

BURKINA FASO



CADRE STRATEGIQUE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DU DEVELOPPEMENT

JANVIER 2004

LISTE DES ENCADRES	V
LISTE DES TABLEAUX.....	V
LISTE DES GRAPHIQUES	VI
LISTE DES CARTES	VI
LISTE DES ANNEXES.....	VI
AVANT- PROPOS.....	1
1.1 CROISSANCE ECONOMIQUE ERRATIQUE ET PERSISTANCE DE LA PAUVRETE.....	1
1.2 NECESSITE D'UNE CROISSANCE DE QUALITE FONDEE SUR L'EQUITE.....	3
1.3 LE CSLP, UNE DEMARCHE ITERATIVE FONDEE SUR UNE LARGE CONSULTATION	4
1.3.1 Objectifs et principes de la révision du CSLP.....	5
1.3.2 L'organisation du processus.....	6
1.3.2.1 Les consultations régionales	6
1.3.2.2 Les réunions de cohérence des politiques sectorielles avec le CSLP	6
1.3.2.3 Les ateliers de synthèse	7
1.3.2.4 Les rencontres d'information avec les partenaires techniques et financiers	7
1.3.2.6 Les assises nationales sur le CSLP	9
1.3.2.7 La consultation des institutions républicaines (l'Assemblée nationale et le Conseil économique et social).....	9
II : EVOLUTION ET DETERMINANTS DE LA PAUVRETE.....	11
2.1 DEFINITIONS ET APPROCHES DE LA PAUVRETE.....	11
2.1.1 La pauvreté monétaire	11
2.1.2 La pauvreté humaine.....	12
2.2 CARACTERISTIQUES ET DYNAMIQUE DE LA PAUVRETE.....	13
2.2.1 Pauvreté et dépenses des ménages	13
2.2.2 Seuil et indices de la pauvreté	13
2.2.3 Perception du statut de la pauvreté	14
2.2.4 Analyse selon le milieu de résidence	15
2.2.5 Analyse de la pauvreté selon les régions	15
2.2.6 – Analyse de la pauvreté selon le genre.....	18
2.2.7 Analyse de la pauvreté selon les groupes socio-économiques	19
2.3 ANALYSE DES DETERMINANTS DE LA PAUVRETE.....	20
2.3.1 Croissance, bien-être, inégalité et pauvreté.....	20
2.3.2 Pauvreté et vulnérabilité des ménages	21
2.3.3 Pauvreté et caractéristiques socio-économiques	23
2.3.3.1 Education et pauvreté	23
2.3.3.2 Santé, nutrition et pauvreté.....	25
2.3.3.3 Eau potable.....	30
2.3.3.4 Cadre de vie	31
2.3.3.5 Emploi, niveau d'instruction et pauvreté	31
2.3.4 Autres déterminants.....	32
2.3.4.1 Accès des pauvres à la terre	32
2.3.4.2 Accès des pauvres au capital productif et aux services financiers	32
III : PERFORMANCES REALISEES DEPUIS 2000	35
3.1 APERÇU GENERAL SUR LE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT	35
3.2 ETAT DE MISE EN ŒUVRE DU CSLP PAR AXE STRATEGIQUE	35
3.2.1 Axe 1 : Accélérer la croissance et la fonder sur l'équité.....	35
3.2.1.1 Stabilisation du cadre macroéconomique.....	35
3.2.1.2 Compétitivité de l'économie nationale	36
3.2.1.3 Développement des transports et soutien aux secteurs productifs.....	37

3.2.2 Axe 2 : Garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base	37
3.2.2.1 Evolution du système éducatif	37
3.2.2.2 Le secteur de la santé	39
3.2.2.3 Accès des ménages à l'eau potable	40
3.2.3 Axe 3 : Elargir les opportunités d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres	40
3.2.3.1 Réduire la vulnérabilité de l'activité agricole	41
3.2.3.2 L'intensification et la modernisation de l'activité agricole	41
3.2.3.3 Accroître et diversifier les revenus des ruraux	41
3.2.3.4 Le soutien constant aux producteurs et la mise en place d'infrastructures collectives	42
3.2.3.5 Le désenclavement	42
3.2.3.6 Solidarité nationale et promotion de la femme	42
3.2.3.7 Promotion de l'emploi et de la formation professionnelle	43
3.2.4 Axe 4 : Promouvoir la bonne gouvernance	43
3.2.4.1 La gouvernance démocratique	43
3.2.4.2 L'amélioration de la gouvernance économique	43
3.2.4.3 La gouvernance locale	44
IV : PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT ET PRIORITES NATIONALES	46
4.1 PROSPECTIVE ET VISION DU DEVELOPPEMENT DU BURKINA FASO	46
4.2 PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT A MOYEN TERME	47
4.2.1 Education	47
4.2.1.1 L'éducation de base	47
4.2.1.2 Pour les autres ordres d'enseignement	50
4.2.2 Santé	50
4.2.3 Lutte contre le VIH /SIDA	51
4.2.4 Eau potable	54
4.2.5 Développement rural	55
4.2.6 Environnement et cadre de vie	63
4.2.7 Lutte contre l'insécurité	64
4.2.8 – Petites et moyennes entreprises, Petites et moyennes industries et Petite mine	65
4.2.9 Renforcement des capacités	66
V : STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE	67
5.1 LES PRINCIPES DIRECTEURS	67
5.1.1 L'adoption d'une posture résolument prospective	67
5.1.2 La promotion de la bonne gouvernance	67
5.1.3 Le développement du capital humain	68
5.1.4 La gestion durable des ressources naturelles	68
5.1.5 La prise en compte de la dimension genre	68
5.1.6 La promotion de l'emploi et des jeunes	68
5.1.7 La réduction des disparités régionales	69
5.1.8 L'inculturation et l'ouverture	69
5.1.9 La promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication	69
5.1.10 La prise en compte de l'intégration sous-régionale	69
5.1.11 La promotion d'un nouveau partenariat avec les bailleurs de fonds	70
5.2 LES AXES STRATÉGIQUES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ	70
5.2.1 Axe 1 : Accélérer la croissance et la fonder sur l'équité	70
5.2.1.1 Conditions d'une croissance équitable	70
5.2.1.2 Maintenir un cadre macro-économique stable	71
5.2.1.3 Améliorer la compétitivité de l'économie et réduire les coûts des facteurs	72

5.2.1.4 Appuyer les secteurs productifs	73
5.2.2 Axe 2 : Garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base et à la protection sociale	84
5.2.2.1 Le défi du renforcement des capacités humaines	84
5.2.2.2 Promouvoir l'accès des pauvres aux services d'éducation	84
5.2.2.3 Promouvoir l'accès des pauvres aux services de santé et aux programmes de nutrition	86
5.2.2.4 Promouvoir l'accès des pauvres à l'eau	89
5.2.2.5 Améliorer le cadre de vie des pauvres : l'habitat	90
5.2.2.6 Lutter contre l'exclusion sociale des pauvres	90
5.2.3 Axe 3 : Elargir les opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres.....	91
5.2.3.1 L'agriculture pourvoyeuse d'emplois et de revenus	91
5.2.3.2 Diminution de la vulnérabilité de l'activité agricole	92
5.2.3.3 L'intensification et la modernisation de l'activité agricole.....	95
5.2.3.4 L'accroissement et la diversification des revenus des ruraux.....	96
5.2.3.5 Le désenclavement	97
5.2.3.6 Le soutien aux organisations de producteurs	99
5.2.3.7 L'amélioration des conditions de vie et de travail des femmes rurales.....	99
5.2.3.8 Promotion de l'emploi et de la formation professionnelle	100
5.2.4 Axe 4 : Promouvoir la bonne gouvernance	100
5.2.4.1 La gouvernance politique (y compris la sécurité publique et la promotion des droits humains).....	102
5.2.4.2 La gouvernance administrative.....	103
5.2.4.3 La gouvernance économique	103
5.2.4.4 La gouvernance locale.....	105
VI. CHIFFRAGE ET FINANCEMENT DE LA STRATÉGIE	106
6.1.PROGRAMMES A MOYEN TERME EN COURS DANS LES SECTEURS PRIORITAIRES	106
6.2 COUT DES ACTIONS COMPLEMENTAIRES A FINANCER SUR LES RESSOURCES PPTE	106
6.3 INSTRUMENTS DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE.....	108
6.3.1 Cadrage macro-économique pour la période 2004-2006	108
6.3.2 Cadrage budgétaire	111
VII : ANALYSE DES RISQUES	113
7.1 RISQUES LIES AUX INSUFFISANCES DES CAPACITES	113
7.2 RISQUES DANS LE DOMAINE DE L'EDUCATION	113
7.3 RISQUE DANS LE DOMAINE DE LA DECENTRALISATION.....	115
7.4 RISQUE DANS LE DOMAINE DE LA SANTE.....	115
7.5 RISQUES DANS LE DOMAINE DU GENRE	115
7.6 RISQUE DANS LE DOMAINE DES DROITS HUMAINS	116
VIII : STRATÉGIE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA PAUVRETÉ	117
8.1 LES ACQUIS ET INSUFFISANCES DE LA STRATEGIE DE SUIVI/EVALUATION ADOPTEE EN 2000	117
8.1.1 Les acquis à consolider.....	117
8.1.2 - Les insuffisances à remédier	117
8.2 – LE NOUVEAU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL	118
8.2.1 - Eléments de principe et attributions.....	118
8.2.2 - Composition	118
8.3 L'ELABORATION ET LA PRISE EN CHARGE DES INDICATEURS DE SUIVI.....	119
8.3.1 Les éléments majeurs du processus d'élaboration des indicateurs	120

8.3.1.1 Les acquis du processus de consolidation des systèmes d'évaluation.....	120
8.3.1.2 La recherche d'une cohérence des indicateurs à annexer au CSLP	120
8.3.1.3 La mise à jour des indicateurs de suivi	121
8.4 LA CONSOLIDATION DES SYSTEMES D'EVALUATION.....	122
8.4.1 Les politiques sectorielles des cadres de référence pour le suivi des performances réalisées	122
8.4.2 La prise en compte de la dimension spatiale dans le suivi de la pauvreté	122
8.4.3 L'identification et la réalisation d'enquêtes et d'études au cours des prochaines années.....	122
8.5 LES ACTIONS A MENER POUR LA PROCHAINE REVISION DU CSLP	123
8.6 LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DANS LE DOMAINE DU SUIVI/EVALUATION DU CSLP	123
8.6.1 Le renforcement des capacités dans le cadre du programme national statistique 2004 – 2008.....	123
8.6.2 Le plan de renforcement des capacités en matière de suivi/évaluation du CSLP	124

LISTE DES ENCADRES

ENCADRE 1 : Processus participatif, vers une appropriation par les acteurs sociaux des programmes et politiques de développement	4
ENCADRE 2 : Déclaration du forum de la société civile sur la relecture du CSLP	8
ENCADRE 3 : La pauvreté, un concept polysémique et multidimensionnel.....	11
ENCADRE 4 : Le concept de vulnérabilité selon la Banque Mondiale	22
ENCADRE 5 : Les déterminants de la pauvreté en milieu rural au Burkina Faso	23
ENCADRE 6 : Les déterminants de la pauvreté urbaine et rurale	24
ENCADRE 7 : Progrès du Burkina Faso vers la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD).....	38
ENCADRE 8 : Le VIH/SIDA et l'allègement de la dette	53
ENCADRE 9 : Lettre de politique de développement rural décentralisé	55
ENCADRE 10 : Egalité et équité entre les genres	68
ENCADRE 11 : SIDA et pauvreté.....	89
ENCADRE 12 : Visions et stratégies sur la plan politique	101

LISTE DES TABLEAUX

TABEAU 1 : INDICES DE LA PAUVRETE (EN%) SELON LE MILIEU DE RESIDENCE DE 1994 A 2003.....	15
TABEAU 2 : INDICES DE PAUVRETE PAR REGION ADMINISTRATIVE EN 2003.....	16
TABEAU 3 : EVOLUTION DE L'INCIDENCE DE LA PAUVRETE PAR REGION DE 1998 A 2003.....	17
TABEAU 4 : INDICES DE PAUVRETE SELON LE GENRE EN 2003.....	18
TABEAU 5 : INCIDENCE DE LA PAUVRETE SELON LE STATUT DU CHEF DE MENAGE.....	20
TABEAU 6 : INDICATEURS DE L'EDUCATION EN 2003	25
TABEAU 7 : INDICATEURS DE SANTE AU BURKINA FASO EN COMPARAISON A L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE*	26
TABEAU 8 : INDICATEURS DE SANTE BURKINA FASO 1993-1999	26
TABEAU 9 : INDICATEURS DE SANTE PAR NIVEAU SOCIO-ECONOMIQUE	27
TABEAU 10 : SITUATION DES CRITERES DE CONVERGENCE UEMOA.....	36
TABEAU 11 : HARMONISATION DES INDICATEURS DU CSLP ET CEUX DES DIFFERENTES PHASES DU PDDEB.....	49
TABEAU 12 : OBJECTIFS DE SANTE A MOYEN ET LONG TERMES	51
TABEAU 13 : OBJECTIFS DE COUVERTURE PAR LE PAQUET MINIMUM D'ACTIVITES.....	51
TABEAU 14 : TAUX DE PREVALENCE MOYENNE DU VIH CHEZ LES FEMMES ENCEINTES SELON LE SITE	52
TABEAU 15 : OBJECTIFS DE DESSERTE EN MATIERE D'EAU POTABLE.....	55
TABEAU 16 : PERSPECTIVES DE DEMARRAGE OU DE MISE EN EXPLOITATION DES PROJETS MINIERES 2004-2006.....	81
TABEAU 17 : REPARTITION SECTORIELLES DES RESSOURCES PPTE (EN MILLIARDS DE FCFA).....	107
TABEAU 18: EVOLUTION DES CROISSANCES SECTORIELLES SUR LA PERIODE 2001-2006.....	109
TABEAU 19: CONTRIBUTIONS SECTORIELLES A LA CROISSANCE DU PIB SUR LA PERIODE 2001-2006.....	110
TABEAU 20: EVOLUTION COMPAREE DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT	112

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution des indices de pauvreté depuis 1994	13
Graphique 2 : Diagramme componentiel des évocations des dix premières perceptions de la pauvreté au plan individuel en 2003	14
Graphique 3 : Evolution de la pauvreté et de la vulnérabilité en termes d'individus entre 1998 et 2003	22
Graphique 4 : Taux de mortalité et de malnutrition des enfants par groupe socio-économique.....	27
Graphique 5 : Utilisation des services essentiels de santé par groupe socio-économique (%).....	29
Graphique 6 : Utilisation des services publics pour les soins curatifs aux enfants et l'accouchement (%)	29
Graphique 7 : Utilisation des services privés pour l'accouchement	30
Graphique 8 : Evolution du nombre de cas de SIDA et du cumul des cas de 1986 à 2002	52

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Situation de l'incidence de la pauvreté par région agro-climatique de 1994 à 1998.....	17
Carte 2 : Situation de l'incidence de la pauvreté par région administrative de 1998 à 2003	18

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE I : Coûts additionnels des programmes prioritaires (en milliards de FCA)	126
ANNEXE II : Liste des 23 indicateurs couvrant les dimensions de la pauvreté humaine	129
ANNEXE III : Liste des 5 indicateurs de performances sectorielles	130
ANNEXE IV : Liste des 19 indicateurs issus de la démarche sectorielle et ne couvrant pas les dix dimensions de la pauvreté humaine	131

AVANT - PROPOS

Le principal enseignement qu'il importe de tirer de la mise en œuvre du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) au cours de la période 2000-2002, est que cette stratégie doit s'inscrire dans une perspective structurelle. C'est-à-dire que la lutte contre la pauvreté doit être considérée comme un objectif stratégique de long terme. C'est aussi dans cette optique qu'il faut procéder à la lecture des résultats des enquêtes et études récentes sur la pauvreté au Burkina Faso.

Certes, les objectifs quantitatifs majeurs pour la période sous-revue n'ont pu être pleinement atteints pour diverses raisons liées aux conditions naturelles, à l'environnement sous-régional et aux lourdeurs administratives et procédures encore préjudiciables à l'utilisation judicieuse des ressources financières. Mais, la parfaite adhésion de l'administration publique et du secteur privé, de la société civile et de la coopération bilatérale et multilatérale, au cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) en tant que référence unique en matière d'orientation pour le développement, ouvre des perspectives fort prometteuses.

Le Gouvernement burkinabé a bien conscience de cet important crédit dont jouit le CSLP et entend créer les conditions pour que, à chacune des étapes successives de sa mise en œuvre, des résultats tangibles soient enregistrés au profit véritablement des populations les plus démunies. Cette volonté devra se traduire :

Premièrement, par le parachèvement des mesures de réformes économiques et structurelles en vue de créer un environnement favorable aux affaires, à la concurrence et à l'investissement privé. Dans cette optique, le Gouvernement mettra en œuvre l'initiative "contrat d'objectifs" avec les opérateurs du secteur privé ;

Deuxièmement, par une mobilisation plus accrue et une utilisation plus efficace et efficiente des ressources financières. S'agissant de la mobilisation des ressources, le dialogue avec les Partenaires techniques et financiers (PTF) selon l'esprit de Rome sur l'harmonisation des procédures sera renforcé dans la perspective d'une large participation à l'appui budgétaire, d'une part, au plan interne les efforts d'amélioration du recouvrement des recettes fiscales seront poursuivis, d'autre part. En ce qui concerne l'efficacité de l'utilisation des ressources, outre le renforcement de la gestion budgétaire, une réflexion sera initiée sur les contraintes et les limites de la croissance économique en vue de rendre celle-ci plus intensive ;

Troisièmement, par un meilleur recentrage et une accélération des réformes dans les secteurs sociaux. La dernière enquête sur les conditions de vie des ménages a encore mis en lumière le rôle déterminant des secteurs sociaux dans l'évolution de la pauvreté. En effet, l'on observe que ces secteurs, notamment l'éducation et la santé bénéficient d'importantes ressources. Mais, c'est aussi dans ces secteurs que les progrès sont lents. Or, la persistance et l'accentuation du déficit social expliquent en partie l'état actuel de la pauvreté. La redéfinition du concept d'éducation de base, l'obligation et la gratuité de cet ordre d'enseignement ainsi que l'amélioration de la prestation des services de santé et le renforcement de la lutte contre le VIH/SIDA demeurent les principales et constantes préoccupations du Gouvernement ;

Quatrièmement, par un partenariat plus explicite avec les organisations de la société civile. Celles-ci ont joué un rôle effectif dans le processus de révision du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté et disposent d'avantages comparatifs dans divers domaines (alphabétisation, développement communautaire, santé, etc.). Le Gouvernement initiera un contrat d'objectifs avec ces organisations de manière à assurer une grande cohérence de leurs interventions avec les priorités du CSLP.

Au cours de la période 2004-2006, nos moyens de lutte contre la pauvreté devront s'intensifier pour des résultats plus importants. C'est donc pour nous l'occasion, d'une part, de féliciter l'ensemble des acteurs qui ont apporté leur contribution utile au processus de révision du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté et, d'autre part, de réitérer notre profonde gratitude à tous les partenaires au développement pour leur constante disponibilité.

**Le Ministre de l'économie
et du développement,**

**Seydou BOUDA
Officier de l'ordre national**

I - INTRODUCTION

Le Burkina Faso a réaffirmé depuis 1991 son option pour une économie de marché, fondée sur les principes de la libre entreprise. Dans cette perspective, le Gouvernement a entrepris, avec l'appui de la communauté financière internationale, d'importantes réformes économiques et structurelles afin de créer les conditions de promotion de l'initiative privée et de réalisation d'une croissance durable, nettement supérieure à la croissance démographique. Après plus de dix années d'ajustement sans interruption (1991-2002), l'économie nationale a progressé à un rythme moyen de 3,2% par an, en termes réels, contre une poussée démographique de 2,4% par an.

Au cours de cette décennie, les objectifs de croissance ont été contrariés en début (1992–1993) et en fin de période (2002), d'une part, du fait de l'adversité et des aléas naturels et, d'autre part, du fait des crises socio-politiques dans la sous-région. Ainsi, au cours de la période 1990–1994, la croissance économique s'est établie à 3,2% en moyenne par an en termes réels. La période 1995–1999, du fait des effets de la dévaluation et des conditions climatiques plus favorables, a été caractérisée par un rythme de croissance plus stable, 5,5% en moyenne par an ; contrairement à cette période, celle correspondant à la mise en œuvre du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (2000–2002), a accusé une décélération du rythme de croissance établie à 3,9% en moyenne par an. Toutes choses qui ont limité, par moment, l'impact des réformes au cours de la décennie, se traduisant par un niveau de croissance (3,2%) quasi identique à celui de la période 1981 – 1990 (3,3%).

Ainsi donc, l'économie nationale aura stagné pendant deux décennies compte tenu de sa faible capacité à répondre avec promptitude et vigueur aux chocs extérieurs en raison même de certaines contraintes et limites intrinsèques qu'il conviendra de surmonter impérativement. Il s'agit notamment : (i) de la faiblesse du capital humain, (ii) de l'insuffisance des infrastructures de développement économique, (iii) de la faiblesse des capacités nationales et (iv) des problèmes de gouvernance.

1.1 Croissance économique erratique et persistance de la pauvreté

Au total, la croissance a évolué en dents de scie sur l'ensemble de la période. Les niveaux enregistrés par l'économie burkinabè n'ont pas été suffisants pour faire reculer la pauvreté qui ne fait que s'accroître. En effet, les résultats des trois enquêtes prioritaires effectuées par le Gouvernement en 1994, 1998 et 2003 décrivent une aggravation de l'incidence de la pauvreté. Sur la base d'un seuil absolu de pauvreté estimé à 82 672 F CFA en 2003 contre 72 690 FCFA par adulte et par an en 1998, la proportion des pauvres est passée de 45,3% à 46,4%, soit une aggravation de 1,1 point. Comparativement à 1994, elle s'est globalement accentuée de 2 points (en 1994, l'incidence de la pauvreté était estimée à 44,5% pour un seuil de 41 099 FCFA par adulte et par an). Les indices relatifs à la gravité de la pauvreté (profondeur et sévérité) ont aussi légèrement augmenté, indiquant que les pauvres se sont davantage éloignés du seuil de pauvreté.

Les résultats de la troisième enquête burkinabè sur les conditions de vie des ménages confirment la tendance à la paupérisation des populations urbaines. En effet, l'incidence de la pauvreté urbaine a pratiquement doublé entre 1994 et 2003 passant de 10,4% à 19,9%. Toutefois, la pauvreté demeure un phénomène rural, la contribution du milieu rural bien qu'en baisse, demeure importante : 92,2% en 2003 contre 96,2% en 1994. Cette situation de pauvreté, qui touche près de la moitié de la population, explique la faiblesse du niveau de développement humain du pays. L'indicateur de développement humain a progressé très faiblement passant de 0,313 en 1995 à 0,330 en 2001, soit un accroissement annuel de moins de 1%.

La promotion des secteurs sociaux de base (éducation de base, santé de base y compris la santé de la reproduction, eau potable, nutrition, hygiène et assainissement) a toujours constitué la pierre angulaire de la stratégie de développement du Burkina Faso. En effet, 16 à 19% des ressources nationales et de l'aide publique au développement sont consacrées à ces services. Toutefois, le pays souffre encore d'un faible niveau de développement du capital humain entraînant une faible productivité du travail, notamment dans le secteur agricole, source d'emploi et de revenus pour près de 80% de la population active.

Le taux brut de scolarisation au primaire est de 47,5% à la rentrée 2002 - 2003 contre 42,7% en 200-2001. Le taux brut de scolarisation des filles quant à lui a atteint 41% contre 36,2%. Bien qu'en léger progrès, ce taux demeure l'un des plus faibles de la sous-région. Outre les disparités régionales, il révèle surtout une inefficacité du système éducatif. Le taux net de scolarisation au primaire observé en 2003 (33,8%) est resté identique à celui de 1994 (33,7%). Le taux d'alphabétisation a aussi enregistré une faible progression, passant de 18,9% en 1994 à 32,25% en 2003.

Au plan sanitaire, les taux de morbidité et de mortalité sont très élevés. Selon les résultats du recensement général de la population et de l'habitation de 1996, le taux de mortalité générale était de 14,8‰ et celui de la mortalité infantile de 105,3‰. Quant à la mortalité maternelle, elle est de 484 pour 100.000 naissances vivantes selon l'enquête démographique et de santé de 1998. Cette situation est imputable aux maladies infectieuses et parasitaires et à l'expansion de l'infection à VIH. Cette pandémie est devenue un problème majeur de santé publique et, surtout de développement car elle handicape les capacités de production dans tous les secteurs. En 2002, près de 250.000 personnes vivaient avec le VIH/SIDA dont plus de la moitié était des femmes. La prévalence de l'infection à VIH au sein de la population, principalement active, de 15-49 ans, est en constante diminution (4,2% en 2002 contre 6,5% en 2001 et 7,17% en 1997, selon les estimations de l'OMS/ONU-SIDA). Comparativement à la situation en Afrique subsaharienne (8%), il faut relever que le Burkina Faso a fait d'importants progrès du fait même du niveau d'engagement politique en matière de lutte contre cette pandémie.

L'état nutritionnel de la population n'est globalement pas satisfaisant. Le niveau de couverture des besoins nutritionnels reste encore en dessous de la norme des 2500 Kcal requise. Au-delà de la disponibilité, qui n'est pas permanente, l'insécurité alimentaire s'explique par l'état massif de la pauvreté, la dispersion géographique de la production, l'enclavement, l'insuffisance de la fluidité et du fonctionnement des marchés. Les enfants et les femmes sont les plus exposés : 44,5% des enfants de 0 à 5 ans ont un retard de croissance et 13% des femmes en âge de procréer souffrent de malnutrition chronique.

La situation en matière d'approvisionnement en eau potable s'est améliorée. La proportion des ménages utilisant le forage comme source d'approvisionnement est passée de 31% en 1998 à 40,4% en 2003, tout milieu de résidence confondu, et de 37,9% à 48,8% pour le milieu rural. Toutefois, cela reste encore insuffisant pour couvrir l'ensemble des besoins des populations tant urbaines que rurales. Mais c'est en milieu rural que le problème d'approvisionnement en eau potable se pose avec le plus d'acuité. En effet, en 2003, 5,3% des ménages ruraux consomment encore l'eau des rivières et des cours d'eau. En milieu urbain par contre, 77,4% des ménages utilisent l'eau courante ou de robinet.

Enfin, les femmes qui représentent environ 52% de la population totale, demeurent encore, du fait des pesanteurs socioculturelles, insuffisamment impliquées dans les activités de la vie publique nationale. En 2003, l'ensemble des Burkinabè de plus de quinze (15) ans sachant lire et écrire dans une langue quelconque, est estimé à 22% dont 29,4% pour les hommes et 12,5% pour les femmes. Dans l'exercice de leur fonction sociale de procréation, les femmes reçoivent très peu d'assistance. En 1998, seulement 32% des accouchements ont été assistés par un personnel qualifié de santé, 58% des femmes enceintes ont été vues en consultation prénatale et la prévalence contraceptive reste encore faible (10,2%). Il reste évident que ces statistiques cachent d'énormes disparités entre les zones urbaines plus favorisées et les zones rurales.

Une telle situation de faible développement humain et de pauvreté de masse constitue une grave menace à la cohésion sociale et à toute initiative de développement durable. Le Gouvernement burkinabè en élaborant en 2000, avec la participation du secteur privé, de la société civile et des partenaires techniques et financiers, un Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté a voulu, d'une part, traduire sa ferme volonté de s'attaquer à ce phénomène qui constitue un réel défi politique et, d'autre part, mettre à la disposition de l'ensemble des acteurs de développement, un outil de cohérence des politiques et de coordination de l'aide publique au développement.

Les résultats de trois années de mise en oeuvre du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté ont été très mitigés. Les résultats de l'enquête burkinabè sur les conditions de vie

des ménages le confirment. La rétrospective des deux dernières décennies de développement au Burkina Faso montre qu'il y a des contraintes d'ordre structurel mais aussi d'ordre institutionnel qui s'opposent à la croissance. Ces contraintes méritent d'être repérées et levées pour faire place aux conditions et à un environnement d'une croissance de qualité.

1.2 Nécessité d'une croissance de qualité fondée sur l'équité

Depuis la Lettre d'intention de politique de développement humain durable de 1995 dont le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté tire ses fondements, l'ambition du Gouvernement est de centrer la stratégie de développement du pays sur la promotion de la sécurité humaine. Il s'agit d'accroître l'efficacité des politiques publiques afin d'en assurer le maximum d'impact sur les principaux indicateurs sociaux, d'accroître le pouvoir d'achat des populations les plus défavorisées et de leur offrir un meilleur cadre d'épanouissement social. Ce renouveau de politique économique et social est d'autant plus nécessaire que le Burkina Faso a souscrit d'une part, aux objectifs du millénaire pour le développement et d'autre part, au nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique. Cette démarche implique au plan macroéconomique, la poursuite des efforts pour réaliser ce paradigme qu'est la recherche d'une croissance de qualité. Par croissance de qualité, on entend, d'une part, une croissance soutenable face aux chocs exogènes, plus forte car fondée sur des sources diversifiées et sur une base économique plus large et, d'autre part, redistributive et préoccupée de la préservation de l'environnement. Elle implique l'instauration d'une meilleure gouvernance administrative et économique. Dans cette perspective, il importe de recourir à des instruments pertinents de politique budgétaire et de politiques sectorielles pour aider les populations burkinabè à prendre une part plus active à leur développement et à réduire les inégalités.

La croissance économique est certainement indispensable pour relever le niveau de revenu général et le bien-être des populations burkinabè, mais elle n'est pas suffisante pour lutter contre la pauvreté et les inégalités. Dans le cadre d'une politique économique qui se veut judicieuse et efficace pour les couches les plus larges de la population, la recherche de l'équité doit être un objectif essentiel.

Diverses études récentes conduites par le Gouvernement ont identifié les principaux obstacles à une croissance équilibrée :

- la faiblesse du capital humain, qui contribue à la faiblesse de la productivité du travail et au niveau de chômage élevé ;
- l'insuffisance des infrastructures de développement économique qui explique le coût élevé des facteurs de production et l'étroitesse du secteur moderne de l'économie ;
- l'insuffisance des capacités nationales, qui aggrave les problèmes de civisme et de gouvernance ;
- le faible degré d'ouverture de l'économie sur l'extérieur qui limite les opportunités de croissance et de création d'emplois en dépit des efforts consentis dans le cadre des programmes de stabilisation et d'ajustement.

Le Burkina Faso voudrait tirer le meilleur parti du processus d'intégration régionale en cours au sein de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) pour transformer son handicap de pays enclavé en un atout, et se positionner comme le carrefour des économies de la sous-région. En poursuivant et en renforçant des programmes de réformes structurelles complémentaires centrés sur la levée des quatre grands obstacles identifiés ci-dessus, le Burkina Faso pourrait rapidement atteindre les taux de croissance permettant une réduction sensible de l'incidence de la pauvreté. Etant donné le faible niveau de compétitivité actuel de l'économie burkinabè, le processus d'intégration économique ouest-africain comportera sans doute des coûts économiques et sociaux. Mais le Gouvernement est confiant en sa capacité à travailler avec les autres partenaires de l'union pour, d'une part, limiter ces coûts et, d'autre part, maximiser les opportunités qu'offrira un marché régional beaucoup plus large.

Par ailleurs, le Burkina Faso fait partie des pays les moins avancés (PMA) qui mobilisent des flux importants d'aide publique au développement. Celle-ci contribue pour près de 80% au

financement du programme d'investissement public mais les capacités d'absorption de celle-ci demeurent insuffisantes du fait des lourdeurs administratives et des longues procédures des bailleurs de fonds. Des études spécifiques montrent que l'influence de cette aide sur la croissance n'est perceptible que dans un cadre caractérisé par de « bonnes politiques économiques ». D'où l'importance de politiques économiques efficaces fondées sur l'ouverture et la stabilité macroéconomique mais aussi la nécessité d'appliquer dans la lettre et l'esprit, la réforme de l'aide publique au développement.

1.3 Le CSLP, une démarche itérative fondée sur une large consultation

Le CSLP est un document - cadre qui vise à énoncer les objectifs prioritaires de développement fixés par le Gouvernement. Il ne se substitue pas aux stratégies sectorielles existant déjà ou en cours de finalisation mais en assure la cohérence pour leur garantir un meilleur impact sur les populations bénéficiaires. Il a donc vocation d'influencer les objectifs sectoriels et le choix des indicateurs de suivi des programmes et plans d'action financés. Il est le reflet des choix essentiels menés au niveau des secteurs prioritaires. La démarche qui soutend l'élaboration et la mise en œuvre du CSLP est une démarche itérative. Le Gouvernement a décidé de le mettre à jour tous les trois ans, pour tenir compte des leçons de la mise en œuvre des politiques publiques adoptées dans ce document, des résultats des travaux complémentaires menées par diverses institutions pour mieux comprendre le phénomène de la pauvreté, ainsi que du volume des moyens disponibles.

Le Gouvernement s'est davantage convaincu au bout des trois années que l'efficacité de la mise en œuvre du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté était fortement dépendante de son appropriation par les différents acteurs (cf. Rapport des assises nationales sur le CSLP de juillet 2002).

Aussi a-t-il tenu à ce que le processus de révision du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté lancé officiellement le 18 avril 2003 lors d'une cérémonie regroupant toutes les composantes sociales (600 participants environ), fasse l'objet d'une large consultation.

Il est important de souligner que le lancement officiel du processus a été précédé par une série de rencontres en février – mars 2003 avec les opérateurs du secteur privé sous l'égide de la Chambre de commerce, d'industrie et d'artisanat ainsi qu'avec les organisations de la société civile et les partenaires techniques et financiers. L'objectif de ces rencontres était de rappeler le contexte d'élaboration du CSLP, les résultats partiels atteints et la justification de sa révision.

ENCADRE 1 : Processus participatif, vers une appropriation par les acteurs sociaux des programmes et politiques de développement

Le développement participatif a constitué depuis fort longtemps un des fers de lance des efforts de développement du pays. Il est fait appel à la responsabilité des communautés de base dans le choix et la réalisation des actions de développement à la base. A l'appui de ce développement participatif, un fort mouvement associatif qui tire ses origines de la société traditionnelle, a également émergé et a connu une forte expansion. Les ONG dont le nombre a considérablement augmenté suite à la grande sécheresse du début des années 70, ont contribué à l'enracinement du concept de participation. Celles-ci, au nombre de 200 environ, sont organisées en collectifs dont les plus importants sont : le Secrétariat permanent des ONG, le Bureau de liaison des ONG et associations, le Réseau de communication, d'information et de formation des femmes dans les ONG ; le Secrétariat de concertation des ONG du Sahel ; le Cadre global de concertation des ONG et associations sur l'environnement et le développement ; la Coordination des ONG pour le développement de l'éducation de base ; etc. Le mouvement associatif englobe aussi en son sein près de 14 000 structures (coopératives, groupements et mutuelles). Par ailleurs, le gouvernement a institué des passerelles de discussions et d'échanges avec tous les grands acteurs sociaux en créant un cadre de concertation Etat-société civile et un cadre de concertation Etat-secteur privé.

Parmi les faits marquant cette volonté de développement participatif, l'on peut citer :

1. En mai 1990, les assises nationales sur l'économie en vue d'engager la réflexion sur les insuffisances et les contraintes structurelles de l'économie et de définir une stratégie nouvelle de développement économique. Au terme de ces assises, il a été convenu de la mise en place d'un programme de réformes économiques soutenu par les institutions de Bretton Woods.

ENCADRE 1 : (Suite)

2. En mai 1994, les deuxièmes assises nationales en vue d'analyser la pertinence des stratégies en cours et fixer les ajustements nécessaires pour tirer le meilleur parti de la dévaluation du F CFA. Elles avaient aussi pour but de faire émerger une perception positive de la dévaluation et d'appeler chacun au travail. Ces assises ont inspiré l'historique discours sur la production prononcé le 2 juin 1994 par le Président du Faso, et duquel la Lettre d'intention de politique de développement humain durable (1995-2005), axée sur la lutte contre la pauvreté et le développement des ressources humaines, tire toute sa quintessence 3. Organisation tous les ans depuis 1993 de journées dites du Paysan regroupant les agriculteurs et les éleveurs des (45) provinces du pays ainsi que les ONG pour dialoguer avec le gouvernement sur les problèmes qu'ils rencontrent sur le terrain. Ces journées sont présidées par le Chef de l'Etat lui-même en juin 1995, l'Assemblée générale des chefs de projets en vue de chercher les voies et moyens pour dynamiser et mieux rationaliser l'exécution des projets de développement afin d'accroître leur capacité contributive à la relance de l'économie tout en professionnalisant leur gestion. 4. Organisation en 1994 d'un forum des femmes du Burkina. Cette rencontre, placée sous le haut patronage du Chef de l'Etat a pris des recommandations importantes pour une meilleure prise en compte de la dimension "Femme" dans le processus de développement. 5. Organisation et participation des femmes du Burkina à la Conférence de Beijing en 1995.	6. En décembre 1997, les assises sur le rôle et les missions de l'Etat appelées à réfléchir sur une gestion publique en phase avec l'approfondissement de l'Etat de droit, un environnement de compétitivité et d'efficacité et le renforcement de l'écoute d'une opinion nationale de plus en plus exigeante, ce qui va dans le sens du renforcement du processus démocratique 7. Etats généraux sur l'éducation et la santé tenus respectivement en 1994 et en 1998, regroupant tous les acteurs dans ces domaines et dont les conclusions ont servi d'une part à l'élaboration du plan décennal de l'éducation adopté par le gouvernement en 1999 et d'autre part, à l'élaboration de la politique sanitaire nationale et du plan national de développement sanitaire. 8. Processus d'élaboration des budgets programmes initié depuis 1998 concernant l'ensemble des ministères dont les ministères sociaux et permettant un dialogue de politique et de choix budgétaire depuis la base et la mise en place d'un mécanisme d'allocation des ressources jusqu'aux structures décentralisées. 9. Forum sur la justice tenu en 1998 dont les conclusions servent de fondement aux réformes en cours dans le secteur. 10. Le processus de décentralisation entamé par le pays depuis 1995 est aussi une option majeure devant permettre aux collectivités locales et aux communautés de base de prendre en charge leur développement.
--	---

1.3.1 Objectifs et principes de la révision du CSLP

Le processus de révision du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté poursuivait quatre objectifs essentiels :

- apprécier la pertinence des objectifs du Cadre stratégique au regard des résultats acquis et de la nouvelle mesure de l'incidence de la pauvreté ;
- examiner l'opportunité de l'élargissement des secteurs prioritaires et du réajustement des éléments de stratégie ;
- régionaliser le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté ;
- assurer une plus grande implication du secteur privé et de la société civile.

Le processus de révision du CSLP a été guidé par les principes suivants :

- **l'équité** : la croissance espérée doit être forte et de qualité, réductrice des inégalités. Elle doit être bénéfique à la majorité de la population notamment aux pauvres parce que, impliquant une participation active de tous (pauvres, hommes et femmes) à la production et à la répartition des fruits de cette croissance. Une croissance réductrice des inégalités qui sont liées aux différences des capacités humaines et d'accès aux actifs et aux ressources productives ;
- **la cohérence des actions** : elle implique la promotion systématique d'actions se renforçant mutuellement entre les divers domaines d'intervention afin de créer des synergies au service de la réduction des inégalités et de la pauvreté ;
- **l'habilitation des pauvres** : la promotion du développement durable exige, de toutes les populations actives sans exclusion, une contribution effective au processus de développement. Elle va au-delà de l'assistance aux pauvres pour renforcer leurs capacités à prendre en charge leur propre destin ;

- **l'inégalité entre les hommes et les femmes** : elle détermine les chances de réussite des stratégies de lutte contre la pauvreté. Les processus qui mènent à la pauvreté affectent différemment et à des degrés divers les hommes et les femmes. L'inégalité entre les hommes et les femmes est une cause majeure de pauvreté chez les femmes et de pauvreté en général ;
- **la réduction des disparités régionales** : les disparités régionales sont source d'exacerbation de la pauvreté et des inégalités et limitent la participation des différentes régions au processus de développement national ;
- **la participation** : le processus « CSLP » doit être compris à juste titre comme celui du dialogue social sur la problématique du développement du pays. En conséquence, tous les acteurs doivent y prendre part pour assurer une plus grande validité des décisions prises.

1.3.2 L'organisation du processus

Le processus a duré sept mois, d'avril à octobre 2003, et a comporté sept étapes.

1.3.2.1 Les consultations régionales

Pour tenir compte des préoccupations de chacune des treize (13) régions dans le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté révisé et la doter d'un cadre stratégique régional de lutte contre la pauvreté, dix consultations régionales ont été organisées du 8 mai au 7 juin 2003. Elles ont réuni environ trois mille (3 000) participants dont moins de 10% de femmes, soit une moyenne de deux cents (200) participants par consultation, à l'exception de celles du Centre et des Hauts Bassins. Celle du Centre a regroupé les régions du Centre-Sud, du Plateau Central et du Centre et a mobilisé quatre cents (400) participants tandis que celle des Hauts Bassins a regroupé les régions des Cascades et des Hauts Bassins et mobilisé trois cents (300) participants. Chacune de ces rencontres a été parrainée par un membre du Gouvernement et présidée par le haut commissaire de la province abritant le chef-lieu de région. Outre l'émulation régionale qu'elles ont suscitée, ces consultations ont permis de renforcer l'appropriation du cadre stratégique par les différents acteurs provenant notamment des administrations déconcentrées et des organisations communautaires et de doter chaque région d'un projet de cadre régional de lutte contre la pauvreté reflétant les réalités locales.

Les partenaires techniques et financiers se sont organisés de manière spontanée pour suivre ces consultations régionales et contribuer, par leurs observations, fort à propos, à en améliorer l'organisation. Ils reconnaissent de façon unanime que cette démarche novatrice a créé une certaine dynamique qu'il conviendrait d'entretenir.

1.3.2.2 Les réunions de cohérence des politiques sectorielles avec le CSLP

Les réunions de cohérence avec l'ensemble des chefs de département ministériel se sont tenues du 1^{er} au 17 juillet 2003. Elles avaient pour principal objectif de mieux préciser le lien entre les politiques sectorielles et les différents axes du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. De manière spécifique, elles ont permis :

- une meilleure appropriation du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté par les départements ministériels : le premier responsable de département et ses principaux collaborateurs ont été amenés à découvrir ou à redécouvrir le CSLP pour en faire le rapprochement avec les politiques sectorielles. Ce résultat participe, du reste, de la mise en œuvre de la recommandation issue des assises nationales sur le CSLP, organisées en juillet 2002 ;
- une claire perception de l'importance et du rôle des politiques sectorielles en tant qu'instruments d'opérationnalisation du CSLP : les départements ministériels qui disposent d'une politique et d'une stratégie sectorielles ont pu indiquer avec netteté leur axe d'insertion au CSLP et leur contribution à sa mise en œuvre. Ceux qui n'en disposent pas encore ont perçu la nécessité de disposer sans délai de telles politiques et stratégies ;
- des contributions substantives à la révision du CSLP : les échanges au cours de ces rencontres ont démontré la nécessité de tenir compte de certains domaines ou thématiques qui n'avaient pas pu l'être en 2000 lors de l'élaboration de la première

version du CSLP, à savoir : la sécurité publique, l'emploi et le secteur informel, l'exclusion sociale, le concept « genre et développement », l'environnement et le cadre de vie, les PMI/PME, l'électrification rurale, la petite mine et la migration. Il s'est avéré également nécessaire d'assortir le CSLP révisé d'une matrice d'indicateurs de résultat et d'un plan de renforcement des capacités nationales ;

- la nécessité de doter chaque politique et programme d'une stratégie de communication : un tel support est d'autant plus indispensable qu'il importe d'instaurer un dialogue permanent de politique avec tous les acteurs.

1.3.2.3 Les ateliers de synthèse

Le premier atelier a regroupé, du 4 au 17 août 2003 à Bobo-Dioulasso, l'ensemble des directeurs régionaux de l'économie et du développement, les directeurs des études et de la planification des ministères chargés de l'agriculture, de la santé, de l'éducation, de l'administration territoriale et de la décentralisation et de la sécurité ainsi que les cadres du Secrétariat technique pour la coordination des programmes de développement économique et social. Il a permis de finaliser les treize cadres stratégiques régionaux de lutte contre la pauvreté et d'établir des notes de synthèse pour faciliter la prise en compte des priorités régionales dans le CSLP.

Le deuxième atelier, tenu les 25 et 26 août 2003 à Ouagadougou, a regroupé une soixantaine de participants dont une dizaine de femmes provenant de l'administration publique, de l'Université et des instituts de recherche, du secteur privé et des organisations de la société civile (SPONG, RECIF/ONG, RENLAC). S'appuyant sur un rapport de lecture critique du CSLP établi par une équipe de trois personnes ressources indépendantes dont une femme, les participants avaient pour mission :

- d'apprécier la pertinence des options stratégiques suggérées dans la version relue du CSLP sur la base des conclusions d'études et d'enquêtes réalisées dans le cadre de la révision du CSLP ;
- de finaliser les stratégies et politiques à mettre en œuvre dans le cadre du CSLP révisé en complétant et en affinant les propositions issues de la lecture critique du CSLP ;
- d'apprécier, si possible, la pertinence de la matrice définitive d'indicateurs de suivi du CSLP qui fera l'objet d'un consensus au cours des assises nationales.

Les résultats de ces deux ateliers de synthèse ont été forts déterminants dans la formulation du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté révisé.

1.3.2.4 Les rencontres d'information avec les partenaires techniques et financiers

Outre la latitude qui a été laissée à l'ensemble des partenaires techniques et financiers pour participer activement au processus, le Gouvernement a organisé tout au long du processus, plusieurs points d'information et d'échanges avec les partenaires techniques et financiers. Ces rencontres ont permis, d'une part, de partager le calendrier de révision du CSLP et les leçons des consultations régionales, et d'autre part, de requérir les différents points de vue sur le dispositif institutionnel de suivi de la mise en œuvre du CSLP ainsi que sur la nature des indicateurs de suivi.

1.3.2.5 Forum de la société civile sur la relecture du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté

A leur propre initiative, les organisations de la société civile ont tenu, du 28 au 30 juillet 2003, un forum dont le but était de permettre une plus grande appropriation du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté en vue d'une contribution constructive au processus de révision et à sa mise en œuvre. Au terme du forum, elles ont adopté unanimement une importante déclaration sur le processus CSLP.

ENCADRE 2 : Déclaration du forum de la société civile sur la relecture du CSLP

Considérant que la pauvreté au Burkina est une pauvreté de masse touchant la majorité de la population ;

Considérant l'ampleur d'un tel phénomène qui est rappelée chaque année dans le classement de notre pays en queue des nations par l'Indice du Développement Humain ;

Nous, représentants des organisations de la société civile réunis à Ouagadougou les 28, 29 et 30 juillet 2003 pour la révision du CSLP, faisons la présente déclaration :

Prenons acte de l'initiative du CSLP comme catalyseur des efforts des différents acteurs dans la lutte contre la pauvreté. Toutefois nous dénonçons les conditionnalités imposées par la Banque Mondiale et le FMI. Nous demandons leur suppression car elles sont contradictoires avec les stratégies de réduction de la pauvreté.

Déplorons les conditions de son élaboration, de sa mise en œuvre et de son évaluation qui n'ont pas permis une large concertation avec tous les partenaires en général et avec la société civile en particulier, ainsi que la faible implication des communautés à la base.

Reconnaissons le bien-fondé de donner la priorité à l'éducation de base comme stratégie de lutte contre la pauvreté, mais demandons de poursuivre la réflexion prospective pour donner aux pauvres des compétences et des capacités pour sortir effectivement de leur pauvreté et pour permettre au Burkina Faso de compétir efficacement sur la scène internationale. Nous pensons que l'éducation de base seule ne peut permettre au Burkina d'atteindre l'objectif du CSLP, d'accélérer la croissance dans l'équité, dans la mesure où la croissance économique dépend, de nos jours, de la maîtrise des sciences et des techniques au niveau le plus élevé.

Décidons de conjuguer nos forces pour intensifier la lutte que nous menons quotidiennement contre la pauvreté sous toutes ses formes.

Souhaitons voir le Gouvernement affirmer davantage sa volonté de lutter contre la pauvreté et faire de cette lutte une priorité nationale mobilisatrice de toutes les énergies et de plus grandes ressources nationales. Cette volonté doit se traduire aussi bien dans les discours que dans les actes.

Relevons la nécessité d'élaborer et d'adopter une politique nationale genre indispensable à l'opérationnalisation des programmes de lutte contre les discriminations dont sont victimes certaines catégories sociales.

Emettons de sérieux doutes sur la pertinence de la stratégie consistant à faire du secteur privé le moteur d'une croissance accélérée permettant de lutter contre la pauvreté. Nous pensons que l'Etat doit jouer un rôle fondamental dans les actions de développement visant la réduction significative de la pauvreté.

Exprimons nos vives inquiétudes sur la pertinence de certaines options politiques dans le domaine agricole, il s'agit notamment de la promotion de l'agrobusiness avec comme conséquence la spoliation des meilleures terres de paysans voués à devenir, dans le meilleur des cas et dans un proche avenir, des ouvriers agricoles sans avenir. Il s'agit également de l'engagement récent de notre pays dans l'expérimentation des Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) dans la production du coton. Celle-ci suscite d'autant plus d'inquiétudes que même les pays européens hésitent à se lancer dans cette aventure du transgénique dans un contexte de connaissance insuffisante des effets de ses organismes transgéniques sur l'environnement et sur la santé humaine et animale. La précarité de notre écosystème et de nos ressources techniques, scientifiques et matérielles devait nous rendre encore plus prudents, voire méfiants. Par ailleurs, doit être prise en compte une dépendance totale de nos pays par rapport aux semences commercialisées par les multinationales de l'agrobusiness plus préoccupées par le profit que par la résolution des problèmes de production et de pauvreté.

Nous prenons bonne note des mesures législatives et institutionnelles prises pour assurer la bonne gouvernance, comme participation à la vie démocratique, nationale et locale, gestion transparente des ressources publiques. Cependant, nous constatons que ces mesures restent théoriques, que les acteurs politiques ne jouent pas leur rôle d'éducation des populations, que la gestion des ressources publiques se fait en contradiction avec le principe de lutte contre la pauvreté exigeant sobriété de tous et exemplarité des dirigeants. Nous constatons que beaucoup d'actes de délinquance économique restent impunis faisant ainsi douter de la volonté réelle du Gouvernement de lutter contre la pauvreté et démobilisant les autres acteurs de la vie socio-économique nationale. Aussi, en ce qui concerne les fonds Pays Pauvres très Endettés (PPTE), fonds spécialement destinés aux pauvres, nous en exigeons une gestion transparente. En particulier, nous voulons avoir accès aux informations relatives aux ressources collectées et aux dépenses effectuées.

Demandons que la dette contractée par notre pays ne soit plus l'affaire du seul gouvernement mais de l'ensemble de la population à travers un mécanisme de contrôle en dehors de l'Assemblée Nationale. Par ailleurs, considérant que la dette constitue un frein énorme au développement des pays pauvres et qu'elle a déjà été remboursée plusieurs fois, nous exigeons son annulation pure et simple.

Promettons de renforcer nos capacités techniques et organisationnelles afin de contribuer efficacement à la défense des intérêts stratégiques des communautés de base. Nous nous engageons aussi à renforcer nos capacités de lobbying et de plaidoyer pour un impact réel des résultats du CSLP sur les populations.

Concluons que la société civile est heureuse de son implication dans le processus de révision du CSLP. Cependant cela ne suffit pas car l'avenir d'un pays se construit et il se construit avec tous les acteurs. C'est pourquoi elle insiste pour que la lutte contre la pauvreté s'intègre dans une vision commune du Futur, de celui de toutes les composantes de notre société. La société civile voudrait donc que l'Etat l'implique désormais de façon durable dans l'élaboration, la mise en œuvre et la défense des politiques de développement au bénéfice de la population. Cependant, au-delà de notre engagement aux côtés des autres acteurs, nous, organisations de la société civile, avec les populations à la base, affirmons que « **Désormais plus rien pour nous, sans nous !** ».

Fait à Ouagadougou le 30 juillet 2003

Le forum

1.3.2.6 Les assises nationales sur le CSLP

A l'instar de la cérémonie officielle de lancement du processus de révision le 18 avril 2003, les assises nationales ont réuni encore environ 600 participants comprenant les membres du Gouvernement, les représentants de l'Administration, du secteur privé, des organisations de la société civile y compris celles des producteurs, le Parlement des enfants, les représentants des treize régions administratives, les partenaires techniques et financiers. Les travaux des assises se sont déroulées dans six commissions (développement rural et sécurité alimentaire, infrastructures économiques, secteurs sociaux, finances publiques et allocation des ressources, compétitivité et promotion du secteur privé, gouvernance, réformes institutionnelles et décentralisation). Elles ont validé le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté révisé, son cadre logique et les indicateurs de suivi, ainsi que le document de synthèse des cadres stratégiques régionaux de lutte contre la pauvreté. Par delà l'examen de ces documents, les assises ont donné des directives pour :

- lever les contraintes à la croissance ;
- alléger les procédures de mobilisation et d'absorption des ressources internes et externes ;
- accélérer le développement des secteurs sociaux notamment l'éducation de base, l'alphabétisation, la santé et la disponibilité de l'eau potable ;
- accélérer le programme de désenclavement inter et intra-régional ;
- lutter contre l'insécurité ;
- renforcer le dispositif statistique et de suivi du CSLP ;
- assurer plus de cohérence entre les politiques sectorielles et le CSLP et privilégier l'approche programme.

1.3.2.7 La consultation des institutions républicaines (l'Assemblée nationale et le Conseil économique et social)

A l'instar du document élaboré en 2000, la version révisée du CSLP a fait l'objet d'une présentation par le Ministre de l'économie et du développement devant la représentation nationale. Cette démarche a son importance dans la mesure où c'est le Parlement qui approuve le budget de l'Etat, instrument d'opérationnalisation du CSLP. La saisine du Conseil économique et social par le Gouvernement fait partie des bonnes pratiques de gouvernance. Cette institution de par sa composition très diversifiée (administration publique, secteur privé, société civile) a, dans ses attributions, celle d'examiner les programmes de développement économique et financier et d'attirer l'attention de l'exécutif sur les contraintes et forces de succès de ces programmes.

1.4 Programmes et axes stratégiques du CSLP

Les résultats de l'enquête sur les aspirations nationales, ceux de l'enquête participative sur l'évaluation de la pauvreté et l'enquête burkinabè sur les conditions de vie des ménages (juillet 2003) ainsi que l'analyse structurelle de l'étude nationale prospective « Burkina 2025 » mettent encore en évidence que le grand défi auquel fait face le Burkina Faso est de réduire le niveau de pauvreté de ses populations, leur vulnérabilité face aux crises de toutes natures et l'inégalité entre les différentes régions et groupes socio-économiques. Pour ce faire, la stratégie de réduction de la pauvreté a pour ambition de concilier les nécessités de réformes structurelles et de redressement de l'économie avec les objectifs d'accroissement des revenus des pauvres et de transferts aux plus démunis. Conscient cependant du caractère limité des ressources dont il pourrait disposer et soucieux de réalisme dans son approche des problèmes, le Gouvernement a énoncé ses priorités de développement en matière de lutte contre la pauvreté :

- la réduction du déficit social ;
- la promotion du développement rural et de la sécurité alimentaire ;
- l'amélioration de l'accès des populations, notamment pauvres, à l'eau potable ;
- la lutte contre le VIH/SIDA ;

- la protection de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie ;
- le développement des PMI/PME et de la petite mine ;
- le renforcement de la sécurité publique ;
- le renforcement des capacités nationales avec un accent particulier sur la promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Pour réduire de façon significative l'incidence de la pauvreté, la croissance économique devra être plus forte au cours des années à venir. L'accélération de cette croissance devra :

- créer les conditions d'amélioration des conditions de vie des populations notamment les plus démunies ;
- améliorer l'impact et l'efficacité des politiques publiques, avec une focalisation dans un premier temps sur les secteurs sociaux ;
- s'appuyer sur une gestion rationnelle des ressources naturelles ;
- s'appuyer sur l'instauration d'une meilleure gouvernance et d'une meilleure coordination de l'aide publique au développement.

La réalisation des objectifs du cadre stratégique s'articulera autour de plusieurs programmes organisés en quatre axes stratégiques pour lesquels des actions prioritaires chiffrées sont envisagées :

Axe 1 : Accélérer la croissance et la fonder sur l'équité

- Maintenir un cadre macroéconomique stable
- Accroître la compétitivité de l'économie et réduire les coûts des facteurs
- Accélérer le développement du monde rural
- Appuyer les secteurs productifs

Axe 2 : Garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base et à la protection sociale

- Promouvoir l'accès des pauvres aux services d'éducation
- Promouvoir l'accès des pauvres aux services de santé et de nutrition
- Promouvoir l'accès des pauvres à l'eau potable et à l'assainissement
- Améliorer le cadre de vie des pauvres : l'habitat
- Garantir une protection sociale aux pauvres

Axe 3 : Elargir les opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres dans l'équité

- Diminuer la vulnérabilité de l'activité agricole
- Intensifier et moderniser l'activité agricole
- Soutenir les organisations de producteurs et développer les infrastructures collectives
- Accroître et diversifier les revenus des ruraux
- Accélérer le désenclavement
- Promouvoir l'emploi et la formation professionnelle
- Améliorer les conditions de vie et de travail des femmes rurales

Axe 4 : Promouvoir la bonne gouvernance

- Promouvoir la gouvernance politique
- Promouvoir la gouvernance administrative
- Promouvoir la gouvernance économique
- Promouvoir la gouvernance locale

II : EVOLUTION ET DETERMINANTS DE LA PAUVRETE

2.1 DEFINITIONS ET APPROCHES DE LA PAUVRETE

La pauvreté est un concept polysémique qui mérite d'être appréhendée de manière multidimensionnelle. Les différentes approches en la matière, complémentaires l'une de l'autre, mettent en évidence deux dimensions essentielles de la pauvreté : la dimension monétaire qui est mesurée par le revenu et la dimension humaine qui s'intéresse à la façon dont les ressources sont réparties entre les individus ou les groupes composant la société.

2.1.1 La pauvreté monétaire

La notion de pauvreté monétaire s'inscrit essentiellement dans la perspective d'une approche quantitative et opérationnelle visant à offrir un repère global permettant de classer les individus par rapport à leur niveau de bien-être. Il existe un niveau de bien-être prédéfini qui, s'il n'est pas atteint par défaut ou par insuffisance de revenu, correspond à une situation sociale de pauvreté. Le revenu qui permet de satisfaire ce niveau de bien-être est le seuil de pauvreté ; toute personne dont le revenu est inférieur à ce seuil est donc considérée comme pauvre.

Devant certaines difficultés pratiques pour cerner le revenu des ménages ou des individus, on essaie très souvent d'appréhender le bien-être par le niveau de consommation. Si la somme des dépenses de consommation est inférieure au seuil prédéfini, l'individu est considéré comme pauvre. La proportion des individus pauvres dans la population totale indique l'incidence ou acuité de la pauvreté.

Le seuil de pauvreté (ou ligne de pauvreté) est donc un niveau normatif de dépenses calculé à partir des besoins alimentaires et non alimentaires en dessous duquel les individus sont considérés comme pauvres.

L'incidence de la pauvreté est la proportion des personnes pauvres (c'est-à-dire ayant un niveau de dépenses en dessous de la ligne de pauvreté) dans l'ensemble de la population.

ENCADRE 3 : La pauvreté, un concept polysémique et multidimensionnel

Selon Mamphela Ramphele, la pauvreté, « n'est pas uniquement un manque d'argent. Il s'agit fondamentalement du contrôle de chacun sur sa destinée. La question n'est pas de mettre de l'argent dans les mains des pauvres mais de créer un espace pour permettre aux individus de faire valoir leurs droits, de sentir que leur dignité est reconnue et de pouvoir agir en tant qu'agent historique désireux et capable de décider de leur avenir ainsi que de l'avenir de notre humanité commune. »

Selon Deepa Narayan, « Même si exclusion sociale et pauvreté sont deux concepts distincts, ils sont étroitement liés. Les pauvres demeurent pauvres parce qu'ils sont exclus de l'accès aux ressources, opportunités, informations et connexions qu'ont les moins pauvres. Pour les pauvres des pays moins développés, ceci se traduit par une pauvreté inter-génération. De plus, la pauvreté est socialement stigmatisée, réduisant leurs possibilités d'accès aux réseaux et ressources dont ils ont besoin pour survivre. Il est très difficile de rompre ce cercle vicieux. L'éloignement par rapport à d'importantes institutions limite l'information des pauvres concernant leurs droits, l'éducation de leurs enfants et leurs propres revenus. »

L'analyse du profil de la pauvreté au Burkina Faso, exercice initié en 1994 et qui est à sa troisième édition, a pour objectif de cibler les groupes particulièrement démunis au regard de plusieurs indicateurs : revenus, dépenses, satisfaction des besoins et de l'accès aux services de base comme la santé, le logement et l'éducation, afin de rendre plus efficace la lutte contre la pauvreté établie comme priorité par les institutions internationales, notamment la Banque mondiale (1990). Deux approches ou instruments essentiels ont été utilisés à cet effet.

La première est l'approche absolue ou nutritionnelle basée sur la consommation de calories nécessaires à l'organisme d'un adulte normal : elle a permis d'établir un seuil "absolu" de pauvreté à partir duquel on peut mesurer l'étendue (nombre de personnes situées en dessous du seuil) et la profondeur (proportion du seuil à transférer par individu pour enrayer la pauvreté absolue). Cette approche a divisé la population en deux grands groupes : les pauvres et les non pauvres.

La seconde est l'approche relative (ici, par quintile ou cinquième fraction de la population divisée selon le niveau de dépenses) : celle-ci a permis de voir la variation et la graduation de la pauvreté entre les groupes de différents niveaux de dépenses. C'est surtout cette approche qui est utilisée et les termes "plus pauvres" et "moins pauvres" ou « non pauvres » utilisés pour désigner les catégories extrêmes. Le premier quintile désigne les plus pauvres et le cinquième quintile les « non-pauvres », les quintiles intermédiaires se rapportant aux différentes variations du degré de pauvreté.

D'autres indices non moins importants permettent de caractériser et d'analyser la pauvreté monétaire en tenant compte de la distribution des revenus individuels individus autour du seuil.

Il s'agit notamment de la profondeur et de la sévérité de la pauvreté. La profondeur ou ampleur de la pauvreté est la distance moyenne qui sépare les revenus des personnes pauvres de la ligne de pauvreté. Elle permet de déterminer le montant théorique des ressources nécessaires pour éliminer la pauvreté.

La sévérité ou gravité de la pauvreté est la mesure de la dispersion (c'est-à-dire l'étalement) des revenus des personnes pauvres autour de la distance moyenne qui les sépare de la ligne de pauvreté.

Encadré 3 : (Suite)

Maurizia TOVO (1995) campe très bien la différence ainsi que les avantages et inconvénients respectifs de ces deux approches. Selon elle, on peut calculer un seuil de pauvreté absolue sur la base des revenus nécessaires pour satisfaire les besoins nutritionnels minimaux, compte tenu des habitudes alimentaires des gens et des autres dépenses de base (habillement, combustibles, objets et ustensiles des ménages). Dans la mesure où l'estimation d'un seuil de pauvreté absolue comporte des calculs très complexes (et souvent controversés), un seuil de pauvreté relative peut être utilisé, permettant de classer dans la catégorie des pauvres les individus situés en dessous d'un certain niveau de consommation, déterminé de façon arbitraire ; le concept de seuil de pauvreté relative n'est pas un outil idéal, mais il fournit des informations essentielles pour déterminer les mesures à prendre et cibler les programmes de lutte contre la pauvreté ».

La Banque mondiale (1990) avertit que « La conception de la pauvreté a évolué dans le temps et varie énormément d'une culture à l'autre. Les critères utilisés pour distinguer les pauvres des non-pauvres sont généralement le reflet des priorités et des conceptions normatives du bien-être social et du droit propres à chaque pays. En général, à mesure qu'ils deviennent plus riches, les pays conçoivent différemment le niveau minimum de consommation acceptable, qui est le seuil de pauvreté ».

2.1.2 La pauvreté humaine

A côté des manifestations liées à l'insuffisance de revenu, il existe d'autres aspects de la pauvreté comme le non accès aux ressources productives, le non accès à certains services sociaux (éducation, santé, eau potable, logement, etc.), l'exclusion sociale, la non participation à la vie de la communauté, etc. Ces différents aspects ont été recensés par le sommet social de Copenhague sur « l'élimination de la pauvreté » et ont été repris et approfondis par le Programme des nations unies pour le développement pour formaliser le concept de pauvreté humaine.

Ce concept de pauvreté humaine, qui s'inscrit dans la perspective d'une approche qualitative de la pauvreté, se base essentiellement sur le manque ou la privation de capacités allant du domaine matériel aux domaines sociaux les plus complexes.

Les visages multiples de la pauvreté – exclusion, marginalisation, discrimination, vulnérabilité – indiquent que la pauvreté n'est plus un enjeu économique et social ; elle constitue une violation des droits humains. La pauvreté et, plus généralement, l'inégalité mettent la stabilité sociale en danger et représentent une menace pour les libertés fondamentales au sens civil et politique. Réciproquement, l'élimination de toutes les formes de discrimination et de marginalisation peut contribuer puissamment à éradiquer une grande partie des causes profondes de la pauvreté.

Outre les caractéristiques ci-dessus soulignées, le Burkina Faso en tant que pays moins avancé (PMA) subit du fait de la mondialisation et du commerce inégal (subventions agricoles dans les pays riches), des causes systémiques de la pauvreté. Aussi, la nécessité de tenir compte des différentes approches de la pauvreté a-t-elle conduit le Gouvernement à initier depuis 1994 plusieurs investigations dans le but de cibler convenablement les personnes touchées par la pauvreté et d'utiliser une gamme étendue d'outils pour mieux lutter contre celle-ci. Les plus importantes sont :

- les enquêtes prioritaires sur les conditions de vie des ménages réalisées en 1994, 1998 et 2003 ;
- les enquêtes qualitatives sur les perceptions de la pauvreté dénommées « enquêtes participatives sur l'évaluation de la pauvreté » réalisées en 1998 et en 2003 ;
- les études socio-économiques relatives aux revues de la dépense publique et celles relatives à l'accessibilité des services sociaux essentiels (santé et éducation) régulièrement effectuées depuis l'année 2000.

Ces études ont mis en évidence le caractère massif de la pauvreté qui touche la majorité de la population burkinabè. En 1998, par exemple, 62% des ménages vivaient en dessous du seuil de pauvreté si l'on tient compte des questions de vulnérabilité et de précarité des conditions de vie d'une frange importante de la population notamment rurale. L'ampleur de cette pauvreté exige donc une approche vigoureuse que celle qu'exigerait une pauvreté résiduelle. En effet, à un tel niveau, les thérapies se doivent d'atteindre un certain seuil pour provoquer des effets cumulatifs susceptibles de rendre à terme le phénomène résiduel.

2.2 CARACTERISTIQUES ET DYNAMIQUE DE LA PAUVRETE

2.2.1 Pauvreté et dépenses des ménages

Les résultats de l'enquête burkinabè sur les conditions de vie des ménages réalisée en 2003 indiquent que le niveau moyen annuel de dépenses par ménage est estimé à 866 381 F CFA soit une dépense mensuelle de 72 198 CFA par mois. Une proportion de 47,9% de cette dépense est consacrée à l'alimentation tandis que les dépenses non alimentaires correspondent à 52,1%. Parmi ces dépenses alimentaires, les produits céréaliers restent prédominants (48,9% de l'ensemble des ménages).

La structure de cette dépense montre que chez les pauvres, celle-ci est largement consacrée à l'acquisition des produits alimentaires ; près de deux tiers des dépenses dans les ménages pauvres contre 43,3% chez les non pauvres sont consacrées à l'achat de produits alimentaires. L'autoconsommation constitue également un poste dominant chez les pauvres ; elle représente 51% de leurs dépenses alimentaires. Les dépenses en céréales chez les pauvres sont encore plus importantes et atteignent 55% de l'ensemble de leurs dépenses en produits alimentaires dont 42% pour le mil et le sorgho.

Au niveau des dépenses non alimentaires, l'autoconsommation des ménages pauvres représente 41,2% contre seulement 17,7% chez les non pauvres. Le loyer, le bois et charbon de bois, le savon, les dépenses pour cérémonies diverses et la santé constituent les postes de dépenses les plus importants chez les ménages pauvres. Chez les ménages non pauvres, le loyer représente le premier poste de dépenses mais ceux-ci allouent plus de ressources à la santé qu'aux cérémonies diverses qui viennent en troisième position.

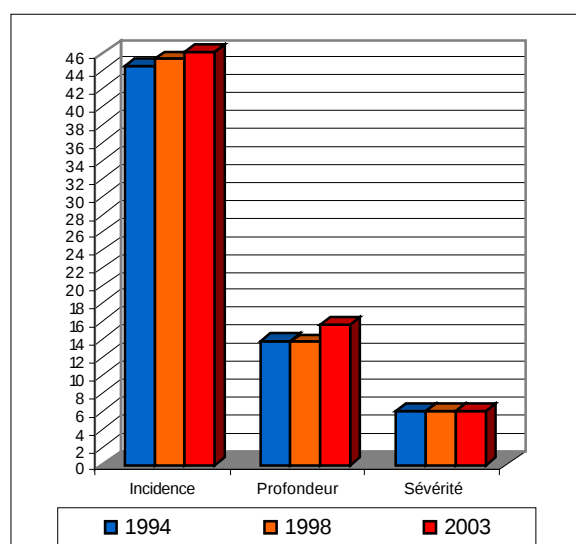
2.2.2 Seuil et indices de la pauvreté

Les résultats de l'enquête réalisée en 2003 permettent d'estimer le seuil absolu de pauvreté à 82 672 F CFA par adulte et par an. Sur cette base, la proportion de la population burkinabè vivant en dessous de la ligne de pauvreté s'établit à 46,4% soit une hausse de 1,9 point comparativement à 1994 (44,5%) et de 1,1 point par rapport à 1998 (45,3%).

L'ampleur de la pauvreté a connu une légère augmentation après une relative stabilisation observée entre 1994 et 1998. En effet, la profondeur de la pauvreté est passée successivement de 13,9% en 1994 à 13,7% en 1998, puis à 15,5% en 2003. Par contre, la sévérité est restée stable au cours de la période, passant de 6,0% en 1994 à 5,9% en 1998 et en 2003.

Le graphique 1 indique l'évolution des indices de pauvreté en 1994, 1998 et 2003.

Graphique 1 : Evolution des indices de pauvreté depuis 1994

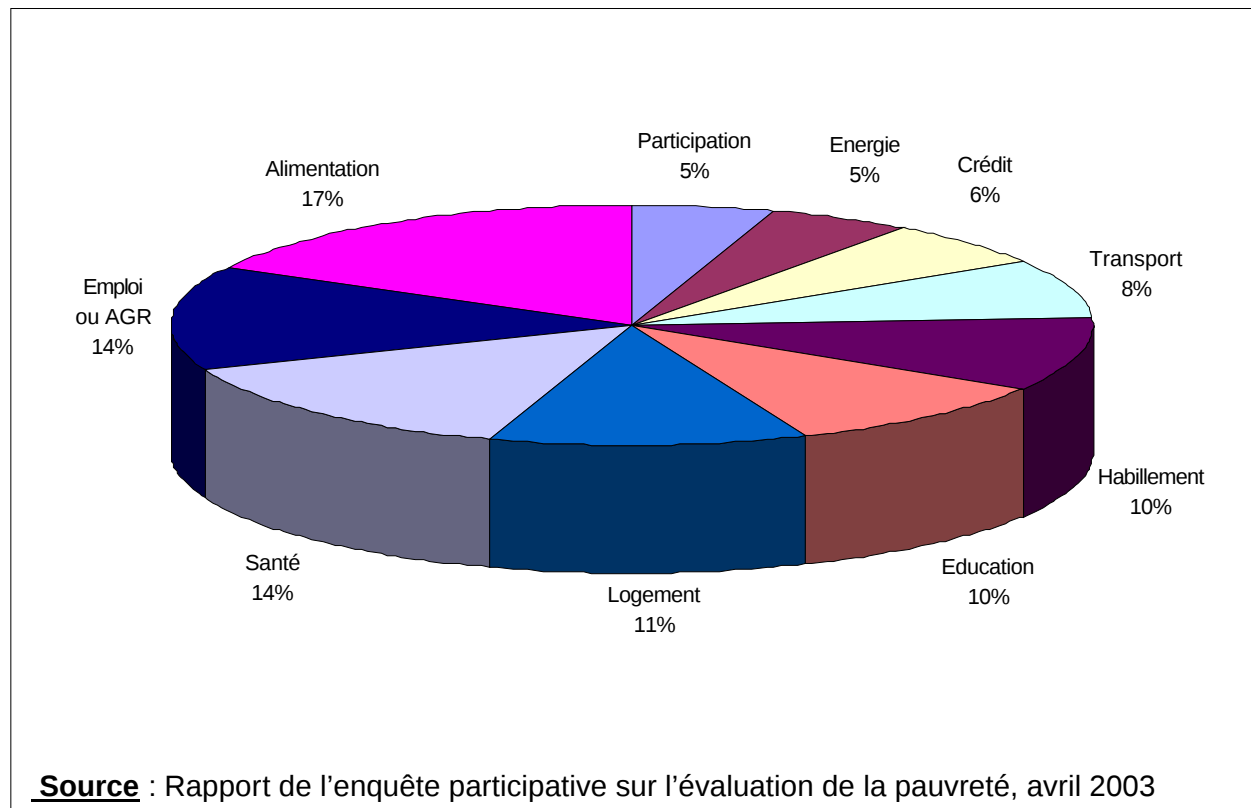


Source : INSD : résultats des enquêtes sur les conditions de vie des ménages : 1994, 1998 et 2003

2.2.3 Perception du statut de la pauvreté

Selon les résultats des enquêtes participatives sur les perceptions des dimensions du bien-être, de la pauvreté et de l'accessibilité des services sociaux de base en milieux urbain et rural, réalisées en 1998 et en 2003, la pauvreté, notamment économique, se traduit au niveau individuel par la non satisfaction des besoins essentiels tels que l'alimentation, l'habillement et le logement. Au niveau collectif, elle se traduit plutôt par l'absence de facteurs naturels favorables, la famine et les situations d'épidémies. En outre, l'absence d'un environnement sécurisant (sécurité publique), le manque d'infrastructures socioéconomiques (écoles, marchés, dispensaires, etc.), l'enclavement de certaines zones et la faiblesse des moyens de transport accentuent cette notion de pauvreté collective ressentie par les populations (Voir graphique 2).

Graphique 2 : Diagramme componentiel des évocations des dix premières perceptions de la pauvreté au plan individuel en 2003



Le diagramme indique clairement qu'au plan individuel, les trois premiers éléments de perception de la pauvreté sont par ordre, l'alimentation, l'emploi ou activités génératrices de revenus et la santé. Ce classement ainsi que les éléments de perception confirment les dimensions économique et humaine de la pauvreté et renforcent l'idée selon laquelle l'analyse de ce phénomène peut et doit s'appuyer sur une approche intégrant ces deux dimensions.

Les perceptions des populations sur les déterminants de leur situation de pauvreté sont claires mais le classement des principaux facteurs de pauvreté diffère selon le milieu de résidence.

En milieu urbain, les dix premiers facteurs de pauvreté, par ordre d'importance décroissante, sont les aléas climatiques, la faiblesse du pouvoir d'achat, la vieillesse, la famille nombreuse, la paresse ou le manque d'initiative, l'insuffisance de bonne gouvernance, le handicap physique, le vol, la mort du conjoint et la pauvreté chronique. Le même classement en milieu rural donne la paresse ou le manque d'initiative, l'échec permanent, le handicap physique, la déchéance sociale, la pauvreté chronique, la faiblesse du pouvoir d'achat, les entraves sociales et culturelles, l'absence d'ONG ou de projet d'aide, la famille nombreuse et la difficulté de planification.

Au total, la faiblesse du pouvoir d'achat, le poids d'une famille nombreuse et le manque d'initiative apparaissent comme des causes tant en milieu urbain qu'en milieu rural. Bien que les causes et déterminants, notamment les deux derniers, ne soient pas indiquées et

analysées et que les données disponibles n'expriment pas les différences de perceptions de la pauvreté selon le genre (hommes/femmes, vieux/jeunes, etc.), il est évident que les perceptions des ménages commandent souvent leur comportement. D'où la nécessité de les considérer dans la définition d'une stratégie de réduction de la pauvreté.

2.2.4 Analyse selon le milieu de résidence

La pauvreté en milieu urbain s'est accentuée du point de vue tant de son incidence que de sa profondeur et de sa contribution à l'indence globale nationale. En effet, tous les indices relatifs à ce milieu ont pratiquement doublé entre 1994 et 2003. L'incidence en milieu urbain s'est accrue de 3,4 points entre 1998 et 2003, s'établissant respectivement à 16,5% et à 19,9% alors qu'elle était de 10,4% en 1994. La profondeur de la pauvreté urbaine qui était de 2,5% en 1994 s'est établie à 4% en 1998 et à 5,5% en 2003. Quant à la sévrité de la pauvreté en milieu urbain, elle passe de 0,9% en 1994 à 1,5% en 1998 et à 2,2% en 2003. Enfin, la contribution de la pauvreté urbaine à l'incidence globale de la pauvreté est passée de 3,8% en 1994 à 7,8% en 2003 ; en 1998, elle était de 6,1%.

Le tableau 1 donne les indices de pauvreté selon le milieu de résidence de 1994 à 2003.

Tableau 1 : Indices de la pauvreté (en%) selon le milieu de résidence de 1994 à 2003

Indices de pauvreté	1994	1998	2003	Evolution 94 - 98	Evolution 98 - 03
Incidence					
Urbain	10,4	16,5	19,9	+ 6,1	+3,4
Rural	51,0	51,0	52,3	0	+1,3
National	44,5	45,3	46,4	+ 0,8	1,1
Profondeur					
Urbain	2,5	4,0	5,5	+1,5	+1,5
Rural	16,1	15,7	17,9	-0,4	+2,2
National	13,9	13,7	15,5	-0,2	+1,8
Sévérité					
Urbain	0,9	1,5	2,2	+0,6	+0,7
Rural	7,0	6,8	6,8	-0,2	0
National	6,0	5,9	5,9	-0,1	0
Contribution					
Urbain	3,8	6,1	7,8	+2,3	+1,7
Rural	96,2	93,9	92,2	-2,3	-1,7
National	100	100	100		

Source : INSD, Analyse de la Pauvreté au Burkina Faso, 1999 et 2003

En dépit de l'aggravation sensible de la pauvreté urbaine, la pauvreté au Burkina Faso demeure un phénomène essentiellement rural. En effet, comme en 1994 et en 1998, les résultats de l'enquête burkinabè sur les conditions de vie des ménages indiquent une incidence en milieu rural supérieur à 50% (52,3% en 2003 contre 51% en 1994 en 1998).

Cette augmentation de l'incidence en milieu rural entre 1998 et 2003 s'est accompagnée d'une aggravation en terme de profondeur, d'une stabilisation de l'indice relatif à la sévérité et d'une hausse de la contribution à la pauvreté nationale. La profondeur de la pauvreté en zone rurale est passée de 15,7% en 1998 à 17,9% en 2003 alors qu'elle avait connu une baisse de 0,4 point en 1998 par rapport à 1994. Cette augmentation de l'écart entre le niveau du revenu moyen des pauvres en milieu rural et le seuil de pauvreté signifie probablement une aggravation de la pauvreté durable dans ce milieu qui contribue encore pour 92,2% à l'incidence globale de la pauvreté nationale en 2003.

2.2.5 Analyse de la pauvreté selon les régions

L'enquête burkinabè sur les conditions de vie des ménages de 2003 s'est appuyée sur les treize régions administratives et de planification issues de la loi N°013-2001/AN du 02/07/2001, relative à la décentralisation pour la production et la représentativité des données.

L'analyse spatiale de la pauvreté sur cette base permet de classer les régions en trois groupes :

- le premier groupe comprend les régions les plus affectées par la pauvreté avec une incidence nettement au-dessus du niveau national. Il s'agit des du Nord, du Centre-sud, du Plateau central, de la Boucle du Mouhoun, du Centre-est et du Sud-ouest ;

- le second groupe rassemble les régions où l'incidence de la pauvreté avoisine la moyenne nationale. Ce sont les régions du Centre-ouest, de l'Est et des Cascades ;
- enfin, le troisième groupe concerne les régions relativement moins affectées par la pauvreté. Ces régions sont celles des Hauts bassins, du Sahel, du Centre-nord et du Centre.

Le tableau 2 donne les indices de pauvreté par région administrative en 2003.

D'une manière générale, la contribution d'une zone à la pauvreté nationale est liée à l'importance de sa population et au niveau de l'incidence même de la pauvreté dans cette zone. Une zone peut ainsi contribuer de manière significative à la pauvreté nationale si sa population est importante ou lorsque sa population est pauvre. Ainsi, la Boucle du Mouhoun, le Nord et le Centre-est sont les régions qui contribuent le plus à la pauvreté nationale avec, respectivement des indices C_0 de 15,9%, 12,7% et 9,8% (régions à forte population et forte incidence de pauvreté). Elles sont suivies par les régions des Hauts bassins (8,1%), du Centre-ouest (7,7%), du Plateau central (7,6%) et de l'Est (7,5%) (Régions à forte population et faible incidence de pauvreté). Les régions qui contribuent le moins à la pauvreté nationale sont les Cascades (3,1%), le Sahel (4,6%) et le Centre (4,9%) (Régions à faible incidence de pauvreté).

Tableau 2 : Indices de pauvreté par région administrative en 2003

Régions	Incidence P_0	Contribution C_0	Profondeur P_1	Contribution C_1	Sévérité P_2
Hauts bassins	34,8	8,1	10,6	7,3	4,5
Boucle du Mouhoun	60,4	15,9	21,3	16,6	9,6
Sahel	37,2	4,6	12,6	4,7	5,8
Est	40,9	7,5	12,3	6,7	5,3
Sud-ouest	56,6	6,0	17,5	5,5	7,3
Centre-nord	34,0	6,0	8,2	4,3	2,8
Centre-ouest	41,3	7,7	14,1	7,8	6,8
Plateau central	58,6	7,6	20,3	7,8	9,5
Nord	68,6	12,7	24,7	13,6	11,8
Centre-est	55,1	9,8	19,7	10,4	9,1
Centre	22,3	4,9	7,1	4,6	2,9
Cascades	39,1	3,1	14,6	3,4	7,4
Centre-sud	66,1	6,1	26,0	7,2	13,5
Burkina Faso	46,4	100	15,6	100	7,1

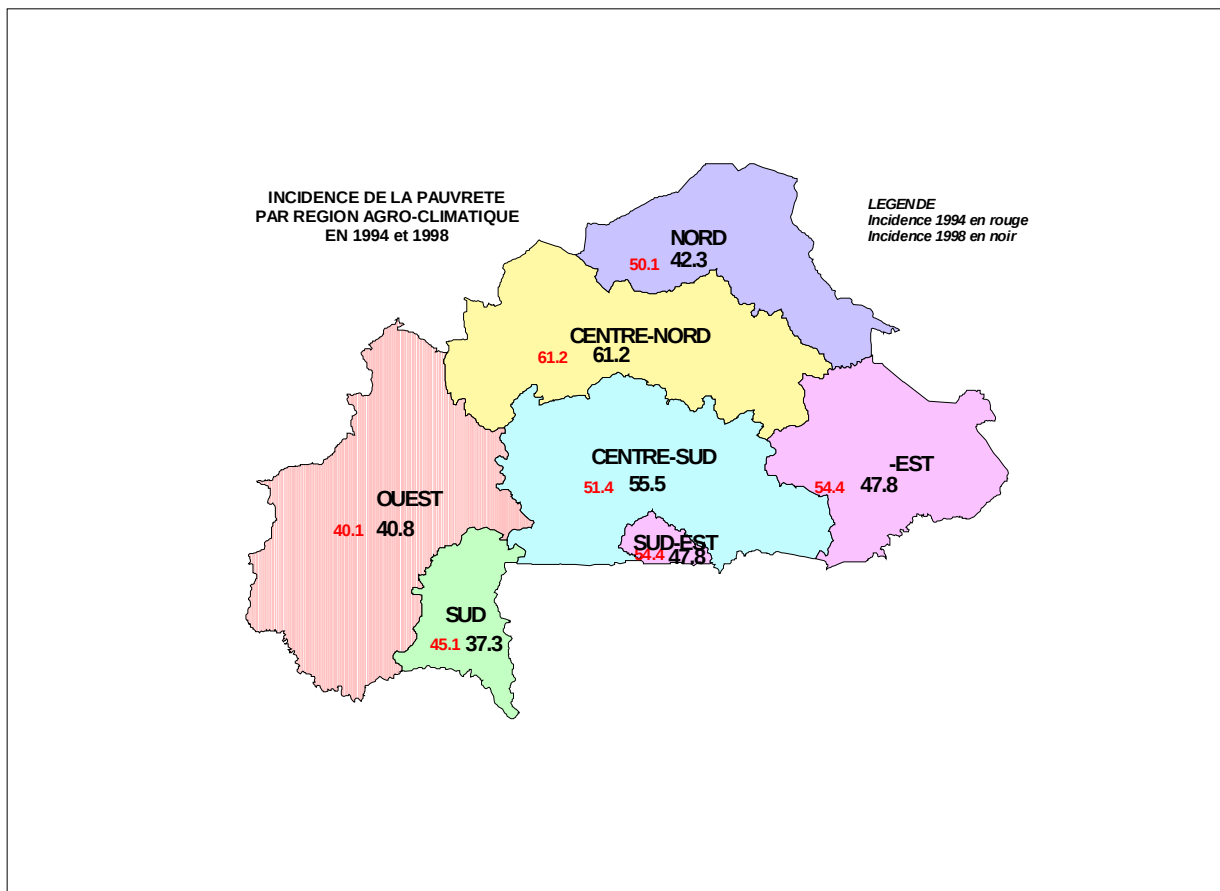
Source : INSD, Résultats de l'EBCVM, 2003

L'analyse de l'évolution de l'état de la pauvreté dans les différentes régions repose sur une observation préalable quant à la comparabilité des données en ce qui concerne chaque région entre les trois périodes d'enquête (1994, 1998 et 2003). En effet, les données de 1994 ont été produites sur la base des sept zones agro-climatiques du pays (Centre-nord, Centre-sud, Est, Nord, Ouest, Sud-est et Sud) ; l'enquête de 1998 s'est appuyée sur les dix régions de planification du ministère de l'économie et des finances (Centre, Centre-est, Centre-nord, Centre-ouest, Est, Nord, Nord-ouest, Ouest, Sahel et Sud-ouest). Quant à l'enquête burkinabè sur les conditions de vie des ménages de 2003, elle a fourni des résultats qui se réfèrent aux treize régions administratives et de planification selon la loi N°013-2001/AN du 02/07/2001 (Boucle du Mouhoun, Cascades, Centre, Centre-sud, Centre-est, Centre-nord, Centre-ouest, Est, Hauts bassins, Nord, Plateau central, Sahel et Sud-ouest) (voir carte 1).

En 1998, pour les besoins de l'analyse comparée, les données sur les dix régions économiques avaient été retraitées en fonction des six zones agro-climatiques. Ce qui avait permis de constater une modification de la cartographie de la pauvreté en raison d'une régression importante de l'incidence de la pauvreté dans les régions agro-climatiques du Sud, du Sud-est et du Nord de près de 8 points et à son aggravation significative dans le Centre-sud et relativement moins importante à l'Ouest. L'analyse indiquait que les disparités régionales s'expliquaient par les fortes différences dans la disponibilité des ressources naturelles (eau, terres fertiles, environnement) qui déterminent souvent les types de

spéculation. En outre, la forte pression démographique conjuguée à un écosystème très fragile rend cruciale la question de la pauvreté dans certaines zones notamment le Centre-nord, le Centre-sud et le Sud-est.

Carte 1 : Situation de l'incidence de la pauvreté par région agro-climatique de 1994 à 1998



Des études complémentaires montrent que l'évolution de l'incidence de la pauvreté au niveau des différentes régions du Burkina entre 1998 et 2003 permet de regrouper les différentes régions en trois catégories :

- les régions où l'incidence de la pauvreté s'est réduite au cours de la période : le Centre-nord qui enregistre la plus forte baisse (-24,1 points), l'Est (-5,7 points), le Sahel (-5 points) et le Centre-ouest (-3,6 points) ;
- celles où l'incidence s'est accrue de moins de 5 points : il s'agit des Hauts bassins (+1,7 point), du Centre-est (+4 points) et des Cascades (+4,3 points) ;
- celles où elle s'est accrue de plus de 5 points : le Centre (+5,8 points), le Centre-sud et le Nord (+7,7 points), le Plateau central (+8,7 points), la Boucle du Mouhoun (+11,1 points) et le Sud-ouest (+11,7 points).

Tableau 3 : Evolution de l'incidence de la pauvreté par région de 1998 à 2003

Catégories de régions	Régions	Incidence (%)		Evolution 98 - 03
		1998	2003	
Catégorie 1	Centre-Nord	58,1	34	-24,1
	Est	46,6	40,9	-5,7
	Sahel	42,2	37,2	-5
	Centre-Ouest	44,9	41,3	-3,6
Catégorie 2	Hauts bassins	33,1	34,8	1,7
	Centre-Est	51,1	55,1	4
	Cascades	34,8	39,1	4,3
Catégorie 3	Centre	16,5	22,3	5,8
	Centre-Sud	58,4	66,1	7,7
	Nord	60,9	68,6	7,7
	Plateau Central	49,9	58,6	8,7
	Boucle du Mouhoun	49,3	60,4	11,1
	Sud-Ouest	44,9	56,6	11,7
Burkina Faso		45,3	46,4	1,1

Source : Jean-Pierre LACHAUD, "Pauvreté et inégalité au Burkina Faso : Profil et dynamique, 2003"

Le tableau 3 et la carte 2 indiquent l'évolution de l'incidence de la pauvreté par région administrative de 1998 à 2003.

Carte 2 : Situation de l'incidence de la pauvreté par région administrative de 1998 à 2003



Enfin, l'analyse spatiale des résultats de l'enquête sur l'évaluation participative de la pauvreté (avril 2003) note des nuances entre les régions du Burkina Faso. Ainsi, les populations de la région du Centre-Sud mettent l'accent sur les problèmes de santé et d'inactivité, celles de l'Est insistent sur les problèmes d'insécurité, alors les populations du plateau central sont préoccupées par l'inaccessibilité des services sociaux et celles du Sahel relèvent l'analphabétisme. Elle note également des différences de perception selon les groupes spécifiques comme celui des enfants de la rue et des enfants non scolarisés qui mettent l'accent sur l'absence d'emploi ou d'activités génératrices de revenus, l'absence de solidarité, la taille élevée de la famille, l'origine pauvre ou reproduction sociale générationnelle de la pauvreté.

2.2.6 – Analyse de la pauvreté selon le genre

L'enquête burkinabè sur les conditions de vie des ménages indique le niveau de discrimination entre les femmes et les hommes, que l'on peut exprimer par l'écart des incidences de pauvreté, est de 1,4 point au profit des hommes. Les femmes contribuent également plus que les hommes à l'incidence globale de la pauvreté au niveau national (52% contre 48%) et la sévérité de la pauvreté chez les femmes est légèrement supérieure à son niveau chez les hommes. Toutefois, il ressort que les ménages dirigés par les hommes sont les plus pauvres (46,9% contre 36,5% chez les femmes), cette

situation s'expliquant entre autres par l'importance numérique des ménages dirigés par les hommes (Voir tableau 4).

Tableau 4 : Indices de pauvreté selon le genre en 2003

Indices de pauvreté	Incid. P ₀	Contrib. C ₀	Profond. P ₁	Contrib. C ₁	Sév. P ₂
Sexe					
Femmes	47,1	52	15,9	52,3	7,3
Hommes	45,7	48	15,3	47,7	6,9
Sexe du chef de ménage					
Féminin	36,5	4,1	12,7	4,3	5,7
Masculin	46,9	95,9	15,8	95,7	7,2
National	44,5	45,3	46,4	100	7,1

Source : INSD, Résultats de l'EBCVM, 2003

Le retard de scolarisation féminine constitue un frein à la participation de la femme au secteur moderne où les femmes scolarisées représentent environ 21% des effectifs dans les administrations publiques et seulement 5% dans les sociétés privées du secteur moderne. Au niveau de l'animation de la vie publique (politique), bien que de nets progrès aient été réalisés, les femmes demeurent peu représentées au Parlement, au Gouvernement comme dans la haute administration centrale et communale. Par exemple, en 2000, la fonction publique comptait environ 11 206 femmes fonctionnaires sur 44 316, soit 25,3%. En 2003 on comptait :

- 04 femmes ministres sur 30, soit 13,3% ;
- 13 femmes députés sur 111, soit 11,7% ;
- 50 femmes magistrats sur 200, soit 25,0% ;
- 04 femmes secrétaires générales de provinces sur 45, soit 08,9% ;
- 05 femmes Hauts commissaires sur 45, soit 11,1% ;
- 05 femmes Ambassadeurs sur 25, soit 20,0% ;
- 03 femmes maires sur 57, soit 05,3%.

La situation sanitaire des femmes se caractérise par une morbidité et une mortalité élevées. Les causes directes telles les hémorragies et les infections sont responsables d'environ 72% des cas de décès maternels. Par ailleurs, il est établi que 55% des femmes enceintes sont anémiées. Sur l'ensemble du pays, seulement 38,4% des femmes enceintes bénéficient d'une consultation prénatale. A cause des accouchements dans des conditions d'hygiène défectueuses, le taux de mortalité prénatale était de 126 pour mille en 1995. Les facteurs explicatifs de la situation sanitaire des femmes relèvent, en plus de l'ignorance et de la pauvreté, du fardeau des activités domestiques ainsi que des pratiques traditionnelles néfastes, de l'insuffisance des mesures d'assainissement et de fourniture d'eau potable.

Les conditions socio-économiques et les pesanteurs sociologiques et culturelles déterminent souvent la faible participation des femmes à la vie économique et publique, notamment la difficulté d'accès à la terre et au crédit. Avec l'aide des ONG, les coopératives de femmes exercent des activités de production maraîchère et d'artisanat dans le secteur touristique. Cependant, ces activités ont une faible productivité en raison du manque de services d'appui et d'accès au crédit.

L'insuffisance des mécanismes institutionnels mis en place pour octroyer des crédits aux femmes empêche celles-ci de bénéficier des facilités de crédit. Pour améliorer les conditions socio-économiques des femmes, il est nécessaire de créer un réseau d'institutions financières capable de drainer l'épargne et de la recycler à des fins d'investissement à travers des crédits à moyen et long termes à leur profit.

Les femmes au Burkina Faso sont deux fois moins alphabétisées (12,9%) que les hommes (24,8%). Cette inégalité qui existe dans toutes les catégories sociales est beaucoup plus prononcée au niveau des catégories les plus pauvres. Ainsi, par exemple, alors que pour le dernier quintile de niveau de vie (les moins pauvres), le taux d'alphabétisation des femmes était en 1994 de 33,5% contre 53,8% pour les hommes, pour le premier quintile de niveau de vie (les plus pauvres), ces taux étaient respectivement de 3% et 10,8%.

En résumé, les femmes ont un accès limité aux soins de santé, aux opportunités d'emploi et de crédit, et participent moins à la vie politique nationale et à la prise de décision. Toutes choses qui traduisent et déterminent leur niveau de pauvreté en même temps qu'elles amplifient celui de l'ensemble de la population compte tenu du rôle déterminant des femmes dans la production, la santé, l'hygiène, la nutrition et l'éducation des enfants. D'où la nécessité impérieuse d'accélérer l'accroissement du taux d'alphabétisation des femmes.

2.2.7 Analyse de la pauvreté selon les groupes socio-économiques

L'analyse selon les groupes socio-économiques distingue neuf catégories en fonction du statut du chef de ménage. Le tableau 5 indique la situation de la

pauvreté pour les différents groupes en 1998 et en 2003.

En 2003, tout comme en 1998, les agriculteurs vivriers et les agriculteurs de rente constituent les groupes socio-

économiques dont la situation en termes monétaires est la plus précaire. En effet, l'incidence de la pauvreté est passée de 53,4% en 1998 à 55,5% en 2003 pour les premiers, soit une augmentation de 2,1 points tandis que pour les seconds l'incidence est passée de 42,4% en 1998 à 45,5% en 2003 (Voir tableau 5) .

Tableau 5 : Incidence de la pauvreté selon le statut du chef de ménage

Statut du chef de ménage	1998	2003
Salarié public	5,9	4,4
Salarié privé formel	1,1	11,3
Salarié privé informel	16,2	14,8
Indépendant/Employés non agricoles	12,7	21,5
Agriculture de rente	42,4	45,5
Agriculture vivrière	53,4	55,5
Aide familiale et apprenti	29,3	4,5
Chômeur	30,0	28,3
Inactif	41,3	34,5

Source : Jean-Pierre LACHAUD, "Pauvreté et inégalité au Burkina Faso : Profil et dynamique, septembre 2003"

Au cours de la période, l'incidence de la pauvreté a également augmenté chez les salariés du secteur privé formel (11,3 % en 2003 contre 1,1% en 1998) et les indépendants/employés non agricoles (12,7% en 1998 et 21,5% en 2003) . En revanche, parmi les salariés du secteur public, les salariés du secteur privé informel, les aides familiaux et apprentis, les chômeurs et les inactifs l'incidence de la pauvreté monétaire a connu une baisse (Voir tableau 5). La précarité de la situation des agriculteurs vivriers est tributaire de plusieurs facteurs tels :

- le manque d'informations sur les débouchés nouveaux et sur les prix ;
- la restriction des possibilités de commercialisation liée à l'insuffisance d'infrastructures de transport et à l'importance de l'auto-consommation ;
- l'accès limité aux facteurs d'accroissement de la productivité existants ;
- l'insuffisance et la pauvreté des terres cultivables ;
- le accès des agriculteurs aux services d'éducation, de santé, de formation et d'encadrement.

Quant aux agriculteurs de rente, ils souffrent eux aussi de la faible dotation en capital humain ; les différentes politiques de libéralisation des prix, de restructurations institutionnelles et d'investissement ne semblent pas encore avoir entraîné une dynamisation du monde rural profitable à ces derniers.

2.3 ANALYSE DES DETERMINANTS DE LA PAUVRETE

L'appréhension de la dynamique de la pauvreté implique nécessairement des investigations sur les relations existant entre cette dernière, le bien-être, la croissance économique et les inégalités.

2.3.1 Croissance, bien-être, inégalité et pauvreté

D'une manière générale, les liens entre la croissance et la pauvreté indiquent que l'une augmente quand l'autre diminue. En d'autres termes, la croissance semble liée au recul de la pauvreté. Bien que cette tendance ne mette pas en évidence les liens de cause à effet entre les deux phénomènes, on peut considérer dans une certaine mesure que la croissance favorise la réduction de la pauvreté même si elle n'explique pas toujours toute sa diminution. La croissance n'est certainement pas suffisante pour imposer un recul de la pauvreté, mais sa nécessité se justifie par le fait que la création de richesses est indispensable pour relever le niveau de revenu général et de bien-être des populations. Pour que la croissance soit un puissant moyen de lutte contre la pauvreté, il est nécessaire que soient résolues les questions de disparités et d'inégalités. Si cette condition est remplie, la réduction de la pauvreté devient elle-même une stimulation réelle pour la croissance à travers :

- le développement de l'esprit d'entreprise et le goût du risque, indispensables à la croissance ;
- l'amélioration de la mobilité des individus grâce à l'accès à plus de ressources productives ;
- l'amélioration de la productivité humaine, une meilleure répartition et une meilleure utilisation des investissements sociaux et économiques.

Au cours de la période 1991-2001, le Burkina Faso a enregistré une croissance économique annuelle moyenne de 5,1% en termes réels. Durant la période du CSLP (2000-2002), le taux de croissance moyen a été de 3,9%. En 2001 et 2002 le taux de croissance du PIB réel par tête a été respectivement de 3,7% et de 3,2%. Ces performances sont nettement en deçà des objectifs initialement fixés pour impulser une augmentation substantielle du niveau de vie des populations. En effet, il était attendu un niveau de croissance d'environ 7 à 8% correspondant à un accroissement du PIB par tête de l'ordre de 4 à 5% susceptible d'entraîner un doublement du revenu par tête en 15 ans.

S'agissant des inégalités, les résultats de l'enquête sur les conditions de vie des ménages de 2003 indiquent une réduction des inégalités de dépenses par tête entre 1994 et 2003 puisque l'indice de Gini relatif au niveau de dépenses par tête des ménages de l'ensemble est passé 0,560 en 1994 à 0,530 en 1998 et à 0,506 en 2003. Mais cette réduction est plus le fait du milieu rural que du milieu urbain. En effet, l'enquête indique aussi une tendance à l'aggravation des inégalités en milieu urbain (+2,8%) et à leur déclin en milieu rural (-3,3%) entre 1994 et 2003. Toute chose qui tend à renforcer les disparités entre les deux milieux devenus moins homogènes au cours des dix dernières années.

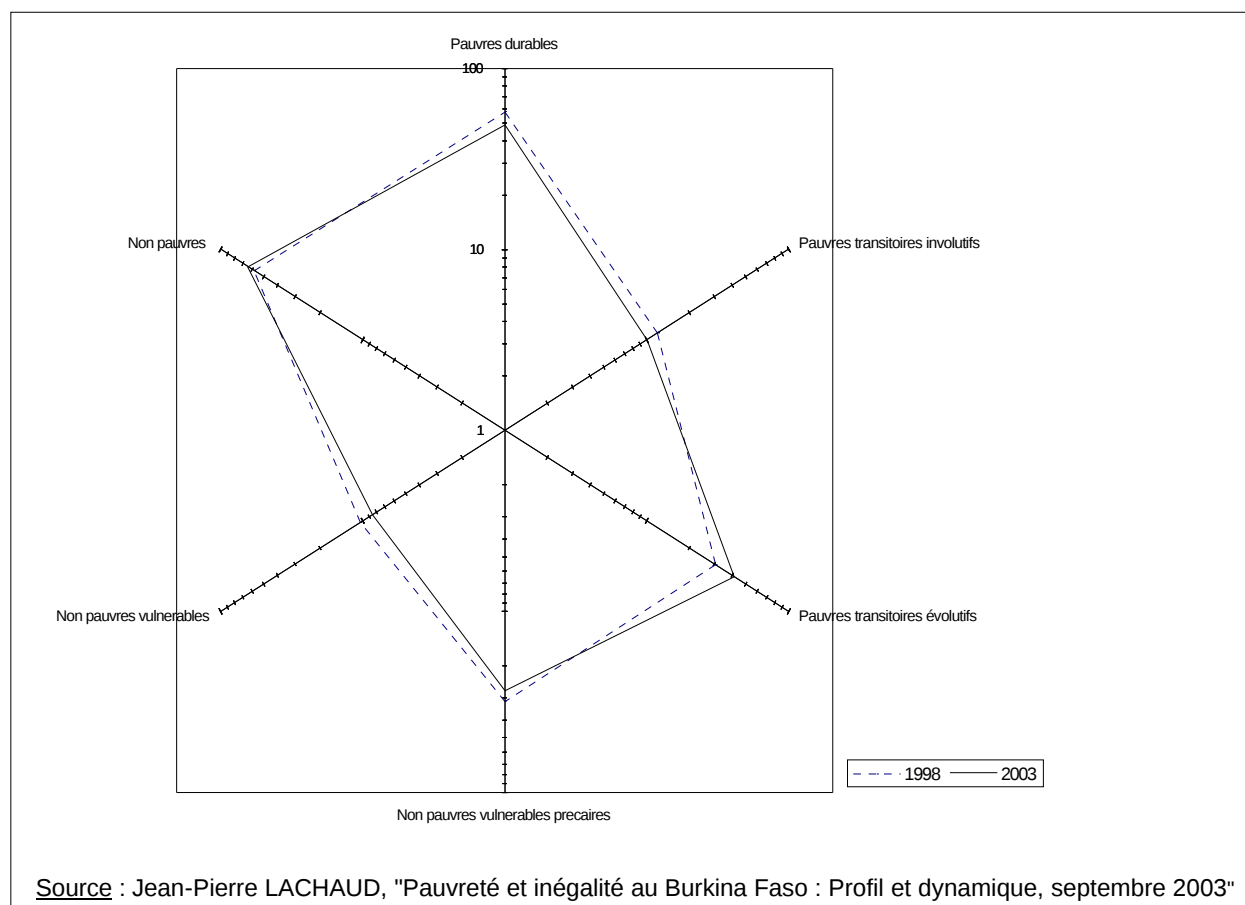
En termes de concentration des dépenses, la valeur de l'indice de Gini (0,46) indique une concentration moyenne, mais en réalité on note des inégalités importantes dans ces dépenses : 50% de la population dépense moins du quart du montant total des dépenses tandis que moins de 25% dépense plus de 50% de la dépense totale.

Au niveau régional, entre 1998 et 2003, les régions du Centre-Ouest, du Centre-Sud, de l'Ouest, de la Boucle du Mouhoun, du Sud-Ouest et du Centre-Est enregistrent une réduction des inégalités alors que les autres régions se sont caractérisées par une augmentation des inégalités. Toutefois, cette évolution des inégalités dans les différentes régions ne peut être directement liée à l'activité économique dominante et à l'évolution de la pauvreté dans la mesure où les régions ayant enregistré la réduction des inégalités se caractérisent diversement du point de l'activité économique. Les régions des Hauts bassins et de la Boucle du Mouhoun, par exemple, se caractérisent par des productions de rente alors que celles du Centre-sud et du Centre-est se caractérisent par la prédominance de l'agriculture de subsistance. De même, les régions qui ont enregistré une hausse des inégalités répondent à des caractéristiques différentes : les cultures de rente pour les Cascades, l'élevage pour le Centre-nord et le Sahel, l'agriculture vivrière pour le Nord et le Plateau central, l'agriculture et l'élevage pour l'Est. Cette dernière a enregistré une forte baisse de l'incidence de la pauvreté tandis que le Centre-sud, malgré la réduction des inégalités, se caractérise par l'augmentation de l'incidence de la pauvreté.

2.3.2 Pauvreté et vulnérabilité des ménages

L'étude sur l'évolution de la pauvreté et de la vulnérabilité indique que l'aggravation du phénomène de la pauvreté est essentiellement due à la pauvreté transitoire. En effet, les résultats consignés sur le graphique 3 indiquent que l'aggravation de la pauvreté au Burkina Faso entre 1998 et 2003 est globalement due au nombre de pauvres transitoires et évolutifs. Ce nombre a beaucoup plus augmenté que celui des pauvres durables qui est en relative diminution. Cette situation préoccupante signifie un accroissement de la vulnérabilité parmi les couches sociales pauvres et, peut-être même, non pauvres. Elle interpelle sur la nécessité de prendre en charge les questions de vulnérabilité des populations dans les différentes stratégies.

Graphique 3 : Evolution de la pauvreté et de la vulnérabilité en termes d'individus entre 1998 et 2003



S'agissant de la vulnérabilité des ménages, certes, la pauvreté en milieu urbain n'est pas toujours bien connue, mais, l'évolution de l'incidence de la pauvreté dans ce milieu met en évidence la tendance à l'urbanisation de la pauvreté. Ainsi, les trois enquêtes sur les conditions de vie des ménages, réalisées en 1994, 1998 et 2003, indiquent que l'incidence de la pauvreté en milieu est passée de 10,4% en 1994 à 16,5% en 1998 et à 19,9% en 2003, soit un accroissement de 9,5 points par rapport à 1994 et de 3,4 points par rapport à 1998.

Quand on sait que d'ici 2025 un tiers de la population burkinabè vivra en ville, il est impératif de prendre en considération cette situation et cette évolution de la pauvreté urbaine. En fait, l'ampleur et le caractère général du phénomène de la pauvreté et de la paupérisation exigent la mise en place d'un mécanisme dynamique et prospectif de protection sociale contre les risques sociaux et la vulnérabilité, avec la participation active de toutes les couches de la population burkinabè.

ENCADRE 4 : Le concept de vulnérabilité selon la Banque Mondiale

Selon le rapport de l'étude pilote sur les risques sociaux et vulnérabilité au Burkina Faso, réalisée sous les auspices de la Banque mondiale, « être pauvre ne signifie pas seulement avoir un faible niveau de consommation, d'éducation et de santé. Comme le démontrent amplement les témoignages, cela signifie aussi avoir peur du lendemain : redouter une crise à tout moment, sans savoir si l'on pourra y faire face. Cette épée de Damoclès fait partie du quotidien des pauvres et il est fort possible que les mutations en cours aujourd'hui dans les courants d'échanges, la technologie et le climat ne fassent qu'exacerber les dangers. Les pauvres sont bien souvent parmi les éléments les plus vulnérables de la société, car ils sont les plus exposés à toutes sortes de risques. La faiblesse de leur revenu les empêche d'épargner ou d'accumuler des actifs, les laissant désarmés lorsqu'une crise survient. La croissance économique contribue à atténuer la précarité, car il devient plus facile de gérer les risques lorsque les revenus augmentent. Mais, quelle que soit la conjoncture, les pauvres sont moins vulnérables s'ils disposent de mécanismes qui leur permettent de limiter ou d'atténuer les risques, ou d'y faire face ».

Ainsi, par exemple, la région du Centre-Nord qui avait une incidence de pauvreté de 48,9% en 1994 pour une moyenne nationale de 44,5% a vu cette incidence passer à 58,1% pour une moyenne nationale de 45,3 ; en 2003, cette a enregistré une baisse de l'incidence de la pauvreté (34% contre une moyenne nationale de 46,4%).

ENCADRE 5 : Les déterminants de la pauvreté en milieu rural au Burkina Faso

Si l'on néglige les transferts exogènes qui ne peuvent être contrôlés, la performance économique d'un résident rural est la résultante de deux éléments de base : la production totale et le prix auquel cette production peut être cédée. La production totale est essentiellement d'origine primaire et comprend aussi bien la production végétale que celle d'autres activités, y compris l'élevage et les activités non agricoles (artisanat, transformation de produits agricoles, etc.). Cette production dépend entre autres de la productivité des facteurs : la terre, le travail et les outils de travail comme le matériel de traction animale. Le prix correspond à ce que les demandeurs sont prêts à payer pour acquérir les biens produits et, dépend essentiellement des conditions de marché. La situation de pauvreté ou de bien-être d'un habitant rural dépendra étroitement de l'interaction des prix et de la productivité des facteurs essentiels et aussi, de l'environnement du village qu'on peut caractériser en terme d'ouverture sur le reste du monde, à travers le fonctionnement du village, des marchés des biens et services de base nécessaires pour une vie épanouie.

1. La faible productivité de l'agriculture et des activités non-agricoles. Les études ont mis en relief la faiblesse de la productivité dans l'agriculture burkinabè. Ceci se traduit par des rendements très bas à l'hectare, en particulier dans les zones vulnérables à forte incidence de la pauvreté. La faiblesse des rendements à l'hectare est expliquée par la faible productivité du travail, exacerbée par le taux de dépendance élevé dans la plupart des ménages (à cause de la présence de nombreux enfants en bas âge). Les résultats d'enquêtes récentes montrent que le revenu agricole par actif varie entre 51.000 F.CFA dans la province du Soum (représentative de la zone sahélienne), 71 000 F CFA dans la province du Passoré (représentative de la zone soudano-sahélienne du Plateau central) et 89 000 F CFA dans la province des Bâlé (représentative de la zone nord-guinéenne). Les études montrent aussi que les activités non-agricoles rapportent chaque année par actif 15 000 F.CFA au Soum, 18 000 F CFA au Passoré et 37 000 F CFA dans les Bâlé durant une période de 4 mois après les récoltes de 1998-1999.

La faiblesse de la productivité des facteurs tient à plusieurs causes. De façon globale, l'orientation vers l'agriculture de subsistance dans les zones les plus pauvres limite l'échelle de la production à un niveau bas, ceci étant accentué par l'absence d'équipement économisant le travail qui apparaît comme une contrainte à certains cycles de la production. L'orientation vers une agriculture de subsistance n'est cependant pas une fatalité. Parmi les facteurs explicatifs immédiats, on peut noter trois éléments : (i) la faiblesse du niveau d'instruction, dont une des conséquences est de limiter le champ de vision des paysans à ce qui se passe autour d'eux ; (ii) la non-complétude des technologies utilisées dans les zones vulnérables, qui visent surtout à atteindre l'autosuffisance ; ces technologies centrées autour du captage des eaux (diguettes, zaï) ne sont pas complétées par une forte utilisation d'engrais minéraux et organiques ; (iii) l'absence d'une politique nationale de grande envergure de diffusion des nouvelles technologies dans les zones vulnérables (l'exception étant la zone cotonnière).

2. Les fortes fluctuations intra- et inter - annuelles des prix. Les fluctuations des prix, qui vont du simple au double entre la période des récoltes et celle de soudure, ou même d'une région à l'autre, sont la preuve de l'imperfection des marchés. La faiblesse des prix à la récolte et leur hausse durant les mois de production agricole pénalisent fortement les paysans pauvres et contribuent à aggraver la pauvreté. En effet, ce sont les pauvres qui sont souvent forcés de vendre leur production vivrière à la récolte pour satisfaire des besoins urgents et qui sont obligés de racheter les mêmes produits six à neuf mois plus tard pour faire face à leur déficit alimentaire.

Plusieurs facteurs expliquent les fortes variations des prix dans le temps et dans l'espace : (i) des coûts de transaction élevés dus à la fragilité des marchés, l'absence de contrats, l'absence d'assurance, qui créent une situation où les prix reçus par le producteur s'écartent fortement des prix payés par les consommateurs dans les centres de demande. Ces mêmes facteurs créent un écart entre les prix à la récolte et quelques mois plus tard, en excluant certains producteurs du marché et rationnant ainsi l'offre ; (ii) l'insuffisance d'infrastructures limite les transmissions entre marchés et de ce fait les arbitrages pouvant soutenir le niveau des prix. Un exemple est le manque de voie de communication efficace entre la zone productive de l'ouest du pays (provinces de la Kossi, du Houët, du Kénédougou, de la Bougouriba) et la région sahélienne à faible productivité agricole (provinces du Yatenga, du Soum, du Séno) et (iii) l'absence d'une politique de stabilisation des prix au niveau national.

3. La faible ouverture des villages sur l'extérieur ou la non-fonctionnalité des marchés. Produire au-delà de ce qu'on peut consommer dépend non seulement des facteurs cités ci-dessus, mais aussi des utilisations possibles du surplus. L'existence de biens marchands suscitant des besoins est nécessaire pour provoquer la création de surplus monétaire permettant d'y avoir accès. Le milieu rural reçoit peu de biens et services qui rehaussent la qualité de la vie. Ce manque de profondeur du marché des biens modernes et les distances ou difficultés de communication routière entre les villages et les centres d'approvisionnement constituent un frein à une productivité accrue.

4. Les rapports de genre concourent à limiter la production agricole de certaines catégories sociales défavorisées telles que les femmes, les jeunes, les migrants... Leur difficile accès à la terre, plus exactement, le problème de la sécurité foncière et leur difficile accès également aux moyens et techniques de production, à l'encadrement sont autant de facteurs qui limitent la productivité des intéressés.

2.3.3 Pauvreté et caractéristiques socio-économiques

2.3.3.1 Education et pauvreté

Le Burkina Faso figure toujours parmi les pays où la situation de l'éducation reste encore préoccupante. Le taux brut de scolarisation au primaire qui était de 42,7% en 2000/2001 est de 47,5% à la

rentrée scolaire 2002/2003 tandis que le taux d'alphabétisation est passé de 30,1% à 32,25%.

On note ainsi que près de 53% des enfants burkinabè d'âge scolaire sont encore exclus du système en 2003. Toutefois, il existe des différences selon le

milieu de résidence, le sexe et la région administrative. En effet, le taux brut de scolarisation est trois fois plus élevé en ville qu'en campagne (101,9% contre 34,1%). Par rapport aux régions administratives, les régions du Centre, des Hauts bassins et du Centre-Ouest ont des taux de scolarisation supérieurs à la moyenne nationale avec respectivement 94,4%, 56,7% et 56,1%. La région du Sahel possède le plus faible taux de scolarisation avec un niveau de 22%. Selon le sexe, le pourcentage de garçon ens âges scolaires, admis dans le système dépasse celui des filles de 11,4 points soit 49,6% contre 38,2%.

Le taux d'alphabétisation est également réparti de façon inégalitaire selon le genre et le milieu de résidence. Selon le genre, les résultats de l'enquête burkinabè sur les conditions de vie des ménages indiquent que le taux d'alphabétisation des pauvres est deux fois inférieur à la moyenne nationale et quatre fois inférieur à celui des riches qui est de 42,1%.

Par rapport au sexe, l'enquête note que les hommes ont amélioré leur taux d'alphabétisation de 2,3 points entre 1994 et 2003, en passant de 27,1% à 29,4% ; dans le même temps le taux d'alphabétisation des femmes n'a gagné que 1,1 point en passant de 11,4% à 12,5%.

Par rapport au milieu de résidence, les populations des zones urbaines accèdent plus à l'alphabétisation (56,3%) que les populations des zones rurales (12,5%). Entre 1994 et 2003, le milieu urbain a amélioré son taux d'alphabétisation de 9,1 points alors que le milieu rural ne l'a augmenté que de 5,9 points.

Au niveau des régions administratives, ce sont encore les régions du Centre, de l'Ouest et du Centre-ouest qui enregistrent les meilleurs taux tandis que celles du Centre-Sud et du Sahel enregistrent les plus faibles taux en 2003.

ENCADRE 6 : Les déterminants de la pauvreté urbaine et rurale

Dans l'étude sur « la dynamique de la pauvreté au Burkina Faso : éléments d'analyse », réalisée en septembre 2001, Jean-Pierre LACHAUD met en évidence plusieurs facteurs déterminants de la pauvreté tant en milieu rural que urbain : le niveau d'instruction du chef de ménage et des autres membres adultes du groupe, le sexe du chef de ménage, le nombre d'enfants de moins de 14 ans dans le ménage, l'accès du chef de ménage à l'emploi, la variable "statut matrimonial et type de ménage", etc.

Quel que soit le milieu de résidence, l'instruction du chef de ménage et des autres membres adultes du groupe influence de façon positive la consommation par tête des ménages, les ménages dont le chef ou des membres adultes possèdent un niveau d'instruction élevé sont caractérisés par des dépenses supérieures à celles des ménages sans instruction. Toutefois, cet effet du niveau d'instruction paraît plus important en ville qu'en milieu rural.

Par rapport au sexe, dans les milieux urbain et rural, l'avantage comparatif de bien-être serait en faveur des ménages dirigés par les hommes en 1994 et en 1998 mais l'analyse révèle la progression du niveau de vie des ménages gérés par les femmes au cours de la période. Contrairement à l'instruction, c'est en milieu rural que le sexe du chef de ménage revêt plus d'importance dans le bien-être des ménages.

S'agissant de l'état matrimonial et du type de ménage, les groupes dont le chef est marié ou gère une famille monoparentale ont un niveau de bien-être élevé. En ville comme en milieu rural, cette variable capte les effets liés à la taille du ménage mais l'effet démographique du ménage s'exprime en général à travers le poids des enfants de moins de 14 ans et de celui des personnes âgées.

Dans les deux milieux, la présence d'un grand nombre d'enfants de moins de 14 ans dans le ménage influence négativement le bien-être du ménage. L'effet négatif du poids des enfants est plus accentué en milieu urbain qu'en milieu rural. Quant au poids des personnes âgées, il est plus significatif en zone urbaine où il affecte paradoxalement la consommation par tête des ménages de façon positive.

Enfin, l'accès à l'emploi du chef de ménage est un facteur d'élévation du niveau de la consommation par tête des ménages surtout pour les ménages gérés par un chef salarié protégé. En milieu rural, entre 1994 et 1998, les gains relatifs en termes de consommation par tête, c'est-à-dire l'amélioration relative du bien-être, des ménages gérés par un chef salarié mais non protégé se sont amenuisés et leur déficit de bien-être par rapport aux ménages de salariés protégés a augmenté de plus de 50%. La même tendance est observée pour les travailleurs indépendants non-agricoles et les chômeurs. Le phénomène mis en exergue ici est celui de la précarité du statut du travail non protégé en milieu rural.

Pour les enseignements secondaire et supérieur, en 2003, les taux brut de scolarisation au niveau national sont respectivement de 15,6% et 2,4%. Toutes les tendances dégagées en ce qui concerne le taux brut de scolarisation au primaire et le taux d'alphabétisation se retrouvent pratiquement au niveau de ces ordres d'enseignement (Voir tableau 6).

Tableau 6 : Indicateurs de l'éducation en 2003

Taux bruts de scolarisation		Milieu de résidence			Quintiles de dépenses					Total
		Urbain	rural	total	1 + pauvre	2	3	4	5 - pauvres	
Primaire	Masculin	104,2	40,6	49,6	36,3	44,6	50,7	51,1	74,4	49,6
	Féminin	99,6	27,0	38,2	22,1	32,5	37,6	43,98	66,1	38,2
	Total	101,9	34,1	44,1	29,1	23,8	44,5	47,7	70,3	44,1
Secondaire	Masculin	53,8	8,0	17,3	6,1	7,7	13,5	19,7	43,7	17,3
	Féminin	47,9	4,2	13,8	3,5	5,9	9,6	12,0	33,2	13,8
	Total	50,7	6,1	15,6	4,9	6,9	11,6	15,8	37,6	15,6
Supérieur	Masculin	11,5	0,1	3,4		4,3	0,3	0,7	11,1	3,4
	Féminin	5,0		1,2				0,2	2,5	1,2
	Total	6,1		1,2				0,1	4,0	1,2

Source : Rapport d'analyse de la pauvreté - INSD-EBCVM - 2003

2.3.3.2 Santé, nutrition et pauvreté

Les données de l'enquête burkinabè sur les conditions de vie des ménages de 2003 permettent d'apprécier la situation sanitaire et nutritionnelle à travers essentiellement le taux de morbidité global, le taux de consultation, le retard de croissance des enfants, l'insuffisance pondérale et l'émaciation. L'analyse de l'ensemble de ces indicateurs montrent que la situation sanitaire est préoccupante.

Le taux de morbidité global qui mesure l'état général de santé est de 5,8% en 2003 signifiant qu'environ six individus sur cent ont connu au moins un cas de maladie. Ce taux a connu une évolution favorable par rapport à 1998 où son niveau était de 7,1% soit une baisse de 1,3 point. Il est de 6,8% pour le milieu urbain contre 5,3% pour le milieu rural. En terme d'analyse spatiale, les régions administratives du Plateau central (8,3%), du Sud-Ouest (7,6%), du Centre (7,3%) et du Centre-est enregistrent des taux de morbidité supérieurs à la moyenne nationale. Les taux les plus faibles sont enregistrés dans les régions des Cascades (3,9%), du Nord (4%) et de l'Est (4%).

Quant au taux de consultation, la moyenne nationale en 2003 est de 4,2%. En milieu urbain, il est relativement plus élevé (5,8%) qu'en milieu rural (3,8%). Il est sensiblement le même chez les femmes et chez les hommes : 4% et 4,4%. Il est inégalement réparti entre les régions, entre 6,6% et 3,7%. Dans les régions du Plateau central (6,6%), du Centre et du Centre-est les populations consultent plus dans les formations sanitaires (16,6%) tandis que celles de régions du Nord, du Centre-sud, de l'Est, de la Boucle du du Mouhoun et du Sahel ont les plus faibles taux de consultation (3,7%).

En ce qui concerne l'état nutritionnel, l'enquête indique que 44,5% des enfants burkinabè souffrent d'un retard de croissance. Cette malnutrition touche plus les enfants du milieu rural (46,8%) que ceux du milieu urbain (29,7%). Les régions de l'Est (59,9%) et du Plateau Central (52,2%) sont les plus touchées par le retard de croissance. L'insuffisance pondérale concerne 42,2% des enfants du Burkina Faso, surtout en milieu rural. Dans les régions de l'Est et du Centre-Est, plus de 50% des enfants sont concernés. Enfin, la prévalence du retard de croissance (émaciation) touche 19% des enfants au Burkina Faso.

Les tableaux 7 et 8 donnent quelques indicateurs de santé au Burkina Faso en 1990-1993 et 1993-1999.

Tableau 7 : Indicateurs de santé au Burkina Faso en comparaison à l'Afrique Subsaharienne*

Pays	Espérance de la vie à la naissance	Mortalité infantile (pour 1000 naissances vivantes)	Mortalité juvénile (pour 1000 naissances vivantes,	Mortalité maternelle (pour 100.000 naissances vivantes)	Indice de fécondité (no. d'enfants par femme)	Prévalence VIH (%)	malnutrition des enfants (pourcentage en dessous de 5 ans, 1990-96)
<i>Burkina Faso</i>	54	105	219	930	6,8	7	
Afrique	52	91	151	822	5,6	8	32
<i>Guinée</i>	46	122	220	880	5,7		24
<i>Madagascar</i>	58	96	162	600	6,0	0,5	36
<i>Mali</i>	50	120	192	580	6,7		31
<i>Côte d'Ivoire</i>	55	88	138	600	5,6	14	24
<i>Ghana</i>	60	71	110	740	5,0		27
<i>Ouganda</i>	40	99	141	550	6,7		26

Source : INSD

* Pour l'Afrique, valeurs moyennes, 1990-1993

Tableau 8 : Indicateurs de Santé Burkina Faso 1993-1999

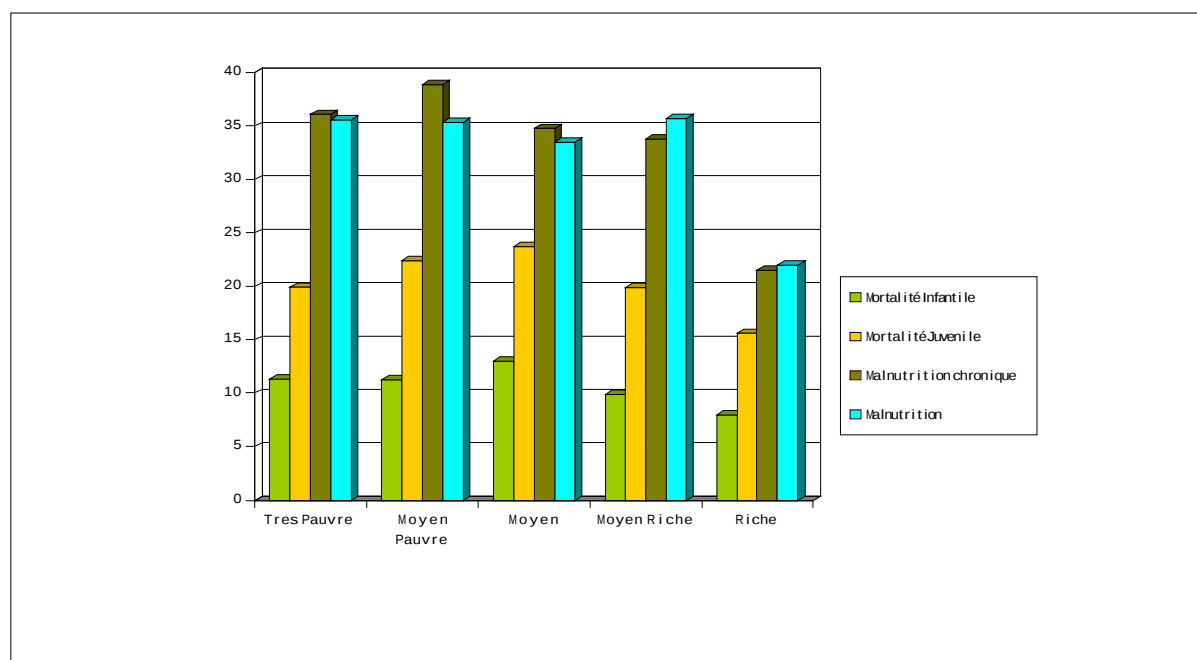
	1993	1999
Mortalité juvénile (enfants de moins de 5 ans)	204,5	219
Mortalité infantile	107,6	105
Mortalité néonatale	51,3	41
Mortalité post- néonatale	56,2	65
Mortalité maternelle		930
Indice de fécondité (femmes 15-49ans)	6,9	6,8
Taux de malnutrition		
- Poids pour âge (%)	29,5	
- Taille pour âge (%)	29,4	

L'examen des indicateurs de santé par niveau socio-économique montre également des disparités significatives de l'état de santé entre les groupes les plus riches et les plus pauvres du Burkina Faso (Tableau 9). Le graphique 4 montre clairement le fossé existant entre le groupe des 20% les plus riches où les indicateurs sont significativement meilleurs et le groupe des 80% les plus pauvres qui présentent des taux de mortalité et de malnutrition encore très élevés. Ce fossé paraît être lié essentiellement au différentiel urbain-rural. Il est, par exemple, observé en milieu urbain une chute de la fertilité qui ne se retrouve pas en zones rurales (EDS 1998/99).

Par contre, l'incidence des maladies comme la diarrhée et les infections respiratoires aiguës n'est pas fortement liée au statut socio-économique ; ce qui reflète, probablement, la forte pression infectieuse de l'environnement (avec le paludisme) et les problèmes d'assainissement dans l'ensemble du pays et des milieux de résidence. Cependant, dans les groupes les plus riches, l'utilisation des services de santé est plus élevée et la malnutrition plus basse ; ce qui confirme que l'état nutritionnel et l'accès aux services de base sont des cofacteurs importants de la mortalité des enfants et de la morbidité chez les adultes.

Tableau 9 : Indicateurs de Santé par niveau socio-économique

1993							
	Quintiles			Population			
Indicateurs de santé	Pauvre	Moyen Pauvre	Moyen	Moyen Riche	Riche	Moyenne	Ratio
Mortalité infantile (en pour 1000)	113,6	113,0	129,8	98,6	79,7	107,6	1,425
Mortalité des enfants de < 5 ans(en pour 1000)	199,2	223,9	237,3	198,6	156,4	204,5	1,274
Malnutrition modérée, taille pour âge (%)	36,1	38,9	34,8	33,8	21,5	33,3	1,679
Malnutrition poids pour âge(%) (modérée)	35,6	35,4	33,5	35,7	22,0	32,7	1,618
Malnutrition Poids pour âge (%) (sévère)	9,6	11,8	8,9	11,1	4,0	9,3	2,400
Indice de masse corporelle chez les mères (%)	15,7	16,5	16,5	16,1	10,2	15,1	1,539
Indice de fécondité	7,5	6,7	7,1	7,0	4,6	6,5	1,630
Indice de fécondité (15-19 ans)	182,0	142,0	173,0	190,0	97,0	149,0	1,876
Prévalence de la diarrhée chez les enfants	22,3	18,3	20,5	21,5	17,9	20,1	1,246
Prévalence des IRA chez les enfants	10,2	12,3	11,2	10,6	11,1	11,1	0,919

Graphique 4 : Taux de mortalité et de malnutrition des enfants par groupe socio-économique

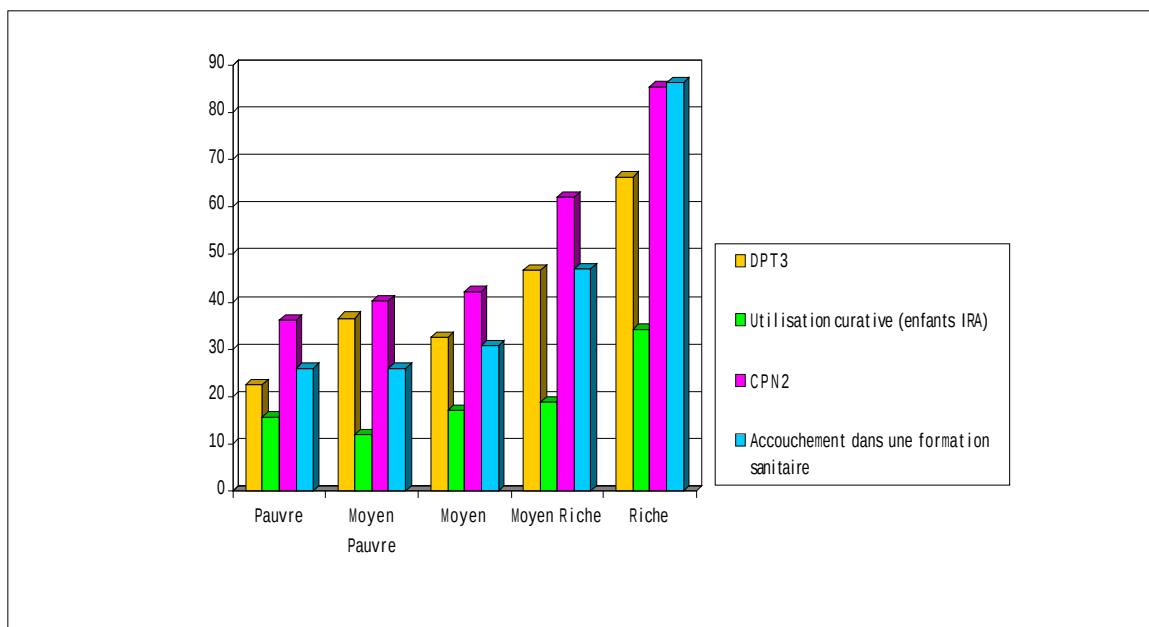
L'utilisation des services de santé est encore très insuffisante, malgré les améliorations enregistrées ces trois dernières années. Par exemple, en 2002, la couverture vaccinale des enfants de 0 à 11 mois a été satisfaisante sauf pour la fièvre jaune qui a connu une légère baisse due, probablement, à l'inaccessibilité des formations sanitaires et à certaines pratiques traditionnelles. Ces améliorations ont été possibles grâce à une adaptation des services rendus plus accessibles aux besoins des populations, notamment grâce au recrutement en 2001 de 776 agents de santé permettant de porter la proportion des CSPS normalisées de 70% en 2000 à 74% en 2001.

Mais l'utilisation des services curatifs de base, tout en restant à un niveau comparable aux pays voisins d'Afrique de l'Ouest, reste basse : 0,2 visite par personne et par an. La

prévalence contraceptive est de 5% seulement. L'utilisation des moustiquaires, imprégnées ou non, est très basse. La proportion des femmes ayant accouché dans une formation sanitaire a baissé, passant de 43% en 1993 à 27% en 1998/99. En dépit d'une connaissance généralisée du SIDA (87% des femmes et 96% des hommes de 15 à 64 ans connaissaient les modes de transmission du SIDA en 1999), l'utilisation du condom par les populations les plus vulnérables (routiers, femmes "libres", militaires) reste faible.

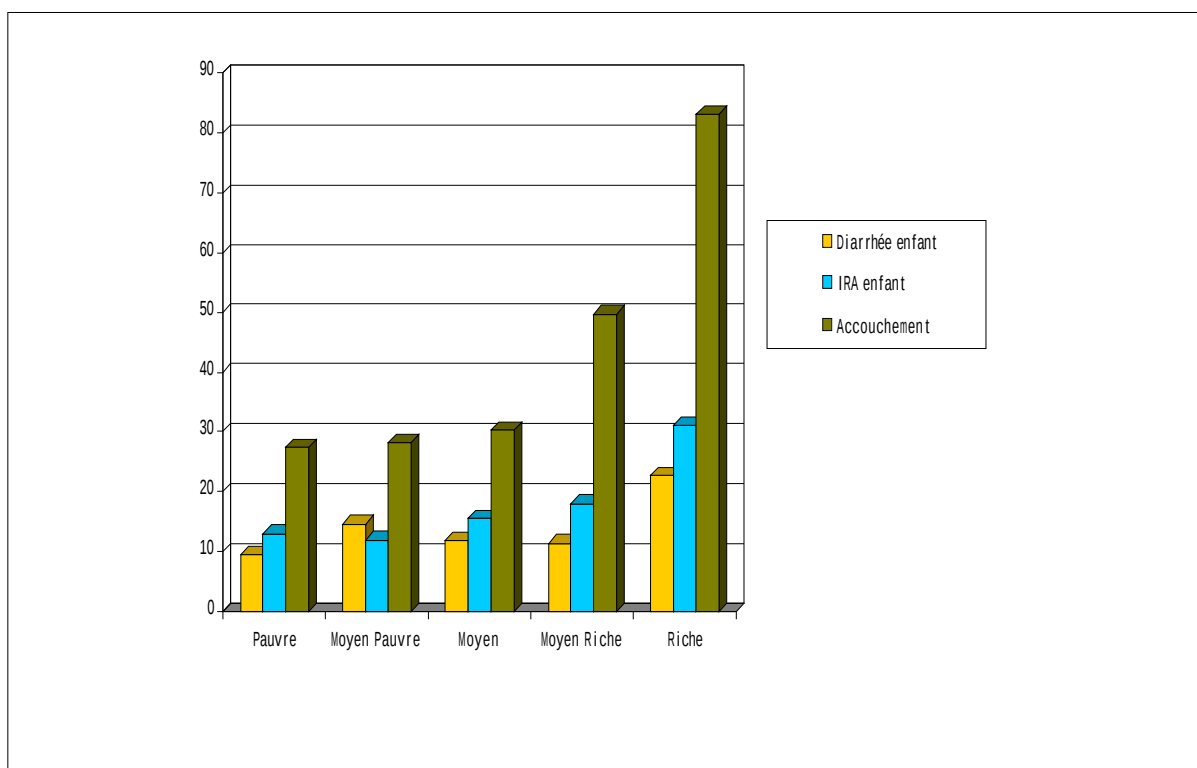
Comme l'indique la graphique 5, les services de santé sont particulièrement peu utilisés par les pauvres et les populations vulnérables. Seuls les 20% les plus riches présentent un niveau d'utilisation des services satisfaisant. De façon globale les 20% les plus pauvres utilisent deux fois moins ces services que les 20% les plus riches. Il existe également un grand différentiel entre riches et pauvres et entre zones rurales et zones urbaines en terme de couverture vaccinale. Les enfants en zone rurale sont moins vaccinés que les enfants en zone urbaine. Les études menées auprès des bénéficiaires montrent également que certains services ne sont pas abordables pour les groupes les plus pauvres.

Graphique 5 : Utilisation des services essentiels de santé par groupe socio-économique (%)



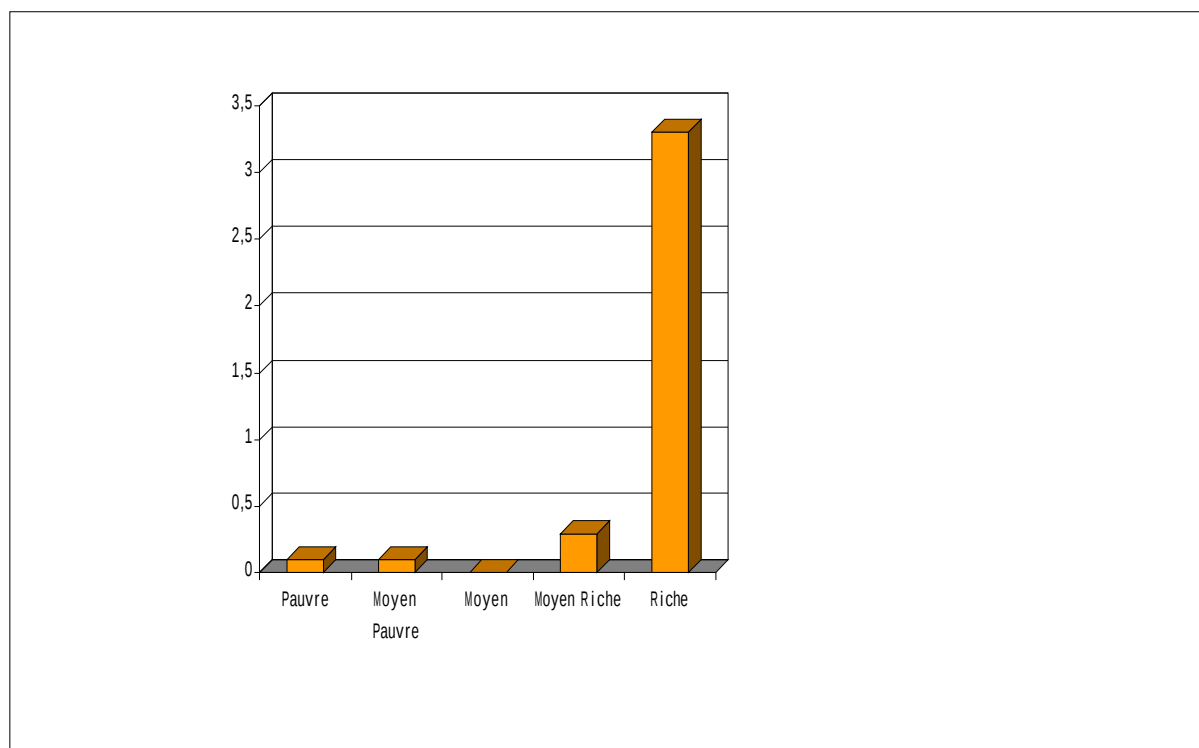
Lorsque l'on différencie l'utilisation en fonction du prestataire en public ou privé, il apparaît que, de façon générale, les services de santé publics sont moins utilisés par les pauvres que les riches, tant pour la vaccination (essentiellement offerte par le public) que pour les soins curatifs de l'enfant ou l'accouchement (graphique 6).

Graphique 6 : Utilisation des services publics pour les soins curatifs aux enfants et l'accouchement (%)



Cependant la différence est la même ou encore plus marquée pour les services privés. Les pauvres ne les utilisent que dans une proportion très faible. Pour l'accouchement, 72% du groupe des 20% les plus pauvres accouchent à domicile (Voir graphique 7).

Graphique 7 : Utilisation des services privés pour l'accouchement



Des mesures ont été prises en vue de faire face à la dégradation des indicateurs d'utilisation des services résultant de leur inaccessibilité financière par les populations démunies. Ces mesures comprennent :

- la gratuité de la consultation prénatale, mesure prise en février 2002 ;

- l'application d'un demi-tarif aux enfants en milieu hospitalier, mesure prise en février 2003 ;

- réduction de 32% de la marge bénéficiaire de la CAMEG décidée par son Conseil d'Administration en décembre 2001.

Par ailleurs, des activités de formation des membres des comités de gestion des CSPS ont été menées.

2.3.3.3 Eau potable

La situation en matière d'approvisionnement en eau potable se caractérise par une amélioration du taux de couverture, due aux efforts consentis en matière d'équipement du pays en forages et autres centres d'approvisionnement. En effet la proportion des ménages utilisant l'eau des forages est passée de 31% en 1998 à 40,4% en 2003. En ce qui concerne l'hygiène et l'assainissement, la situation est encore plus préoccupante, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, accentuant les risques de mortalité et de morbidité dus aux maladies d'origine hydrique, liées à l'insalubrité de l'eau et de l'habitat : 4,2% des ménages ruraux consomment encore l'eau des rivières et des cours d'eau.

Environ 90% des ménages s'approvisionnaient au puits, au forage ou au robinet public aussi bien en 1998 qu'en 2003. Le pourcentage d'utilisation du robinet a cependant connu une augmentation modérée entre 1998 et 2003 en milieu urbain, tandis que l'utilisation du forage connaît une certaine progression en milieu rural, comparativement aux autres sources d'eau potable. Ces tendances dénotent d'une amélioration de la qualité de l'eau potable disponible pour les ménages. On note toutefois la rareté de l'eau potable pour les régions de la Boucle du Mouhoun (33,7%), l'Ouest (54,6) et le Sud-ouest (59,6%). Les bons résultats enregistrés sont en partie attribuables à la politique nationale de l'eau potable ("Eau potable pour tous en l'An 2000"). Grâce à l'intervention vigoureuse de cette politique, le sud-ouest qui en 1994, tirait 68% de son eau des rivières (donc non potable) a réduit cette source à 25,4% en 2003. Cependant, la période de collecte des données en 2003 (période sèche) n'exclut pas que le faible recours aux cours d'eau soit dû à leur assèchement.

2.3.3.4 Cadre de vie

La qualité du logement, qui regroupe un ensemble d'éléments rendant l'habitat confortable ou inconfortable, est analysée à travers plusieurs dimensions : le mur, le plancher, le toit, le mode d'évacuation des eaux usées, le type de toilette, la présence d'électricité et le type d'énergie utilisée pour la cuisine. Pour cet indicateur du développement humain, le hiatus entre la ville et le village est énorme.

Parmi les services de l'habitat, l'électricité est celui qui peut contribuer à changer substantiellement le mode de vie. En milieu rural burkinabè, moins de 1% des ménages y avait accès en 1994 et aucun progrès sensible n'a été enregistré en 2003 (à peine 1,1%). Il est vrai que le Burkina n'a pas encore adopté une politique d'électrification rurale, cela peut-être parce que le service est même encore fourni en deçà de la demande en milieu urbain. La proportion des ménages urbains à habitation équipée de service électrique n'a connu qu'une faible progression : 29 % en 1994 à 34% en 1998 et à 45,7% en 2003. une majorité des citoyens utilise toujours comme moyen d'éclairage la lampe-pétrole : 69% en 1994 et 51,8% en 2003. Un constat d'importance est qu'en milieu urbain, les ménages des quintiles inférieurs du niveau de vie n'ont enregistré aucun progrès remarquable en matière de fourniture d'électricité entre 1994 et 2003. Ceci est dû à un écart important entre l'offre et la demande en forte progression par suite de l'occupation accélérée de zones périphériques.

2.3.3.5 Emploi, niveau d'instruction et pauvreté

La participation au marché du travail et le niveau de dotation en capital humain apparaissent comme des facteurs déterminants garantissant l'accès des individus à l'emploi et la stabilité des revenus dans une perspective de réduction de la pauvreté. En 2003, les taux de participation au marché du travail des personnes âgées de 15 à 60 ans ont été estimés à 87,3% et 64,8% respectivement en milieu rural et en milieu urbain. Il est de 87,8% pour les hommes et de 77,7% pour les femmes. Cette participation est liée à plusieurs facteurs tels que :

le niveau d'instruction des individus : la sensibilité de l'offre de travail à l'instruction est très forte pour toutes les personnes de 15 à 60 ans en milieu rural, alors qu'en milieu urbain cette forte sensibilité se révèle pour les jeunes (filles et garçons) ;

le niveau de vie des ménages : le taux d'offre est respectivement de 71,5% et 60,1% pour les ménages pauvres et les ménages riches ; cela indique la faible productivité des activités exercées par les premiers. La variation du taux d'offre de travail en fonction du niveau de vie est liée à la présence de membres secondaires dans ces ménages, notamment en milieu urbain. Elle reflète en général les stratégies de survie des ménages et cache vraisemblablement le phénomène du travail des enfants.

En la matière, plusieurs éléments d'analyse suggèrent que l'orientation des politiques économiques vers la promotion de l'emploi non vulnérable et l'accroissement de l'efficacité de la participation aux marchés de travail est susceptible de contribuer à la réduction de la pauvreté à moyen ou long terme.

L'accès des femmes à l'emploi constitue, dans une certaine mesure, un facteur d'autonomisation. Or, l'accès des femmes pauvres à l'emploi se fait le plus souvent par le biais du travail indépendant non-agricole et le travail agricole, notamment à travers leur insertion dans le secteur informel. Aussi, observe-t-on une dégradation du niveau de vie des ménages gérés par les femmes dotées de ces deux statuts de travail. Toute chose qui montre les difficultés d'insertion de la majorité des femmes et l'inefficacité du secteur informel pour créer des opportunités de rééquilibres entre les hommes et les femmes.

Un autre aspect de l'emploi est sa distribution selon le statut du travail, le milieu de résidence, le sexe et le type de ménage. A cet égard, les études mettent en évidence une articulation de la structure du marché du travail autour de trois grands systèmes productifs : le secteur agricole, le secteur informel rural (essentiellement agricole) et urbain (essentiellement non agricole), le secteur moderne essentiellement urbain (salariés des secteurs privé et public formels).

2.3.4 Autres déterminants

La pauvreté dépend de la disponibilité et du rendement d'un ensemble d'actifs physiques humains et sociaux. Ces actifs sont le plus souvent régis par le marché et une multitude d'institutions, de normes et de valeurs. Parmi ces actifs, la terre, le capital productif et certains services financiers paraissent déterminants lorsqu'il s'agit d'offrir aux pauvres des opportunités de création de revenus.

2.3.4.1 Accès des pauvres à la terre

Les textes portant réorganisation agraire et foncière (RAF) ont fait l'objet de plusieurs relectures pour tenir compte de l'évolution des réalités nationales. Leur mise en œuvre est encore limitée bien que constituant un impératif dans le cadre des initiatives de réduction de la pauvreté ; la répartition et la possession des terres, surtout cultivables (y compris l'attribution de titres de propriété), ont des incidences décisives sur la production, le revenu et les conditions de vie des ménages pauvres ruraux.

Au-delà de son accès en tant que ressource productive agricole, la terre peut aussi être valorisée en tant que patrimoine foncier et principal actif des ménages pauvres. Il est aussi possible de lui attribuer une valeur d'échange en vue de favoriser l'allocation la plus efficace de cette ressource naturelle entre plusieurs utilisations possibles et ainsi contribuer à l'amélioration du bien-être des pauvres. Enfin, dans le cadre du financement de micro-infrastructures ou d'activités génératrices de revenus, la terre, souvent le seul actif des ménages pauvres, peut servir de garantie à l'octroi de crédits ou de prêts.

2.3.4.2 Accès des pauvres au capital productif et aux services financiers

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie et des revenus des groupes pauvres, l'accès de ceux-ci au capital productif et aux technologies qui leur sont adaptées, permet l'accès à un emploi ou à une activité génératrice de revenus, et par voie de conséquence, au capital financier et, plus particulièrement, au crédit. Au-delà de l'impact reconnu de l'épargne et du crédit sur la réduction de la pauvreté et l'accroissement des revenus, la question clé pour le développement du micro-crédit à destination des pauvres se focalise sur l'intermédiation financière qui permet de mettre ensemble l'offre et la demande de fonds via ces professionnels.

En la matière, les autorités burkinabé ont mis en place des instruments de financement tels que le Fonds d'appui à la promotion de l'emploi, le Fonds d'appui au secteur informel, le Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes, le Projet d'appui à la promotion de petites et moyennes entreprises. Ces fonds complètent les initiatives développées par les organismes de coopération pour la promotion de la petite entreprise : Cellule d'appui à la petite entreprise de Ouagadougou, Bureau d'appui en management d'entreprise de la région de Bobo Dioulasso, etc. Ces différents fonds ont permis de financer un certain nombre de projets et de créer des emplois mais ils restent limités dans leurs capacités à répondre aux besoins du public cible.

En règle générale, jusqu'à présent, l'intermédiation financière a peu touché les zones et les ménages les plus pauvres. L'économie des pauvres reste peu liquide à cause de l'inexistence des banques à leur niveau et du peu d'implantation des organismes de micro-crédit. Ils ne peuvent donc ni accumuler de l'épargne ni avoir accès au crédit. Dans la perspective de la réduction de la pauvreté humaine, il est nécessaire d'accroître l'offre de micro-financements, afin de proposer une gamme variée d'activités essentielles pour la promotion des conditions de vie des pauvres, la satisfaction de leurs besoins essentiels de base et le renforcement de leurs capacités.

Si les causes de la pauvreté sont multiples, il est aussi de notoriété qu'il existe une corrélation entre la création de la richesse et l'accès au financement. En effet, les difficultés d'acquisition d'actifs de production sont tout aussi cruciales que les problèmes d'accès à la formation, aux techniques de production et aux systèmes d'information ; et ces difficultés ne peuvent être souvent résolues que par l'accès à l'emprunt. La sagesse populaire ne dit-elle pas que c'est avec l'argent emprunté que l'on sort de la pauvreté. En s'inscrivant dans une perspective structurelle, c'est-à-dire dans un cadre de long terme et de développement, la recherche d'un financement adéquat de l'économie ne peut durablement se satisfaire du

schéma actuel qui exclut une frange importante des populations, surtout dans un contexte de grande pauvreté.

Conclusion

De l'analyse qui précède, il ressort que, outre les facteurs écologiques et géographiques, la pauvreté au Burkina Faso est due essentiellement à :

- une économie peu compétitive, croissant à un taux modeste qui ne permet pas de dégager des revenus et de créer des emplois pour une large partie de la population peu instruite et qui ne génère pas non plus suffisamment de ressources à l'Etat, lui permettant d'assurer la fourniture des services sociaux et économiques de base ;
- une population peu alphabétisée et peu scolarisée, bénéficiant de peu de soins et soumise au risque du SIDA.

Ces dernières années, la pauvreté n'a pas diminué comme l'on pouvait s'y attendre avec un taux de croissance de l'économie de plus de 5 %. Elle est globalement restée stable avec une légère diminution en milieu rural compensée par une forte poussée en milieu urbain. La pauvreté monétaire au Burkina Faso a peu évolué mais des changements structurels susceptibles de se renforcer sont en cours. La dynamique de la pauvreté est étroitement liée à l'existence et à l'évolution des inégalités. Les inégalités de dépenses qui sont restées stables au niveau national, ont connu une baisse dans les zones rurales alors qu'elles se sont accrues en milieu urbain. Cette croissance des inégalités en milieu urbain a plus que contrebalancé la réduction des dépenses réelles, ce qui explique l'aggravation de la pauvreté urbaine, alors qu'en zone rurale, la baisse de ces inégalités a contribué à freiner la croissance de la pauvreté.

Des améliorations plus ou moins sensibles ont pu être enregistrées, si l'on admet que le biais de la croissance économique est positif sur l'incidence de la pauvreté. La réduction des inégalités en milieu rural peut être interprétée comme le signe d'une croissance pro-pauvres. Cette conclusion est corroborée par l'analyse selon les centres urbains qui indique que la composante distribution est positive, surpassant l'effet croissance dans les deux grandes agglomérations du pays. En outre, dans les régions du Sahel, du Centre-ouest et du centre-nord, où l'incidence de la pauvreté a diminué statistiquement et significativement entre 1994 et 2003, les effets d'inégalité ont certainement surpassé les effets de croissance, indiquant une redistribution en faveur des populations pauvres. Les progrès sont donc mitigés tant au niveau macroéconomique qu'au niveau des principaux secteurs sociaux (progrès timides dans les secteurs de l'éducation et de la santé) mais tout de même encourageants rendant impératif le maintien des efforts visant à renforcer les bases de la croissance et à assurer la cohérence des politiques sectorielles.

La réduction de la pauvreté au Burkina Faso passe essentiellement par une réduction de la pauvreté de la population vivant en milieu rural qui représente plus de 92 % en 2003 des populations pauvres, 94% en 1998 et 96% en 1994. Elle doit résulter d'une croissance des revenus du monde rural et de l'amélioration de ses conditions de vie. L'appui à la diversification des sources de revenus actuels tels que l'agriculture et l'élevage est fondamental mais doit s'accompagner d'une recherche de sources de revenus complémentaires résultant d'une diversification des activités du monde rural et de l'augmentation du temps de travail. C'est à ce niveau que la lutte contre la pauvreté implique des actions soutenues pour la réduction des disparités d'accès aux actifs physiques (terre, équipements, moyens financiers) et humains (instruction, qualification, santé, nutrition). Elle implique également que des actions soient conduites pour stimuler l'augmentation des rendements de ces actifs.

Le risque d'urbanisation de la pauvreté semble être lié à trois facteurs :

l'aggravation des tensions sur le marché du travail urbain en relation avec les flux migratoires : les populations immigrées sont peu nanties d'instruction et de compétences pour accéder à des emplois rémunérateurs et contribuent à gonfler le volume de salariés non-protégés ;

la précarité croissante des statuts du travail urbain en termes de revenus et de protection ;

l'ampleur du chômage féminin : en dépit de son caractère marginal, il atteste d'un certain nombre de difficultés d'accès au marché de travail et au capital pour les femmes dans les grandes agglomérations.

Le soutien à la croissance doit donc se traduire par un plus grand accès aux facteurs de production tels que la terre, le crédit, les technologies et l'information et à de plus grands investissements en infrastructures. En même temps, les conditions d'accès aux services sociaux de base tels que l'eau, la santé et l'éducation qui sont si différents en milieu rural qu'en milieu urbain, doivent être une priorité de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

III : PERFORMANCES REALISEES DEPUIS 2000

3.1 APERÇU GENERAL SUR LE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT

La mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté exige d'énormes moyens. C'est pourquoi, le Gouvernement a opté d'associer les ressources publiques et privées pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés dans le cadre de la réduction de la pauvreté. Il s'est ainsi, tout en consolidant les acquis et en approfondissant les réformes entreprises antérieurement dans le cadre des différents programmes, attelé à mobiliser toutes les énergies pour la mise en œuvre du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.

Globalement sur la période 2000 - 2002, 1 306,6 milliards FCFA de financements (hors dette) ont été injectés dans l'économie. Les dépenses de fonctionnement ont progressé à un rythme plus accéléré que celles consacrées aux investissements : respectivement 9,9% et 1% à peine par an.

S'agissant des dépenses d'investissement en particulier, elles ont été soutenues par les efforts de l'ensemble des partenaires techniques et financiers dans le cadre de l'aide publique au développement et sont particulièrement caractérisées par leur nature largement concessionnelle et la prédominance des dons. Le financement extérieur, fortement consacré aux secteurs sociaux et au développement rural, s'est établi en volume (hors PPTE) à 496,8 milliards FCFA sur la période 2000-2002, faisant ainsi ressortir un manque à gagner de 41 milliards FCFA par rapport aux prévisions du CSLP. Toutefois, ce gap a été largement comblé par les appuis budgétaires (159,1 milliards FCFA), illustrant ainsi la volonté des partenaires à faire du CSLP le cadre par excellence de mobilisation des ressources. Néanmoins, le niveau du taux d'exécution des projets financés sur fonds extérieurs s'est situé à 71%, traduisant la faiblesse récurrente des capacités d'absorption de l'économie.

L'analyse fonctionnelle des dépenses révèle que les ministères prioritaires ont effectivement bénéficié de proportions importantes des financements mobilisés. Ce sont : l'enseignement de base (12,94%), les infrastructures (11,63%), l'agriculture, l'hydraulique et les ressources halieutiques (10,78%) et la santé (9,9%). Ceci traduit dans une certaine mesure la cohérence du processus budgétaire avec les priorités du CSLP. Cependant, Il faut relever que certaines dépenses réalisées au profit des secteurs prioritaires ont été comptabilisées dans les dépenses communes interministérielles qui continuent de prendre de l'ampleur. Elles représentaient 8,56% de la dépense publique totale sur la période 2000 - 2002 et ont enregistré un taux d'accroissement annuel moyen de 18,7%. A l'avenir, la désagrégation de l'allocation des ressources publiques aux secteurs prioritaires pourrait favoriser une meilleure lisibilité.

Au niveau spécifique de la mise en oeuvre de l'initiative d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés, les mobilisations ont atteint 54,3 milliards FCFA dont 64% ont été dépensées. Ce qui traduit, une fois de plus, la faible capacité d'absorption au niveau des secteurs.

3.2 ETAT DE MISE EN ŒUVRE DU CSLP PAR AXE STRATEGIQUE

3.2.1 Axe 1 : Accélérer la croissance et la fonder sur l'équité

3.2.1.1 Stabilisation du cadre macroéconomique

L'activité économique au cours de la période 2000 – 2002 s'est exercée sous l'influence de chocs exogènes particulièrement défavorables (hausse du dollar et du prix du pétrole, mauvaises conditions climatiques, baisse des rapatriements d'épargne et retour massif des ressortissants Burkinabè résidant à l'étranger). Ce faisant, la croissance économique enregistrée n'a pas permis d'impulser une amélioration sensible des revenus des populations les plus défavorisées. Le taux de croissance moyen du PIB en termes réels s'est établi à 3,9% contre une croissance démographique de 2,4%. La structure du PIB n'a pas connu de changements profonds, la principale source de croissance est demeurée le secteur primaire (30,8%), suivi du secteur tertiaire (24,8%) puis du secteur secondaire (18,8%).

Cette croissance s'est accompagnée d'une bonne maîtrise des prix dont le niveau moyen (2,3%) est conforme à la norme communautaire (au plus 3%).

Dans le domaine budgétaire, les efforts de recouvrement et les réformes fiscales entreprises ont permis une progression régulière des recettes. Mais la progression du taux de pression fiscale (13 % en moyenne du PIB) demeure encore faible comparativement à la norme communautaire (17%). En outre, la structure actuelle des recettes met en évidence la prégnance de la fiscalité de porte sur la fiscalité intérieure. Une telle situation s'explique par l'étroitesse de l'assiette fiscale et certaines difficultés de recouvrement.

L'épargne budgétaire s'est détériorée au fil des ans (25 milliards FCFA en 2000 à 5,5 milliards FCFA en 2002) indiquant une progression plus rapide des dépenses courantes (10% par an) par rapport aux recettes courantes (6%) amenuisant ainsi les capacités de financement des investissements sur ressources propres. Toutefois, des efforts ont été faits pour maintenir le ratio "Investissements financés sur fonds propres sur recettes fiscales" à un niveau supérieur d'environ 10 points de la norme communautaire qui est à 20% minimum.

En dépit des efforts pour maîtriser la masse salariale, celle-ci demeure encore très élevée (en moyenne 40% des recettes fiscales annuelles) contre un objectif communautaire de 35% maximum.

Le déficit budgétaire global de base (base engagement et dons inclus) s'est relativement dégradé sur la période (5,4% du PIB en 2002 contre 3,9% du PIB en 2000), soit plus de 5 points au-dessus de la norme communautaire de zéro déficit.

L'encours global de la dette extérieure de l'Etat demeure toujours contraignant du point de vue de la viabilité (61% du PIB courant en moyenne), malgré les allègements consécutifs à la mise en œuvre de l'initiative d'allègement de la dette en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Le taux d'endettement est cependant en conformité avec l'objectif communautaire qui est de 70% maximum. Par ailleurs, grâce à une meilleure programmation des paiements, il n'y a plus d'arriérés de paiements au titre de la dette, ce qui est conforme à la norme communautaire.

En matière d'échanges extérieurs, le déficit structurel de la balance commerciale a été atténué au cours de la période, avec pour effet la réduction du déficit du compte courant extérieur (dons exclus) qui est passé de 16,8% du PIB en 2000 à 12,5% en 2002, malgré une baisse prononcée des transferts privés, reflet de la conjoncture sous-régionale peu favorable. En dépit de ces efforts d'atténuation du déficit courant extérieur, son niveau actuel représente plus du double de la norme communautaire fixée à 5%.

Le tableau 10 indique la situation du Burkina Faso par rapport aux critères de convergence de l'UEMOA.

Tableau 10 : Situation des critères de convergence UEMOA

Critères	2000	2001	2002	Norme
Critères de premier rang				
Ratio solde budgétaire base engagement, dons inclus de base sur PIB nominal (%)	-1,6	-4,4	-5,4	Min 0
Taux d'inflation annuel moyen (IHPC) (%)	-0,3	4,9	2,3	Max 3
Ratio de l'encours total de la dette sur PIB nominal (%)	60,4	62,0	53,8	Max 70
Non-accumulation d'arriérés de paiements (intérieurs et extérieurs)	0	0	0	0
Critères de second rang				
Ratio masse salariale sur recettes fiscales (%)	40,4	43,1	39,7	Max 35
Ratio investissements publics financés sur ressources propres sur recettes fiscales (%)	29,5	27,9	34,8	Min 20
Ratio Déficit extérieur courant hors dons sur PIB nominal (%)	16,5	14,7	12,6	Max 5
Taux de pression fiscale (%)	12,3	11,7	13,3	Min 17

Source : CID-TOFE, IAP

3.2.1.2 Compétitivité de l'économie nationale

L'Etat a poursuivi son programme de libéralisation de l'économie avec l'entrée de nouveaux « marketers » et l'implantation de stations sur le marché de distribution des hydrocarbures, la révision des textes de la commission nationale pour la concurrence et la consommation, la

dé-protection progressive des unités industrielles entamée depuis 1996 dans l'espace UEMOA avec la poursuite du programme de privatisation. Toutefois, en l'absence d'une évaluation de ce programme de privatisation, il est difficile d'affirmer qu'il a permis de revigorer le marché de l'emploi ou d'accroître les investissements privés.

L'opérationnalisation du centre des guichets uniques et l'ouverture d'un centre de facilitation de commerce (Trade Point) a eu pour effet la réduction considérable des délais de traitement des dossiers de création d'entreprise (3 mois à 15 jours) et du nombre de formalités (15 à 8). En outre, le Gouvernement a, d'une part, mis en place un projet d'appui au secteur privé qui a abouti à la création de la Maison de l'entreprise, d'autre part, instaurer un cadre de dialogue périodique avec les opérateurs du secteur privé. En tout état de cause, le Gouvernement reste conscient de la nécessité de lever toutes les contraintes d'ordre structurel et institutionnel pour améliorer la compétitivité.

En matière de réduction des coûts de facteurs, en dehors du secteur des télécommunications, où des améliorations significatives sont observables, les coûts de l'énergie (électricité) et de l'eau pèsent encore sur la compétitivité des unités de production.

Le Gouvernement, au regard des difficultés que rencontre le secteur privé pour le financement de ses activités, a mis en place un certain nombre de structures de financement dont le fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes, le projet d'appui à la micro-entreprise, le fonds d'appui au secteur informel, le fonds d'appui à la promotion de l'emploi, etc. pour appuyer la promotion des PME/PMI. En outre, la concurrence dans le secteur financier a stimulé l'émergence de nouveaux produits dont le crédit-bail plus adapté aux besoins de développement des PME/PMI. A ce type de financement vient s'ajouter la contribution du système financier décentralisé dont les pratiques feront l'objet de mesures d'harmonisation.

3.2.1.3 Développement des transports et soutien aux secteurs productifs

Pendant la période 2000–2002, les efforts ont consisté en la réalisation de 411 Km de nouvelles routes bitumées, la réhabilitation de 261 Km et l'entretien courant de plus de 760 km. Cependant, même si des avancées significatives ont été enregistrées au niveau du transport routier les autres types de transport ont connu d'énormes difficultés, notamment le transport aérien avec la disparition de la multinationale « AIR AFRIQUE » et le transport ferroviaire dont l'activité a subi un ralentissement puis une suspension depuis l'avènement de la crise socio-politique en Côte d'Ivoire. Il importe de souligner qu'avec la crise ivoirienne, le réseau routier national fait l'objet d'une surexploitation accélérant sa dégradation. Le Gouvernement devra poursuivre ses efforts pour en préserver la qualité.

3.2.2 Axe 2 : Garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base

3.2.2.1 Evolution du système éducatif

L'Etat, à travers le plan décennal de développement de l'éducation de base (PDDEB), s'est fixé des objectifs ambitieux pour sortir le système éducatif de sa léthargie et passer d'un taux brut de scolarisation primaire de 40,3 % en 1999 à 70 % en 2010, un accent particulier étant mis sur l'accroissement de celui des filles qui devrait passer de 36% à 65 % pendant cette période.

Dans ce cadre, avec l'aide de ses partenaires au développement, des actions ont été entreprises permettant d'accroître les capacités d'accueil et d'encadrement du système ainsi que son accessibilité financière.

Des formules d'éducation de base non-formelle ont été expérimentées avec des résultats certes encourageants, notamment en termes de réduction des inégalités entre filles et garçons et de meilleure préparation de la petite enfance à la

scolarisation, mais limités dans leur envergure pour avoir un impact significatif sur l'ensemble du système.

Ainsi, par exemple, les effectifs des centres d'éducation de base non-formelle ont doublé entre 2001 et 2002, passant de 1 100 à 2 062, avec une progression spectaculaire de la parité en faveur des filles (dont le taux est passé de 38 % à 58,2%). Mais les effectifs restent insuffisants par rapport aux prévisions, laissant apparaître une sous-utilisation des

infrastructures éducatives. Par ailleurs, le fait que seulement un petit nombre de ces centres soit construit en matériaux définitifs pose le problème de la durabilité de la majorité de ceux-ci. La situation est encore plus préoccupante dans les vingt provinces réputées les moins scolarisées et alphabétisées où à peine 19% des infrastructures sont définitives.

Le préscolaire destiné à mieux préparer les petits enfants à aborder plus efficacement l'école a connu un doublement de son taux qui est passé de 0,72% en 2000 à 1,44% en 2002. Mais son espace reste limité aux centres urbains et son impact aussi limité en termes quantitatif et qualitatif. La forme classique du préscolaire cède de plus en plus le pas à la formule de développement intégré de la petite enfance à travers notamment les bissongo permettant de prendre en compte les besoins de l'enfant dans une approche holistique (nutrition, santé, protection, éducation, etc.).

Pour rendre plus accessible l'école aux plus démunis, des mesures d'allègement de la charge des parents d'élèves ont été prises. Elles consistent notamment en la distribution gratuite de manuels et l'exemption de cotisation des parents d'élèves, avec comme résultat une baisse d'environ 10% des frais d'écolage entre 2000 et 2001.

ENCADRE 7 : Progrès du Burkina Faso vers la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD)

1 Eliminer l'extrême pauvreté et la faim

La croissance et les politiques économiques n'ont pas été très favorables aux pauvres au cours de la période 1990-2000, l'incidence de la pauvreté s'étant accentuée (de 44,5% en 1994 à 45,3% en 1998). En 2003, elle s'est en core accrue (46,4%). Cependant, des potentialités existent pour réduire le seuil de pauvreté absolu, même si le prolongement des tendances observées montre que des millions de burkinabé vivront encore dans la pauvreté au Burkina Faso (incidence de près de 50% en 2015). En effet, les résultats significatifs enregistrés en termes réformes structurelles (notamment dans le secteur rural) et les bons résultats macro-économiques (5% en 1998-2002) augurent des chances de réduction pour le pays.

En ce qui concerne l'état de la malnutrition, même si la proportion de la population en dessous du niveau minimal d'apport calorique est passée de 31% en 1990 à 24% en 1999, la proportion d'enfants présentant une insuffisance pondérale, s'est accrue, passant de 27% en 1990 à 30% en 1998 et 42,2% en 2003. Cependant, l'environnement reste favorable pour la réalisation de cet objectif en raison de la disponibilité d'un potentiel énergétique et alimentaire, et surtout de la promotion d'activités d'information et de formation en matière de récupération nutritionnelle.

2 Assurer une éducation primaire pour tous

Les objectifs de scolarisation universelle ne seront vraisemblablement pas atteints à l'horizon 2015 en dépit des progrès importants enregistrés en termes de couverture scolaire (58,3% d'amélioration au cours de la période 1990-2000). Le taux brut de scolarisation (30% en 1990 et 47,5% en 2003) se situerait probablement à 56% en 2010 (pour un objectif national de 70%). Même si on fait l'hypothèse d'une réalisation de l'objectif national en 2010, soit une progression de 2,7 points par an par rapport à l'année 2000, le taux se situerait probablement à 83,5% en 2015, et il faudrait attendre 2021 pour espérer réaliser la scolarisation universelle.

Concernant le taux d'alphabétisation des adultes (15-24 ans), le pays accuse un retard très important (18,4% en 1998 et 21,8% en 2003). L'objectif national de 40% en 2010 ne serait vraisemblablement pas atteint. Le taux d'alphabétisation se situerait probablement à 30,5% en 2015 et il faudrait attendre 2034 pour espérer atteindre l'objectif national de 40%.

3 Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Il semble illusoire d'espérer réaliser la parité entre les deux sexes dans l'enseignement primaire d'ici 2005, le ratio filles / garçons étant passé de 0,62 en 1990 à 0,74 en 2000 et 0,76 en 2003. Même si on note de légers progrès, le chemin à parcourir reste encore très long. Le ratio serait probablement de 0,78 en 2005 et il faudrait encore 22 ans d'efforts (soit en 2025) pour atteindre la parité entre sexe. De même, dans l'enseignement secondaire, les progrès fournis restent insuffisants pour espérer atteindre l'objectif en 2005, le ratio filles / garçons étant passé de 0,52 en 1990 à 0,62 en 2000 et 0,81 en 2003. Le chemin à parcourir, par contre serait moins long qu'au primaire en raison des efforts encourageants enregistrés au cours de la période 1990-2003. Il faudrait près de 9 ans (soit en 2012) pour espérer atteindre l'objectif d'égalité des sexes.

4 Réduire de deux tiers la mortalité des enfants de moins de cinq ans

Les résultats obtenus au regard de l'objectif de réduction de deux tiers du taux de mortalité infantile semblent insuffisants pour inverser les tendances actuelles. En effet, le taux de mortalité infantile est passé de 94‰ en 1993 à 105,3‰ en 1998. Cette tendance à l'aggravation fait craindre que l'objectif international de 38,2‰ visé en 2015 ne soit atteint en dépit de la mise en œuvre de programmes importants de lutte contre le paludisme, de vaccination et de surveillance épidémiologique.

5 Réduire de trois quart à la mortalité maternelle

La mortalité maternelle poursuit son allure croissante dans les formations sanitaires, le taux étant passé de 566 décès pour 100. 000 naissances vivantes en 1993 à 484 décès en 1998, soit une réduction de l'ordre de 14,5% en 5 ans. Si ces efforts sont maintenus, les niveaux de réduction par rapport à 1998 pourraient atteindre 50% en 2015 (soit 283 décès pour 100.000 naissances vivantes) et se rapprocher de l'objectif de développement du millénaire appliqué au Burkina Faso qui est de 142 décès pour 100.000 naissances vivantes.

En ce qui concerne la santé de la reproduction, l'objectif ne sera vraisemblablement pas atteint. L'EDS (1993) indiquait un taux de prévalence contraceptive de 17% en milieu urbain et 1,5% en milieu rural. En 1998, ce taux atteignait respectivement 20% et 3% environ, soit une progression de 3 et 1,5 points en cinq ans. En 2001, c'est seulement 13 femmes sur 100 qui utilisent au moins une méthode contraceptive. Ces résultats sont nettement en – dessous des attentes du gouvernement burkinabé puisque les objectifs nationaux visés étaient d'atteindre en 2000 (par rapport au niveau de 1993) un taux de prévalence des méthodes contraceptives modernes de 32% en milieu urbain et 9% en milieu rural, soit 12 et 7,5 points en moins par rapport à la prévision.

Encadré 7 (Suite)

6 Combattre le VIH-SIDA, le paludisme et d'autres maladies

Les efforts fournis par les autorités pour intensifier les mesures de prévention et promouvoir les changements de comportement semblent donner des résultats encourageants ; mais ils restent encore insuffisants pour inverser rapidement la tendance actuelle. Le taux de prévalence serait de 4,2% en 2002 alors qu'il était de 6,5% en 2001 et 7,17% en 1997. Si la tendance actuelle d'évolution se poursuit, et au rythme actuel de la croissance démographique (2,37% par an), en dépit des progrès accomplis, le Burkina Faso compterait toujours un nombre important de personnes infectées en 2010 (taux de 2,7%). C'est en 2015, probablement, que les résultats seront probants (taux de prévalence de 0,6%).

Le paludisme reste une maladie endémique au Burkina Faso. Il est la première cause de mortalité des enfants de moins de 5 ans. En 2000, le taux de mortalité dû à cette affection est de 292 décès pour 100.000 habitants. En ce qui concerne la tuberculose, les efforts se poursuivent avec la définition des normes en matière de capacités diagnostiques et de traitement des infections opportunistes pour tous les niveaux du système sanitaire. Environ 2500 cas de tuberculose ont été dépistés en 2001 avec 1600 cas de frottis positifs, soit 64%. La dracunculose, connaît une nette régression, le nombre de cas de ver de Guinée étant passé de 1956 en 2000 à 1031 en 2001, soit un taux de réduction de 47,3%. Par contre, les épidémies meurtrières telles que la méningite, la rougeole et le choléra persistent.

Le paludisme reste une maladie endémique au Burkina Faso. Il est la première cause de mortalité des enfants de moins de 5 ans. En 2000, le taux de mortalité dû à cette affection est de 292 décès pour 100.000 habitants. En ce qui concerne la tuberculose, les efforts se poursuivent avec la définition des normes en matière de capacités diagnostiques et de traitement des infections opportunistes pour tous les niveaux du système sanitaire. Environ 2500 cas de tuberculose ont été dépistés en 2001 avec 1600 cas de frottis positifs, soit 64%. La dracunculose, connaît une nette régression, le nombre de cas de ver de Guinée étant passé de 1956 en 2000 à 1031 en 2001, soit un taux de réduction de 47,3%. Par contre, les épidémies meurtrières telles que la méningite, la rougeole et le choléra persistent.

7 Assurer un environnement durable

Les autorités burkinabé intègrent les principes de développement durable dans les politiques nationales et disposent de programmes spécifiques par sous secteur qui sont de nature à accélérer la protection et la gestion rationnelle des ressources naturelles : programme national de gestion des terroirs, programme forestier, programme national de lutte contre la désertification, programme de gestion intégrée de l'eau, communication nationale initiale sur les changements climatiques, plan d'action national sur la diversité biologique. La stratégie nationale de développement durable et la Lettre de politique de développement rural décentralisé ont été adoptées pour servir de cadres de référence et d'harmonisation des différents programmes concourant à la réalisation d'un développement durable.

En ce qui concerne l'accès à l'eau potable, 42% des ménages s'approvisionnaient dans les puits protégés et forages en 1998 contre 41% en 1994. Entre 1998 et 2003, la proportion des ménages utilisant le forage s'est accrue de 31,2% au détriment de ceux buvant l'eau des rivières (-56,7%). Ces résultats sont assez encourageants au regard de l'importance des ouvrages et des infrastructures hydrauliques qui ont été mis en place au Burkina Faso. La poursuite des tendances actuelles permettra de couvrir largement les besoins réels de plus de 73% de la population en eau potable d'ici 2015.

8 Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Le Burkina Faso a bénéficié d'allègements de dette au titre de l'initiative pour les pays pauvres très endettés. L'application des décisions devrait se traduire, sur la période 2000-2017, par la libération de ressources d'un montant de 829 millions de dollars (en valeur actualisée) qui seront affectées à la couverture des besoins primaires du pays en matière de développement social.

En ce qui concerne les versements d'aide publique au développement, le pays a bénéficié de 400 millions de dollars en moyenne annuelle depuis la dévaluation, impliquant plus d'une cinquantaine de donateurs bilatéraux et multilatéraux et touchant plus de 500 projets et programmes dans tous les secteurs de la vie économique et sociale du pays.

Toutefois, ces mécanismes demeurent insuffisants dans une stratégie agressive de réduction de la pauvreté.

Les actions d'alphabétisation, qui avaient connu un essor en 2000-2002, ont commencé à ralentir à partir de 2002, voire à régresser, suite notamment au retrait du programme d'accompagnement alimentaire du PAM. Par ailleurs, 80% de ceux qui complètent le cycle d'alphabétisation initial ne poursuivent pas au niveau du cycle de formation de base complémentaire qui est pourtant le plus pertinent pour améliorer leur productivité. Les femmes sont les plus nombreuses dans cette situation (86%).

Les actions conjuguées de l'Etat et de ses partenaires au développement ont permis d'accroître les capacités d'accueil et d'encadrement du système. Ces efforts se sont traduits par une augmentation du taux brut de scolarisation (TBS) de 42,7% dont 36,2% pour les filles à 45,8% dont environ 38% pour les filles. Cela représente un point d'augmentation par an. A ce rythme, il faudra attendre vingt cinq ans pour réaliser les objectifs du PDDEB (70% de TBS) et davantage pour les objectifs du millénaire pour le développement.

3.2.2.2 Le secteur de la santé

Les efforts de consolidation de l'offre sanitaire se sont traduits par la construction et la normalisation d'infrastructures sanitaires ainsi que le recrutement et l'affectation de personnel dans les zones rurales (environ 3000 agents) permettant, entre autre, la normalisation des centres de santé et de promotion sociale en personnel

paramédical minimum. L'efficacité des prestations des services sanitaires s'est également accrue avec la spécialisation de plus d'une soixantaine de généralistes (82 médecins formés en chirurgie essentielle entre 2000 et 2002 et déployés dans 21 districts sanitaires).

La disponibilité et l'accessibilité financière aux médicaments et consommables dans les structures périphériques se sont relativement améliorées.

La lutte contre la pandémie du VIH/SIDA est aujourd'hui une grande préoccupation de développement. Les mesures d'ordre institutionnel et les initiatives développées pour, d'une part, accroître l'engagement des communautés de base et, d'autre part, réduire les prix des ARV, ont eu pour effet de réduire la prévalence de cette infection (4,2% en 2002 contre 6,5% en fin 2001 et 7,17% en 1997). Il reste que malgré ce léger recul l'incidence de cette épidémie sur les capacités productives est telle que les efforts devront être poursuivis et renforcés.

3.2.2.3 Accès des ménages à l'eau potable

Avec l'aide des partenaires, le Gouvernement a réalisé d'importants programmes pour la satisfaction des besoins en eau potable des populations. Le taux de couverture a atteint 73% en 2002.

En matière d'accès à l'eau potable, les taux de desserte en milieu urbain ont été de 26% pour les particuliers et de 52% pour les bornes fontaines et les adductions d'eau potable.

Dans les centres secondaires et en zones rurales, d'importants efforts ont été consentis se traduisant par la réalisation de 2 588 points d'eau. Cependant, les différentes options d'implication des populations dans le processus de réalisation et de gestion des points d'eau n'ont pas encore donné pleinement les résultats escomptés (20% de forages sont en panne). A cet effet, l'accent devra être mis sur une meilleure coordination des actions dans ce domaine en vue de réduire les disparités régionales en matière d'approvisionnement en eau potable et de renforcer la gestion durable des investissements réalisés.

Au regard de ce qui précède, les principaux problèmes à résoudre au niveau des secteurs sociaux concernent :

- l'efficacité de l'utilisation des ressources dans les secteurs sociaux ;
- l'amélioration de la qualité du système éducatif ;
- le développement d'un programme cohérent d'alphabétisation ;
- l'amélioration de la qualité des prestations sanitaires et de la fréquentation des formations sanitaires ;
- l'amélioration de la desserte en eau potable ;
- le renforcement du dispositif institutionnel de coordination et du mécanisme de financement des secteurs sociaux.

3.2.3 Axe 3 : Elargir les opportunités d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres

Compte tenu de l'importance du secteur rural en terme de proportion de la population active engagée et de contribution au PIB, les actions d'élargissement des opportunités d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres ont porté essentiellement sur ce secteur. Celui-ci reste encore largement tributaire des aléas climatiques et est un secteur où

Par ailleurs, la couverture vaccinale s'est nettement améliorée. Entre 2000 et 2002, les taux de couverture pour les antigènes du BCG sont passés de 80% à 90,35%, pour la DTCP3 de 57 à 69,1%, pour la rougeole de 59 à 64%, et, enfin, pour la fièvre jaune de 56 à 61,3%.

Toutefois, la fréquentation des structures sanitaires, appréciée à partir du nombre de nouveaux contacts par personne et par an dans les structures de premier niveau (CSPS, CMA), n'a connu qu'une faible progression (0,21% en 2000 à 0,25% en 2002). L'amélioration durable de la demande des soins reste une priorité et exige la définition et la mise en place de mécanismes de solidarité en matière d'accès et de financement des soins. Il importe également de poursuivre les actions déjà engagées pour consolider l'offre de soins en faveur des populations les plus défavorisées, par l'accroissement des infrastructures et des effectifs ainsi que par le renforcement des compétences existantes.

la pénétration des nouvelles techniques agricoles reste encore faible compte tenu du faible niveau d'alphabétisation. Aussi, le Gouvernement a-t-il entrepris une série d'actions en vue de :

- réduire la vulnérabilité de l'activité agricole ;
- intensifier et de moderniser l'activité agricole ;
- accroître et de diversifier les revenus des ruraux ;
- soutenir de manière constante les producteurs et assurer la mise en place d'infrastructures collectives ;
- accélérer le désenclavement ;
- renforcer la solidarité nationale et la promotion de la femme ;
- promouvoir l'emploi et la formation professionnelle.

3.2.3.1 Réduire la vulnérabilité de l'activité agricole

Pour réduire la vulnérabilité de l'activité agricole, le Gouvernement a mis en œuvre l'opération « fosses fumières » qui a permis d'en réaliser environ 52.000 en 2002 et 196000 en 2003. L'utilisation effective de ces fosses fumières devrait permettre d'accroître les rendements des différentes spéculations. Des aménagements hydro-agricoles ont été réalisés ainsi que des pluies provoquées à travers le "programme SAAGA" en vue de soutenir les activités agricoles. Dans la perspective d'une meilleure utilisation des ressources en eau, l'expérimentation de la petite irrigation villageoise a été initiée. Celle-ci est porteuse d'espoirs en raison des résultats déjà encourageants, à condition que des dispositions soient envisagées pour assurer des débouchés aux producteurs dont 49% sont des femmes.

Par ailleurs, des actions de recherche d'une productivité animale optimale et de qualité (valorisation des zones à vocation pastorale par l'installation de postes vétérinaires et de points d'eau, délimitation des zones de pâture et tracé de pistes à bétail, intensification de la lutte contre les affections courantes) ont eu pour effet la création de conditions pour assurer une meilleure production de cheptel.

Cependant, toutes les conditions ne sont pas réunies pour une bonne transhumance du bétail. Il importe de veiller à la bonne application des textes sur la réorganisation agraire et foncière et de la loi d'orientation matière de pastoralisme.

3.2.3.2 L'intensification et la modernisation de l'activité agricole

L'intensification et la modernisation de l'activité agricole, sont demeurées une grande préoccupation de développement du Gouvernement. Les actions de vulgarisation des résultats de la recherche et d'amélioration de l'accès aux équipements et intrants agricoles ont touché de nombreux producteurs (dont 40,4% de femmes) et ont eu pour effet, d'une part, de mettre à leur disposition de nombreuses variétés améliorées de semences (riz, niébé, maïs, sorgho, arachide), du matériel de battage et de décorticage ainsi que du matériel pour faciliter l'exhaure dans le cadre de la production irriguée (pompes à pédales). Ce qui a permis d'améliorer la productivité agricole et d'accroître la disponibilité des productions céréalières, contribuant ainsi au renforcement de la sécurité alimentaire.

Pour ce qui concerne le secteur du coton, des investissements importants ont été réalisés et les producteurs ont pu bénéficier des innovations en matière semencière et de techniques culturales. Les actions conjuguées de l'Etat et de ses partenaires au développement ont permis d'injecter des revenus importants dans les zones de production et de distribuer plus de 180 milliards FCFA aux agriculteurs cotonniers.

L'intensification et la modernisation durables de l'activité agricole exigent que les actions de l'Etat se poursuivent pour créer les conditions d'une plus grande sécurisation foncière des producteurs.

3.2.3.3 Accroître et diversifier les revenus des ruraux

Pour accroître et diversifier les revenus des ruraux, des activités d'octroi de crédit ont été fortement encouragées. Environ 7 milliards FCFA de micro-crédits ont été distribués sur la période 2000-2002. D'une manière générale, ces financements ont concerné les secteurs de l'agriculture (4,61%) ; de l'artisanat (1,77%) ; de l'élevage (38,77%) ; de la transformation (22,68%) et du commerce (31,86%). En outre, d'autres secteurs ont été soutenus, (fruits et légumes, aviculture, activités piscicoles, exploitation forestière et faunique, etc.) et les

emplois créés ont permis de distribuer des revenus aux populations à hauteur de 6 milliards FCFA.

Cependant, il importe de poursuivre les efforts pour créer les conditions d'accès au crédit d'un plus grand nombre de pauvres, notamment en menant des réflexions permettant d'assurer une meilleure intégration des systèmes financiers décentralisés au système financier moderne.

3.2.3.4 Le soutien constant aux producteurs et la mise en place d'infrastructures collectives

En vue d'accompagner la promotion du développement rural, plusieurs organisations faîtières ont été installées par les producteurs depuis 2000 (UNJPA-B, FEPA-B, UNPC-B, FENOP, FENAFER-B, FEB, FNA-B, ...) avec, notamment la création de la Confédération Paysanne du Faso en 2002. Le Gouvernement s'est aussi investi dans l'accompagnement de ce processus à travers l'exécution du plan d'actions « Emergence des organisations professionnelles agricoles » (30515 organisations paysannes de base reconnues selon la loi 14 /99/ AN du 15 Avril 1999 ont été recensées en 2002 et 06 organisations faîtières reconnues juridiquement), la réalisation de diagnostics régionaux des organisations professionnelles, la création de chambres régionales d'agriculture et surtout l'octroi de fonds pour soutenir les activités des producteurs (394,8 millions au niveau des guichets villageois et 516,9 millions au niveau des guichets provinciaux).

3.2.3.5 Le désenclavement

Dans le domaine du désenclavement, les efforts se sont traduits par la construction de 800 Km de pistes rurales, nettement supérieurs à l'objectif (300 Km), et ont eu pour effet d'améliorer l'accès physique des populations rurales aux infrastructures scolaires, sanitaires et économiques (marchés). En outre, des études techniques portant sur 818 Km de pistes ont également été réalisées.

Par ailleurs, l'accent a été mis sur la promotion de l'électrification rurale pour l'éclosion d'activités économiques multiformes génératrices de revenus. A cet effet, 9 centres secondaires ont été électrifiés en 2000 et 125 chefs-lieux de département font l'expérience (depuis 2000-2001) de l'utilisation des énergies renouvelables grâce à l'installation de plaques solaires dans certains sites stratégiques (préfectures, écoles, CSPS, services techniques étatiques), économiques (marchés), culturels (maisons des jeunes) et surtout l'éclairage public. A cela, il faut ajouter le raccordement électrique des villes de Pô et de Léo au réseau Nord-ghanéen.

Ces actions sont porteuses d'espoir en raison des résultats déjà encourageants et de l'existence d'une stratégie nationale de transport rural. Il importe de prendre les dispositions nécessaires pour définir et mettre en œuvre un plan d'actions, notamment, des indicateurs pertinents de suivi.

3.2.3.6 Solidarité nationale et promotion de la femme

Un mécanisme de prise en charge des groupes défavorisés et en situation d'urgence, à savoir le fonds de solidarité nationale, a été mis en place. En outre, une série de réalisations pour les populations féminines, notamment dans les 20 provinces les plus défavorisées, (construction et réhabilitation de maisons de la femme, acquisition de moulins, de presses à karité, décortiqueuses de céréales, motopompes, machines à coudre, de brouettes, de charrettes, etc.), ont été développées et ont eu pour effet d'améliorer leur situation économique et sociale.

Cependant, au regard de la fracture sociale de plus en plus prononcée, il importe de mettre l'accent sur des stratégies pertinentes de réduction des inégalités sociales et des mécanismes performants de renforcement de la solidarité nationale. L'élaboration d'une stratégie consensuelle en matière de prise en compte du genre dans les politiques et programmes demeure une nécessité, de même que la clarification du leadership dans le domaine.

3.2.3.7 Promotion de l'emploi et de la formation professionnelle

Des actions de réhabilitation et d'accroissement des capacités d'accueil et de suivi pédagogique et didactique des centres d'évaluation et de formation professionnelle ont permis d'améliorer leurs performances. Par ailleurs, pour favoriser l'accès au financement des promoteurs des micros et petites entreprises, les capacités des structures de financement (FAPE, FASI) ont été renforcées. Enfin, pour instaurer une visibilité sur le marché du travail et de l'emploi, un observatoire de l'emploi et de la formation professionnelle a été mis en place et un répertoire opérationnel des métiers et des emplois est en cours d'élaboration.

Au regard des difficultés d'accès au marché du travail, il importe, d'une part, de renforcer le dispositif national de formation professionnelle pour accroître les capacités d'accueil et le conformer aux réalités économiques et, d'autre part, de faciliter l'accès au crédit d'un grand nombre de promoteurs individuels et collectifs.

3.2.4 Axe 4 : Promouvoir la bonne gouvernance

Le Plan national de bonne gouvernance, adopté en 1998, est le cadre de référence en matière de gouvernance au Burkina Faso. Sa mise en œuvre à partir de 2000 a permis, au plan politique, de renforcer la démocratie et l'Etat de droit et, au plan économique, de promouvoir la transparence dans la gestion budgétaire.

3.2.4 .1 La gouvernance démocratique

Des avancées significatives ont été enregistrées avec la tenue régulière d'élections multipartites au niveau législatif et municipal. L'enracinement de la culture démocratique a été soutenu par un dialogue permanent entre les différentes forces politiques et sociales. Ce dialogue s'est accompagné d'une ouverture de l'espace des libertés de presse, encadré par un nouveau code de l'information plus ouvert et d'une politique de communication pour le développement. L'organisation de la journée nationale de pardon a permis de garantir la paix sociale indispensable au développement, et s'est traduite entre autres par l'indemnisation financière des victimes de la violence en politique. Plus de trois cents (300) personnes ont été concernées par cette indemnisation en 2002 et environ 1,5 milliards de franc CFA ont été déboursés. Les efforts dans le domaine de la promotion des droits humains se sont traduits par la création d'un ministère en 2002 et la définition d'un programme d'actions dans ce domaine.

Cependant, l'accès à la justice reste une priorité pour rendre plus propice l'environnement des affaires et des libertés, et garantir le jeu démocratique. Le Plan d'action national pour la réforme de la justice s'attache à mettre en place une justice indépendante et de proximité. A cet effet, la Cour suprême a été transformée en quatre juridictions supérieures autonomes (Conseil d'Etat, Cour des comptes, Cour de cassation et Conseil constitutionnel) et un nouveau statut des magistrats a été adopté pour garantir la pleine indépendance de la justice en dépolitisant le corps. Néanmoins, le faible nombre des juridictions inférieures (tribunaux d'instance) et les insuffisances de capacités à tous les niveaux tendent à réduire l'efficacité du système judiciaire.

L'amélioration durable de la gouvernance démocratique nécessite le renforcement des dispositifs institutionnels mis en place à cet effet.

3.2.4.2 L'amélioration de la gouvernance économique

En matière de gouvernance économique, le Gouvernement a entrepris au cours de la période 2000-2002, avec l'appui de ses partenaires, une série d'actions qui portent sur le renforcement du pilotage stratégique, l'amélioration des instruments de gestion courante et opérationnelle de l'économie et la lutte contre la corruption.

En matière de pilotage stratégique de l'économie, une réflexion prospective a été engagée dans le cadre l'étude « Burkina 2025 » afin de disposer d'une vision à long terme de l'évolution de la société burkinabè et, par conséquent, de mieux cadrer les stratégies de développement. Les premiers résultats de l'étude ont permis, à partir d'un examen rétrospectif de l'architecture de la vie politique, économique et sociale, de dégager les tendances lourdes (constituant un frein) et les forces et les faiblesses, d'une part, et de mettre en lumière les opportunités, les menaces et les germes de changements. De même,

les enquêtes sur les aspirations nationales ont fait des recommandations afin de lever les contraintes pour le suivi et l'application effective des politiques et programmes de lutte contre la pauvreté.

Dans le domaine de la gestion courante et opérationnelle de l'économie, le Gouvernement a renforcé ses instruments de programmation et de gestion budgétaires. Le circuit intégré de la dépense a été consolidé tandis qu'un circuit intégré de la recette est en cours d'élaboration. De même, la préparation et l'élaboration du Budget de l'Etat se sont améliorées grâce à l'utilisation du Cadre des dépenses à moyen terme qui permet de refléter avec plus de cohérence les priorités du CSLP dans la loi de finances. La recherche de l'efficacité de la dépense publique a aussi été une préoccupation constante qui s'est traduite par la réalisation de revues des dépenses publiques dans les secteurs prioritaires de l'éducation, de la santé, des infrastructures et du développement rural. La mise en œuvre des recommandations de ses revues a permis des allocations budgétaires plus conséquentes ainsi que l'amélioration des taux d'exécution des budgets de ses secteurs.

Outre la recherche de l'efficacité des dépenses publiques, le Gouvernement s'est attaché à instaurer la culture de la transparence budgétaire et de l'obligation de rendre compte. La chambre des comptes, érigée en une Cour autonome et opérationnelle depuis juillet 2002, a été ainsi saisie en vue d'examiner les projets de lois de règlement des budgets des exercices 1995 à 2000. Des efforts ont également été faits, d'une part, dans le sens de la déconcentration de l'exécution budgétaire pour accompagner la mise en place des crédits délégués au profit des ministères prioritaires et, d'autre part, dans la révision des procédures de passation des marchés publics, pour instaurer une plus grande transparence dans la procédure des commandes publiques.

Les assemblées générales des sociétés d'Etat et d'établissements publics administratifs ainsi que celle des chefs de projet constituent des cadres d'appropriation par les responsables à tous les niveaux de la bonne gouvernance économique. Le cadre de la gestion publique a connu des avancées significatives depuis 2000 avec l'introduction du nouveau système d'évaluation basé sur le mérite, la mise en place des outils de programmation des activités des unités administratives (lettres de missions, contrats d'objectifs, programmes d'activités, tableaux de bord, rapport d'activités, etc.), l'application du nouveau statut des contractuels et la définition des emplois dans les différents secteurs d'activités. La mise en place des directions des ressources humaines et la déconcentration de la gestion des dossiers des agents au moyen du Système intégré de gestion administrative et salariale du personnel de l'Etat (SIGASPE) en cours de déploiement grâce au Réseau inter administratif (RESINA) participent également de la bonne gouvernance économique si elles s'accompagnent de renforcement des capacités des acteurs chargés de l'effectivité de l'application de ces nouveaux instruments dans toutes les unités administratives.

Dans le domaine de la lutte contre la corruption, le Gouvernement a renforcé le dispositif institutionnel de lutte contre la fraude et la corruption avec la création d'un Comité national d'éthique en 2001 et de la Haute autorité de coordination de la lutte anti-corruption, en 2002, dans le but de moraliser davantage la société burkinabè et de coordonner les initiatives de lutte contre la corruption. Dans ce cadre, il faut souligner l'émergence d'un réseau national de lutte contre la corruption, à l'initiative de la société civile, en vue d'accompagner les efforts des autorités.

3.2.4.3 La gouvernance locale

La création des 13 régions administratives achève l'architecture institutionnelle du processus de décentralisation. Cependant, la viabilité du processus est handicapée par le non-transfert des compétences et, surtout, des ressources aux collectivités. Certes, le processus a permis de renouveler les équipes des 49 municipalités qui existent à ce jour avec un relèvement de la proportion des femmes élues de 12% à 21% entre 1995 et 2000. Mais la participation citoyenne à la gestion des communes est freinée par des faibles capacités au plan politique, administratif, organisationnel et matériel. Par ailleurs, la décentralisation ne concerne pour le moment que 18% de la population et ne couvre que 20% du territoire national. Enfin, les lenteurs observées dans la mise en œuvre de la réforme globale de l'administration freinent les initiatives des ministères sectoriels, notamment celles de l'éducation et de la santé, qui

attendent la mise en place d'un cadre légal pour la régionalisation de la gestion des ressources humaines.

L'extension du processus de décentralisation au milieu rural, conformément aux Textes d'orientation sur la décentralisation et la définition d'un cadre législatif régissant les communes rurales, restent des objectifs prioritaires.

IV : PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT ET PRIORITES NATIONALES

4.1 PROSPECTIVE ET VISION DU DEVELOPPEMENT DU BURKINA FASO

En 1995 le Gouvernement du Burkina Faso traçait sa vision de développement à long terme à travers la lettre d'Intention de politique de développement humain durable dont la finalité était de centrer la stratégie de développement du pays sur le concept de sécurité humaine permettant ainsi à chaque burkinabè d'accéder à :

- la sécurité économique liée à l'accès à l'éducation, à la formation professionnelle et à un emploi rémunérateur ;

- la sécurité sanitaire liée à l'accès à moindre coût à des soins médicaux aussi bien préventifs que curatifs ;

- la sécurité alimentaire liée à l'accès à une alimentation de base y compris l'eau potable ;

- la sécurité environnementale liée à la préservation d'un environnement sain ;

- et la sécurité individuelle et politique liée à la mise en valeur des principes vertueux de bonne gestion de la cité que sont la primauté du droit, la responsabilité et la participation, l'efficacité et la transparence.

Ce renouveau de politique économique et sociale s'appuyait sur les principes directeurs suivants :

- la recherche du maximum d'impact des dépenses publiques sur les principaux secteurs sociaux ;

- la promotion de l'équité et l'égalité des chances entre les différentes couches sociales et les sexes sans restriction de libertés publiques et civiques ;

- la protection de l'environnement ;

- le développement des ressources humaines et de l'emploi ;

- la participation des populations et de la société civile (notamment les ONG et les mouvements associatifs) dans la formulation, l'exécution, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes de développement et

- la transparence des procédures et des outils de gestion des ressources publiques ;

Cette lettre demeure le cadre conceptuel de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté dans lequel le Gouvernement s'est fixée les grandes orientations suivantes :

- renforcer les actions visant à réduire l'état de pauvreté et de vulnérabilité des populations ainsi que les différentes disparités ;

- poursuivre les politiques macro-économiques de qualité en vue de réaliser une croissance forte, durable et mieux répartie ;

- accélérer et renforcer le processus de décentralisation et les actions de modernisation de l'administration publique ;

- réussir l'insertion du pays dans le processus de mondialisation et de régionalisation.

Par ailleurs, le Gouvernement a initié depuis 1998 une réflexion prospective « Burkina 2025 » dont l'objectif est de favoriser le dialogue social sur les problèmes majeurs de développement en vue d'explicitier davantage la vision du futur du pays à l'horizon d'une génération.

Les résultats de cette étude nationale prospective confirment l'urgence d'assurer la promotion de la sécurité humaine en s'attaquant à la pauvreté dans une perspective structurelle, c'est-à-dire comme un objectif stratégique à réaliser absolument dans le long terme. La réalisation de cet objectif de nature structurelle s'appuie sur les trois éléments fondamentaux suivants :

- les exigences de la bonne gouvernance ;

- le socle de l'inculturation et de l'intégrité ;

la plate-forme des facteurs et des acteurs.

La philosophie fondatrice de cette perception est que les burkinabè devraient s'appuyer sur leurs valeurs propres, couplées avec les exigences de la bonne gouvernance, c'est-à-dire, une gouvernance visionnaire et ambitieuse. Cela implique, d'une part, de faire de la lutte contre la corruption un catalyseur pour que les repères identitaires passent en levier de gouvernance et, d'autre part, d'éliminer les préjugés vis-à-vis du secteur informel et du tourisme en raison de leur rôle majeur dans la lutte contre la pauvreté.

En outre, la dynamique de l'intégration régionale doit être considérée comme une variable d'action qui permettra au Burkina Faso de mieux s'insérer dans le processus de mondialisation.

4.2 PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT A MOYEN TERME

Les objectifs quantitatifs majeurs poursuivis par le Gouvernement au cours des années à venir sont : (i) accroître le produit intérieur brut par habitant d'au moins 4% par an à partir de 2004 ; (ii) ramener l'incidence actuelle de la pauvreté à moins de 35% à l'horizon 2015 ; (iii) accroître l'espérance de vie à au moins 60 ans à l'horizon 2015. Ces objectifs s'inscrivent dans la perspective de la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement et de ceux poursuivis par le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique.

Pour atteindre ces objectifs de développement, le Gouvernement s'est assigné des objectifs dans un certain nombre de secteurs prioritaires dont la réalisation permettra d'avoir un impact significatif sur la réduction de la pauvreté.

4.2.1 Education

De façon générale, l'éducation apparaît au centre des préoccupations des autorités gouvernementales tant elle permet un développement optimal des ressources humaines et constitue un instrument important dans la réduction de la pauvreté et l'accroissement du bien-être de la population.

La politique globale de développement du système éducatif à l'horizon de l'année 2010 repose sur quatre principes :

- étendre l'éducation de base au premier cycle de l'enseignement secondaire
- augmenter la couverture d'éducation de base tout en améliorant sa qualité ;
- assurer le développement équilibré du système éducatif afin de répondre en quantité et en qualité aux besoins de l'économie ;
- développer un programme spécifique cohérent offrant une large opportunité d'alphabétisation de qualité aux adultes en particulier aux femmes.

L'option du Gouvernement pour les prochaines années est de réaliser un développement quantitatif et qualitatif de l'éducation de base et de l'alphabétisation. Par ailleurs, il s'agit, d'une part, de viser un meilleur équilibre d'ensemble du système, de répondre aux aspirations de la population dans ce domaine et, d'autre part, d'avoir des bases pour répondre aux exigences de l'économie dans le contexte de la mondialisation et de la régionalisation.

4.2.1.1 L'éducation de base

Tel que défini dans le plan décennal de développement de l'enseignement de base, le programme vise à accroître l'accès à une éducation de base de qualité pour la majorité de la population du pays. Cela implique la recherche de solutions rentables, financièrement soutenables et capables de lever les goulots qui freinent l'expansion accélérée de l'éducation de base.

L'expérience de mise en œuvre du programme au cours de ces dernières années révèle une allure très timide d'évolution des indicateurs. Le développement accéléré de l'éducation de base reste pourtant un impératif pour réussir la stratégie de réduction de la pauvreté. Dans cette perspective, le Gouvernement maintiendra ses objectifs quantitatifs en la matière pour les prochaines années. Toutefois, une organisation plus efficace et des actions plus

vigoureuses de l'ensemble des acteurs de l'éducation devront accompagner la réalisation de ces objectifs.

Les objectifs pour les prochaines années sont les suivants :

accroître, à un coût raisonnable, le taux brut de scolarisation au primaire pour atteindre le niveau de 70% en 2010, en particulier pour les enfants et les filles en milieu rural et améliorer la qualité et l'efficacité du système ;

développer et diversifier les actions et les formules d'alphabétisation pour amener le taux d'alphabétisation à 40% en 2010 (en particulier aux femmes et aux habitants des zones défavorisées) ;

améliorer le taux et l'encadrement au niveau de l'enseignement pré-scolaire comme cadre d'éveil et de préparation à l'enseignement primaire ;

améliorer la qualité des apprentissages et de l'enseignement afin de réduire les gaspillages dus aux niveaux élevés de redoublement et d'abandon ;

renforcer la capacité de gestion des écoles, des inspections et des régions ainsi que la capacité de pilotage du MEBA compatible avec le volume d'activités en très forte croissance qui sera généré par le programme et la politique de décentralisation et de déconcentration du pays.

Pour la consolidation des acquis dans le cadre de la réalisation de ces objectifs, le programme 2004-2006 s'articulera autour de :

l'actualisation du plan décennal de développement de l'éducation de base pour tenir compte de la nécessité de l'élargissement du concept d'éducation de base et des nouvelles initiatives (Education pour tous, initiative 25/2005, procédures accélérées du G8) ;

l'effectivité de l'obligation et de la gratuité de l'éducation de base ;

l'organisation d'activités dites initiales, en priorité dans les 20 provinces qui ont les taux de scolarisation les plus bas et où il existe des zones à faible demande en éducation primaire apparente ou des résistances à l'école. Cela se fera en testant une approche intégrée de l'éducation (développement de la petite enfance, éducation non formelle en utilisant l'approche du faire-faire pour l'alphabétisation) ;

la poursuite de l'expérimentation de l'enseignement bilingue dans ces provinces ;

l'évaluation de la rentabilité du programme intégré et du curriculum bilingue et la préparation de la Phase II du programme ;

l'accélération de la mise en place d'instruments de pilotage du plan décennal, y compris les arrangements institutionnels ;

l'opérationnalisation du programme intégré, à travers le renforcement des missions des structures déconcentrées (Direction régionales de l'enseignement de base, Directions provinciales de l'enseignement de base) et l'organisation des échelons locaux (départements et villages) sur la base d'un projet d'éducation de qualité ;

le suivi rigoureux des programmes de réalisation d'infrastructures scolaires ;

l'effectivité de la régionalisation du recrutement des enseignants ;

la mise au point d'une stratégie cohérente et efficace de communication en matière d'éducation.

Les résultats attendus sont les suivants :

un nombre suffisant de classes est disponible ;

le taux de scolarisation du pays atteint au moins 50% dont 43% des effectifs constitués de filles, et celui de l'alphabétisation au moins 28% dont 60% des effectifs sont des femmes ;

l'écart entre le taux de scolarisation et le taux d'alphabétisation des 20 provinces les moins scolarisées et les moyennes nationales est ramené à 10 points ;

l'écart de taux de scolarisation entre les zones rurales et urbaines à l'intérieur des 20 provinces est réduit ;

le taux de redoublement est à 10% en moyenne pour le formel au niveau national ;

pour le non formel, le taux d'abandon est de 10% et le taux de réussite à l'évaluation certificative à la fin des trois niveaux de formation passe de 60 à 70% dans les 20 provinces ;

les plans locaux de développement de l'éducation intégrée sont exécutés ;

les textes législatifs et réglementaires relatifs à l'obligation et la gratuité de l'éducation de base sont élaborés et adoptés ;

les textes réglementaires relatifs à la régionalisation des recrutements sont élaborés et adoptés ;

une stratégie de communication en matière d'éducation est élaborée et mise en œuvre.

Une impulsion décisive sera donc donnée au système éducatif dans son ensemble, en vue d'en accroître l'offre, tout en veillant à l'élimination des disparités de tous genres. Dans ce sens le plan décennal de développement de l'éducation de base sera renforcé par les différentes initiatives ci-dessus évoquées. La conjugaison de ces actions d'envergure permettra de mobiliser plus de 300 milliards de francs CFA.

Dans le même élan, la vulgarisation de l'éducation non-formelle sera renforcée à travers l'approche "faire-faire", et le renforcement du Fonds national pour l'alphabétisation et l'éducation non formelle.

Tableau 11 : Harmonisation des indicateurs du CSLP et ceux des différentes phases du PDDEB

INDICATEURS	Années civiles et scolaires/Objectifs					
	2001	2002	2003	2004	2005	2006
	2001 - 2002	2002 - 2003	2003 - 2004	2004 - 2005	2005 - 2006	2005-2006
Indicateurs budgétaires						
Part du budget consacré au MEBA (%)	10,55	10,59	11,23	20,03	14,46	
Part du budget consacré au MEBA sur Ressources propres de l'Etat (%)	11	11,19	14,46	15,15	16	
Taux brut d'admission (TBA) (%)	39	45,7	46	49	54	
TBA filles	33	37	41	46	52	
TBA 20 Provinces prioritaires	28	32	37	42	48	
TBA filles 20 Provinces prioritaires	23	27	33	39	46	
Taux de redoublement par sous- cycle (%)						
*CP	13	11	9	7	6	
*CE	17	14	12	10	8	
*CM	19	16	14	12	10	
Taux brut de scolarisation (TBS) (%)	42,70	47,5	52,2	53	56	
TBS filles	36,20	38	42	47	50	
TBS 20 Provinces prioritaires	28	31	34	38	42	
TBS filles 20 Provinces prioritaires	23	26	30	34	39	
Ratio livre/élève						
* Maths	0,5	0,6	0,7	0,8	1	
* Lecture	0,6	0,7	0,8	0,9	1	

Source : DEP/MEBA, 2003

4.2.1.2 Pour les autres ordres d'enseignement

Dans la perspective de l'élargissement du concept d'éducation de base et de développement équilibré du système éducatif, le Gouvernement s'attèlera à élaborer et à mettre en œuvre un programme cohérent de développement des autres ordres d'enseignement. Un accent particulier sera mis sur l'apprentissage des métiers, les sciences et technologies, l'enseignement techniques et professionnelles, etc.

4.2.2 Santé

La santé constitue un élément capital du développement humain. Depuis 1995, la stratégie nationale en matière de santé est basée sur la recherche de la sécurité sanitaire, par un accès, à moindre coût, à des soins médicaux préventifs et curatifs. Cette stratégie préconisée dans la lettre d'intention de politique de développement humain durable est fondée sur les principes suivants :

- une politique de soins de santé primaire mettant l'accent sur la prévention;
- un système de cofinancement des soins entre les pouvoirs publics et les communautés locales;
- une véritable décentralisation des formations sanitaires permettant de garantir la participation des populations et la responsabilisation des collectivités locales;
- un système d'incitation du secteur privé à créer des formations sanitaires et des officines pharmaceutiques.

Ces principes découlent de l'initiative de Bamako dont les objectifs étaient le renforcement des soins de santé primaire, la gestion autonome des formations sanitaires par des comités de gestion des centres de santé, la disponibilité en médicaments essentiels génériques et enfin le recouvrement des coûts.

La stratégie devait en principe permettre le rapprochement des services de santé de base des populations, mais aussi de les impliquer davantage dans la gestion et la prise en charge par elle-même de leurs problèmes de santé. Cependant, de nombreuses difficultés sont apparues lors de sa mise en œuvre, notamment, la faiblesse de la participation communautaire à la gestion, le faible niveau des ressources financières que les ménages peuvent consacrer à leur santé, et les limites techniques actuelles des formations sanitaires.

Le Gouvernement s'est doté d'un document de politique sanitaire nationale en 2000 spécifiant les grandes orientations nationales en matière de santé et dont l'objectif est d'œuvrer à l'amélioration de l'état de santé des populations. En vue de sa mise en œuvre, un plan national de développement sanitaire, couvrant la période 2001–2010, a été adopté en juillet 2001, puis actualisé en 2003 lors de la Table ronde des bailleurs de fonds du secteur de la santé. Ce plan se fixe les objectifs intermédiaires suivants :

- accroître la couverture sanitaire nationale ;
- améliorer la qualité et l'utilisation des services de santé ;
- renforcer la lutte contre les maladies transmissibles et les maladies non transmissibles ;
- réduire la transmission du VIH/SIDA ;
- développer les ressources humaines en santé ;
- améliorer l'accessibilité financière des populations aux services de santé ;
- accroître les financements du secteur de la santé ;
- renforcer les capacités institutionnelles du ministère de la santé.

Les tableaux 12 et 13 indiquent les objectifs de santé pour la période 200-2006. Pour atteindre ces objectifs spécifiques, le document de la PSN a identifié un certain nombre de stratégies :

- Face à la faiblesse générale des taux de fréquentation, il est nécessaire que des études prospectives soient conduites en vue de l'identification et de l'analyse des

déterminants de la demande de soins de santé au Burkina à travers une modélisation d'une fonction de demande de soins de santé. Ces études permettront de redéfinir les nouvelles stratégies à mettre en œuvre pour une amélioration sensible des taux d'utilisation des structures de santé.

La politique sanitaire doit prêter une attention particulière aux groupes vulnérables ayant des besoins particuliers en santé. Il conviendrait d'augmenter les interventions dans les zones les plus pauvres et auprès des populations les plus démunies et les plus vulnérables et ce, en réorientant les ressources (les fonds, le personnel et les approvisionnements) au profit des zones les plus pauvres pour lutter contre les maladies et les affections qui touchent les pauvres de façon disproportionnée.

Beaucoup de prestations de soins ne sont pas disponibles au niveau des formations sanitaires à cause de l'insuffisance de personnel et de compétence. En effet, le paquet minimum d'activités n'est pas entièrement offert dans toutes les formations sanitaires existantes, tous les districts sanitaires n'étant pas opérationnels. Il est donc nécessaire d'instaurer le paquet minimum d'activités pour toutes les formations sanitaires afin de permettre aux pauvres d'accéder aux soins de santé de base.

L'amélioration des prestations devra se réaliser par l'accroissement quantitatif et qualitatif des effectifs, la motivation du personnel, la supervision, la communication personnel patients, l'amélioration de la qualité de l'accueil, la réduction du temps d'attente des patients et la mise à la disposition des patients des médicaments.

L'Etat devra penser un système d'assurance englobant l'ensemble des pauvres. En effet, il est nécessaire de concevoir des systèmes évitant aux pauvres de payer les prestations de leur poche, en augmentant le volume des règlements anticipés par un système d'imposition général, des contributions obligatoires à une assurance maladie ou par des initiatives volontaires et en subventionnant les plus pauvres.

Tableau 12 : Objectifs de santé à moyen et long termes

	2000	2002	2003	2004	2005	2006
Mortalité						
Mortalité Infantile (<1 an)	105					
- Urbaine						
- Rurale						
Mortalité maternelle	930					

Tableau 13 : Objectifs de couverture par le paquet minimum d'activités

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Nombre de consultations CSPS par habitant par an							
Couverture vaccinale (DPT3)	50	60	65				
CSPS remplissant les normes en matière de personnel	60%	65	80				

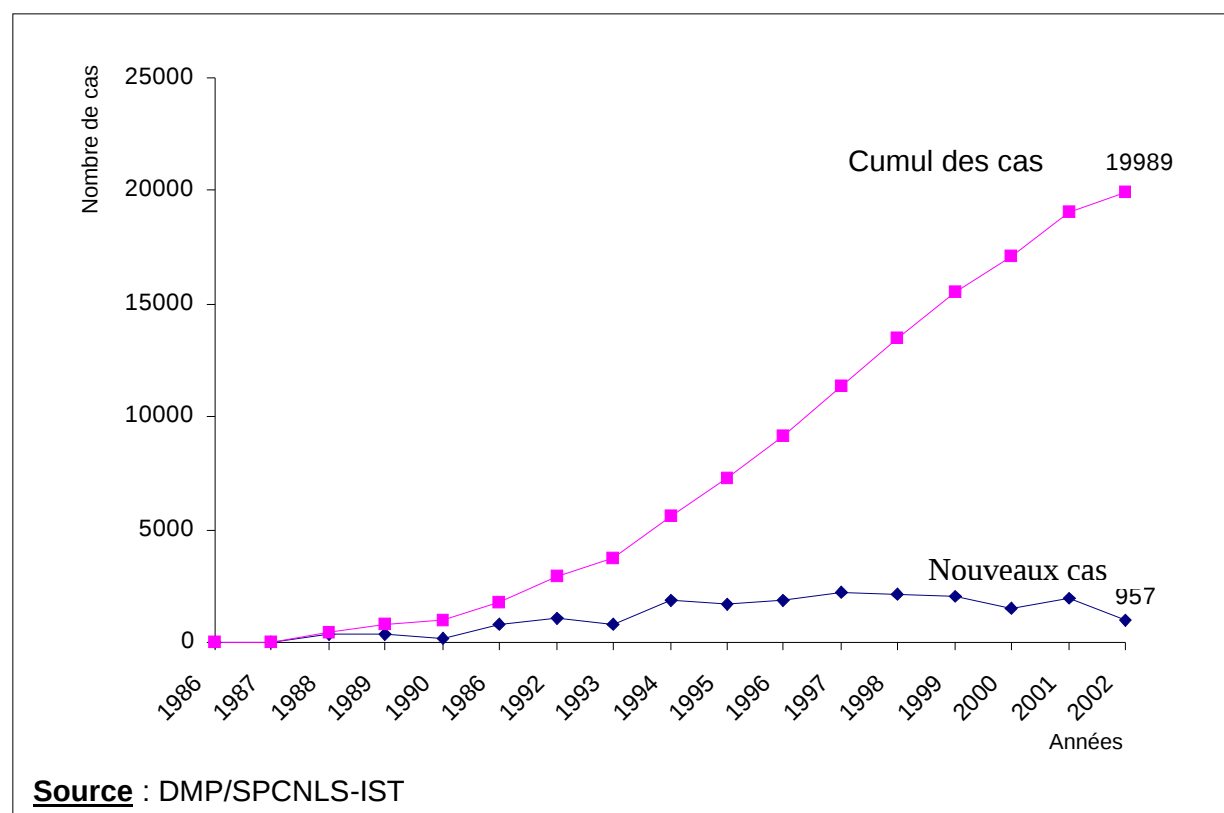
4.2.3 Lutte contre le VIH /SIDA

Depuis l'apparition des premiers cas de SIDA en 1986, le nombre a cru de manière exponentielle pour atteindre 20 000 environ en 2002 (voir graphique 8).

L'importance et la complexité des problèmes posés par la progression du VIH/SIDA ont conduit à considérer l'épidémie non pas seulement comme un problème de santé publique mais comme un problème de développement. Les conséquences du VIH/SIDA sur l'ensemble des secteurs économiques et sociaux sont nettement visibles. Sur les exploitations agricoles par exemple, elles se manifestent sous forme de chaîne de répercussions successives : l'affaiblissement et la réduction de la main d'œuvre agricole et la réduction des ressources financières. Par ailleurs les transferts des migrants connaissent de multiples utilisations (40 à 45 milliards de FCFA en moyenne par an de 1990 à 1999). Ceux-ci enregistrent une contraction du fait du SIDA et cela n'est pas sans répercussions au niveau du milieu rural. L'impact du VIH/SIDA est de plus en plus visible sur la force de

travail, le niveau de revenu et de bien-être des ménages et sure la structure de production de l'économie.

Graphique 8 : Evolution du nombre de cas de SIDA et du cumul des cas de 1986 à 2002



Le Burkina Faso enregistre un recul du taux de prévalence estimé à 4,2% en 2002 contre 6,5% en 2001 et 7,17% en 1997, soit une baisse de près de 3 points en cinq ans. Malgré tout, il reste parmi les pays les plus touchés de la sous région. La relative baisse du taux traduit une tendance à la stabilisation de la prévalence du VIH, surtout si l'on considère l'évolution de la prévalence du VIH à partir des tests effectués dans le groupe cible des femmes en consultation prénatale (Voir tableau 14).

Tableau 14 : Taux de prévalence moyenne du VIH chez les femmes enceintes selon le site

Sites sentinelles	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Bobo-Dioulasso	7,58	8,4	5,7	6,2	5,7	6,2
Ouagadougou	6,74	8	7,7	6,3	4,8	4,7
Ouahigouya	6,5	7	6		5,1	4,2
Gaoua		4	6,04	5,4	5,9	4,6
Tenkodogo		4,3	3,78	2,8	2,2	2,3

Source : SP/CNLS

Les explications très probables de cette tendance à la stabilisation de l'infection à VIH au Burkina Faso tiennent aux nombreuses réponses apportées à la lutte contre le VIH/SIDA depuis l'exécution des plans à court et moyen termes et à la mise en œuvre de l'approche multisectorielle de la lutte. Parmi ces réponses on peut citer entre autres :

- les nombreuses campagnes d'information, d'éducation et de communication soutenues par la promotion de la communication pour le changement de comportement dans toutes les provinces du Burkina Faso ;
- les campagnes de dépistage volontaire et confidentiel avec une propension des jeunes à se faire dépister de plus en plus en vue de connaître leur statut sérologique ;
- l'amélioration de la prise en charge des malades par les ARV et surtout le traitement des infections opportunistes ;

- la promotion des moyens de prévention parmi lesquels l'utilisation des préservatifs, l'abstinence et la fidélité ;
- la prise en charge des infections sexuellement transmissibles dans toutes les structures sanitaires, traduisant une prévention de l'infection à VIH ;
- la garantie d'une sécurité transfusionnelle dans les hôpitaux et dans les autres structures sanitaires où sont menées des transfusions sanguines ;
- l'amorce très sensible du programme national de prévention de la transmission de la mère-enfant du VIH.

La situation des orphelins est allée en s'empirant car leur nombre s'est accru de façon exponentielle. L'ONUSIDA estime à environ 350 000 le nombre d'enfants orphelins avec plus de 20 000 enfants infectés par le VIH/SIDA en 2002. La proportion des ménages abritant des orphelins du SIDA est estimée à 42% en milieu rural et plus de 45% dans les centres urbains selon une étude sur la situation des orphelins au Burkina Faso réalisée en 2001.

Le Cadre stratégique de lutte contre le SIDA 2001–2005, adopté par le Gouvernement en mai 2001 privilégiant une approche multisectorielle laisse entrevoir que la lutte contre le VIH/SIDA amorcera un tournant décisif au Burkina Faso. Il s'articule autour de quatre axes majeurs : (i) le renforcement des mesures de prévention de la transmission des infections sexuellement transmissibles et du VIH ; (ii) le renforcement de la surveillance de l'épidémie ; (iii) l'amélioration de la qualité de la prise en charge globale des personnes infectées et affectées ; et (iv) l'élargissement de la réponse et la promotion du partenariat national et international et de la coordination multisectorielle.

Les priorités qui se dégagent pour la période 2003–2005 concernent les aspects suivants :

- le renforcement de l'approche multisectorielle décentralisée et participative de la lutte ;
- la promotion du dépistage volontaire et anonyme ;
- le renforcement de la prise en charge médicale des PVVIH ;
- l'amélioration de la prise en charge sociale et économique globale des personnes infectées et affectées par le VIH/SIDA ;
- l'intégration d'un volet lutte contre le VIH/SIDA à tous les projets et programmes de développement.

Il est évident que la poursuite des actions de prévention reste fondamentale pour réduire les risques des populations à l'infection du VIH/SIDA.

Toutefois, la pleine réalisation des objectifs est également dépendante du niveau des capacités spécifiques des acteurs et des structures à exécuter leurs actions. Aussi, importe-t-il de renforcer les capacités techniques et les compétences des différents acteurs.

Un accent particulier est actuellement accordé au renforcement de la capacité de prise en charge des malades notamment par les formations sanitaires et l'implication des associations disposant de personnel médical.

En outre, des efforts sont déployés avec l'appui des partenaires pour améliorer l'accessibilité financière et géographique de la majorité de burkinabè aux traitements.

ENCADRE 8 : Le VIH/SIDA et l'allègement de la dette

Dans la mesure où le VIH/SIDA est aujourd'hui reconnu comme une menace pour le développement de bon nombre de pays en développement, des actions sont menées pour la prise en compte de la lutte contre le VIH/SIDA dans les instruments de développement. Dans les pays pauvres où les Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté servent de programmes de réduction de la pauvreté, il est devenu essentiel que les responsables et analystes nationaux fassent des propositions crédibles pour la prise en compte du VIH/SIDA dans les actions de développement.

Les pays éligibles à l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTTE peuvent considérablement augmenter le financement public des programmes contre le VIH/SIDA, grâce aux ressources générées par cet allègement. Un nombre limité de pays ont saisi cette opportunité, mais leur nombre est en nette augmentation. Le Burkina Faso est l'un d'eux.

L'allègement de la dette peut constituer une source importante de financement des programmes nationaux de lutte contre le SIDA notamment dans les pays les plus touchés : plusieurs centaines de millions de dollars provenant de l'allègement de la dette pourraient être consacrés à la lutte contre le VIH/SIDA en Afrique si les gouvernements choisissaient d'allouer une part substantielle de ces économies ainsi réalisées à la lutte contre cette épidémie. Une telle initiative pourrait permettre de réduire l'écart entre les dépenses actuelles pour la lutte contre le SIDA et les besoins réels de financement des programmes nationaux sur le long terme.

Source : SAFCO, n° 01, janvier – mars 2001.

S'agissant des efforts visant à améliorer l'accessibilité financière et géographique du traitement, on peut citer :

- la requête du Burkina Faso au Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme pour la subvention aux ARV et l'extension du programme de Prévention de la transmission mère-enfant du VIH (PTME) ;
- le projet ESTHER pour le partenariat inter-hospitalier ;
- l'initiative Banque Mondiale pour l'accès aux ARV ;
- l'initiative OMS/OPEP ;
- les actions d'autres partenaires (ONG, associations, secteur privé).

Sur le plan communautaire, la stratégie d'implication des autorités coutumières et religieuses aura pour effet de réduire les pesanteurs socioculturelles qui entravent la lutte pour favoriser les modifications dans les normes et valeurs communautaires et de ce fait de comportement de sociétés.

L'accélération du processus de décentralisation par la mise en place des Comités villageois de lutte contre le SIDA aura également pour avantage de couvrir le maximum de villages et susciter l'élaboration des micro-projets villageois de lutte contre le SIDA.

4.2.4 Eau potable

Dans le cadre de l'opérationnalisation de la politique de l'eau, adoptée par le Gouvernement en 1998, un plan d'action de la gestion intégrée de l'eau a été adopté en 2003. Ce plan, définit de nouvelles approches, des objectifs et des mesures spécifiques en matière d'approvisionnement en eau potable, distinguant trois volets pour tenir compte des modalités de gestion qui sont fonction de la taille des collectivités et de leurs capacités techniques et financières. Il s'agit de :

- (i) l'approvisionnement en eau potable des centres urbains au niveau duquel il faut :
 - respecter les normes de qualité de l'eau distribuée ;
 - traiter systématiquement les eaux de surface destinées à la boisson avant distribution ;
 - renforcer à court terme la capacité opérationnelle de la société chargée de la distribution de l'eau potable sur le plan administratif et financier ;
 - améliorer la productivité à long terme avec pour point de mire la notion efficacité/coût dans l'équipement et la gestion des centres ;
 - maintenir des contrats-plans entre l'Etat et la société publique ;
 - prendre en compte les besoins de l'élevage dans la définition des besoins dans la zone périurbaine.
- (ii) l'approvisionnement en eau potable des centres semi-urbains ou secondaires au niveau duquel il faut :
 - créer un environnement incitatif permettant la concession de la gestion des équipements ;
 - établir un contrat de performance pour toute délégation de gestion de service public d'eau potable ;
 - Promouvoir l'électrification rurale et le recours au matériel photovoltaïque ;
 - étudier les options technologiques de manière à mieux garantir un service continu durable, un entretien simple à un faible coût de fonctionnement. Une combinaison des solutions technologiques existantes sera opérée pour répondre à chaque niveau de service demandé (densification des réseaux...) ;
 - Poursuivre l'équipement des centres secondaires en postes d'eau autonomes (PEA) ou en adductions d'eau potable simplifiées (AEPS) ;
- (iii) l'approvisionnement en eau potable des zones rurales au niveau duquel il faut :
 - renforcer la couverture des besoins en eau potable ;
 - donner la priorité à la réhabilitation et à la consolidation des points d'eau existants ;
 - harmoniser la contribution des bénéficiaires à l'investissement initial ;

- viser une prise en charge effective par les bénéficiaires des coûts d'entretien et de renouvellement des moyens d'exhaure ;
- promouvoir le matériel photovoltaïque et l'énergie solaire ;
- encourager la fabrication locale de certaines parties des pompes ;
- encourager l'établissement d'interconnexions par des systèmes simples d'approvisionnement en eau potable entre les localités et quartiers chaque fois que les conditions de viabilité seront établies ;
- valoriser les ouvrages à grands débits ;
- impliquer les bénéficiaires à toutes les étapes de la mise en place des équipements.

Ainsi, les objectifs de desserte en matière d'eau potable, pour la période 2004 - 2006 sont indiqués dans le tableau 15.

Tableau 15 : objectifs de desserte en matière d'eau potable

INDICATEURS	2004	2005	2006
1 - Réduction des disparités entre provinces en matière d'AEP par accroissement du taux de couverture.			
Nombre de provinces (NP) < 50%	4	2	0
50% < NP < 75%	10	8	0
75% < NP < 85%	10	10	10
85% < NP < 90%	10	14	15
90% < NP	11	11	20
2 - Accroissement de l'équipement des centres secondaires (2000 à 10 000 hts)	40	40	40
3 - Taux de pannes des pompes à motricité humaine.	20%	18%	15%
4 - Accès à l'eau potable (création de nouveaux points d'eau)	1 000	1 000	1 000

4.2.5 Développement rural

Le Gouvernement Burkinabè, tirant la leçon de la mise en œuvre de la stratégie de croissance durable des secteurs de l'agriculture et de l'élevage et l'évolution du contexte régional et international, et se fondant sur les principes de la lettre de politique de développement rural décentralisé, a adopté en 2003 une nouvelle stratégie nationale de développement rural à l'horizon 2015.

La vision retenue dans cette stratégie est l'avènement d'un monde rural moins pauvre, jouissant d'une sécurité alimentaire durable grâce à :

l'accroissement des productions agricoles, pastorales, halieutiques, forestières et fauniques, basé sur l'amélioration des de la productivité ;

l'augmentation des revenus due à une plus grande intégration de l'économie de marché et à une diversification des activités économiques en milieu rural ;

la modernisation de l'agriculture familiale ;

la diversification et la spécialisation régionales des productions ;

la gestion durable des ressources naturelles et des écosystèmes.

ENCADRE 9 : Lettre de politique de développement rural décentralisé

Le Gouvernement du Burkina Faso a adopté en 2002 une lettre de politique de développement rural décentralisé (LPDR) pour servir de cadre fédérateur aux différents programmes et projets visant le développement des communautés rurales à la base, afin de permettre un usage plus efficient des ressources et une couverture nationale de qualité en matière de lutte contre la pauvreté. Une synergie des interventions pour une plus grande efficience devrait être établie par le biais de l'harmonisation des approches et méthodes et par la mise en place au niveau national, d'un mécanisme de coordination, de suivi et d'évaluation

Cette lettre, qui cristallise la vision globale sur le monde rural à l'horizon 2010 dans un cadre multisectoriel bien orienté, s'articule autour des points suivants :

i) les populations rurales ont la pleine responsabilité du développement au niveau local, par le biais des collectivités décentralisées, dans le cadre d'un partenariat effectif avec l'administration et les services de l'Etat ; elles ont la compétence du choix des priorités de développement, de la maîtrise d'ouvrage des infrastructures sociales et socio-économiques et de la gestion des ressources naturelles de leurs terroirs.

(ii) les populations rurales accèdent efficacement aux services sociaux (santé, éducation, eau potable, etc.) et aux infrastructures de base.

(iii) les missions de services techniques de l'Etat sont recentrées sur les fonctions régaliennes de formulation et de suivi des politiques sectorielles, de respect de la réglementation et de la mise en place des investissements publics structurants.

(iv) les opérateurs privés, les ONGs et les structures associatives contribuent à la mise en oeuvre des plans locaux de développement par des prestations de services variées, sur des bases contractuelles.

(v) les revenus des populations rurales se sont accrus et leur sécurité alimentaire s'est améliorée.

L'objectif global en matière de développement rural est d'assurer une croissance soutenue du secteur rural en vue de contribuer à la lutte contre la pauvreté, au renforcement de la sécurité alimentaire et à la promotion d'un développement durable.

Concernant les objectifs spécifiques, il s'agit de :

- accroître les productions agro-sylvo-pastorales, fauniques et forestières au cours des années à venir ;
- contribuer à la croissance des revenus des exploitants agricoles et des éleveurs de manière à améliorer leur niveau de vie et à réduire l'incidence de la pauvreté en milieu rural par la diversification des activités ;
- renforcer la liaison production/marché ;
- créer des conditions favorables à la disponibilité et à l'accessibilité des populations à une alimentation suffisante et équilibrée ; couvrir les besoins caloriques normaux (2500 cal/jour) et augmenter la consommation de protéines animales (de 9,3 kg/tête/an actuellement à 21 kg/tête/an) ;
- généraliser et renforcer la gestion durable des ressources naturelles par les communautés rurales ;
- améliorer la situation économique et le statut des femmes et des jeunes en milieu rural ;
- responsabiliser et renforcer les capacités des populations rurales en tant qu'acteurs de développement.

La réalisation de ces objectifs va s'appuyer sur les axes stratégiques ci-après :

- accroître et diversifier les productions agricoles, pastorales, forestières, fauniques et halieutiques ;
- renforcer la liaison production/marché ;
- accroître et diversifier les sources de revenus ;
- améliorer l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement ;
- assurer une gestion durable des ressources naturelles ;
- renforcer les capacités des acteurs et créer un cadre institutionnel favorable ;
- promouvoir l'approche genre en vue d'améliorer la situation économique et le statut social des femmes et des jeunes en milieu rural.

4.2.5.1 Accroître et diversifier les productions agricoles, pastorales, forestières, fauniques et halieutiques

En matière de production agricole : l'analyse de la situation révèle que les pratiques culturelles dans leur ensemble, loin de contribuer à infléchir les effets négatifs des contraintes naturelles, participent à l'aggravation de cette situation. En outre, les stratégies des producteurs intègrent rarement l'évolution des marchés intérieurs et extérieurs, sauf dans le cas du coton et quelques cultures d'exportation (haricot vert). Dans un contexte économique sous-régional et international de plus en plus ouvert, cette agriculture, de type traditionnel, ne pourra supporter la concurrence et se positionner sur le marché international. L'accroissement, la diversification et l'intensification des productions agricoles passent impérativement par des transformations qualitatives au niveau de l'appareil de production, au niveau du comportement des acteurs et au niveau de l'environnement socio-économique. C'est pourquoi les actions prioritaires ci-après doivent être envisagées :

- l'appui-conseil aux producteurs et la recherche /développement ;
- l'hydraulique agricole ;
- le développement des aménagements hydro-agricoles avec une priorité à l'aménagement des bas-fonds en vue d'intensifier la petite irrigation ;
- la promotion des filières porteuses ;
- le développement de la transformation agro-industrielle et la promotion de la commercialisation des produits agricoles ;
- le développement de la mécanisation agricole ;

- l'amélioration et la sécurisation de l'accès à la terre ;
- la gestion intégrée de la fertilité des sols ;
- l'amélioration des conditions d'accès aux crédits auprès des banques et des institutions de micro-finance ;

En matière de production animale : le Gouvernement entend en faire un puissant levier de réduction de l'insécurité alimentaire et d'amélioration des revenus, notamment en milieu rural. Les principales interventions dans le sous-secteur portent sur :

- l'amélioration de la gestion des ressources et la valorisation des zones à vocation pastorale ;
- l'amélioration de l'alimentation et de l'abreuvement ;
- l'amélioration de la productivité des animaux ;
- l'amélioration de la santé animale ;
- l'amélioration de la compétitivité et l'accès aux marchés des produits animaux ;
- l'appui à l'organisation des éleveurs.

En matière de développement et de gestion des ressources forestières et fauniques : l'accent sera mis sur :

- le développement et le renforcement de la filière bois-énergie ;
- la valorisation des produits forestiers non ligneux ;
- la réduction des superficies brûlées par les feux de brousse ;
- l'accroissement des effectifs de la population de la faune sauvage ;
- la mise en place d'un système d'information favorisant une meilleure connaissance des données forestières et fauniques.
- La conservation de la diversité biologique des différents écosystèmes.

En matière de développement et de gestion des ressources halieutiques : la production domestique actuelle de poisson est très insuffisante pour couvrir les besoins réels du pays. L'important déficit qui en découle conduit à un accroissement des importations de poisson contribuant au déséquilibre de la balance commerciale. Cependant, l'augmentation de la production est possible au regard de la sous-exploitation du potentiel halieutique. En conséquence, il s'agira d'ici 2015 de :

- accroître de manière durable la production de pêche et de capture ;
- promouvoir l'aquaculture et diversifier les productions halieutiques.

4.2.5.2 Renforcer les liaisons production/marché

La mise en œuvre de cet axe stratégique nécessite la levée des contraintes en amont et en aval (conservation, transformation, commercialisation). A cet effet, les actions prioritaires à réaliser concerneront :

- le désenclavement des zones de production ;
- la réalisation d'infrastructures de mise en marché ;
- la transformation des produits afin d'en améliorer la conservation et d'accroître la valeur ajoutée (coton, fruits et légumes, sésame, amandes de karité, lait, viande, produits ligneux, etc.) ;
- la mise en place d'un système d'information efficace sur les marchés ;
- le développement d'infrastructures de communication ;
- l'amélioration de la compétitivité des produits destinés à l'exportation ;
- l'installation d'unités industrielles ou semi-industrielles des produits afin d'accroître la valeur ajoutée ;
- le renforcement des capacités et l'amélioration des prestations en matière de conditionnement et de contrôle de la qualité des produits ;
- le développement des productions à vocation commerciale partout où cela est possible selon les avantages comparatifs.

4.2.5.3 Accroître et diversifier les sources de revenus

L'accroissement et la diversification des revenus passent par l'amélioration de l'accès aux crédits, la monétarisation des activités du monde rural, l'amélioration de la compétitivité des

cultures de rente et des productions marchandes, la promotion d'activités génératrices de revenus et d'auto-emploi.

L'amélioration de l'accès au micro-crédit : la micro-finance constitue le créneau par excellence pour financer la diversification des activités génératrices de revenus en milieu rural ; à cet effet, il importe d'élaborer une stratégie de développement de la micro-finance rurale dont les conditions et modalités seront adaptées aux besoins spécifiques de l'activité de promotion de l'artisanat rural, des activités de production, de conservation, de transformation, de commercialisation des produits agro-pastoraux et d'exportation des productions forestières et halieutiques. Par ailleurs, le Gouvernement poursuivra ses efforts pour créer les conditions favorisant l'extension géographique des systèmes financiers décentralisés et le renforcement de leurs capacités opérationnelles à travers la mise en place de mécanismes de refinancement et de fonds de garantie au niveau des autres institutions de financement. Une attention particulière devra être accordée aux besoins des producteurs vivriers qui sont les plus pauvres et les plus vulnérables.

L'accélération de la monétarisation des activités du monde rural : le programme « petite irrigation villageoise » sera renforcé afin, non seulement d'accroître la sécurité alimentaire mais aussi, de créer des emplois ruraux en saison sèche. Parallèlement, le Gouvernement continuera d'orienter les producteurs vers de nouvelles formes d'exploitations plus rémunératrices telles que : (i) les activités d'embouche, (ii) les mini-laiteries gérées en majorité par des femmes, (iii) l'artisanat des cuirs et peaux, (iv) le petit élevage, (v) la pisciculture et l'aquaculture, (vi) les petites exploitations forestières, (vii) la valorisation de la faune.

L'amélioration de la compétitivité des productions marchandes : dans un contexte de régionalisation et de mondialisation des échanges, la diversification des productions et du potentiel d'exportation, l'amélioration de la compétitivité des filières porteuses (telles que le coton, les oléagineux, les fruits et légumes, les cuirs et peaux, le tourisme cynégétique, etc.) sera encouragée. Ces productions ont un effet structurant sur l'ensemble du secteur rural (nécessité d'organiser les services en amont et en aval de la production) et multiplicateur sur les revenus, notamment ruraux.

Promotion des activités génératrices de revenus et d'auto-emploi : outre la mise en œuvre d'un programme de soutien à l'initiative privée pour la promotion de l'agroalimentaire, du petit élevage, des cultures de contre-saison, de l'artisanat, du petit commerce, l'accent sera mis sur la promotion d'autres activités telles que la pêche, la promotion des produits forestiers non ligneux et la valorisation des espèces locales utilitaires.

La contribution du sous-secteur des ressources halieutiques à la génération d'emplois et de revenus reposera, quant à elle, sur la mise en œuvre d'actions de soutien à la production, à la transformation/consommation et à la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture.

4.2.5.4 Assurer une gestion durable des ressources naturelles

Avec l'accroissement de la population, l'intensification des mouvements migratoires et les besoins croissants de la société, la pression sur les terres, les ressources en eau, les ressources forestières, fauniques et halieutiques, se fait de plus en plus forte, exacerbant de fait les conflits liés à leurs usages.

Les actions prioritaires au niveau de l'axe stratégique relatif à la gestion des ressources naturelles sont les suivantes :

En matière de gestion des ressources en terre

- promouvoir des systèmes de production qui garantissent la durabilité et la pérennité des écosystèmes en adoptant des approches d'intensification raisonnée des systèmes de production ;
- renforcer la sécurité foncière ;
- restaurer la fertilité des sols ;
- généraliser les mesures anti-érosives (CES/AGF et DRS) ;

- mieux gérer les pâturages et les points d'eau ;
- renforcer les capacités des acteurs ;

En matière de gestion des ressources en eau :

- créer un environnement habilitant afin de définir clairement les droits, les devoirs et les rôles de toutes les parties prenantes (Etat, collectivités locales, usagers) dans la mise en application des principes et outils de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) ;
- mettre en place un système d'information sur l'eau afin d'assurer une meilleure connaissance et un meilleur suivi des ressources en eau, des usages, des demandes et des risques liés à l'eau ;
- élaborer des procédures d'application de la loi et des règlements relatifs à l'eau à l'attention de l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion de l'eau ;
- promouvoir la recherche/développement afin d'améliorer les connaissances fondamentales sur le cycle et les usages de l'eau dans l'esprit d'une meilleure exploitation ;
- développer les ressources humaines afin de fournir aux acteurs les capacités nécessaires au plein accomplissement de leurs rôles respectifs ;
- mener des actions d'information, d'éducation, de sensibilisation et de plaidoyer pour une adhésion et une participation responsables de tous les acteurs ;
- mettre en place un cadre institutionnel adapté à la GIRE ;
- mettre en œuvre la stratégie nationale de développement durable de l'agriculture irriguée ;
- mettre en œuvre des actions de protection des bassins versants et des berges des cours d'eau.

En matière de gestion des ressources forestières, fauniques et halieutiques :

- la promotion d'un développement forestier durable qui consistera en (i) une intégration réelle de la foresterie dans le développement rural à travers la reconstruction, l'aménagement et la gestion des ressources forestières au niveau des terroirs en vue d'une exploitation optimale et durable des potentiels de production agricole, pastorale et forestière, (ii) une régionalisation et une décentralisation de la planification forestière afin d'adapter au mieux le développement forestier aux contextes socio-économiques et écologiques spécifiques ;
- la gestion des peuplements semenciers et l'amélioration génétique des espèces forestières ;
- la promotion des évaluations environnementales et de l'éducation environnementale ;
- la protection des massifs forestiers classés afin de contribuer au maintien des processus écologiques essentiels (le cycle de l'eau, l'air, le cycle des matières organiques, etc.) et fournir des biens et services aux populations ;
- la responsabilisation des populations riveraines dans la gestion des écosystèmes ;
- la promotion des actions de protection et de restauration des écosystèmes aquatiques ;
- l'application rigoureuse des textes en vigueur et l'amélioration de la gouvernance des ressources forestières, fauniques et halieutiques.

4.2.5.5 Renforcer les capacités des acteurs et créer un cadre institutionnel favorable

Trois principaux groupes d'acteurs interviennent dans la mise en œuvre de la stratégie de développement rural. Ce sont :

- l'Etat et ses démembrements ;

- les organisations professionnelles et les opérateurs privés ;
- les collectivités locales et les communautés de base ;
- les partenaires techniques et financiers.

Le renforcement des capacités concerne surtout les deux premiers groupes d'acteurs.

4.2.5.5.1 Le renforcement des capacités de l'Etat et de ses démembrements

Dans le contexte actuel marqué par la régionalisation et la mondialisation de l'économie, le renforcement des capacités est plus qu'un impératif pour le Burkina Faso, contraint de réussir ses politiques face aux exigences du marché. Or, l'expérience a révélé la faible performance des structures de l'Etat aussi bien dans la gestion que dans la planification stratégique, due à la faiblesse des capacités professionnelles et des moyens de travail. La résorption du déficit de capacités apparaît aujourd'hui comme une condition nécessaire pour réussir la stratégie de développement rural. Toutefois, le renforcement des capacités ne devrait pas se limiter aux seuls aspects de la formation. Il doit être appréhendé de manière holistique, faisant intégrer la dimension institutionnelle et les éléments tels que les comportements et pratiques professionnels, la logistique et les motivations.

En outre, les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) constituent un instrument puissant dans le cadre de la rationalisation de la gestion du développement qu'il convient de maîtriser afin de profiter au mieux des opportunités offertes dans ce domaine.

Les actions prioritaires sont :

- le renforcement du personnel par la reprise ou la poursuite des recrutements à la fonction publique au profit des ministères chargés du développement rural ;
- l'amélioration du dispositif institutionnel ;
- le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des structures publiques ;
- l'accès des structures publiques aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

4.2.5.5.2 Le renforcement des capacités des organisations professionnelles

Les réformes mises en œuvre dans le secteur agricole, tout en opérant un recentrage du rôle de l'Etat sur ses fonctions régaliennes, visent à assurer une responsabilisation totale des producteurs et leurs organisations dans le processus de développement. Cependant, ce nouveau contexte, en même temps qu'il ouvre des opportunités et d'heureuses perspectives, introduit également pour les organisations paysannes de nouvelles exigences à remplir pour ne pas rester inopérantes. C'est pourquoi, le renforcement des capacités des organisations paysannes constitue une donnée essentielle pour la réussite de la stratégie de développement rural. Ce renforcement couvre plusieurs aspects qui sont :

- la structuration et le renforcement institutionnel des organisations professionnelles ;
- la formation professionnelle ;
- l'alphabétisation fonctionnelle.

La structuration et le renforcement institutionnel des organisations professionnelles : la volonté des pouvoirs publics de promouvoir des organisations propres aux producteurs et d'entretenir avec elles des relations de partenariat, qui respectent l'autonomie de chaque partenaire, a été maintes fois réaffirmée par le Gouvernement.

Dans cette perspective, la stratégie du Gouvernement s'appuie sur la professionnalisation des organisations de producteurs, qui repose sur une réelle capacité de promotion et de défense du métier agricole, et sur une meilleure structuration verticale et horizontale de ces organisations.

Dans le domaine économique, l'Etat continuera à appuyer l'émergence et la structuration des organisations de producteurs (OP) créées selon la loi 014/AN/99. Ces instances sont

basées sur la règle de l'adhésion volontaire : celle des individus, pour la constitution des groupements et coopératives, ou celle des OP pour la constitution d'unions, de fédérations ou de confédérations. Elles sont gérées selon les principes coopératifs universellement reconnus : pouvoir démocratique, participation économique des adhérents, autonomie, indépendance et non-discrimination. Leur objectif premier est d'assurer certaines fonctions nécessaires à l'activité économique de leurs membres, en particulier en ce qui concerne l'accès au marché (commercialisation, accès aux intrants et équipements, etc.). Elles peuvent mettre en place des services ciblés, qui contribuent à la structuration verticale, par filière, du monde agricole.

Les chambres régionales d'agriculture sont des institutions de représentation et de défense des intérêts de la profession agricole ; elles ont été mises en place dans toutes les régions selon un processus démocratique. Elles représentent l'ensemble du monde agricole, dans toutes ses composantes et sa diversité, suivant un principe de structuration horizontale dans un cadre territorial. Les CRA sont des organismes consulaires, elles n'ont pas de membres mais des ressortissants, qui sont tous des producteurs de la zone. Elles sont dotées d'un statut d'établissement public à caractère professionnel, et sont gérées par les seuls élus des producteurs agricoles et des éleveurs. Elles sont appelées à prendre le relais de l'Etat pour l'exercice de certaines fonctions d'intérêt général, telles que la formation, l'information et les transferts de technologies.

L'appui de l'Etat se basera sur les plans d'activités adoptés par les différentes OP, définissant leurs objectifs et modes d'intervention. Elles bénéficieront de programmes de formation, de voyages d'échanges d'expériences, ainsi que des contributions matérielles, humaines et financières nécessaires pour jouer convenablement leur rôle. Pour mettre en œuvre ces actions, l'Etat pourra s'appuyer sur des structures de services telles que les associations, ONG ou centres de formation disposant de capacités techniques éprouvées dans certains domaines.

La formation professionnelle : elle constitue pour les producteurs et leurs organisations un élément essentiel pour améliorer la productivité, favoriser le transfert de technologies et s'adapter aux évolutions technologiques et aux changements liés à la mondialisation. La durabilité d'un niveau élevé de croissance ne pourra être assurée que grâce à l'amélioration continue de la qualification professionnelle des producteurs et de leurs organisations. Cette formation professionnelle est indispensable pour espérer fixer beaucoup de jeunes dans leur terroir.

La promotion de la formation professionnelle reste le canal pour le renforcement des compétences. Mais le système actuel de formation professionnelle, basé sur les centres et les écoles, ne permet pas de faire face à l'ampleur et à la diversité des besoins en qualification professionnelle. Pour remédier à cette situation de manque de pertinence et d'efficacité, le Gouvernement s'investit dans l'élaboration d'une nouvelle approche de la formation professionnelle qui permettra de former davantage de jeunes dans différentes spécialités.

L'alphabétisation fonctionnelle : l'analphabétisme sous toutes ses formes, et particulièrement du fait de l'absence de capacités et de qualifications, est plus accentué en milieu rural. Le développement de l'éducation de base et de l'alphabétisation fonctionnelle constitue un élément déterminant de la stratégie de développement rural. Le plan décennal de développement de l'éducation de base prévoit une accélération des efforts en faveur des zones défavorisées.

4.2.5.5.3 Le renforcement des capacités des opérateurs privés

Les opérateurs privés ont besoin de la formation professionnelle pour améliorer la productivité et renforcer leurs capacités afin de s'adapter à la concurrence des entreprises, d'encourager l'investissement privé et d'attirer les capitaux étrangers. L'identification et la mise en œuvre d'un programme de soutien à l'initiative privée dans le secteur de l'agroalimentaire, du petit élevage et des cultures de contre-saison, et au niveau des services développés en milieu rural faciliteront l'implication du privé dans la mise en œuvre de la stratégie du développement rural.

4.2.5.5.4 La création d'un cadre institutionnel favorable

Dans le cadre de son rôle de promoteur, l'Etat devrait améliorer l'environnement fiscal, institutionnel, législatif et réglementaire afin de faciliter l'exécution du rôle de chaque acteur du monde rural. Il doit, par ailleurs, fournir les biens et services publics en matière de recherche et de conseil, de contrôle et de réglementation. L'Etat apportera également un appui institutionnel aux organisations paysannes et aux collectivités locales à travers des programmes de formation appropriés.

Il appuiera le développement de l'investissement privé au niveau du secteur rural, notamment par l'adoption d'un code des investissements en agriculture et élevage qui tient compte du critère de rentabilité, afin de favoriser l'investissement privé et permettre aux acteurs privés de prendre la relève de l'Etat dans plusieurs domaines (approvisionnement en équipements et intrants agricoles, services vétérinaires, transformation et commercialisation des produits, etc.). Par ailleurs, le Gouvernement a adopté de nouveaux cahiers de charges qui assurent l'accès des aménagements hydro-agricoles aux opérateurs privés. L'Etat poursuivra et renforcera également sa politique de contractualisation avec les opérateurs privés tout en gardant le rôle d'orientation, de suivi/évaluation et de contrôle de la mise en œuvre des actions.

4.2.5.6 Promouvoir l'approche genre en vue d'améliorer la situation économique et le statut social des femmes et des jeunes en milieu rural

Comme indiqué plus haut, selon les résultats de l'enquête burkinabè sur les conditions de vie des ménages réalisée en 2003, il existe une discrimination entre les hommes et les femmes en matière de pauvreté, en défaveur des femmes. En effet, les femmes contribuent plus que les hommes à l'incidence globale de la pauvreté au niveau national (52% contre 48% pour les hommes), et la sévérité de la pauvreté est légèrement supérieure à celle des hommes (7,3 contre 6,9).

Les conditions socio-économiques et les pesanteurs socio-culturelles expliquent souvent les difficultés de leur accès aux facteurs de production (terre, équipements, crédit, etc.).

Enfin, les femmes sont deux fois moins alphabétisées (12,9%) que les hommes (24%). Cette inégalité, qui existe dans toutes les catégories sociales, est beaucoup plus prononcée au niveau des catégories les plus pauvres.

En résumé, les femmes ont un accès limité aux soins de santé, à la terre, aux opportunités d'emploi et au crédit et participent moins à la vie publique et à la prise de décision.

Bien que cette enquête n'ait pas fourni d'informations spécifiques concernant les jeunes, l'expérience prouve que cette catégorie de la population burkinabè vit également une situation grave du fait de la dépendance sociale et des difficultés d'accès aux facteurs de production, d'où l'exode rural qui prive les campagnes de forces vives.

Au regard de leur situation économique, de leur statut social précaire et de leur contribution primordiale aux productions agro-pastorales, une attention particulière sera accordée à l'amélioration des conditions de vie des femmes et des jeunes dans la SDR, en tant que composante de la stratégie de lutte contre la pauvreté en milieu rural au Burkina Faso. Ceci nécessite également l'évolution vers une approche plus socio-économique, prenant en compte la rentabilité des activités économiques des femmes.

Les femmes contribuent plus que les hommes à la création des richesses nationales, notamment en milieu rural. Aussi, l'amélioration de leurs conditions de travail aura-t-elle une incidence certaine sur l'accroissement de la production.

Dans le cadre de la stratégie de développement rural (SDR), les actions prioritaires suivantes seront mises en œuvre :

- le renforcement des capacités des femmes par la mise en œuvre de programmes spécifiques d'alphabétisation et de formation dans les techniques agricoles modernes et dans la gestion des micro-entreprises rurales ;
- la réduction de la charge de travail des femmes (charges liées à la reproduction, corvée d'eau, main d'œuvre familiale, etc.) afin de leur permettre de se consacrer à des activités productives et génératrices de revenus ;

- l'appui à la recherche de débouchés pour les filières qu'elles exploitent (produits de cueillette comme le karité, le néré, le maraîchage, ...) ;
- la promotion de l'entrepreneuriat féminin, notamment par la promotion de petites unités de transformation, en mettant à leur disposition des technologies adaptées et peu coûteuses ;
- le renforcement de la sensibilisation sur la nécessité d'accroître l'accès de la terre aux femmes et encourager les candidatures féminines dans les aménagements hydro-agricoles et périmètres irrigués ;
- le renforcement des capacités des structures de financement des femmes afin d'augmenter le volume des crédits pour les femmes qui présentent des projets porteurs ;
- la facilitation de l'acquisition par les femmes de moyens intermédiaires de transport (vélos, charrettes, ...) ;
- le renforcement de leur implication dans les instances de décisions des organisations professionnelles de producteurs, de transformateurs, de commerçants des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques et de développement local (CVGT).

4.2.6 Environnement et cadre de vie

Le Burkina Faso a souscrit après Rio 1992 aux objectifs du millénaire pour le développement et à l'agenda du sommet de la terre à Johannesburg en 2002. Le Gouvernement burkinabè est bien conscient que la promotion du développement durable exige des actions concertées.

Les liens entre pauvreté et dégradation des ressources naturelles dont le niveau d'acuité est la désertification, sont si évidents qu'il importe d'en tenir compte dans toute la stratégie de réduction de la pauvreté. Mais cela sous-entend un cadre d'actions multisectorielles qui garantissent aux populations notamment pauvres les perspectives de base :

- d'une eau propre à la consommation et à la sécurité alimentaire ;
- d'un approvisionnement durable en énergie ;
- d'une bonne santé par un usage responsable des ressources naturelles ;
- d'une agriculture saine dans un cadre rural viable ;
- d'une biodiversité garantie de la vie et de la sauvegarde des écosystèmes essentiels.

De manière spécifique, pour la période 2004-2006, le Gouvernement privilégiera les actions prioritaires ci-après :

- l'intensification de la lutte contre la désertification impliquant la mise au point et l'exécution de programmes locaux de développement valorisant ainsi les résultats d'expériences conduites et d'études menées ;
- l'amélioration du cadre de vie des populations urbaine et rurale par la mise au point d'un plan d'actions relatif à l'assainissement et aux aménagements paysagers. Une attention particulière sera accordée aux préoccupations en milieu rural, notamment en ce qui concerne la gestion des pollutions agricoles, des pollutions dues aux activités minières et industrielles, etc.

L'amélioration du cadre de vie ira de pair avec le renforcement des programmes d'électrification rurale tout en poursuivant la recherche de solution pour rendre plus accessible cette énergie aux composantes les plus défavorisées de la population. L'électrification rurale constitue un véritable vecteur d'amélioration des conditions de vie, de promotion d'activités productives, de valorisation des équipements des services administratifs. L'électrification rurale participe aussi à la réduction des disparités villes-campagnes. Les initiatives telles que la promotion de l'énergie solaire et les plates-formes multifonctionnelles bénéficieront d'une grande attention et surtout des mesures qui garantissent la sécurité des installations.

L'assainissement a commencé à être pris en compte à partir des années 80 avec la mise en œuvre de la décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement. Au Burkina Faso, les trois quarts des ménages ne disposent pas de latrines ; cela est dû en grande partie aux ménages ruraux où les habitations dans leur grande majorité ne disposent pas d'une telle infrastructure.

La situation de l'assainissement est caractérisée par l'absence de réseau collectif d'assainissement dans les grandes villes. Les eaux usées domestiques et industrielles sont rejetées dans la nature sans ou avec peu de traitement par le biais des caniveaux. Seules les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso disposent de plans stratégiques d'assainissement des eaux usées et excréta en cours de réalisation et sont engagées dans des actions significatives en matière de gestion des déchets et d'assainissement des eaux pluviales. Cette faiblesse au niveau urbain réside dans les contraintes qu'imposent la surpopulation et son corollaire de manque d'espace et d'obligation d'hygiène rigoureuse.

En milieu rural où les préoccupations d'espace et de promiscuité se posent moins, la contrainte sociale ou publique de disposer d'un lieu aménagé est moins prégnante. Il n'en demeure pas moins que les conséquences sur la population, en terme de morbidité, sont une réalité à considérer avec beaucoup d'attention.

La stratégie nationale de l'assainissement vise la sauvegarde du milieu naturel et humain de sorte que chaque citoyen puisse bénéficier d'eau, d'air et d'espaces salubres en quantité et en qualité suffisantes, pour la satisfaction de ses besoins essentiels sur le plan de la santé, de l'esthétique et du bien être général.

La protection de l'environnement qui en découle vise à promouvoir l'assainissement, à prévenir la détérioration des milieux et à protéger les espèces vivantes et les biens.

En matière d'assainissement, les objectifs poursuivis sont :

- associer le plus possible les autorités au processus de planification afin d'assurer une certaine continuité des approches, le renforcement des capacités et une meilleure appropriation des stratégies, fondées sur la demande réelle des communautés ;
- intégrer le concept de partage de responsabilité de gestion dans les arrangements institutionnels entre les administrations, le secteur privé, les ONG et les communautés de base ;
- faire de l'assainissement une composante essentielle des programmes de développement en s'appuyant sur les opportunités et les initiatives communautaires.

La stratégie nationale de l'assainissement recentre le rôle des acteurs dans le domaine par la répartition suivante : (i) assainissement pluvial ; (ii) assainissement des eaux usées et excréta ; (iii) assainissement des ordures ménagères et déchets solides.

4.2.7 Lutte contre l'insécurité

En matière de sécurité, le Gouvernement a fourni des efforts significatifs qui se sont traduits d'abord par : (i) la création d'un département chargé spécifiquement des questions de sécurité et, (ii) la mise en place d'un dispositif institutionnel, composé de la haute autorité de contrôle des importations d'armes et de leur utilisation et de la commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères, structures créées respectivement en janvier et avril 2001. Par ailleurs, l'Assemblée nationale a adopté en mai 2003 une loi relative à la sécurité intérieure qui a servi de fondement à l'élaboration d'un plan national de lutte contre l'insécurité.

Ce plan qui couvre la période 2004–2008 a pour finalité de permettre, d'une part, aux forces de sécurité de répondre efficacement à la demande de sécurité des populations et, d'autre part, à celles-ci de vivre de manière sereine pour pouvoir participer aux tâches de développement. Il comporte trois objectifs majeurs :

- l'accroissement de la couverture sécuritaire nationale en ramenant le nombre d'habitants par agent de sécurité de 2 000 à 1 000 ;
- l'amélioration des capacités opérationnelles des forces de sécurité ;

- l'organisation de la participation des populations à la gestion de leur sécurité.

Les mesures à mettre en œuvre en vue d'accroître la couverture sécuritaire du pays privilégient, d'une part, l'implantation des brigades de gendarmerie dans les différentes communes rurales et, d'autre part, l'implantation des commissariats de police dans les communes urbaines et postes frontaliers. Certaines de ces mesures concerneront également les compagnies de sapeurs pompiers. Cet accroissement de la couverture sécuritaire sera essentiellement basé sur deux actions :

- le recrutement du personnel en vue d'accroître les effectifs. A ce titre, il est prévu le recrutement de 8 400 agents de sécurité répartis comme suit : 5 000 agents de police, 3 000 gendarmes et 400 sapeurs pompiers ;
- la construction et la réhabilitation d'infrastructures abritant les services de sécurité.

Dans le but d'améliorer les capacités opérationnelles des forces de sécurité, le Gouvernement conduira au cours de la période 2004-2008, les actions suivantes : (i) l'acquisition de moyens de mobilité et de transmission ; (ii) l'équipement des services de sécurité en matériels adéquats ; (iii) le maintien en condition opérationnelle des différentes unités.

Pour favoriser la participation des populations à la gestion de la sécurité, des mesures seront initiées pour garantir leur implication dans la prévention de l'insécurité et de la criminalité. Celles-ci concerneront la mise en place de cadres de concertation sur les problèmes de sécurité.

4.2.8 – Petites et moyennes entreprises, Petites et moyennes industries et Petite mine

Le Gouvernement ne cesse de consentir des efforts en vue de promouvoir le secteur privé d'une manière générale, les petites et moyennes entreprises ou industries en particulier. Ces petites unités de production contribuent directement à la lutte contre la pauvreté, notamment à travers les opportunités d'emploi et de revenu qu'elles offrent. Mais celles-ci restent confrontées à des problèmes de financement, d'encadrement et d'accès aux marchés publics. Mesurant le rôle déterminant de ces petites unités de production, le Gouvernement s'attachera à élaborer, sur les prochaines années, un programme national spécifique d'appui au développement des petites et moyennes entreprises/petites et moyennes industries cernant les problèmes majeurs. Il s'agit notamment de porter une attention particulière sur (i) leur financement, à travers la création d'un fonds d'appui destiné aux PME/PMI, (ii) l'équipement et (iii) l'encadrement et la formation des opérateurs.

Les actions multiformes menées pour promouvoir le secteur minier et plus particulièrement la petite mine ont conduit le Gouvernement à créer un cadre institutionnel, législatif et réglementaire. Ces actions vont de la déclaration de politique minière (janvier 1997), à l'élaboration d'un code d'investissement minier (actualisé en 2003) à la. La production minière au Burkina Faso porte essentiellement sur l'or qui est le troisième produit d'exportation après le coton et l'élevage. Au regard des nombreuses potentialités du sol et du sous-sol de notre pays, révélées par les travaux de recherches, le secteur minier est toujours au stade d'exploitation à petite échelle. En témoignent les statistiques sur l'artisanat minier qui emploie plus de 200 000 personnes sur au moins 200 sites à travers le pays.

La contribution de la mine artisanale à la production d'or au Burkina Faso est évaluée ces dernières années à quinze tonnes environ pour une valeur de cinquante milliards de F CFA. Les revenus distribués directement par cette activité se chiffrent à trois milliards de F CFA par an. Il importe aussi de souligner que la contribution de l'exploitation artisanale sous forme d'appui aux budgets provinciaux au titre des taxes d'orpaillage est estimée à près de cinq cents millions de F CFA pour la décennie 1991-2001. Pour la même période, le Trésor public a engrangé près de quatre cent cinquante millions de F CFA au titre de la redevance minière et un milliard trois cent cinquante millions de francs CFA au titre des impôts sur le bénéfice industriel et commercial. Toutefois, il convient de relever que les opérateurs de ce secteur sont confrontés à des difficultés d'ordre technique, financier et légal.

L'exploitation minière artisanale a, de toute évidence, des méfaits sur l'environnement et sur la santé des populations. Malgré tout, cette activité demeure une source de revenus et contribue d'une certaine manière à la réduction de la pauvreté. Le Gouvernement entend, au

cours des années à venir, mettre un accent particulier sur ce secteur en envisageant les mesures tendant à : (i) une meilleure organisation de l'exploitation minière artisanale ; (ii) une sécurisation des sites d'orpaillage ; (iii) un meilleur encadrement des orpailleurs ; (iv) un appui logistique et technique adéquat pour améliorer la productivité sur les différents sites et (v) une restauration de l'environnement.

4.2.9 Renforcement des capacités

L'expérience de la mise en œuvre du CSLP a révélé la faible performance des structures aussi bien de gestion que de mission due à un déficit d'appropriation des programmes, et à un déficit de capacités professionnelles et d'équipement. La résorption du déficit de capacités apparaît aujourd'hui comme une condition nécessaire pour réussir la stratégie de réduction de la pauvreté. Toutefois, le renforcement des capacités ne se limite pas aux seuls aspects de formation. Il doit être appréhendé d'une manière holistique, faisant intégrer la dimension institutionnelle et les éléments tels que la formation, les comportements et pratiques professionnels, la logistique et les motivations.

Le Centre d'analyse des politiques économiques et sociales (CAPES), bénéficiant d'un appui de la Fondation pour le renforcement des capacités, a déjà initié une étude diagnostique sur l'état des capacités au Burkina Faso. De ce fait, le CAPES a une contribution importante à apporter dans l'approfondissement de l'action gouvernementale en matière de renforcement des capacités, notamment dans le cycle de la définition, de l'exécution et du suivi des politiques macroéconomiques et sectorielles pour assurer les fondamentaux de l'économie et réduire la pauvreté. Il devra contribuer de manière spécifique à :

- la détermination, au niveau des administrations, des domaines dans lesquels les capacités revêtent une importance cruciale pour la stratégie de réduction de la pauvreté ;

- la mise en place d'une masse critique de cadres nationaux pour la gestion économique ;

- l'élaboration d'un plan national d'actions en matière de renforcement des capacités.

Dans le contexte de la régionalisation et de la mondialisation, le renforcement des capacités est plus qu'un impératif pour le Burkina Faso contraint de réussir ses politiques face à une pauvreté montante.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication constituent un instrument puissant dans le cadre de la rationalisation de la gestion du développement. En la matière, le Gouvernement a initié l'élaboration d'une stratégie d'opérationnalisation du plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication, dont les principaux objectifs sont :

- le désenclavement global du pays ;

- le renforcement de la gouvernance administrative ;

- le développement durable des ressources humaines ;

- la création de nouvelles ressources et de nouveaux emplois ;

- le rayonnement du pays.

V : STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

5.1 LES PRINCIPES DIRECTEURS

La stratégie globale du Gouvernement pour la réduction de la pauvreté au Burkina Faso repose sur onze grands principes directeurs étroitement liés qui sont :

- l'adoption d'une posture résolument prospective ;
- la promotion d'une bonne gouvernance ;
- le développement du capital humain ;
- la gestion durable des ressources naturelles ;
- la prise en compte de la dimension genre ;
- la promotion de l'emploi et des jeunes ;
- l'inculturation et l'ouverture ;
- la promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- la réduction des disparités régionales ;
- la prise en compte de la dimension sous régionale ;
- la promotion d'un nouveau partenariat avec les bailleurs de fonds.

5.1.1 L'adoption d'une posture résolument prospective

Pour réduire de manière significative la pauvreté, devenue un phénomène de masse au sein de la société burkinabè, et la ramener à un niveau résiduel, les actions à entreprendre doivent s'inscrire forcément dans une perspective de longue durée.

La lutte contre la pauvreté, compte tenu des représentations diversifiées et multiformes du phénomène, requiert, d'une part, une posture prospective, c'est-à-dire que l'Etat ait de bonnes connaissances sur le devenir et le futur voulu du pays et développe des capacités d'anticipation et, d'autre part, de meilleures pratiques de gouvernance c'est-à-dire une gouvernance dotée d'un leadership effectif. La prospective offre un cadre cohérent de déclinaison et de séquentialisation à court, moyen et long termes des politiques et programmes de lutte contre la pauvreté.

5.1.2 La promotion de la bonne gouvernance

Il existe une relation dialectique entre démocratie, bonne gouvernance et développement socio-économique. C'est pourquoi le Burkina Faso souscrit à toute initiative dans ce domaine notamment au mécanisme africain d'évaluation par les pairs et à la déclaration de Durban sur la bonne gouvernance. En effet, la démocratie ne pourrait se consolider si elle ne s'accompagne de l'amélioration des conditions de vie du plus grand nombre. La bonne gouvernance a une dimension économique et une dimension politique.

En matière de gouvernance, le Burkina Faso a réalisé d'importants progrès au cours de ces dernières années dans les volets politique (instauration du multipartisme, adoption d'une constitution libérale, mise en place des institutions démocratiques et tenue régulière des élections...) et économique (recherche d'une meilleure transparence dans la gestion budgétaire et des affaires publiques à travers des instruments comme l'adoption de lois de règlements, la création d'une Cour des comptes ...). Ces progrès doivent toutefois être consolidés à travers une série de mesures complémentaires pour renforcer la culture démocratique.

Par ailleurs, l'Etat doit concentrer ses efforts dans les domaines où il possède des avantages comparatifs en observant le principe de subsidiarité. En effet, l'intervention publique devra être toujours guidée par deux préoccupations majeures : suppléer les défaillances du marché dans l'allocation efficace des ressources et rechercher l'équité sociale. Il importe donc de mettre en place un « Etat stratège » capable d'anticiper et de remplir au mieux ses fonctions régulatrices et redistributrices en vue d'éviter les dérapages et l'accentuation des inégalités.

5.1.3 Le développement du capital humain

La qualité du capital humain est une condition essentielle à la promotion du développement humain durable alors que dans ce domaine, le Burkina Faso souffre d'un déficit prononcé (en moyenne 0,5 année d'éducation). D'où l'urgence de mettre l'accent sur le développement du capital humain en quantité et en qualité car il est démontré qu'un gain d'une année de scolarisation additionnelle peut se traduire par un gain de 3 à 4 points de pourcentage du Produit intérieur brut.

5.1.4 La gestion durable des ressources naturelles

La croissance démographique et la pauvreté exercent une forte pression sur les ressources naturelles qui constituent souvent l'actif principal entre les mains des pauvres. Cette situation a pour conséquence, une sur-exploitation des ressources naturelles disponibles qui tend à compromettre la durabilité des actions de développement. La stratégie de réduction de la pauvreté sera basée sur la recherche d'un équilibre entre les besoins à court terme des populations et la gestion durable des ressources disponibles.

5.1.5 La prise en compte de la dimension genre

Le Gouvernement et les autres acteurs sociaux sont largement convaincus que les femmes tout comme les hommes constituent un vecteur de diffusion du bien-être économique et social au sein de la société. En conséquence, aucune stratégie de développement centrée sur l'Homme ne peut ignorer cette réalité.

Il y a donc nécessité d'une planification adéquate selon le genre afin de garantir des résultats équitables pour les femmes comme pour les hommes, et notamment pour les groupes défavorisés. Toute chose qui exige, en raison du caractère polysémique de cette approche, d'élaborer une stratégie nationale consensuelle en la matière.

ENCADRE 10 : Egalité et équité entre les genres

Systématiser la prise en compte du genre, c'est valider les incidences pour les femmes et pour les hommes de toute action envisagée, notamment dans la législation, les politiques ou les programmes, dans tous les secteurs et à tous les niveaux. Il s'agit d'une stratégie visant à incorporer les préoccupations et les expériences des femmes aussi bien que celles des hommes dans l'élaboration, la mise en œuvre, la surveillance et l'évaluation des politiques et des programmes dans tous les domaines – politique, économique et social – de manière à ce que les femmes et les hommes bénéficient d'avantages égaux et que l'inégalité ne puisse se perpétuer. Le but ultime est d'atteindre l'égalité des genres.

Source : Conclusions concertées sur la généralisation de l'analyse selon le genre, ECOSOC, 1997.

5.1.6 La promotion de l'emploi et des jeunes

Le défi de la création d'emploi demeure plus actuel que jamais au Burkina Faso d'autant plus que sa principale ressource est constituée de sa population laborieuse et industrielle mais encore largement sous-employée.

L'économie burkinabè, après d'importants efforts de redressement entretient une croissance positive jusque-là peu génératrice d'emplois. Le pays connaît une situation de sous-emploi massif du facteur travail en milieu tant urbain que rural, avec une proportion importante de la population vivant en dessous de la ligne de pauvreté. Le chômage et le sous-emploi ne constituent pas seulement un gaspillage de ressources économiques et humaines, mais sont aussi une des racines de la dégradation sociale, de la délinquance et de l'insécurité grandissante.

En conséquence, la stratégie de réduction de la pauvreté doit s'appuyer sur une politique de croissance intensive en emplois. Dans cette perspective, l'emploi ne doit plus être considéré comme une simple résultante des politiques macroéconomiques mais comme un objectif explicite de ces politiques.

Une telle politique explicite à haute intensité d'emploi devra aller forcément de pair avec celle tout aussi intégrée de promotion de la jeunesse. La population burkinabè est à forte dominante jeune (plus de 55%). Cette frange reste pour le Burkina Faso, dans le contexte de la mondialisation politique, économique et sociale, une source de précieuses contributions

en tant qu'innovateurs, entrepreneurs, consommateurs, citoyens et membres de la société civile. C'est bien cette jeunesse qui sera à l'avant-garde de la révolution des technologies de l'information et de la communication. Bref, elle constitue un atout dont la créativité, l'enthousiasme et le dynamisme peuvent être mis au service du développement économique et social. Néanmoins, cette jeunesse est plus exposée au chômage et au sous-emploi, aux maladies sexuellement transmissibles et au VIH/SIDA ; toutes choses qui la prédisposent à la délinquance, au banditisme, à la drogue et à la prostitution.

Compte tenu de ce qui précède, la jeunesse demeure un atout et non un problème et sa promotion requiert un véritable engagement politique et sa prise en compte en tant que composante de toutes les politiques sectorielles de développement.

5.1.7 La réduction des disparités régionales

Les différentes sources de données révèlent, nonobstant les potentialités naturelles, un écart de niveau de développement entre les régions du pays notamment en matière de revenus et d'accès (l'insuffisance de l'offre) aux services sociaux de base comme l'éducation, la santé et l'eau potable. Toute chose qui incite à l'exode et à la migration. Des actions de fixation des jeunes dans leur terroir ont déjà été entreprises et méritent d'être soutenues afin de renforcer les capacités de développement local et consolider ainsi le processus de décentralisation en cours. En effet, la réduction de la pauvreté au plan national nécessite que les écarts de niveau de développement (notamment l'accès aux services sociaux) entre régions, villes et campagnes soient réduits. La stratégie de réduction de la pauvreté visera donc le rééquilibrage des niveaux de développement régionaux et l'atténuation de l'incidence grandissante de la pauvreté en zone urbaine. Dans cette perspective, la dimension régionale et urbaine du développement sera prise en compte dans la répartition des ressources.

5.1.8 L'inculturation et l'ouverture

Les succès limités des différentes stratégies de développement s'expliquent notamment par la faible référence aux enseignements de l'histoire du développement et aux valeurs culturelles. Le changement en faveur de la promotion d'un développement durable et davantage enraciné requiert une rupture par rapport aux habitudes acquises et faciles : rupture d'avec la pensée qui privilégie un développement exogène en faveur d'un développement plus endogène et rupture d'avec la pensée que la pauvreté est une fatalité en faveur d'un comportement proactif.

Le Burkina Faso est constitué d'une mosaïque culturelle (une soixantaine de cultures) qui peut être une source de richesse et de dynamisme novateur, pour peu qu'elle soit judicieusement mobilisée et canalisée vers la conquête de nouveaux espaces d'échanges commerciaux et culturels. Cependant, l'appropriation consciente de la culture et des traditions reste à faire, dans le cadre d'un processus d'inculturation, à même de socialiser les membres d'une communauté à leurs propres valeurs pour qu'ils se les approprient de façon plus consciente et plus active que lorsqu'ils les vivent au quotidien de façon inconsciente.

5.1.9 La promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication constituent, à l'évidence, un instrument efficace de gouvernance politique et administrative, économique et locale de par leur vertu d'ouverture et de réduction de l'espace et du temps, de renforcement des capacités de dialogue et de rationalisation de la gestion du développement.

La promotion de ces nouvelles technologies en fait de véritables adjuvants dans les stratégies de lutte contre la pauvreté. En effet, même si le courrier électronique ne remplace pas les vaccins et, les satellites ne fournissent pas l'eau potable dans les villages pour les pauvres, les nouvelles technologies de l'information et de la communication ouvrent d'importantes opportunités et contribuent à faciliter les anticipations qui permettent de mieux préparer aujourd'hui les réponses aux urgences de demain concernant les pauvres.

5.1.10 La prise en compte de l'intégration sous-régionale

Le processus d'intégration sous-régionale, notamment au sein de l'UEMOA et de la CEDEAO, constitue une opportunité pour le développement économique du pays. Toutefois, ce processus comporte des risques et des coûts sociaux liés à l'impact des réformes en

cours, notamment sur les populations les plus pauvres. Il faudra donc renforcer les mesures d'accompagnement et de solidarité régionale permettant d'assurer une cohérence et des synergies entre les politiques nationales et régionales en matière de lutte contre la pauvreté.

L'effectivité de la libre circulation des personnes et des biens est une condition nécessaire à la promotion du commerce et des investissements au sein de l'espace communautaire et dans la perspective d'une meilleure insertion à l'économie-monde.

5.1.11 La promotion d'un nouveau partenariat avec les bailleurs de fonds

Le succès de la stratégie de réduction de la pauvreté exige la mise en œuvre d'un nouveau partenariat entre l'Etat et les partenaires au développement et un nouveau partenariat fondé sur un dialogue de politiques, régulier et ouvert. Le Gouvernement définit les stratégies et politiques de développement et les partenaires techniques et financiers inscrivent leurs appuis dans le cadre de leur mise en œuvre. Par ailleurs, l'Etat définit le cadre pour l'évaluation des résultats et des impacts des politiques publiques qui associent à la fois les bailleurs de fonds et les bénéficiaires.

Ce partenariat s'appuie sur un leadership national effectif : une fois admis les objectifs généraux, les bailleurs de fonds laissent toute latitude au Gouvernement sur le choix des instruments de sa politique, ainsi que sur le rythme et la séquence des réformes. L'application effective de l'approche programme et le passage progressif de l'aide projet à l'aide budgétaire constituent des éléments essentiels de l'amélioration de la coordination des intervenants.

5.2 LES AXES STRATÉGIQUES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

5.2.1 Axe 1 : Accélérer la croissance et la fonder sur l'équité

5.2.1.1 Conditions d'une croissance équitable

La réduction de la pauvreté ne saurait se faire sans une croissance plus rapide, fondée sur l'équité, moins vulnérable aux effets de propagation de la conjoncture économique sous-régionale et aux chocs extérieurs (tels qu'une chute brutale des prix du coton et de l'or) et plus robuste que par le passé parce que fondée sur une base économique plus large. A moyen terme (2004-2006), le Gouvernement vise un taux moyen de croissance du PIB réel de 7% par an, une inflation inférieure à 3% et une croissance du PIB par habitant d'au moins 4% par an. Le programme de réformes préparé par le Gouvernement accélérera les mutations dans tous les secteurs de l'économie et permettra l'émergence de nouvelles sources de croissance. A cet effet, le Gouvernement entend renforcer les bases de la stabilité macro-économique et financière, améliorer la concurrence dans les secteurs porteurs de croissance (productions agro-pastorales et industrielles, infrastructures et équipements collectifs) et accélérer le programme de privatisation. Les secteurs des mines, de l'industrie et de l'énergie seront réhabilités et restructurés pour plus d'ouverture au secteur privé et bénéficieront du concours du Gouvernement pour réduire les coûts des facteurs et améliorer leur compétitivité.

Le Gouvernement a adopté une stratégie qui vise à faire du secteur privé le principal moteur de la croissance. Il s'attaquera aux problèmes critiques qui paralysent l'essor de l'économie, tels que l'accès limité aux services d'infrastructures à des prix abordables, aux nombreux goulots d'étranglement dans l'environnement des entreprises et à la faiblesse du secteur privé domestique. Il a conscience que l'Etat doit poursuivre son désengagement des activités productives pour permettre au secteur privé d'effectuer les investissements nécessaires à la consolidation des activités existantes et au développement de nouvelles activités. Le Burkina Faso entend donc intensifier les réformes de politiques liées au programme de privatisation et à la libéralisation du marché.

Le renforcement du dialogue Gouvernement/secteur privé pour une meilleure implication des opérateurs économiques dans la stratégie de lutte contre la pauvreté reste un principe et un objectif majeurs. Ainsi, la division des rôles et responsabilités, pour être efficace et efficiente, se traduira en contrats d'objectifs réalisables.

A court terme, une stratégie de croissance forte dans le secteur du développement rural constitue un bon moyen de réduction de la pauvreté et d'accroissement des revenus des petits exploitants agricoles et des femmes rurales. Le secteur primaire offre des potentialités

de croissance à travers notamment, le coton, l'élevage, les tubercules et les fruits et légumes. La filière cotonnière du Burkina Faso reste l'une des plus performantes et des plus compétitives de la sous-région. L'exploitation du potentiel d'élevage (un cheptel de plus de 5 millions de têtes de bovins et d'environ 17 millions d'ovins-caprins) permettra d'engranger des recettes d'exportation importantes et de réaliser des économies de devises sur les recettes d'importation de produits laitiers. Le Burkina Faso dispose également d'avantages comparatifs dans le domaine de l'artisanat et du tourisme dont une mise en valeur rationnelle pourrait générer des emplois et participer à la lutte contre la pauvreté. Le soutien au développement de l'agriculture, de l'élevage et de l'artisanat est donc, pour l'instant, un impératif pour la croissance et l'équité.

Une croissance fondée sur l'équité sera déterminée par (i) le maintien d'un cadre macroéconomique stable, (ii) l'amélioration de la compétitivité et la réduction des coûts des facteurs, (iii) l'accélération du développement du monde rural et (iv) le soutien aux secteurs productifs.

5.2.1.2 Maintenir un cadre macro-économique stable

Le renforcement des bases de la stabilité macroéconomique constitue une condition essentielle pour accélérer la croissance et assurer une compétitivité globale de l'économie. De ce fait, le Gouvernement entend poursuivre une politique assurant un cadre macroéconomique sain, qui minimise les déséquilibres financiers et conduise à une croissance stable et non inflationniste.

Les actions et les réformes nécessaires pour atteindre ces objectifs porteront sur la poursuite des efforts d'assainissement du cadre macroéconomique à travers le maintien d'une politique budgétaire prudente et ciblant le développement des infrastructures économiques et les services sociaux de base, et la mise en œuvre d'une politique fiscale plus incitative visant à améliorer les atouts compétitifs du pays en réduisant le poids de la fiscalité sur les opérateurs économiques du secteur formel. Dans cette perspective, les efforts pour l'élargissement de la base d'imposition, le renforcement de l'efficacité de l'administration fiscale et douanière seront poursuivis. Le Gouvernement procèdera aussi à l'évaluation de la législation et de la réglementation afférent à l'identifiant fiscal unique (IFU). L'utilisation de l'IFU sera systématisée dans le cadre de la lutte contre la fraude et le mécanisme de suivi des exonérations sera amélioré.

Dans le cas du Burkina Faso, il est admis qu'une croissance robuste n'est pas envisageable sans un investissement massif dans les ressources humaines et dans les infrastructures de base qui permettrait d'accroître la productivité globale des facteurs. Compte tenu de la modicité des ressources propres de l'Etat et de la nécessité d'assurer les équilibres financiers internes et externes, cet investissement ne pourrait être réalisé que par une aide extérieure plus substantielle et plus efficace. En vue d'accroître la crédibilité de la politique gouvernementale dans ce domaine, le Gouvernement renforcera les conditions garantissant une plus grande efficacité dans l'utilisation des ressources publiques.

En l'occurrence, les revues de dépenses publiques seront systématisées comme démarche pour assurer que les fonds publics produisent le maximum d'impact. La coordination des interventions des partenaires au développement constituera un autre élément important d'amélioration de l'aide.

Le secteur de la micro-finance joue un rôle crucial dans une stratégie de réduction de la pauvreté et de croissance du secteur privé. Le Gouvernement entend développer une stratégie globale de micro-finance qui s'appuiera sur les principes suivants : (i) favoriser la création d'établissements de micro-finance qui adhèrent strictement aux meilleures pratiques et appliquent des contrôles fiduciaires stricts; (ii) créer un environnement qui incitera les banques commerciales du pays à investir une partie de leurs liquidités dans le secteur de la micro-finance ; (iii) et faire du micro-crédit un moyen efficace d'habilitation et de capacitation des pauvres.

5.2.1.3 Améliorer la compétitivité de l'économie et réduire les coûts des facteurs

5.2.1.3.1 Eléments de compétitivité

Pour un pays de taille modeste comme le Burkina Faso, les éléments essentiels qui déterminent la compétitivité-prix à court terme de l'économie sont le taux de change réel, les termes de l'échange, les coûts des facteurs primaires et ceux des intrants intermédiaires. Compte tenu de l'appartenance du pays à l'UEMOA qui a opté pour un régime de taux de change fixe avec l'Euro, le Burkina Faso ne peut recourir à l'ajustement du taux de change nominal pour amortir les chocs des termes de l'échange. Conscientes de cette situation, les autorités du Burkina Faso accentueront leurs efforts sur la maîtrise des éléments qui déterminent la compétitivité à long terme, c'est-à-dire ceux qui sont susceptibles d'entraîner un changement durable de la capacité de production, notamment la productivité globale des facteurs. Ces derniers recouvrent les facteurs primaires (coût du travail, du capital, de l'énergie, des transports) et les coûts des transactions.

L'accélération de la croissance et la diversification des activités économiques exigent une forte augmentation de la productivité du travail et du capital dans tous les secteurs. Cet accroissement de la productivité du travail implique le renforcement des capacités humaines par l'élévation du niveau d'éducation moyen de la population. C'est pourquoi le Burkina Faso donne une place de choix à l'éducation dans sa stratégie de croissance. Ce choix stratégique est également justifié par le fait que le développement de l'éducation améliore la santé et induit des comportements plus favorables à la préservation de l'environnement et au renforcement de la bonne gouvernance.

La formation professionnelle constitue par ailleurs un élément essentiel pour améliorer la productivité, encourager l'investissement privé et attirer les capitaux étrangers, favoriser le transfert de technologie et l'adaptabilité de la concurrence des entreprises aux changements liés à la mondialisation. La durabilité d'un niveau élevé de croissance ne pourra être assurée que grâce à l'amélioration continue de la qualification de la main-d'œuvre. Pour ce faire, le Gouvernement a formulé une véritable politique de promotion de l'emploi en élaborant un cadre stratégique de la formation professionnelle ainsi que la définition de l'approche sectorielle à Haute intensité de main-d'œuvre (HIMO). L'Office national de la promotion de l'emploi sera restructuré, les mécanismes de financement réadaptés et centrés sur la création des emplois et le code du travail relu pour se conformer au contexte actuel en créant un environnement plus incitatif.

En ce qui concerne le capital, des études récentes ont prouvé que l'efficacité marginale, bien qu'en amélioration depuis la dévaluation du F CFA en 1994, reste encore faible. La productivité du capital est de l'ordre de 20%. Une telle situation est illustrative d'un environnement peu incitatif et peu concurrentiel, néfaste à l'investissement privé. Pour y remédier, le Gouvernement devrait renforcer les réformes structurelles permettant d'accroître la productivité du capital et d'encourager les flux d'investissement étranger.

Le Burkina Faso bénéficie d'importants flux d'aide pour le financement de son programme d'investissement public (plus de 70% des investissements en moyenne par an). Le Gouvernement envisage d'entreprendre avec l'appui de ses partenaires des investigations en vue de prendre des mesures susceptibles d'améliorer l'impact de cette aide sur la croissance économique.

Les réformes et actions nécessaires porteront sur : (i) l'accroissement du taux brut de scolarisation primaire et du taux d'alphabétisation qui contribuera à améliorer la productivité globale de l'économie; (ii) le développement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ; (iii) l'amélioration de l'efficacité de l'investissement public par la mise en œuvre des conclusions de l'étude sur la réforme du Programme d'investissement public et (iv) l'accélération du développement du marché financier.

5.2.1.3.2 La réduction des coûts des facteurs

Le Burkina Faso a des coûts de facteurs relativement élevés par rapport aux autres pays de la région. En particulier, les coûts des transports, de l'eau et de l'énergie sont, de loin, supérieurs à la moyenne des pays de la zone et sont des plus élevés.

Pour éliminer ces contraintes, le Gouvernement a opté pour la poursuite des réformes suivantes : (i) la libéralisation des marchés ; (ii) la réduction du coût unitaire du travail notamment en réduisant les charges sociales qui pèsent sur les entreprises du secteur moderne ; (iii) la privatisation des structures existantes afin de faciliter l'entrée de nouveaux opérateurs et l'injection de ressources et de technologies nouvelles sur divers segments du marché et (iv) le renforcement de la capacité de régulation par l'Etat des marchés pour les services d'intérêt général.

De façon spécifique, le Gouvernement appliquera les conclusions de l'étude sur les implications macro-économiques de la fiscalité des entreprises sur l'offre globale. Dans le cadre de l'opérationnalisation de la lettre de politique de développement du secteur privé, il s'attellera à créer les conditions de mise en œuvre du projet d'appui à la compétitivité et au développement de l'entreprise (privatisation, réforme des services publics et développement de l'entreprise) et de la Maison de l'entreprise du Burkina Faso devant permettre l'émergence d'une offre de services d'appui-conseil local et la réduction de 8 à 4 du nombre de formalités de création d'entreprise. Les efforts de régulation seront également poursuivis dans les secteurs récemment libéralisés (énergie et télécommunications).

Enfin, le Gouvernement est convaincu qu'une bonne mobilisation du potentiel des nouvelles technologies de l'information et de la communication peut réduire les délais et le coût des transactions commerciales ainsi que le coût de la communication et d'accès à Internet. C'est pourquoi il a engagé le processus d'élaboration, avec la participation de l'ensemble des acteurs, d'une stratégie globale et intégrée d'opérationnalisation du plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication adopté en 2000.

5.2.1.3.3 Autres coûts de transaction.

Les coûts de transaction comprennent également des éléments non quantifiables, liés à la nature de l'environnement des affaires. Ainsi, les délais dans le traitement des dossiers, les paiements illicites pour échapper à cette lenteur, le fonctionnement inefficace du système judiciaire qui ralentit la résolution des litiges sont des exemples de coûts implicites qui, au même titre et parfois plus que les coûts directs de production et de commercialisation, peuvent décourager les opérateurs économiques et contrarier l'investissement et la croissance. Généralement, ces coûts de transaction sont jugés élevés en Afrique subsaharienne.

Les réformes et les actions du Gouvernement porteront sur : (i) la mise en vigueur de la loi sur la réforme globale de l'administration publique, la dynamisation des corps de contrôle (Inspection générale d'Etat, Inspection générale des finances et Inspections techniques des départements ministériels) ; (ii) le renforcement des tribunaux afin d'accélérer l'exécution des décisions de justice et renforcer leur crédibilité ; (iii) la mise en œuvre des textes d'orientation de la décentralisation ; (iv) la formation des élus locaux ; (v) le renforcement du rôle de la société civile en tant que contre-pouvoir et (vi) l'appui aux initiatives de la société civile en matière de lutte contre la corruption.

5.2.1.4 Appuyer les secteurs productifs.

Le Gouvernement a retenu une croissance de 7% en moyenne par an à partir de 2004 en s'appuyant sur une perspective d'accroissement de l'investissement public et privé résultant d'un accroissement de l'aide publique étrangère et de l'investissement privé direct étranger et national.

L'agriculture reste le secteur dominant de l'activité économique au Burkina Faso, contribuant pour 35% au PIB en moyenne, assurant des emplois et des revenus à environ 80% de la population, procurant plus de 60% des recettes d'exportation, et absorbant en moyenne 30 à 35% du programme d'investissement public. A court terme, la croissance économique reposera sur un dynamisme accru des filières d'exportation dans l'agriculture (coton, fruits et légumes) et dans l'industrie (l'agroalimentaire, la tannerie des peaux et la filature du coton). Les mines (l'or en particulier), le tourisme et l'économie extraterritoriale constitueront aussi des sources importantes de devises pour le pays. Progressivement, avec la mise en œuvre de réformes visant à dynamiser le secteur des télécommunications, des transports, de l'hôtellerie et du tourisme, le Burkina se positionne également comme une économie de

services, l'objectif étant d'exploiter sa position géographique dans le cadre de l'intégration régionale pour s'ériger en carrefour des économies de l'Afrique de l'Ouest.

5.2.1.4.1 Agriculture-élevage

Les filières d'exportation de l'agriculture et de l'élevage seront les principaux générateurs de croissance pour l'économie burkinabè dans le moyen terme. Cependant, la réduction de la pauvreté demande un accroissement rapide de l'emploi. Les exportations sont importantes pour accroître le PIB, mais il convient également de mettre l'accent sur les produits non-exportables (céréales de base par exemple) en raison de leur lien fort avec l'économie locale. En effet, les études menées au Burkina Faso indiquent que les ménages ruraux dépensent 45% de leur augmentation de revenus sur les produits agricoles non-exportables et 22% sur les produits locaux non-agricoles. Les effets multiplicateurs d'un accroissement des revenus agricoles ont un impact direct et rapide sur la réduction de la pauvreté. Pour des raisons de sécurité alimentaire et d'équilibre nutritionnel en zones rurales comme urbaines, la stratégie de développement rural à l'horizon 2015 met l'accent sur le renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. La priorité sera accordée à la recherche de solutions durables à l'insécurité alimentaire structurelle par l'accroissement de la production nationale à travers des actions d'intensification et de diversification des productions végétales, animales, halieutiques et forestières, le renforcement du système d'information sur la sécurité alimentaire, la promotion de l'éducation nutritionnelle et environnementale et la promotion des activités génératrices de revenus. S'agissant du dispositif d'alerte et de prévention des crises alimentaires conjoncturelles, le Gouvernement a révisé l'accord cadre après concertation avec l'ensemble des partenaires pour le rendre plus opérationnel.

Par ailleurs, la stratégie de l'Etat consistera à poursuivre son désengagement des activités de production et de commercialisation, tout en renforçant son rôle d'appui-conseil aux opérateurs privés (encadrement, recherche et développement, informations sur les conditions des marchés), et engageant des efforts pour développer, d'une part, les infrastructures rurales (marchés, routes, transports, eau, etc.) et, d'autre part, pour améliorer la qualité des ressources humaines (éducation de base, encadrement technique et commercial).

En outre, pour desserrer la contrainte majeure liée à la productivité globale des facteurs, le Gouvernement prendra les mesures nécessaires pour faciliter l'accès des paysans à la culture attelée et aux engrais à travers une politique du crédit agricole permettant d'assurer une meilleure accessibilité des producteurs ruraux au crédit en fonction de leurs capacités et des conditions d'exploitation de l'agriculture burkinabè. En effet, le passage à une agriculture plus mécanisée et plus intensive s'appuyant sur la maîtrise de l'eau et des techniques d'irrigation comme vecteur de développement et de diversification des productions agricoles apparaît, pour le Burkina, comme une condition sine qua non pour une agriculture durable capable de garantir des revenus stables aux producteurs agricoles.

Dans cette perspective, la stratégie du Gouvernement s'appuie sur la professionnalisation du secteur par : (i) une meilleure organisation des acteurs et des marchés ; (ii) l'amélioration de leurs capacités d'intervention et (iii) l'assainissement de l'environnement économique dans lequel ils évoluent. Pour cela, l'Etat poursuit les réformes visant à :

- créer un cadre juridique approprié à l'émergence d'organisations professionnelles agricoles, selon une approche impliquant la participation des représentants des producteurs ;

- appuyer les organisations professionnelles agricoles en rendant opérationnelles les chambres régionales d'agriculture ;

- former les membres des organisations professionnelles agricoles (alphabétisation, gestion, métiers ruraux) pour améliorer leur productivité ;

- créer un cadre incitatif à l'initiative privée dans les domaines de l'équipement, l'aménagement, l'approvisionnement, la production et la commercialisation et favoriser ainsi les investissements privés dans le secteur agricole ;

- assainir les circuits commerciaux des intrants et des produits agricoles afin d'améliorer la compétitivité des filières à fortes potentialités de croissance ;

- mettre en place un cadre réglementaire favorisant l'agriculture contractuelle.

5.2.1.4.1.1 Les cultures céréalières

Le marché céréalier représente un enjeu croissant dans l'économie agricole, tant au niveau du revenu des agriculteurs que dans le surplus dégagé en aval de la production puisqu'il représente en moyenne 400 000 tonnes en année climatique normale. La problématique de développement de ce secteur vital se résume de la manière suivante : une capacité irrégulière de la production nationale à couvrir les besoins du pays ; une évolution tendancielle de la production depuis 1984-86 avec un taux de croissance de 4,5% par an ; des disparités régionales marquées par la présence de zones chroniquement déficitaires ; une progression rapide de la consommation céréalière urbaine, mais tournée de plus en plus vers le riz.

Compte tenu de l'importance d'un tel secteur, le Gouvernement se fixe comme objectif dans la stratégie nationale de développement durable d'augmenter de manière significative la rentabilité économique et financière des filières céréalières afin de contribuer durablement à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté. Pour la réalisation d'un tel objectif, la stratégie globale consiste à accroître les performances des acteurs des filières céréalières par la création d'un environnement favorable et par l'amélioration de leur organisation. Elle s'appuiera, d'une part, sur une intensification accrue des systèmes de cultures et de la lutte contre la dégradation des sols par des approches « gestion des terroirs » et sur la maîtrise de l'eau pour sécuriser la production et, d'autre part, sur un système plus performant de stockage et de transformation, d'amélioration de la logistique et des pratiques de commercialisation des céréales et produits dérivés.

5.2.1.4.1.2 Le coton

Les nombreux efforts fournis pour la relance de la filière coton depuis 1995 ont donné des résultats probants. Les actions sur l'apurement du crédit, les mécanismes incitateurs de fixation des prix soutenus par des ristournes aux producteurs ont rendu la filière coton très attractive, ce qui explique la forte progression de la production dans la filière (500.000 tonnes en 2003-2004 contre de 400.000 tonnes en 2002-2003) avec une amélioration de la qualité de la fibre (80 % de la fibre est classée dans la meilleure catégorie).

Sur le plan économique, le coton joue un rôle stratégique. C'est le principal produit agricole d'exportation du Burkina Faso. Il est et restera dans l'immédiat, la principale source de croissance agricole et la culture de rente la plus répandue. Les producteurs de coton, estimés en 2002 à 200 000, tirent 60 % de leur revenu agricole du coton. Principale culture de rente, le coton constitue également la principale source de devises du pays avec 60 à 70% des recettes d'exportation en valeur. La filière, dans son ensemble, joue un rôle significatif dans la mobilisation des recettes publiques avec une contribution de l'ordre de 4 milliards de francs CFA par an en moyenne durant les trois dernières années. Ces quelques données expliquent l'importance stratégique, socio-économique et politique du coton au Burkina Faso.

En dehors de son rôle stratégique en milieu paysan, le coton est aussi l'une des principales bases de promotion du secteur industriel moderne ; une dizaine d'usines d'égrenage, d'une capacité de plus de 250 000 tonnes, a été installée, tandis que SAPHYTO, FILSHA, les huileries, etc. doivent leur existence à cette culture.

La filière coton présente d'énormes potentialités au Burkina. Comme principaux atouts, on peut relever :

- l'existence d'importantes superficies favorables à la production cotonnière, notamment dans les nouvelles zones du Sud-Ouest, du Sud et de l'Est ;

- la maîtrise technique de plus en plus élevée des producteurs de cette spéculation ;

- la bonne réorganisation des producteurs à travers les groupements des producteurs de coton et leurs unions ;

- l'amélioration des performances de la SOFITEX et le renforcement de sa capacité opérationnelle au niveau de la collecte (transport) et du paiement rapide des producteurs ;

- l'amélioration des prestations diverses y compris l'encadrement technique avec l'intervention des correspondants-coton ;

la consolidation de la situation financière de la filière (apurement de la dette) ;

l'appui significatif des services de recherche en matière de variétés performantes notamment ;

la volonté affirmée des plus hautes autorités de soutenir la filière coton ;

l'avantage comparatif certain et la nette rentabilité pour les producteurs ;

l'existence d'externalités positives (production importante de céréales grâce aux arrières-effets des engrais appliqués et des opérations culturales).

Nonobstant un contexte globalement favorable à la filière coton, il est important de relever un certain nombre de contraintes et inconvénients associés à la culture du coton :

la prise en compte insuffisante de l'exploitation durable des terres utilisées pour la culture du coton ;

la sensibilité du cotonnier aux parasites, nécessitant un respect strict du calendrier des traitements phytosanitaires ;

les coûts de plus en plus élevés des facteurs de production (intrants et équipements) ;

la faiblesse du réseau des pistes rurales, particulièrement dans les nouvelles zones de culture (Sud, Est et Sud-ouest).

Le principal défi de la filière cotonnière au cours des prochaines années sera de maintenir, voire renforcer, la tendance actuelle d'un accroissement soutenu de la production tout en préservant les terres de l'épuisement et de la dégradation, sans perdre ses avantages comparatifs tant au niveau des acteurs qu'au niveau de l'économie.

Un second défi sera de réussir la libéralisation du secteur avec l'arrivée de nouveaux opérateurs privés dans les zones cotonnières de l'Est et du Centre.

Un troisième défi, et non des moindres, sera de réussir la transformation sur place du coton, avec l'émergence de filatures et d'unités textiles. La réalisation d'un tel défi permettra de rompre véritablement d'avec le schéma de l'économie de traite dans lequel s'est installée la filière cotonnière de l'Afrique de l'Ouest en général, et du Burkina Faso en particulier.

Les principaux objectifs sont de maintenir, voire renforcer, la forte tendance actuelle à l'accroissement de la production globale et de parvenir à une plus grande valorisation de la production au niveau national, tout en préservant le capital productif et en contenant les superficies dans des proportions raisonnables.

Au niveau de la production, la stratégie reposera sur l'intensification et s'articulera autour des axes suivants :

une amélioration de la maîtrise des technologies par les producteurs ;

une disponibilité et une accessibilité aux intrants et l'amélioration de leur qualité ;

une répartition équitable des avantages et des risques de la production entre les producteurs et les autres intervenants de la filière ;

une plus grande maîtrise de la pression parasitaire ;

la restauration d'une confiance plus forte entre les différents partenaires de la filière.

Il est important de noter l'option du Gouvernement de créer les conditions d'une meilleure implication des producteurs dans le capital de la SOFITEX à hauteur de 30%. Du reste, l'accord interprofessionnel coton adopté par le Gouvernement, signé entre la SOFITEX et les producteurs, jette les bases d'une participation effective des producteurs à la gestion de la filière à travers, non seulement leur entrée dans le capital de la société, mais également leur présence dans les instances de décision tel que le comité de gestion de la filière, qui est impliqué, entre autres, dans les questions de fixation des prix du coton graine. Enfin, l'amélioration de la compétitivité de la filière sera recherchée particulièrement à travers les mesures de rationalisation de la logistique de transport de la SOFITEX et dans deux nouvelles sociétés qui seront installées dans les régions de l'Est et du Centre.

En matière de commerce international, le Gouvernement poursuivra ses actions dans le cadre de l'initiative coton engagée avec d'autres pays producteurs africains afin de garantir au coton un commerce équitable.

Les actions à entreprendre pour les prochaines années consisteront à renforcer la plupart de celles en cours d'exécution. Il s'agira des actions ci-après :

- intensification de la production dans les zones traditionnelles de production de l'Ouest et dans les nouvelles zones de production (Est et Sud-Est et Sud-Ouest) ;

- mécanisation des exploitations : poursuite de la politique d'équipement des producteurs pour accroître substantiellement, voire généraliser, la culture attelée. Le taux actuel d'équipement de 37% (contre 68% au Mali) devra se situer autour de 75%, voire 100% à l'horizon 2015). Des mesures particulières devront être prises pour favoriser l'adoption progressive de la mécanisation agricole motorisée dans les grandes exploitations ;

- formation des producteurs à l'utilisation des nouvelles technologies, et surtout à la gestion économique de leurs exploitations basées sur la protection des terres contre l'épuisement et la dégradation. La monoculture devra être évitée ;

- mise en place d'un dispositif de contrôle de la qualité des intrants (semences, engrais, pesticides) ;

- augmentation des capacités d'égrenage dans les zones de production ;

- optimisation de l'organisation des tournées de ramassage du coton-graine par une meilleure gestion et une bonne coordination de la logistique transport des trois sociétés cotonnières ;

- mise en place de mesures incitatives à l'implantation d'unités de filature ;

- appui à la recherche de nouvelles technologies ;

- mise en œuvre progressive de l'accord interprofessionnel qui confère plus de responsabilité aux producteurs dans la gestion de la filière.

5.2.1.4.1.3 Les fruits et légumes

Le Burkina dispose d'atouts compétitifs pour la production et l'exportation de fruits et légumes vers les marchés des pays côtiers et européens. Ces atouts devront être améliorés pour accélérer la croissance de cette filière. La production fruitière et maraîchère est dominée par cinq produits qui sont la mangue, les agrumes, la banane, la tomate et l'oignon. En 2001/2002, la production a été de 80 000 tonnes de mangues, 75 000 tonnes d'agrumes et 10000 tonnes de bananes. En ce qui concerne les légumes, 92% de la production totale provient de six cultures qui sont la tomate, les oignons, le chou, l'aubergine, le haricot vert et la pomme de terre.

En 2001/2002, la production a été de 17 715 tonnes de tomates, 33 500 tonnes d'oignons, 23 715 tonnes de choux, 7 000 tonnes d'aubergines (variétés locales et importées), 2.300 tonnes de haricot vert et 1 400 tonnes de pomme de terre.

La production de fruits, comme celle des légumes, est généralement groupée dans le temps. Ainsi, toute la production annuelle se trouve sur les marchés au cours de 3 ou 4 mois, créant des surplus ponctuels de l'offre et une chute des cours. L'absence d'un appui-conseil conséquent limite l'introduction de nouvelles variétés qui auraient l'avantage de résoudre le problème de la dégénérescence génétique des variétés exploitées au Burkina Faso, d'une part, et l'étalement de la production dans le temps, d'autre part.

Avec la privatisation de Flex Faso la fonction d'adaptation des techniques en arboriculture n'est plus assurée. Elle est pourtant indispensable pour mettre au point des techniques spécifiques de production, des traitements phytosanitaires, des traitements post-récoltes, etc., et d'assurer un transfert des paquets technologiques aux producteurs.

Les capacités techniques et logistiques des acteurs de la filière sont limitées pour assurer une bonne collecte, un bon conditionnement et une mise en marché adéquate des produits. La conséquence est que les fruits et légumes du Burkina Faso arrivent sur les marchés dans un état commercial dégradé. Dans le cadre du renforcement de ces capacités, le

Gouvernement a entrepris en 2003 la construction d'un terminal fruitier à Bobo Dioulasso et la réhabilitation de la chaîne de froid de l'aéroport international de Ouagadougou.

Par ailleurs, les acteurs de la filière n'ont pas toujours le niveau de professionnalisation requis. En général, les détenteurs de capitaux préfèrent créer leurs propres structures et parfois même les diriger au lieu de donner un appui aux structures existantes. Ne maîtrisant pas tous les aspects de la filière, ces opérateurs contribuent plus souvent à sa fragilisation qu'à son renforcement.

Les acteurs de la filière sont organisés en groupements d'intérêt économique. Ces organisations doivent cependant être renforcées afin qu'elles insufflent une dynamique réelle de développement de la filière.

En dépit de ces contraintes, la filière dispose d'importants atouts de développement dont :

- les nombreuses retenues d'eau qui offrent un potentiel de terres irrigables estimé à plus de 500 000 ha ;

- les conditions agro-climatiques favorables ;

- la très grande expertise nationale en matière de production de fruits et légumes.

Les objectifs opérationnels de la filière fruits et légumes se résument comme suit :

- accroître en quantité et en qualité les productions ;

- renforcer les capacités des acteurs ;

- améliorer le niveau de transformation des produits afin d'en accroître la valeur ajoutée ;

- maîtriser la commercialisation, notamment, améliorer le fret et les services aéroportuaires ;

- dynamiser les autres circuits de commercialisation (chemin de fer, route, etc.).

La stratégie opérationnelle d'appui à la filière fruits et légumes repose sur trois axes qui sont :

- l'intensification agricole et le transfert de technologies ;

- la promotion commerciale ;

- l'assainissement des entreprises et la professionnalisation des acteurs.

La stratégie d'adaptation et de transfert de technologies permettra de rétablir la compétitivité des produits du Burkina Faso par une production adaptée aux besoins du marché, de bonne qualité et avec des rendements élevés. Pour une meilleure valorisation de cette production, une promotion commerciale sera entreprise pour permettre un accroissement de la demande de fruits et légumes du Burkina Faso sur les marchés intérieurs et internationaux (respect de la qualité des normes). Enfin, des actions d'assainissement financier des entreprises de la filière et de renforcement de la professionnalisation des acteurs permettront d'assurer une rentabilité et une durabilité maximales de la nouvelle dynamique.

La mise en œuvre de la stratégie ainsi décrite se fera par un ensemble d'actions sélectionnées en fonction des objectifs à atteindre et des actions en cours. Il s'agira essentiellement :

- d'adapter les techniques de production des produits horticoles au niveau des centres d'essai créés à cet effet. Des agronomes pourront y tester des techniques de production (irrigation, entretien, récolte, etc.) sur les résultats obtenus par la recherche ;

- de mettre en place un service d'appui-conseil spécialisé pour assurer la vulgarisation des techniques adaptées par les agronomes et reconnues efficaces.

5.2.1.4.1.4 Les oléagineux

Le Burkina Faso est producteur d'oléagineux tels que l'arachide, le sésame, le karité, la noix de cajou et le soja. L'arachide, le sésame et le soja sont cultivés tandis que le karité est exclusivement un produit de cueillette et la noix de cajou un produit de l'arboriculture. D'une

manière générale, la filière des oléagineux subit les conséquences d'un manque d'organisation et, surtout, de professionnalisme des acteurs. Les interventions de ces derniers se réduisent à un regroupement des produits collectés et à leur expédition, sans se préoccuper réellement des conditions optimales de cueillette et d'entreposage qui garantissent la meilleure qualité du produit.

Dans le cadre de la diversification du potentiel d'exportations du pays le Gouvernement entend mettre un accent particulier sur la promotion de la filière des oléagineux en vue d'améliorer la balance commerciale, les revenus des producteurs et de contribuer à la monétarisation de l'économie rurale. A cet effet, il a élaboré un plan d'actions pour le développement de la filière des oléagineux qui devrait induire à moyen terme 60.000 tonnes de sésame, 100.000 tonnes de karité, 450 000 tonnes d'arachide, 10.000 tonnes d'arachide HPS et 10.000 tonnes de noix de cajou.

Les interventions essentielles sur la filière seront prioritairement orientées vers la mise en œuvre des actions suivantes :

- la promotion de la production des oléagineux sur les plans de la productivité et de l'amélioration de la qualité. Les actions d'accroissement de la productivité concernent l'arachide et le sésame et favoriseront l'adoption des variétés performantes ainsi que des techniques culturales d'intensification mises au point par la recherche. Des actions seront également développées pour l'amélioration de la qualité des amandes de karité à travers une large vulgarisation des acquis du projet filière karité ;

- amélioration de la transformation des oléagineux cultivés, notamment le sésame, et appui technique aux unités de transformation de l'arachide industrielle en huile et de l'arachide de bouche en confiserie ;

- amélioration de la transformation du karité en beurre par une meilleure valorisation des acquis en la matière. Il s'agit essentiellement d'œuvrer à l'obtention d'une qualité standard de produit fini, d'un emballage adapté et de soutenir l'équipement approprié ;

- relance de la commercialisation des oléagineux par un appui technique à plusieurs niveaux, tels que : (i) l'amélioration de la qualité commerciale des produits notamment les amandes et le beurre de karité. La directive de l'Union européenne autorisant l'utilisation dans la fabrication du chocolat de 5% de matières grasses végétales autres que le cacao ouvre de bonnes perspectives pour la relance de la collecte et l'exportation d'amandes de karité ; (ii) la création d'une unité de production de beurre de karité (iii) la maîtrise des circuits commerciaux et (iv) la meilleure organisation professionnelle des acteurs.

- appui à l'accroissement des capacités des acteurs de la filière par des formations spécifiques ;

- mise en place d'une structure efficace de contrôle de la qualité et de la normalisation.

5.2.1.4.1.5 L'élevage

L'élevage est une activité importante de l'économie burkinabè. Il procure un peu plus de 10% des recettes d'exportation du pays et constitue une source importante de revenus pour les populations notamment rurales. Dans le cadre de la dynamisation de ce secteur, le Gouvernement a adopté en 1997 une note d'orientation du plan d'action de la politique de développement de l'élevage. Suite à cette note, il a adopté en octobre 2000 le plan d'actions et programme d'investissements du secteur de l'élevage, une loi d'orientation en matière de pastoralisme a été adoptée par l'Assemblée nationale en Novembre 2002.

Malgré son importance, le secteur de l'élevage reste encore caractérisé par une faible productivité due au mode extensif de la production. Le poids moyen des carcasses est de 110 Kg pour le bovin, 9 Kg pour l'ovin et 8 Kg pour le caprin. Quant à la production laitière, son niveau moyen est de 110 litres par lactation de 180 jours et par vache. Ces performances sont en deçà des potentiels et des possibilités d'amélioration. En outre, les exportations de bétail sur pied ont régulièrement régressé depuis 1995, malgré l'augmentation des prix observée sur les marchés de la Côte d'Ivoire et du Ghana suite à la dévaluation du FCFA. Ce qui semble indiquer les limites de la capacité de réponse de

l'élevage burkinabè à la demande soutenue des pays côtiers voisins. Toutefois, la croissance de l'urbanisation et des revenus par tête (objectif de croissance de 4% par an) se traduiront par une augmentation de la demande intérieure qui viendra s'ajouter à celle des pays importateurs.

Pour impulser le développement du secteur et tirer le maximum de profits au plan socio-économique, le Gouvernement s'est fixé les objectifs suivants :

augmenter la productivité animale en mettant l'accent sur l'amélioration génétique, alimentaire, sanitaire et la gestion rationnelle des troupeaux en fonction de leurs spécificités ;

développer l'élevage de manière soutenue en tenant compte des zones agro-écologiques et en favorisant des choix relatifs aux zones et aux systèmes de production adaptés aux ressources ;

améliorer et contrôler la qualité et la salubrité des produits animaux et d'origine animale offerts sur les marchés ;

développer l'intégration agriculture-élevage pour une gestion optimale des ressources naturelles et un accroissement des productions animales et végétales ;

encourager la professionnalisation des acteurs à travers un appui plus accru en matière de formation et la création d'organisations d'éleveurs, notamment de femmes.

La stratégie de mise en œuvre de ce plan porte sur :

- la création d'une véritable filière laitière afin de réduire les importations, tout en contribuant à la création d'emplois et à l'amélioration de la valeur ajoutée du secteur dans l'économie ;
- la promotion des zones à vocation pastorale en procédant par l'approche de gestion des terroirs, avec une forte participation et responsabilisation de tous les acteurs ;
- l'amélioration de la productivité des animaux en intensifiant l'alimentation basée sur les fourrages naturels et les sous-produits agro-industriels et en améliorant les sélections génétiques et la santé animale ;
- l'appui à la professionnalisation des opérateurs du secteur ;
- l'amélioration de leur accès au marché par la réhabilitation, l'organisation et la gestion des marchés à bétail ainsi que le renforcement des infrastructures telles que les abattoirs frigorifiques en vue de promouvoir l'exportation de la viande ;
- l'amélioration de l'emploi et des revenus, en particulier pour les femmes, par la promotion des activités de transformation laitière et d'embouche des petits ruminants ;
- l'adaptation des fonctions d'appui par le renforcement des capacités de conception et de suivi des stratégies et des interventions ainsi que le désengagement progressif de l'Etat des secteurs productifs ;
- la poursuite de la libéralisation de la filière d'exportation des cuirs et peaux afin d'améliorer sa compétitivité et lui insuffler un nouveau dynamisme.

Ces axes stratégiques s'articulent autour de neuf programmes majeurs qui sont : (i) l'appui au développement de l'élevage traditionnel et à la valorisation des zones à vocation pastorale, (ii) l'appui au développement de l'aviculture villageoise ; (iii) la lutte contre les trypanozomoses animales ; (iv) la lutte contre les épizooties, (v) l'appui à la privatisation des professions vétérinaires et de zootechniciens ; (vi) l'amélioration de la productivité animale ; (vii) l'appui à la professionnalisation de l'élevage et le soutien au secteur privé ; (viii) l'appui à l'alimentation et à l'hydraulique pastorale et (ix) l'appui à la filière lait.

5.2.1.4.2 Le secteur minier

Le Burkina Faso dispose d'un potentiel minier important. Dans le secteur, les perspectives pour la période

2004-2006 sont encourageantes, en dépit de certaines contraintes qui handicapent la faisabilité des projets miniers. Pour lever ces contraintes qui freinent l'expansion du secteur, un code minier attractif pour l'investisseur et un

cadre réglementaire assurant dans le même temps la protection de l'environnement par rapport à l'intensification des activités minières a été mis en place.

Des actions de diffusion des informations sur les possibilités d'investissement au Burkina Faso ont été également organisées à travers des forums sur la promotion minière ("PROMIN").

Tableau 16 : Perspectives de démarrage ou de mise en exploitation des projets miniers 2004-2006

01	HIGH RIVER GOLD	Tarpako or	Namentenga	35 tonnes d'or métal 250 emplois
02	SEMAFO	Mana or	Mouhoun Balé	25 tonnes d'or sur plus de 7 ans d'exploitation
03	ETRUSCAN (Managem)	Youga or	Boulgou	20 tonnes d'or sur 5 ans d'exploitation 290 emplois
04	OREZONE INC	Essakane	Oudalan	22 tonnes d'or 235 emplois
05	CLUFF MINING	Kalsaka	Yatenga	8,178 tonnes d'or 150 emplois
Total or				120 tonnes d'or
06	METOREX	Zinc Perkoa	Sanguié	6 millions de tonnes à 18% de zinc 300 emplois

Source : MMCE/DGMGC

N°	Nom de la société	Gisement	Province	Quantité d'or
----	-------------------	----------	----------	---------------

Dans le cadre de la politique de relance de l'économie et de la lutte contre la pauvreté, le Gouvernement entreprendra des actions de promotion du secteur minier, notamment en faisant appel à l'initiative privée et engageant des réformes institutionnelles. Dans cette optique, des conditions de travail plus favorables seront créées en faveur des investisseurs. Il s'agit de :

- la disponibilité d'une cartographie géologique et des données géophysiques couvrant 135 000 km² ;

- la mise en place d'un système national d'information sur les sciences de la terre et de l'environnement ;

- la relecture du code minier et la prise de ses textes d'application dans le contexte de l'intégration sous-régionale ;

- la mise en œuvre d'une nouvelle fiscalité minière.

Au niveau de l'exploitation minière artisanale et de la petite mine, activité pratiquée par de nombreuses personnes, notamment les couches les plus démunies, le Gouvernement s'investira, avec l'appui de ses partenaires, à améliorer les conditions de travail et de rendement des exploitants. Dans ce sens, les actions envisagées porteront sur :

- la mise en place d'unités artisanales de concassage et de broyage des minerais ;

- la vulgarisation des matériels d'exploitation artisanale ;

- la formation et la sensibilisation des artisans miniers à l'amélioration de leurs conditions sanitaires, environnementales et de sécurité.

5.2.1.4.3 L'industrie

Les réformes entreprises par le Gouvernement ces dernières années avaient pour but de libéraliser et d'ouvrir l'économie nationale. Des résultats appréciables ont été enregistrés dans le domaine concernant l'environnement des entreprises pour accélérer le développement du secteur privé et accroître la production industrielle. Il s'agit notamment de : (i) la mise en conformité des textes nationaux avec les dispositions de l'organisation pour l'harmonisation en Afrique des droits des affaires ; (ii) la réduction des délais de traitement des dossiers ; (iii) la simplification des formalités administratives en matière de création d'entreprises ; (iv) la création d'une commission nationale de la concurrence et de la consommation et d'un comité de compétitivité.

En ce qui concerne la fiscalité, l'impôt sur les bénéfices des sociétés a été réduit de 45% à 35% conformément à ce qui est pratiqué dans la sous-région. Le Gouvernement a entrepris une étude sur le taux d'imposition afin de réduire encore les niveaux d'imposition et de simplifier le système fiscal pour alléger les procédures complexes et élargir la base fiscale.

En outre, la politique de désengagement de l'Etat des secteurs productifs et concurrentiels se poursuit convenablement avec la proposition de quatre nouvelles entreprises à privatiser, un premier programme ayant permis la privatisation de vingt-six (26) entreprises et la liquidation de douze autres. C'est dans cette optique que les secteurs des transports et des télécommunications notamment ont été libéralisés.

Cependant, le secteur des entreprises publiques qui représente environ 20.000 emplois, souffre encore d'une capitalisation insuffisante en raison des contraintes budgétaires de l'Etat qui ne permettent pas à celui-ci de satisfaire leurs besoins d'investissement. De même, les entreprises du secteur privé burkinabé manquent de contacts et d'expériences au niveau international et n'ont pas encore acquis ou maîtrisé les méthodes et normes modernes de gestion. De ce fait, il faut, outre le renforcement du système des incitations et de l'environnement des entreprises, des actions spécifiques pour renforcer et élargir le tissu des entreprises et développer les compétences du monde des affaires.

Pour soutenir sa vision de développement industriel, le Gouvernement a adopté en juillet 2002 une lettre de politique de développement du secteur privé, définissant les principaux axes d'intervention suivants :

(i) **Renforcement de l'environnement de l'investissement privé** : les efforts du Gouvernement vont tendre à renforcer le dispositif législatif, normatif et réglementaire existant, notamment, compléter les réformes pour améliorer de façon décisive le système judiciaire. Toute chose qui contribuera à accélérer l'exécution des décisions de justice, lutter contre la fraude, attirer et sécuriser les capitaux privés nationaux et extérieurs en vue d'opérer des investissements productifs.

(ii) **Poursuite du désengagement de l'Etat des entreprises publiques** : le Gouvernement burkinabé, sur la base d'une étude stratégique du portefeuille résiduel des entreprises qui sont encore dans le giron de l'Etat, va parachever son programme de privatisation (secteurs des télécommunications et technologies de l'information, de l'énergie, de l'eau).

(iii) **Renforcement des institutions d'appui au secteur privé et des capacités des entreprises** : le Gouvernement entend, avec l'appui de ses partenaires, améliorer l'efficacité des programmes d'appui au secteur privé par :

le renforcement du "trade-point" ;

l'opérationnalisation de la Maison de l'entreprise du Burkina Faso ;

le renforcement de la formation des différentes catégories socio-professionnelles chacune selon son axe d'intérêt.

(iv) **Renforcement du rôle du secteur privé** : le Gouvernement entend poursuivre le dialogue avec le secteur privé sur les questions de compétitivité et notamment leur implication dans l'opérationnalisation de la stratégie de réduction de la pauvreté, à travers l'organisation régulière de rencontres de concertation Etat/secteur privé. La dynamisation du Comité de compétitivité permettra au secteur privé de lui faire des recommandations dans ce domaine. La contribution du secteur privé à la mise en œuvre du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, pour être efficace et efficient, sera précisé dans le cadre d'un contrat d'objectifs Etat/secteur privé.

Par ailleurs, le Gouvernement entend promouvoir la petite et moyenne entreprise/petite et moyenne industrie comme structures économiques adaptées à la valorisation des potentialités nationales. A cet effet, l'Etat aidera les opérateurs économiques à identifier des "niches" pour le développement et l'exportation de produits à forte demande nationale et internationale.

5.2.1.4.4 Le tourisme

Le secteur du tourisme est un domaine à fort potentiel économique au Burkina Faso. En effet, l'industrie touristique rapporte environ 20 milliards FCFA par an à l'économie. En vue de promouvoir le secteur, le Gouvernement a développé des événements culturels d'envergure internationale (FESPACO, SNC et SIAO) qui ont eu un impact positif sur l'économie, en particulier au niveau de l'industrie hôtelière. Le Burkina Faso pourrait tirer plus de profit de sa renommée liée à ces événements, à la valorisation de ses nombreux

sites culturels, à sa diversité cynégétique et à son hospitalité légendaire appréciée par les nombreux voyageurs qui découvrent le pays. Cependant, le développement de ce potentiel touristique est contraint par le coût des transports, l'insuffisance de lignes de charter et la faiblesse des capacités d'accueil.

En vue d'améliorer les performances de ce secteur pour en faire un soutien véritable à la croissance économique, la politique du Gouvernement est orientée vers la promotion des activités touristiques nationale et internationale basée sur l'éco-tourisme et l'agro-tourisme. Cette orientation stratégique s'appuyera sur :

- le renforcement de la synergie entre les secteurs de la culture et du tourisme par la valorisation du patrimoine culturel national (Musée national, villages traditionnels typiques, monuments et sites historiques) ;

- la valorisation du patrimoine écologique par l'aménagement des aires de chasse, la réalisation de campements touristiques et la création de circuits spécialisés (randonnée nature, circuit chasse dans les réserves de Pama et d'Arly à l'Est et du Nahouri au Sud...) ;

- l'appui et l'encadrement des opérateurs économiques du secteur ;

- la promotion de la concertation entre l'ensemble des acteurs publics et privés ;

- la mise en place d'une structure internationale de tourisme et la promotion de l'accès des entreprises touristiques au crédit ;

- le renforcement de la desserte aérienne par la recherche de nouvelles compagnies de charter et la promotion des circuits "mer-sahel", via l'offre de tours Bénin/Burkina, Côte d'Ivoire/Burkina, Togo/Burkina, Ghana/Burkina.

5.2.1.4.5 L'économie extra-territoriale

Dans le passé, les transferts d'économie sur salaire des travailleurs burkinabè émigrés ont joué un rôle important dans l'équilibre de la balance des paiements (solde global).

Pour relancer l'économie extra-territoriale, le Burkina Faso doit concentrer ses efforts sur l'accroissement des revenus plus que sur celui du nombre de migrants. En conséquence, la politique du Gouvernement devra permettre une réorientation de la grande partie des flux migratoires vers les économies à revenus plus élevés au détriment de l'Afrique de l'ouest. Elle devra être sous-tendue par les principales actions suivantes :

- Créer un climat beaucoup plus propice en restructurant le Conseil supérieur des Burkinabè de l'étranger pour : (i) réduire le poids de l'Etat et rendre l'institution plus flexible ; (ii) lui fixer un contrat d'objectifs en matière de placement de la main-d'œuvre sur les marchés des emplois bien rémunérés ; (iii) encourager les ressortissants à créer leurs propres associations professionnelles et à tisser des rapports économiques - investissement, conseils, identification de "niches" - avec les partenaires locaux ;

- Assurer une éducation (au moins de niveau secondaire), une formation professionnelle (pour certains emplois porteurs tels que l'informatique). L'objectif étant de valoriser la qualité de la main-d'œuvre. Une bonne politique de valorisation des ressources humaines est toujours bénéfique que ce soit à travers l'économie domestique ou à travers l'économie internationale.

Cependant, à long terme la stratégie de développement du Gouvernement sera fondée sur le développement de l'exportation de biens plutôt que celle des ressources humaines. Ceci nécessite une stratégie de renforcement de ces ressources humaines, de la réduction des coûts des infrastructures et d'ouverture afin d'accélérer la production d'exportables et créer des emplois locaux pour les Burkinabè.

5.2.2 Axe 2 : Garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base et à la protection sociale

5.2.2.1 Le défi du renforcement des capacités humaines

L'accélération de la croissance basée sur l'équité suppose un renforcement intensif des ressources humaines, condition nécessaire pour permettre une amélioration de la qualité de vie pour la population. Cela implique une bonne maîtrise de la croissance démographique et un renforcement des actions de lutte contre la propagation du VIH/SIDA et la mise en œuvre d'un programme d'action vigoureux dans le sens de l'amélioration de l'accès des pauvres aux services sociaux de base (santé, éducation, eau potable et cadre de vie). Cela implique aussi la mise en place d'un mécanisme de protection sociale pour prévenir, atténuer ou résoudre les risques de pauvreté.

Les efforts engagés par le Gouvernement et les autres acteurs dans les différents secteurs sociaux ont permis d'atteindre des résultats probants qui restent pourtant mitigés dans certains secteurs. En effet, malgré les multiples efforts, le taux brut de scolarisation au primaire n'a progressé que d'environ 1% par an depuis 2000. A ce rythme, les objectifs du plan décennal de développement de l'éducation ne pourront être atteints à l'horizon 2010. Dans les domaines de la santé, de la nutrition et du VIH/SIDA, les indicateurs ont également connu une évolution lente et mitigée. Certes, le taux de prévalence du VIH/SIDA est passé à 6,5% en fin 2001 et à 4,2% en 2002, mais la situation de ce fléau comme celle de l'ensemble des différentes endémies et épidémies reste encore préoccupante. Au niveau de l'eau potable, des progrès notables ont été enregistrés mais la situation, notamment en zone urbaine, nécessite encore de l'amélioration.

A l'évidence, le défi du déficit social et du renforcement des capacités humaines, conditions nécessaires à l'accélération d'une croissance fondée sur l'équité et à l'amélioration de la qualité de vie, reste posé au Burkina Faso. Ce qui implique la nécessité d'entreprendre pour les prochaines années, des actions vigoureuses dans les domaines sensibles tels que : (i) l'éducation, (ii) la santé, (iii) la nutrition, (iv) le VIH/SIDA, (v) l'eau potable, l'assainissement et la pollution ; (vi) le cadre de vie (l'habitat) et (vii) la protection sociale.

5.2.2.2 Promouvoir l'accès des pauvres aux services d'éducation

Le développement du système éducatif à l'horizon de l'année 2010 repose sur les quatre principes suivants :

- l'extension de l'éducation de base au premier cycle de l'enseignement secondaire ;
- l'augmentation de la couverture d'éducation de base tout en améliorant sa qualité ;
- le développement équilibré du système éducatif afin de répondre en quantité et en qualité aux besoins de l'économie ;
- le développement d'un programme spécifique cohérent offrant une large opportunité d'alphabétisation de qualité aux adultes, en particulier aux femmes.

5.2.2.2.1 Politique éducative

Tout en veillant à l'équilibre du système éducatif, le Gouvernement accordera une grande priorité à l'éducation de base. Cette volonté se traduira par les mesures suivantes :

Réorganiser et redéfinir l'éducation de base pour l'étendre à l'actuel premier cycle secondaire de manière à consolider les acquis des sortants permettant des acquisitions ultérieures plus autonomes.

Maîtriser le cadrage financier du programme de développement de l'éducation de base :

- le gouvernement soumettra avant fin 2004 une loi de programmation de l'éducation reflétant l'élargissement du concept d'éducation de base et de la rendre obligatoire et gratuite. Cette loi de programmation intégrera le développement accéléré de l'alphabétisation ;

- dans la perspective de la loi de programmation le Gouvernement mènera en collaboration avec les collectivités et les partenaires sociaux une réflexion globale sur le système de motivation des enseignants ;
- le Gouvernement s'assurera que les enseignants du primaire seront recrutés, dans les dix prochaines années, au niveau décentralisé et le seront dans des conditions comparables à celles des enseignants communautaires des écoles satellites, c'est-à-dire avec une rémunération variant entre 3,5 et 5 fois le PIB par tête selon l'ancienneté dans l'emploi. L'application de cette mesure conduira à obtenir un coût moyen correspondant à environ 4,7 fois le PIB par tête du pays au lieu de 6,5 fois dans le présent système rendant ainsi le programme financièrement faisable. En effet, un élément essentiel considéré dans le programme est celui du recrutement des enseignants du primaire dans la mesure où il est anticipé le recrutement d'ici 2010 de 29 000 enseignants, soit pratiquement un doublement des effectifs actuels ;
- la loi de programmation s'inscrit dans l'effectivité de la régionalisation du recrutement des enseignants.

Maîtriser le cadre institutionnel : dans la perspective de la restructuration de l'enseignement et de la mise en œuvre de la loi de programmation, de nouvelles compétences en matière de pilotage, de gestion, de supervision, d'évaluation et de suivi seront nécessaires. Le Gouvernement veillera à l'acquisition et au renforcement de ces compétences.

Mener des actions concrètes ciblées au profit des plus pauvres et des groupes vulnérables :

- la poursuite de la mise en œuvre d'une approche intégrée de l'éducation (formelle et non-formelle) afin de stimuler la demande d'éducation et de mieux intégrer l'école au milieu ;
- la poursuite et l'intensification de la construction de salles de classe équipées et des logements de maîtres, essentiellement en milieu rural, pour satisfaire la demande là où elle est manifeste ;
- la construction systématique de latrines dans toute nouvelle école pour un environnement sain et une bonne éducation intégrant l'hygiène et la santé ;
- la réalisation systématique de points d'eau (forages ou puits à grand diamètre) pour une éducation intégrant l'hygiène et la santé, la sauvegarde de l'environnement ;
- la généralisation et l'intensification des actions en faveur des cantines scolaires, élément important de la fréquentation scolaire, notamment en milieu rural, par des investissements, des équipements et une meilleure organisation des associations des parents d'élèves qui rendront les cantines autonomes ;
- la mise en place de projets économiques destinés aux femmes adultes en accompagnement de leur formation ;
- l'autorisation de calendriers scolaires flexibles, notamment en zone rurale ;
- l'exemption des cotisations annuelles des parents d'élèves pour les élèves filles et dans les vingt provinces les moins scolarisées ;
- la poursuite de la politique de distribution gratuite de manuels scolaires ;
- l'élaboration de textes réglementaires en vue de l'obligation et de la gratuité scolaires à partir de 2006.

Améliorer l'efficacité et l'efficience de la dépense publique en éducation : il faut améliorer l'efficience de la dépense publique en éducation en agissant de façon sensible sur la fluidité des flux d'élèves tant dans le primaire que dans le secondaire. Les mesures déjà prises et celles en cours d'instruction visent, d'ici 2010, d'une part, à faire passer de 60 à 75% la proportion des élèves de CP1 qui atteignent le CM2 et, d'autre part, à réduire la proportion des redoublants dans le primaire de 18 à 10% et à envisager les mêmes mesures de réduction dans le secondaire.

Rentabiliser les investissements éducatifs : prendre des mesures adaptées, étant donné que les progrès de la couverture scolaire concerneront de façon principale les zones rurales, pour permettre à ces populations, notamment les plus pauvres, de bénéficier effectivement des investissements éducatifs mis en place et s'assurer que ces investissements seront socialement rentabilisés.

Créer (dynamiser) une structure de recherche-action, de suivi-évaluation : il faut créer ou dynamiser une structure de recherche-action, de suivi-évaluation des expérimentations et de leur impact sur les élèves en général, les plus défavorisés (économiquement comme pédagogiquement) en particulier, et renforcer les capacités techniques et humaines de cette structure.

5.2.2.2 Alphabétisation

Parce que la pauvreté sous toutes ses formes et particulièrement sa forme absence de capacités et de qualifications est plus accentuée en milieu rural, le développement de l'éducation de base et notamment de l'alphabétisation constitue un élément déterminant de la stratégie de réduction de la pauvreté. Le plan décennal prévoit une accélération des efforts en faveur des zones déshéritées à travers :

- la mise en œuvre de projets économiques destinés aux femmes permettant à celles-ci, d'une part, d'améliorer leurs conditions de vie et, d'autre part, d'appliquer les connaissances apprises dans les centres d'alphabétisation ;
- la mise en place de centres permanents d'alphabétisation et de formation de centres d'éducation de base non formelle ;
- l'intégration des actions d'alphabétisation/formation au sein d'un ensemble d'activités et services (santé, éducation, crédit, vulgarisation...) ;
- la promotion et le développement des activités de post-alphabétisation à travers la production et la diffusion de documents appropriés ;
- la poursuite et l'encouragement des initiatives d'alphabétisation privées, locales ou nationales, d'alphabétisation par le biais du fonds d'éducation non-formelle.

5.2.2.3 Les autres ordres d'enseignement

La priorisation de l'éducation de base correspond à un souci d'équité et aussi d'efficacité aussi bien immédiate (par l'amélioration de la qualification et de la productivité des différents acteurs économiques) que future (par l'élargissement de l'éventail des candidats pour les niveaux supérieurs de scolarisation). Elle n'est cependant pas une fin en soi et ne s'oppose pas au développement concomitant des autres ordres d'enseignement.

La mondialisation impose, en effet, une amélioration permanente des ressources humaines pour une plus grande créativité et une plus grande compétitivité grâce, notamment, à la recherche et à la maîtrise des outils de création symbolique. Il s'agit donc de créer une synergie entre les différents niveaux du système éducatif, de manière à en optimiser les performances et la qualité ainsi que les investissements.

5.2.2.3 Promouvoir l'accès des pauvres aux services de santé et aux programmes de nutrition

Afin d'établir un diagnostic de l'efficacité, de la transparence et de l'équité de la dépense publique dans le secteur de la santé, le Gouvernement a procédé à une revue des dépenses publiques dans le secteur en 2000. Il envisage d'apporter des solutions durables aux problèmes identifiés dans le cadre du Plan national de développement sanitaire 2002 - 2006. Il adoptera des mesures en vue d'améliorer l'accès des pauvres aux services sanitaires et aux médicaments essentiels, et mettra en œuvre un plan de lutte contre les grandes maladies. Les mesures spécifiques de lutte contre la pauvreté dans le secteur santé s'articulent autour de trois sous-axes : (i) améliorer les indicateurs de santé des plus pauvres ; (ii) limiter l'impact du coût des soins sur les revenus des ménages démunis et (iii) impliquer les usagers et les communautés les plus pauvres dans les décisions de santé.

5.2.2.3.1 Les interventions prioritaires pour les plus pauvres

La stratégie du gouvernement consistera à :

mettre en œuvre un programme de lutte contre la maladie par le développement de l'offre d'un paquet de soins répondant aux programmes prioritaires suivants : (i) programme élargi de vaccination (PEV) ; (ii) élimination de la dracunculose ; (iii) élimination de la lèpre ; (iv) promotion de la santé de la reproduction ; (v) lutte contre les cancers ; (vi) promotion de la santé de l'enfant (par la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant et la lutte contre les carences nutritionnelles) ; (vii) lutte contre la tuberculose ; (viii) lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le VIH/SIDA et lutte contre le paludisme ; (ix) prise en charge des anti-retroviraux.

poursuivre la surveillance épidémiologique ;

normaliser les infrastructures autorisées, programmées ou existantes et mettre en place des équipements adéquats, ceci pour rendre les formations sanitaires accessibles aux populations les plus reculées ;

optimiser les ressources humaines en milieu rural en : (i) mettant en place une politique de développement des ressources humaines pour un meilleur service des populations rurales ; (ii) développant les mécanismes de régionalisation du recrutement, de contractualisation et de motivation financière et non financière des agents de santé en poste dans les zones rurales ; (iii) assurant la présence des médecins formés en chirurgie essentielle de district dans tous les districts non centrés sur les centres hospitaliers régionaux et garantir la présence des chirurgiens et gynécologues dans les districts centrés sur les centres hospitaliers régionaux ;

poursuivre la micro-planification et le monitoring dans les centres de santé et de promotion sociale basés sur des objectifs-clés (vaccination, PECIME, paludisme, activités IST et VIH/SIDA, santé de la reproduction, micro nutriments) ; consolider ce monitoring aux niveaux périphérique, régional et national.

poursuivre la lutte contre les IST et VIH/SIDA par : (i) la promotion des capacités de diagnostic et de traitement des affections opportunistes des malades du SIDA dans les formations sanitaires périphériques ; (ii) le développement des services de conseils-dépistage à tous les niveaux du système de santé ; (iii) le développement des stratégies alternatives d'hospitalisation.

promouvoir l'approche contractuelle en tant qu'outil pour l'exécution des activités promotionnelles, préventives ou curatives.

5.2.2.3.2 L'accès des soins essentiels aux populations les plus démunies.

Pour assurer l'accès des populations les plus démunies aux soins essentiels, les mesures suivantes seront envisagées :

mise à disponibilité continue des médicaments essentiels, des vaccins et consommables au niveau des centres de santé et de promotion sociale ;

renforcement de la disponibilité en sang et en moyens de dépistage rapide du VIH au niveau de l'hôpital de district ;

accroissement du nombre de centres de traitement ambulatoire ;

poursuite de l'allocation des ressources budgétaires au profit des districts sanitaires et la mise en place d'un dispositif de répartition de ces ressources aux formations sanitaires de district ;

renforcement des mesures de réduction des prix pour l'utilisateur des interventions préventives, en particulier la vaccination, la consultation prénatale, l'accouchement, l'imprégnation des moustiquaires ainsi que le prix des services aux enfants de 0 à 5 ans en introduisant des modulations tarifaires et des subventions ;

poursuite de la prise en charge gratuite de la tuberculose, de la dracunculose et de la lèpre ;

développement des mécanismes locaux de solidarité en créant le cadre juridique pour des mutuelles de santé et toute autre forme de partage des coûts liés au risque maladie ;

promotion de la médecine et de la pharmacopée traditionnelles comme sous-secteur de la médecine privée.

5.2.2.3.3 La participation des usagers et des communautés à la gestion et au développement des activités de santé

Pour cela, il envisage de :

renforcer les compétences des comités de gestion (COGES) à la micro-planification participative et au monitoring des activités prioritaires de santé ;

promouvoir une meilleure représentativité des femmes et des jeunes dans les COGES ;

développer des stratégies à base communautaire dans les domaines suivants : malnutrition protéino-énergétique, dépistage, contrôle ou éradication de certaines endémies comme la dracunculose, la tuberculose et la lèpre ;

définir clairement les modalités d'utilisation des ressources générées par le recouvrement des coûts au niveau district sanitaire (CSPS, CMA ou Equipe-cadre de district).

ENCADRE 11 : SIDA et pauvreté

Suite à une enquête nationale menée en 1994 auprès de 2159 femmes et chez les tuberculeux, il est ressorti que la séroprévalence était respectivement de 7,8 et 33,6 % avec une prépondérance relative du VIH1. Selon ONUSIDA le Burkina Faso comptait en 1997, 370 000 personnes vivant avec le VIH/SIDA soit un ratio de 7,17% de prévalence qui fait du Burkina le deuxième pays le plus touché par la pandémie en Afrique de l'Ouest. Le taux est estimé à 6,5% en fin 2001. Cette situation est exacerbée entre autres par la pauvreté des populations, l'analphabétisme, les migrations internes et externes. Le phénomène touche tous les milieux géographiques (urbain et rural) et toutes les couches sociales. Les tranches d'âges les plus touchées sont les adultes de 29 à 49 ans et les jeunes filles âgées de 13 à 24 ans dont les taux d'infection sont de l'ordre de 5 à 8 fois supérieurs à ceux des garçons de leur âge.

Le phénomène n'est pas sans conséquence sur la situation socio-économique du pays. Selon une étude réalisée par la Banque Mondiale en 1994 par BRENZEL L., le coût total du VIH/SIDA s'établissait à 8,5 millions de dollars par an pour un niveau de séroprévalence de 3%. Cependant, la plus importante conséquence de l'épidémie du Sida sur le bien-être du pays est la réduction de 5 ans de l'espérance de vie à la naissance (soit 1/5 des progrès réalisés depuis 1950). L'épidémie du Sida a aussi des effets majeurs sur plusieurs secteurs importants de l'économie. Elle pourrait entraîner une augmentation des dépenses de santé pour l'Etat entre 33 et 43%. Le doublement ou triplement de la mortalité des travailleurs actifs, cadres et ouvriers des services publics et du privé, va contribuer à accroître le coût du travail et diminuer la qualité et la quantité des services.

Dans le secteur rural, les exploitations agricoles se trouvent de plus en plus vulnérables du fait d'une réduction de la main d'œuvre ainsi que d'une diminution des ressources financières des ménages. Des études faites par la FAO en 1997 montrent que près de 20% des familles rurales au Burkina Faso réduisent ou abandonnent leurs exploitations à cause du Sida. Ceci accroît l'insécurité alimentaire et la pauvreté desdits ménages. Ainsi, le Sida exacerbe la pauvreté des plus pauvres et fait une distorsion dans la distribution et le niveau des revenus dans le pays.

Dès la reconnaissance des premiers cas de Sida par le Gouvernement en 1987, il a été mis en place un comité technique de lutte contre le Sida. Ce comité, avec l'appui de l'OMS/GPA et l'ONUSIDA, a organisé la lutte en trois phases. Une première phase qui s'est étalée de 1987 à 1995 et qui a permis l'élaboration d'un programme national de lutte contre le Sida et la mise en œuvre de trois plans d'intervention à court et à moyen terme. Une deuxième phase qui est allée de 1996 à 1998 et qui a consacré un engagement politique, matériel et financier plus important du gouvernement concrétisé par le lancement du projet population et lutte contre le Sida (PPLS) financé par l'IDA.

Les efforts entrepris avec l'appui de la communauté internationale se sont cependant révélés insuffisants face à l'ampleur et à la complexité du phénomène. C'est pourquoi, à partir de 1998, il a été engagé avec l'aide de l'ONUSIDA le processus de planification stratégique qui a permis l'élaboration du cadre stratégique de lutte contre le SIDA 2001-2005, adopté par le Gouvernement en mai 2001. Ce cadre qui constitue le document de politique nationale consacre désormais une approche multisectorielle de la lutte contre le VIH/SIDA et les IST au Burkina Faso. Il comprend quatre axes d'intervention (cf. 4.2.3) et des domaines d'action prioritaires.

Pour la mise en œuvre du cadre stratégique et dans le souci du renforcement de la coordination nationale des interventions, il a été mis en place des structures de coordination dans les différents secteurs : les comités ministériels de lutte contre le SIDA dans les départements ministériels, les comités d'entreprise de lutte contre le SIDA dans les entreprises et grandes sociétés et les comités décentralisés de lutte contre le VIH/SIDA aux niveaux provincial, départemental et communal. A ces comités s'ajoutent des structures d'exécution que sont les comités villageois de lutte contre le SIDA et les comités des secteurs de communes de lutte contre le SIDA.

L'implication des différents acteurs dans la lutte contre le SIDA prend en compte le renforcement de la contribution et de l'organisation du secteur communautaire à travers la création des réseaux et coordinations d'associations et ONG de lutte contre le SIDA, l'implication des organisations coutumières et religieuses.

La mise en œuvre du cadre stratégique est également faite à travers l'élaboration de plans d'action sectoriels, formulés à partir de la réalisation des analyses de situation et de réponses opérationnelles dans les différents secteurs.

5.2.2.3.4 Le renforcement des programmes de nutrition

Le Gouvernement envisage mettre en œuvre des programmes axés sur (i) la surveillance nutritionnelle ; (ii) l'information et la cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité ; (iii) l'éducation nutritionnelle et (iv) le renforcement et la restructuration des centres spécialisés.

5.2.2.4 Promouvoir l'accès des pauvres à l'eau

Les réformes et actions nécessaires porteront sur les aspects suivants :

le renforcement de la couverture en eau potable notamment la création de 3000 points d'eau modernes dont essentiellement des forages à raison d'environ 1000 forages par an, la réhabilitation de 500 points d'eau existants et l'équipement des centres secondaires en systèmes d'adduction d'eau potable simplifiés ;

l'implication des bénéficiaires dans le processus de mise en place des infrastructures et leur gestion ;

la correction des disparités régionales en matière de disponibilité de l'eau potable .

5.2.2.5 Améliorer le cadre de vie des pauvres : l'habitat

Le Burkina Faso connaît un phénomène d'urbanisation accélérée (le taux d'urbanisation est passé de 3,8% à 16,5% entre 1950 et 2000) ; ce qui pose, outre les problèmes déjà évoqués d'éducation, de santé, d'infrastructures et d'équipements, le problème de l'habitat. Les grands axes de la politique de l'habitat sont :

- la planification et la maîtrise du développement des centres urbains du Burkina Faso ;

- l'aménagement et la gestion harmonieuse de l'espace urbain ;

- la mise en place d'un dispositif adéquat pour la satisfaction des besoins en logements économiques et sociaux des ménages ;

- l'élaboration et le contrôle de l'application de la réglementation en matière d'urbanisme et d'habitat ;

- la promotion et la vulgarisation des matériaux locaux de construction ;

- la création d'une institution spécialisée dans le domaine de l'habitat.

Les actions programmées dans le secteur de l'habitat du point de vue institutionnel, réglementaire et de mise en œuvre sont :

- la réduction des inégalités régionales et sociales participant à l'équité ;

- l'amélioration du cadre de vie des pauvres ;

- la sécurisation de l'occupation foncière ;

- l'élaboration d'un code de l'urbanisme et de la construction ;

- la mise en place de schémas directeurs d'aménagement urbain au niveau des chefs-lieux de province et de certains départements ayant un certain niveau de développement ;

- la mise en place d'une banque de l'habitat ;

- l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'assainissement urbain et de développement d'une culture de l'assainissement au niveau des populations.

5.2.2.6 Lutter contre l'exclusion sociale des pauvres

Face à l'ampleur du phénomène de l'exclusion sociale accentuée par les conséquences sociales de la pandémie du VIH/SIDA et du retour massif des Burkinabè de l'étranger, le Gouvernement, soucieux d'assurer une meilleure protection sociale à l'ensemble de la population, notamment à la catégorie la plus défavorisée, se fixe pour les années à venir les orientations stratégiques suivantes :

- le renforcement des actions de lutte contre l'exclusion sociale sous toutes ses formes ;

- la dynamisation des actions de solidarité ;

- l'amélioration conséquente des revenus des plus pauvres.

Quatre domaines prioritaires subdivisés en axes stratégiques ont été identifiés. Il s'agit de :

- (i) la protection et la promotion de l'enfant et de l'adolescent :

 - développement intégral de la petite enfance ;

 - promotion des droits de l'enfant ;

 - protection des enfants en difficultés ;

- (ii) la protection et la promotion de la famille :

 - promotion socio-économique de la famille ;

 - promotion des droits de la famille ;

- (iii) la promotion de la solidarité et la protection des groupes spécifiques :

- renforcement des mécanismes de solidarité ;
- protection et promotion socio-économique des groupes spécifiques ;
- développement des mécanismes d'insertion des personnes déplacées ;
- (iv) le renforcement des compétences des agents et des capacités institutionnelles :
 - formation initiale et continue du personnel ;
 - mise en place d'infrastructures et d'équipements ;
 - adoption de textes normatifs.

Des plans et programmes cohérents, élaborés selon une démarche concertée et participative guideront la mise en œuvre de ces axes stratégiques.

5.2.3 Axe 3 : Elargir les opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres

5.2.3.1 L'agriculture pourvoyeuse d'emplois et de revenus

Les opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenus découlent du dynamisme et de la performance des différents secteurs économiques.

Comme le souligne le programme d'appui au développement du secteur privé, l'analyse de l'économie burkinabè montre que l'agriculture reste un secteur dominant de l'activité économique du pays, contribuant pour 32% du PIB et assurant des emplois et des revenus à plus de 80% de la population vivant dans les zones rurales.

Le secteur agricole est, de ce fait, le premier secteur pourvoyeur d'emplois au Burkina Faso et l'élargissement des opportunités pour les pauvres passe d'abord par la création des conditions nécessaires à une croissance accélérée dans ce secteur qui produira trois effets croisés bénéfiques pour la réduction de la pauvreté :

un effet structurel, lié au rôle majeur que joue le secteur agricole dans la performance de l'économie nationale. Cet effet est la combinaison de plusieurs éléments dont le plus important est le gain net de ressources publiques dû aux recettes d'exportation (cultures de rente) et aux économies réalisées sur la baisse des importations de produits alimentaires qu'aurait entraînées un déficit de la production. Ce surplus de ressources publiques permettra de financer l'accès aux services sociaux et d'autres transferts aux pauvres et à observer un investissement soutenu dans le secteur agricole lui-même ;

un effet plus direct, résultant de l'amélioration immédiate du niveau de revenu moyen des producteurs ruraux du fait de l'effet multiplicateur des revenus agricoles ;

un effet indirect, lié à l'existence d'externalités positives, se traduisant par le développement d'activités non agricoles dans le sillage de l'agriculture, avec comme conséquences l'émergence de nombreux emplois non agricoles.

Ce triple effet d'efficacité économique (surplus économique), d'équité (amélioration des conditions matérielles d'existence des couches sociales les plus pauvres) et d'externalités positives (émergence d'activités et d'emplois non agricoles) fait du développement accéléré des activités agricoles l'un des moyens les plus efficaces de réduction de la pauvreté.

La création des conditions propices à cette croissance accélérée de l'agriculture et de l'élevage se fera dans le cadre de la poursuite des réformes en cours dans le secteur agricole. Elle renforcera le partage des rôles entre les acteurs et confirmera le rôle de l'Etat dans la définition des politiques et la création des biens et services publics qui facilitent et stimulent les activités de production et la commercialisation des produits agricoles maîtrisées par les autres acteurs (secteur privé).

Compte tenu du profil actuel de pauvreté au Burkina Faso qui est essentiellement rurale, ceci contribuera de manière significative à la réduction de la pauvreté. En effet, bien qu'ayant augmenté en milieu urbain entre 1998 et 2003, la pauvreté au Burkina Faso reste un phénomène avant tout rural (92,1% de l'incidence totale).

D'une zone rurale à une autre, il existe des disparités qui s'expliquent surtout par la dotation en ressources naturelles (qualité des terres cultivables, pluviométrie, eau). A l'intérieur de

chaque zone, les agriculteurs vivriers demeurent les plus pauvres (3 pauvres sur 4 sont des agriculteurs vivriers), malgré la légère baisse de leur contribution à la pauvreté totale, alors qu'elle a légèrement diminué chez les agriculteurs de rente.

Par conséquent, les programmes de sécurisation économique des populations les plus pauvres porteront principalement sur les catégories les plus vulnérables qui sont, avant tout, les agriculteurs vivriers. Ils devront assurer un développement rural durable basé sur l'intensification agricole et la protection des ressources naturelles, grâce à l'amélioration des conditions et des facteurs d'exploitation, et de la correction des inégalités sociales comme celles liées au genre. Très concrètement, la stratégie vise à accroître de façon substantielle la productivité agricole à travers la levée des contraintes que connaissent les producteurs.

A cet effet, les programmes seront articulés sur sept éléments stratégiques : (i) la diminution de la vulnérabilité de l'activité agricole ; (ii) l'intensification et la modernisation de l'activité agricole ; (iii) l'augmentation et la diversification des revenus des ruraux ; (iv) l'amélioration du désenclavement rural, (v) le soutien aux organisations de producteurs et aux infrastructures collectives, (vi) l'amélioration des conditions de vie et de travail des femmes rurales et, (vii) la promotion de l'emploi et de la formation professionnelle.

5.2.3.2 Diminution de la vulnérabilité de l'activité agricole

5.2.3.2.1 Gestion de la fertilité des sols

La terre a de tout temps été considérée comme un « actif naturel » qui se régénère par lui-même, le plus souvent grâce à la pratique de la jachère. Mais avec la pression démographique, la durée de la jachère se réduit et n'arrive plus à assurer la régénérescence de la fertilité des sols. La dégradation des sols et la baisse de leur fertilité du fait de la surexploitation des terres arables sont un phénomène qui prend de plus en plus d'ampleur dans certaines régions. Les signes de l'épuisement des sols sont bien visibles dans les régions du Nord et du Centre. Il existe également des poches de dégradation relativement avancée dans les régions de l'Ouest et du Sud-ouest (y compris dans la zone cotonnière) où se situe la majeure partie des réserves de terres agricoles du pays.

Dans les zones fortement dégradées, l'épuisement des sols, la pauvreté et l'insécurité alimentaire constituent un véritable cercle vicieux. L'insécurité alimentaire et la pauvreté conduisent à la surexploitation, non seulement du capital pédologique, mais aussi des autres ressources naturelles (forestières, fauniques, halieutiques).

Les stratégies à mettre en œuvre sont des stratégies à long terme et axées simultanément sur la remise en état, la conservation et la gestion durable des ressources en terre et en eau, à travers la restauration de la fertilité des sols et la protection/réhabilitation du couvert végétal.

Restauration de la fertilité des sols : il est nécessaire d'évoluer vers une perception de la terre comme un « capital de production » dont la fertilité doit être entretenue au même titre que la maintenance de la charrue ou les soins prodigués aux bœufs de trait. Logiquement, la période morte de production (période sèche ou de contre-saison) peut servir à des efforts de restitution de la fertilité des sols.

Les actions qui peuvent aider à briser le cercle vicieux « appauvrissement des sols-pauvreté-insécurité alimentaire », doivent être centrées sur :

- l'intégration agriculture-élevage ;

- l'épandage de la fumure organique en intensifiant et généralisant l'opération « fosses fumières », un domaine plus accessible aux pauvres comparativement aux intrants chimiques ;

- le recours aux intrants agricoles et à l'amélioration des technologies de conservation des eaux et des sols.

Selon une étude conjointe réalisée par le ministère chargé de l'environnement et le Centre d'études, de documentation et de recherche économique et sociale (CEDRES) de l'université de Ouagadougou, il est reconnu que la restauration de la fertilisation des sols (zaï, cordons pierreux, apport de fumures organique, etc.) a un impact positif sur l'augmentation de la productivité agricole et, partant, sur la réduction de la pauvreté.

Protection et réhabilitation du couvert végétal : la protection et la réhabilitation du couvert végétal constituent une préoccupation constante du gouvernement. En vue d'augmenter les superficies des terres cultivables par la régénération de leur fertilité, il faut intensifier la lutte contre les feux de brousse et poursuivre les actions de plantation d'arbres et de préservation des forêts. Des efforts seront entrepris pour :

- dynamiser les comités de gestion des feux de brousses et rechercher de façon participative les meilleures manières de combattre ces feux ;

- encourager les plantations et reboisements individuels ou collectifs. A cet égard, les opérations « un village, une forêt » et « un département une forêt » sont à soutenir et à consolider ;

- renforcer la vulgarisation des modes d'exploitations agricoles associant la sylviculture et l'agriculture.

Les comités de gestion des terroirs villageois (CVGT) pourront jouer un rôle important à ce niveau. Le travail d'accélération de la levée des freins sociologiques serait un combat important à mener afin de créer ou d'identifier le réflexe d'investissement dans la terre.

La diminution de la vulnérabilité de l'activité agricole participe à l'accroissement de la productivité et des rendements et du même coup à l'augmentation des revenus d'un grand nombre de producteurs pauvres essentiellement. Les solutions proposées doivent non seulement permettre d'accroître les rendements par unité de surface cultivée, mais aussi d'assurer la durabilité du phénomène en garantissant la protection des ressources naturelles.

5.2.3.2 Promotion de l'hydraulique rurale

D'une façon générale, le principal problème des ressources en eau au Burkina Faso est la pluviosité qui est à la fois faible et aléatoire. Depuis une quarantaine d'années, la pluviosité a régulièrement baissé, avec des périodes de sécheresse accrue. De plus, les précipitations sont souvent inégalement réparties, d'une année à l'autre et au cours d'une même saison de pluies.

Le rapport sur l'état des lieux des ressources en eaux, élaboré par le programme de gestion intégrée des ressources en eaux en 2000, a souligné la baisse de la nappe phréatique dans plusieurs zones du Burkina Faso et montré le danger de l'utilisation intensive des eaux souterraines. Pour les ressources en eaux de surface, l'analyse de la pluviométrie des 30 dernières années montre une tendance à la baisse dans plusieurs stations météorologiques. De plus, l'évaporation des eaux de surface est très importante alors que les besoins en eau augmentent considérablement. Dans les années à venir le Burkina Faso sera de plus en plus confronté à un problème d'offre suffisante de l'eau, pour les divers usages.

Dans ce contexte, garantir l'accès régulier et durable des populations rurales aux ressources en eaux est une priorité du Gouvernement qui considère la maîtrise de l'eau comme une préoccupation majeure dans la stratégie de lutte contre la pauvreté.

Hydraulique agricole : la promotion de l'hydraulique agricole se présente comme une option pertinente de valorisation des ressources hydrauliques en vue d'assurer la sécurité alimentaire des populations dans la mesure où une meilleure utilisation de l'eau permet des rendements nettement supérieurs. A cet effet, les actions suivantes sont préconisées :

- l'intensification de la réhabilitation et de la maintenance des ouvrages hydro-agricoles existants : la promotion des actions de réhabilitation de barrages, de retenues d'eau, de boulis, etc. et la valorisation des grandes plaines ;

- l'aménagement de petits périmètres dont l'irrigation peut être assurée à partir d'un forage ou de puits à grand diamètre en faveur des femmes ou des groupements féminins villageois ou de jeunes ;

- l'impulsion d'une dynamique de responsabilisation dans la gestion de ces aménagements : l'application d'une politique de tarification adaptée et la perception de redevances sur les périmètres hydro-agricoles ;

l'aménagement de bas-fonds au profit des agriculteurs vivriers et le développement de la petite irrigation : la construction de petits ouvrages de mobilisation des eaux de surface dans les villages possédant un site favorable pour l'irrigation et la pratique des cultures de contre saison ;

la mise en place d'une approche « haute intensité de main d'œuvre » pour la réalisation des ouvrages hydrauliques.

Le programme « Saaga » est une initiative judicieuse. Aussi, le Gouvernement devra se donner les moyens pour assurer la maîtrise de la technologie des pluies provoquées, l'élargissement de la couverture géographique et la pérennisation du programme tout en veillant à la gestion durable de l'environnement.

Hydraulique pastorale : dans le domaine de l'hydraulique pastorale, les actions concerneront :

la mise en œuvre d'un programme de construction de puits pastoraux et de boulis réservés à l'abreuvement ;

la responsabilisation des autorités locales et de l'ensemble des utilisateurs dans la gestion des infrastructures d'hydraulique pastorale.

L'hydraulique pastorale et la petite irrigation villageoise s'appuieront sur les eaux de surface collectées, en attendant le redressement des tendances des nappes phréatiques. Ces aménagements hydrauliques (agricoles et pastoraux) seront réalisés de façon à minimiser les impacts négatifs sur l'environnement en les accompagnant de mesures de protection telles que prévues dans le programme d'action national de lutte contre la désertification (PAN/LCD).

5.2.3.2.3 Amélioration et sécurisation de l'accès à la terre

Avec l'accroissement de la population, l'intensité des mouvements migratoires et l'augmentation du cheptel, la pression sur le foncier se fait de plus en plus forte, exacerbant la concurrence sur cette ressource naturelle et créant des conflits et une insécurité foncière croissante. Pour favoriser les aménagements et les investissements productifs et faciliter, à tous, l'accès à la terre et aux autres ressources naturelles, le Gouvernement a entrepris depuis 1984 une refonte totale de la législation foncière.

Ainsi, en plus de la loi portant réorganisation agraire et foncière organisant l'aménagement et la gestion du domaine foncier national, des textes de loi régissant des secteurs spécifiques ont été pris : (i) le code de l'environnement ; (ii) le code forestier ; (iii) le code minier ; (iv) le code de l'eau, (v) la loi d'orientation sur le pastoralisme.

Malgré cette armature juridique, l'accès à la terre pour certaines catégories défavorisées est loin d'être acquis. En particulier, les femmes issues de ces catégories ont un handicap au plan de l'accès aux ressources et aux services de vulgarisation agricole qui leur permettraient d'améliorer les rendements. En effet, les vulgarisateurs s'adressent généralement aux hommes, alors que ce sont souvent les femmes qui effectuent le plus gros des travaux agricoles.

Les possibilités d'exploitation des bas-fonds aménagés et périmètres irrigués doivent être davantage offertes aux couches les plus démunies avec une attention particulière aux femmes et aux jeunes qui ont jusque-là un accès limité.

La sécurité foncière consiste à préserver les populations contre les risques réels de spoliation tout en leur garantissant l'exploitation paisible de leurs ressources naturelles. L'insécurité foncière constitue donc un obstacle à la sécurisation économique des populations les plus pauvres en pesant insidieusement sur les possibilités d'augmentation de la productivité agricole et d'amélioration des conditions et facteurs d'exploitation. Elle est liée aux difficultés d'application de la loi portant réorganisation agraire et foncière sur le statut des terres rurales et aux mutations qui perturbent les systèmes traditionnels de gestion foncière. C'est pourquoi, l'Etat a toujours un rôle incontournable à jouer en la matière à travers :

l'élaboration et l'adoption de certains textes d'application qui devraient favoriser la mise en œuvre de la RAF ;

l'élaboration d'une stratégie de communication afin de diffuser la RAF et les autres textes réglementaires ;

la mise en œuvre de mesures spécifiques favorisant à l'accès des femmes à la terre ;

l'élaboration d'une stratégie opérationnelle de sécurisation foncière en milieu rural par la capitalisation des expériences pilotes en cours dans le cadre du programme national de gestion des terroirs, du plan foncier rural du Ganzourgou, du projet de cadastre rural, etc....

5.2.3.3 L'intensification et la modernisation de l'activité agricole

La sécurité alimentaire et nutritionnelle reste une préoccupation majeure de la politique du Gouvernement.

Pour assurer la sécurité alimentaire dans le contexte d'une diminution inexorable des surfaces disponibles, l'intensification agricole, notamment dans le domaine du vivrier, synonyme d'accroissement de la productivité, est un phénomène inéluctable. Le Gouvernement s'attachera donc à accroître la production nationale à travers des actions d'intensification et de diversification des productions végétale, animale, halieutique et forestière.

5.2.3.3.1 L'amélioration de la recherche agricole et de sa liaison avec la vulgarisation

L'intensification de l'activité agricole suppose la mise au point de paquets technologiques appropriés aux cultures visées (notamment vivrières) et adaptés aux conditions particulières de chaque catégorie d'exploitation, en particulier, à leur environnement socio-économique. Ces paquets technologiques seront, par la suite, vulgarisés et constamment améliorés.

Production végétale : un accent particulier sera mis sur la recherche de variétés améliorées à hauts rendements, adaptées aux conditions naturelles et à la qualité des sols. L'accent sera mis sur :

la vulgarisation des résultats des paquets technologiques ;

la diffusion des semences améliorées : pour tenir compte des aléas pluviométriques, les semences à cycle végétatif court seront préconisées ;

la valorisation des produits par la diffusion de techniques de transformation qui préservent la qualité des produits.

Production animale : le problème principal de l'intensification et du développement de l'élevage reste l'alimentation du bétail. Cette alimentation est actuellement assurée à près de 87% par le fourrage naturel. Les sous-produits agro-industriels sont insuffisants et sont même exportés à tel point que la transition vers l'élevage intensif moderne est lente.

Le fourrage naturel se raréfie au Nord à cause du déplacement tendanciel des isoètes vers le sud. En conséquence, les foyers d'élevage se déplacent vers la Boucle du Mouhoun, l'Est et le Sud avec des dommages importants sur l'environnement. Il est donc nécessaire d'encourager la production d'aliments de bétail pour accompagner les projets d'amélioration génétique et l'augmentation des activités d'embouche et d'élevage périurbain.

Les actions d'amélioration génétique, par le biais de l'insémination artificielle seront intensifiées avec la diffusion auprès des éleveurs d'animaux plus performants s'adaptant mieux aux conditions de transhumance et d'exploitation extensive. Mais le Gouvernement travaillera à étendre l'accès de ces nouvelles technologies aux éleveurs les plus pauvres.

5.2.3.3.2 Amélioration de l'accès aux équipements et intrants agricoles

L'accent sera mis sur l'utilisation d'intrants agricoles sur les cultures vivrières suivant les protocoles définis par la recherche (engrais minéraux, semences améliorées) et sur la mécanisation agricole et, notamment, l'équipement des producteurs en matériel de traction animale. A ce niveau en effet, d'importantes marges de progression subsistent car, malgré de notables efforts, le taux d'équipement des exploitations en charrues et animaux de trait ne dépasse pas 27%, tandis que le taux d'adoption absolu des thèmes techniques se situe à 52% avec cependant des disparités, notamment au niveau des taux d'adoption des techniques anti-érosives et d'agroforesterie.

L'amélioration de l'accès des producteurs à l'équipement sera une préoccupation centrale dans la modernisation de l'activité agricole car les études montrent que l'utilisation d'équipements permet et d'accroître la productivité agricole et de réduire l'incidence de la pauvreté d'environ 10%. Des mesures seront prises pour :

améliorer l'usage des amendements minéraux tels que le Burkina phosphate associé à l'acide sulfurique (zinc de Perkoa), la dolomie ainsi que la fumure organique issue du traitement des déchets urbains et agro-industriels ;

faciliter l'accessibilité financière des producteurs aux équipements de production et de transport (charrues, charrettes, appareils de traitement ...) ;

diffuser les équipements de post-récolte comme le matériel de battage et de décorticage ;

valoriser la production en rendant disponibles les technologies de conservation et de transformation à moindres coûts.

En outre, au regard de la forte implication des femmes dans les activités de production agricole, le Gouvernement mettra tout en œuvre pour faciliter leur accès aux équipements et intrants agricoles.

5.2.3.4 L'accroissement et la diversification des revenus des ruraux

5.2.3.4.1 Amélioration de l'accès au crédit

Des études récentes montrent que l'accès effectif au crédit permet de réduire de façon substantielle l'incidence de la pauvreté. Mais les conditions actuelles d'accès au crédit sont si contraignantes que les pauvres, notamment les femmes, en sont exclus.

Ces dernières années, des initiatives ont été développées pour assurer la disponibilité du crédit (renforcement du Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes, mise en œuvre du projet d'appui aux micro-entreprises rurales, du projet réduction de la pauvreté au niveau communal et de divers fonds de développement local). Malgré tout, la micro-finance demeure insuffisante pour financer un véritable développement agricole. C'est pourquoi, le Gouvernement doit renforcer ses dotations financières à la promotion du monde rural et élaborer une stratégie de développement de la micro-finance rurale dont les conditions et modalités seront adaptées aux besoins spécifiques de l'activité agro-sylvo-pastorale et de l'artisanat rural.

A cet effet, le Gouvernement poursuivra ses efforts pour créer les conditions de promotion du crédit de proximité adapté aux conditions socio-économiques des producteurs pauvres. Il s'agit d'encourager l'extension géographique des systèmes financiers décentralisés dont le taux de pénétration se situe à 10-15% et de renforcer leurs capacités opérationnelles à travers la mise en place de mécanismes de refinancement et de fonds de garantie au niveau des autres institutions de financement. Une attention particulière devra être accordée aux besoins des producteurs vivriers (technologie et instruments financiers y compris subventions) qui constituent les plus pauvres et les plus vulnérables parmi les producteurs ruraux.

5.2.3.4.2 Accélération de la monétarisation du monde rural

Le développement de l'investissement dans les outils de production suppose un accroissement de la commercialisation des productions agricoles en vue de valoriser pleinement les efforts de travail des paysans. Les productions destinées à alimenter les marchés de proximité notamment urbains seront donc encouragées (petit élevage, cultures de contre-saison...) de même que les exportations sous-régionales de certains produits (céréales, légumes, fruits).

Le programme « Petite irrigation villageoise » sera renforcé afin non seulement d'accroître la sécurité alimentaire mais aussi de créer des emplois ruraux en saison sèche. Parallèlement, le Gouvernement continuera d'orienter les producteurs vers de nouvelles formes d'exploitation plus rémunératrices telles que : (i) les activités d'embouche ; (ii) les mini-laiteries gérées en majorité par des femmes ; (iii) l'artisanat des cuirs et peaux ; (iv) le petit élevage ; (v) la pisciculture et (vi) les petites exploitations forestières.

5.2.3.4.3 Amélioration de la compétitivité des cultures de rente

Dans un contexte de régionalisation et de mondialisation des échanges, le repli sur elle-même de l'agriculture burkinabè entamerait davantage sa faible productivité actuelle et compromettrait sa capacité à dégager des ressources financières pour faire face aux coûts de la modernisation. Dans un tel contexte et, dans le cadre de la diversification des productions et du potentiel d'exportation, l'amélioration de la compétitivité des filières telles que le coton, les oléagineux, les fruits et légumes, les cuirs et peaux sera encouragée.

En effet, malgré les contraintes de qualité et la concurrence entre pays exportateurs, les cultures d'exportation présentent souvent des marges bénéficiaires intéressantes pour le producteur. Elles ont aussi un effet structurant sur l'ensemble du secteur agricole (nécessité d'organiser les services en amont et en aval) et multiplicateur sur les revenus, notamment ruraux.

5.2.3.4.4 Promotion des activités génératrices de revenus et de l'auto-emploi

Dans la perspective de la promotion des activités génératrices de revenus et de l'auto-emploi, les réformes à envisager portent sur :

- l'identification et la mise en œuvre des chantiers d'intérêt communautaire : les programmes de travaux à haute intensité de main-d'œuvre seront encouragés, en particulier dans la mise en place des infrastructures (routes et pistes rurales, aménagements agricoles, ...) et dans les secteurs de l'habitat et de l'assainissement ;

- l'identification et la mise en œuvre d'un programme de soutien à l'initiative privée dans le secteur de l'agro-alimentaire, du petit élevage et des cultures de contre-saison et au niveau des petits services développés en milieu urbain. Un accent sera mis également sur la promotion d'activités non-agricoles telles que l'artisanat ;

- la promotion des systèmes d'épargne et de crédits adaptés aux besoins de financement des groupes vulnérables ;

- la mise en place d'un mécanisme d'appui à la création d'emplois nouveaux pour les travailleurs sans qualification et les jeunes diplômés sans emplois, notamment dans les villes.

De façon générale, une identification et un soutien aux initiatives locales individuelles et collectives des couches défavorisées améliorerait de façon significative leur accès à un emploi rémunérateur.

5.2.3.5 Le désenclavement

L'absence d'infrastructures de base constitue une des principales contraintes au développement des zones rurales. Cette situation entrave très fortement le stockage et l'écoulement de la production, le transport et le déroulement des activités commerciales, et conduit les populations rurales à se confiner dans des conditions de vie particulièrement précaires. Le développement des infrastructures est donc une condition essentielle pour l'amélioration des niveaux de vie de ces populations et la satisfaction de leurs besoins fondamentaux. Le désenclavement rural doit consister à créer de bonnes opportunités de communication et d'échanges. Le renforcement des pistes rurales, le développement de l'électrification et de la téléphonie rurales sont à cet égard de grande importance.

5.2.3.5.1 Le programme de pistes rurales.

De bonnes infrastructures routières rurales améliorent l'ensemble des services de transport de marchandises et de personnes en zone rurale, qu'ils soient motorisés ou non, en particulier le transport pour les couches les plus défavorisées. Ces services sont en général assurés par des transporteurs privés (ou individuels) utilisant routes, pistes et chemins.

L'absence ou l'insuffisance de ces infrastructures constitue une entrave à l'insertion des populations pauvres, notamment les agriculteurs et éleveurs, dans l'économie de marché et au relèvement de leur niveau de vie. Le Gouvernement Burkinabè a défini une politique d'intervention en matière d'aménagement de pistes rurales, privilégiant les techniques de construction à haute intensité de main-d'œuvre. La finalité d'une telle approche est de créer

des emplois temporaires au profit des couches sociales défavorisées et de résorber l'exode rural.

Cependant, la réalisation des pistes rurales à elle seule ne suffit pas à créer une dynamique de prospérité en zone rurale si le service qui l'utilise n'est pas, lui aussi, amélioré. Aussi, le Gouvernement a-t-il initié, avec l'appui de ses partenaires, un programme de transport en milieu rural dont l'objectif est la promotion du transport par le développement des moyens intermédiaires de transport (charrettes à traction humaine ou animale, bicyclette, âne). Ils devraient permettre aux exploitants agricoles d'évacuer leurs productions en direction des marchés de consommation.

La stratégie du Gouvernement, basée sur une approche évolutive et sur la décentralisation, va s'appuyer sur les principaux axes suivants :

- la synergie entre l'Etat et les collectivités locales : il s'agit de donner aux régions un véritable rôle de maître d'ouvrage ;

- l'implication des populations : l'enjeu est de passer de la « culture de la réparation » à une « culture de l'entretien » où les populations se mobilisent pour effectuer des travaux de réfection. Les comités villageois de gestion des terroirs seront sollicités à cet effet ;

- le partage des coûts entre l'Etat, les collectivités et les usagers.

5.2.3.5.2 Le programme d'électrification rurale.

L'électrification rurale constitue un vecteur essentiel de l'amélioration des conditions de vie, de la promotion des activités productives. En effet, elle favorise les activités de transformation et de conservation, les systèmes d'exhaure et d'irrigation. Elle valorise les équipements de santé et d'éducation, et contribue au renforcement de la gouvernance locale en rendant plus opérationnels les services administratifs, la promotion d'activités culturelles et de jeunesse. Dans les villes, les secteurs périphériques, vivent également ce manque crucial d'électricité. Pour ces secteurs périphériques, des programmes spéciaux d'électrification ou d'éclairage (plaques solaires) seront élaborés et bénéficieront de subventions pour les plus démunis. L'électrification rurale participe aussi à la réduction des disparités ville-campagne.

La stratégie en la matière vise à contribuer à la transformation du monde rural par l'amélioration des conditions de vie, l'augmentation de la productivité des entreprises et activités rurales et le renforcement des capacités des communautés à la base et des collectivités locales. L'électrification rurale doit donc se situer dans la perspective d'un développement économique et social durable, mettant l'accent sur la reproductibilité, l'adaptabilité, la viabilité technique, économique et financière et recherchant la synergie avec les services marchands et sociaux.

L'électrification rurale contribuera à la lutte contre la pauvreté à condition de lever les obstacles au développement du secteur par :

- l'adoption de solutions à moindres coûts tout en préservant le potentiel d'extension future du service et son rattachement éventuel au réseau régional ou national : l'expérience acquise prouve bien que l'adoption de technologies de production/distribution à moindres coûts favorise une extension rapide du service électrique dans les zones rurales, permettant de rendre plus accessible cette énergie aux composantes les moins favorisées de la population. Il s'agit de promouvoir les énergies renouvelables dans les zones de faible concentration ou très éloignées du réseau traditionnel, tout en garantissant la qualité du service et en assurant la protection des consommateurs.

- le respect des équilibres régionaux : le respect de cet équilibre se reflètera à travers la recherche d'un taux d'électrification convergent entre les régions. Pour cela, la sélection des programmes d'électrification rurale prendra en compte les critères d'aménagement du territoire ou de priorité donnée aux centres administratifs.

- l'implication du secteur privé : le développement de l'électrification rurale pour atteindre des taux de pénétration élevés en zones rurales nécessite l'entrée dans le secteur de nouveaux acteurs privés, du secteur associatif et des collectivités locales. Dans cette

optique, il convient de garantir des conditions de compétition équitable (en particulier en matière de fiscalité) entre les nouveaux entrants et l'opérateur historique.

la mise en place d'institutions spécialisées de financement et de régulation du secteur de l'énergie électrique : l'électrification rurale doit être reconnue comme secteur spécifique relevant à la fois du secteur marchand et de l'équipement rural. A cet égard, le Gouvernement continuera de s'investir dans le domaine par la mise en place effective de l'organe de régulation. En outre, des mesures seront prises pour rendre opérationnel le Fonds d'électrification et inciter les structures de financement (Banques, SFD...) à adapter leurs produits financiers aux besoins du secteur.

5.2.3.5.3 La téléphonie rurale.

Le téléphone est un outil indispensable à l'accélération du processus de développement, à l'amélioration des échanges et à l'accès à l'information. Dans ce domaine, le Gouvernement a déjà consenti d'importants efforts et entend les poursuivre par l'extension de la téléphonie en direction des zones rurales et la modernisation du réseau national (numérisation). Dans ce sens, tous les chefs-lieux de département et les grands centres seront équipés avec le concours du fonds d'accès au service universel. En outre, il sera procédé à la vulgarisation de l'implantation des télécentres communautaires comme modalité d'accès du plus grand nombre au service universel et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Le développement de la téléphonie rurale est d'une impérieuse nécessité pour réduire les distances et améliorer la sécurité en zone rurale en permettant aux populations de joindre dans les meilleurs délais les forces de sécurité publique.

5.2.3.6 Le soutien aux organisations de producteurs

Le retrait de l'Etat des secteurs productifs s'est accompagné de l'émergence d'organisations faîtières autonomes. A ce jour, plusieurs regroupements et organisations dans les secteurs du coton, de l'agriculture, des fruits et légumes, de l'élevage, composés de 30.515 organisations paysannes de base et de sept fédérations d'envergure nationale ont été mises en place par les producteurs.

Toutefois, ces structures doivent être accompagnées en termes d'encadrement et de renforcement de capacités pour devenir des interlocuteurs compétents dans la mise en œuvre d'actions relevant de leurs secteurs respectifs. Ces nouveaux acteurs institutionnels devront prendre une part plus active à la promotion des activités agricoles, qu'elles relèvent de l'initiative du Gouvernement ou d'investisseurs privés, en particulier dans la promotion des filières.

5.2.3.7 L'amélioration des conditions de vie et de travail des femmes rurales

Les femmes contribuent autant, sinon plus que les hommes, à la création des richesses nationales notamment en milieu rural. Mais leur accès aux actifs financiers (crédit) et aux actifs productifs (terres, équipements) reste encore limité. L'amélioration des conditions de travail des femmes aura de toute évidence une incidence sur l'accroissement de la production. C'est pourquoi le Gouvernement avec l'appui de l'ensemble des acteurs mettra l'accent sur :

- le renforcement des capacités, qui passe non seulement par l'amélioration de l'éducation mais surtout par de l'alphabétisation et la formation en vue de faciliter l'adoption des techniques agricoles modernes et créer/gérer des micro-entreprises rurales ;

- la réduction de la charge de travail par la création de conditions qui leur permettent de se consacrer à leurs propres activités productives ;

- l'appui à la recherche de débouchés pour les filières qu'elles exploitent (produits de cueillette comme le karité, le néré, le maraîchage, ...) ;

- la promotion de petites unités de transformation en mettant à leur disposition des technologies adaptées et peu coûteuses ;

le renforcement de la sensibilisation sur la nécessité d'accroître l'accès de la terre aux femmes et d'encourager les candidatures féminines dans les aménagements hydro-agricoles et périmètres irrigués ;

le renforcement des capacités des structures de financement des femmes afin d'augmenter le volume des crédits pour les femmes qui présentent des projets porteurs ;

la facilitation de l'acquisition par les femmes de moyens intermédiaires de transport (vélo, charrette, ...) ;

leur implication dans les instances de décisions des organisations professionnelles de producteurs.

5.2.3.8 Promotion de l'emploi et de la formation professionnelle

L'accès à l'emploi est source de revenu, d'épanouissement et d'assurance pour la survie de l'individu. Il est un élément essentiel des droits humains.

L'accès limité des jeunes et des femmes à l'emploi demeure encore une grande préoccupation malgré les nombreuses initiatives développées par le Gouvernement (fonds d'appui à la promotion de l'emploi, fonds d'appui au secteur informel, etc.).

La promotion de la formation professionnelle reste le canal pour mettre sur le marché de l'emploi des compétences. Mais le système actuel de formation professionnelle, basé sur les centres et les écoles, ne permet pas de faire face à l'ampleur et à la diversité des besoins en qualification professionnelle. Pour remédier à cette situation de manque de pertinence et d'efficacité, le Gouvernement a investi dans la réhabilitation des centres d'évaluation et de formation professionnelle qui permettra de former davantage de jeunes dans différentes spécialités (mécanique automobile, électricité, forge, maçonnerie, maroquinerie, etc.).

Pour la promotion de l'emploi et de la formation professionnelle, le Gouvernement a adopté en 2001 un document cadre de stratégie de l'emploi et de la formation professionnelle. Cette stratégie est assortie d'un plan d'actions dont les principaux axes sont : (i) la mise en place d'un environnement favorable à la création de l'emploi, (ii) le développement de la formation professionnelle et de l'apprentissage et (iii) l'accroissement et le renforcement des capacités opérationnelles des structures chargées de la promotion de l'emploi et de la formation professionnelle.

L'opérationnalisation de ces axes nécessite une collaboration plus étroite avec les organisations professionnelles (employeurs et travailleurs) en mettant à contribution le fonds national d'appui à la formation professionnelle mis en place par le Gouvernement à cet effet.

5.2.4 Axe 4 : Promouvoir la bonne gouvernance

Le Gouvernement burkinabè en adoptant en octobre 1998 le premier plan national de bonne gouvernance, traduisait ainsi sa volonté de consolider l'Etat de droit.

L'exercice de la bonne gouvernance constitue une garantie pour l'efficacité de l'action publique et l'approfondissement de la démocratie. En outre, il permet de créer, d'une part, les conditions d'une large participation de tous les acteurs au processus de développement et, d'autre part, un environnement éminemment incitatif à l'investissement, à la création des richesses et à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale dans la perspective de la lutte contre la pauvreté.

Les résultats des travaux de l'étude nationale prospective « Burkina 2025 » ont révélé l'importance de bonnes pratiques de gouvernance en tant que levier du développement. Le dernier rapport du comité national d'éthique (2003) et les résultats de l'enquête burkinabè sur les conditions de vie des ménages (juillet 2003) sont suffisamment interpellateurs sur cette exigence.

Toute chose qui motive la décision des autorités burkinabè de doter le pays d'un deuxième plan national de bonne gouvernance pour la période 2004-2008.

A travers ce nouveau plan, le Gouvernement entend consolider les mécanismes, principes et pratiques de bonne gouvernance afin d'enraciner davantage l'esprit de service public au sein de l'Administration et d'améliorer substantiellement ses performances dans tous les domaines. Ceci permettra à l'Etat d'utiliser d'une manière optimale et rationnelle les ressources nationales et de créer les conditions d'une large mobilisation sociale pour le développement. Les actions du Gouvernement s'articuleront autour de quatre pôles de gouvernance : (i) la

gouvernance politique y compris la sécurité publique et la promotion des droits humains ; (ii) la gouvernance administrative ; (iii) la gouvernance économique ; (iv) la gouvernance locale.

ENCADRE 12 : Visions et stratégies sur la plan politique

Les aspects de visions et de stratégies sur le plan politique concernent la gouvernance démocratique, l'administration publique, la justice, la défense et la sécurité.

Domaine de la gouvernance démocratique

La vision de la place et du rôle de l'Etat, proposée par les Burkinabè est celle d'un Etat assurant l'éducation et la santé, la défense des droits et des intérêts des citoyens, le rôle de superviseur et d'arbitre et garantissant la transparence dans la gestion des affaires publiques. Ils voient à l'horizon 2025 un pays où règnent la démocratie, la stabilité politique, la paix et la concorde sociales.

Domaine de l'Administration publique et de la décentralisation :

à l'horizon 2025, la majorité des Burkinabè voit une Administration plus proche des administrés, favorisant le développement local et dans laquelle plus de pouvoir de décision est accordé aux populations locales. Pour réussir le processus de décentralisation, les Burkinabè proposent quatre axes stratégiques :

- une bonne mobilisation et exploitation des ressources locales et nationales, proposées surtout par les populations de l'Ouest, du Centre-Ouest et du Centre ;
- une sensibilisation et une responsabilisation par la concertation entre les partenaires locaux et centraux, proposées surtout par les populations du Nord, du Centre-ouest et du centre ;
- un équipement des villages en infrastructures de base, un renforcement et une accélération du processus de décentralisation, proposées surtout par les populations du Centre-Nord, de la Boucle du Mouhoun et du Centre-Est ;
- l'édification d'une administration républicaine et moderne comme solution proposée surtout par les populations du Nord et du Centre-Ouest ainsi que par la majorité des experts interrogés.

Domaine de la justice : les Burkinabè aspirent à une justice crédible et équitable, indépendante et transparente, compétente et accessible à tous.

Pour obtenir une telle justice, ils proposent dans leur grande majorité la lutte contre la corruption et le respect de la déontologie du métier et, dans une moindre mesure, l'accessibilité physique et financière de la justice, l'amélioration des conditions de travail des magistrats, l'éducation civique des populations. La dépolitisation de la justice est la stratégie proposée par les experts interrogés.

Domaine de la défense et de la sécurité : les Burkinabè aspirent à une sécurité intérieure et extérieure garanties, notamment, par une armée politiquement neutre, au service de la paix et de la justice pour tous.

Source : Etude nationale prospective « Burkina 2025 », Enquêtes sur les aspirations nationales, Extrait du rapport global de synthèse.

5.2.4.1 La gouvernance politique (y compris la sécurité publique et la promotion des droits humains)

La priorité du Gouvernement est de garantir au processus démocratique initié depuis 1991 une continuité et une stabilité qui restent conditionnées par deux éléments majeurs :

- le respect de la dignité et des droits fondamentaux de la personne humaine. En la matière, le Gouvernement a adopté un plan d'actions pour la période 2002-2006 organisé autour de six (6) axes prioritaires : **(i)** l'éducation aux droits humains ; **(ii)** le renforcement du cadre juridique des droits humains ; **(iii)** l'adaptation de la législation nationale aux dispositions des traités et accords internationaux ; **(iv)** la promotion, la protection et la consolidation des droits civils et politiques ; **(v)** la promotion, la protection et la consolidation des droits économiques, sociaux et culturels ; **(vi)** la promotion et la protection des droits catégoriels, notamment ceux de la femme, de l'enfant, des handicapés et des autres catégories vulnérables ou défavorisées. Une stratégie d'opérationnalisation de ces axes a été mise au point en juillet 2003 avec l'ensemble des partenaires.
- le renforcement de la justice : diverses réformes ont été engagées par l'Etat, notamment pour garantir l'indépendance et l'efficacité de la justice. Malgré celles-ci, des dysfonctionnements subsistent.

Ces insuffisances dans l'efficacité institutionnelle sont aggravées par une pénurie de ressources humaines (trois cents magistrats à peine pour plus de douze millions d'habitants), financières, matérielles, techniques ou informationnelles, ce dernier aspect étant accentué par une utilisation insuffisante des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

L'accès à la justice, singulièrement, se heurte à de nombreuses difficultés, en raison de la faible couverture du pays en juridictions (seuls onze tribunaux de grande instance sont opérationnels sur les quarante-cinq prévus, cent tribunaux départementaux sur les trois cent cinquante prévus), de la nécessité de payer divers frais dont les montants apparaissent élevés pour les revenus monétaires de certaines couches de la population ou de l'ignorance de leurs droits par nombre de justiciables.

Le plan d'action national pour la réforme de la justice a pour objectif général de faire du pouvoir judiciaire un acteur essentiel de la construction démocratique et de la régulation des litiges privés et publics, en assurant son indépendance et son efficacité. Il poursuit trois objectifs spécifiques : **(i)** le renforcement des institutions qui concourent au fonctionnement de la justice ; **(ii)** l'élargissement de l'accès à la justice ; **(iii)** le renforcement de l'efficacité de la justice.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan, un Programme d'appui à la consolidation du processus démocratique, l'Etat de droit et la bonne gouvernance (PADEG), est entré dans sa phase opérationnelle. Il comporte plusieurs volets, notamment des appuis à la formation, à la documentation, à la mise en place de données juridiques, à la réalisation des infrastructures pour les juridictions et l'administration pénitentiaire, à la communication et à la logistique.

Des actions complémentaires sont également prévues pour :

- le renforcement des capacités du Conseil constitutionnel et des garanties statutaires conférées à ses membres ;
- la création d'un tribunal des conflits ;
- la poursuite des efforts d'amélioration de la couverture du pays en juridictions ;
- l'institution d'un juge des affaires matrimoniales ;
- l'atténuation du problème de la complexité du droit, notamment par la conjugaison de plusieurs mesures : codification à droit constant, élaboration des recueils de jurisprudence, de fascicules de vulgarisation ou des vade mecum, traduction des textes importants en langues nationales, diffusion du droit par tous les canaux appropriés, dont un site juridique régulièrement mis à jour.

Dans le domaine de la protection des personnes et des biens, le Gouvernement a adopté en octobre 2001 un plan de lutte contre l'insécurité dont la mise en œuvre, programmée à court, moyen et long terme, prévoit, notamment, l'accroissement de la capacité de mobilité et d'intervention des forces et l'amélioration du taux de couverture sécuritaire pour mieux sécuriser les zones rurales et urbaines. Dans le même cadre, et pour un meilleur contrôle de la circulation des armes à feu, il a été mis en place en janvier 2001, une haute autorité de contrôle des importations d'armes et de leur utilisation en avril 2001 une commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères.

5.2.4.2 La gouvernance administrative

L'efficacité de l'Administration publique est à la base du succès de toute politique de développement économique et social. Les réformes entreprises dans le secteur ont des portées limitées du fait de :

- l'absence de textes d'application des lois relatives à la réforme administrative ;
- la gestion courante du personnel défectueuse, et l'absence de gestion prévisionnelle des ressources humaines ;
- le manque de probité et d'intégrité chez bon nombre d'agents ;
- l'insuffisance de motivation et de respect des principes d'une gestion des carrières basée sur le mérite ;
- le manque de rigueur dans l'élaboration ou l'utilisation de nouveaux outils de gestion de l'administration (programmes d'activités, lettres de mission, contrats d'objectifs, tableaux de bord, manuels de procédures, rapports d'activités...).

Afin d'apporter un appui décisif à la mise en œuvre effective et complète de la réforme globale de l'administration publique, les efforts porteront prioritairement sur :

- des activités normatives visant à accroître la pertinence et la cohérence de la réforme de l'Etat et de la réorganisation de l'administration publique ;
- des activités d'information, de sensibilisation, d'éducation et de formation pour appuyer les choix opérés et susciter l'adhésion de tous les acteurs afin qu'ils assument leurs responsabilités respectives de manière judicieuse ;
- des actions tendant à améliorer la qualité du service et à enraciner une véritable culture du service public ;
- des actions tendant à conforter la rectitude morale des agents publics, notamment à travers l'élaboration des codes d'éthique et de déontologie, le renforcement des capacités des corps de contrôle et la lutte contre la corruption, la fraude ou les abus.

5.2.4.3 La gouvernance économique

5.2.4.3.1 Améliorer les capacités de formulation et de gestion

La solidité du système de gouvernance d'un pays se mesure, d'une part, par son aptitude à gérer durablement et efficacement les ressources matérielles et humaines en réponse aux besoins essentiels de la société et, d'autre part, par sa capacité d'anticipation. La problématique est d'autant plus pertinente que la réalité sociale et économique du plus grand nombre de Burkinabè correspond à une situation de pauvreté et de non-couverture des besoins fondamentaux.

Dans le domaine de la gouvernance économique, le Gouvernement mettra l'accent sur :

- le renforcement des capacités de l'administration publique à formuler des programmes d'actions à partir des politiques gouvernementales ;
- le renforcement des capacités de suivi, de surveillance et d'évaluation des politiques gouvernementales par les contre-pouvoirs (pouvoirs législatif et judiciaire, société civile et groupes d'intérêts) ;

- le renforcement de la gestion budgétaire, en privilégiant les axes d'intervention suivants (i) renforcement des capacités des structures en charge de la gestion budgétaire ; (ii) amélioration du cadre juridique de la gestion budgétaire et son application ;(iii) amélioration de la qualité et de la transparence de la loi de finances ; (iv) renforcement du suivi de l'exécution budgétaire et plus grand respect des obligations de fin de gestion ; (v) approfondissement de la déconcentration budgétaire ; (vi) amélioration de la qualité de la gestion des dépenses spécifiques ; (vii) amélioration de la qualité et pérennisation du processus d'informatisation au sein des ministères chargés de l'économie et des finances ; (viii) renforcement du contrôle de la gestion budgétaire.
- La culture de la mesure et de l'évaluation des résultats, en mettant à profit l'important travail de recensement et d'analyse des indicateurs fait par l'Institut national de la statistique et de la démographie à travers l'observatoire national de la pauvreté et du développement humain durable. Il s'agit d'une disposition importante pour permettre un meilleur suivi du CSLP.

En ce qui concerne particulièrement le secteur privé, celui-ci devra privilégier les actions suivantes :

- le développement d'entreprises plus offensives à l'exportation : textile, viande, cuirs et peaux et, d'une manière générale, produits agricoles ou de l'élevage ;
- le renforcement de la contribution du secteur privé dans l'industrie des services (hôtellerie, tourisme, conférences internationales, artisanat, etc.) ;
- le renforcement des capacités des entreprises. La chambre de commerce, d'industrie et d'artisanat a un rôle crucial à jouer pour assurer la formation et l'information des opérateurs économiques (la Maison de l'entreprise) et pour associer les opérateurs privés à tous les niveaux des débats et des négociations commerciales.

5.2.4.3.2 Meilleure coordination de l'aide

La coordination de l'aide publique au développement est une condition de renforcement du partenariat technique et financier. Le cadre de concertation prévu par le dispositif de suivi du CSLP devrait favoriser ce dialogue régulier. La production du rapport sur la coopération au développement devra garder sa régularité. Avec le rapport sur la mise en œuvre des objectifs du millénaire pour le développement, cet instrument constitue un moyen d'interpellation et de plaidoyer.

Le succès dans la coordination de l'aide tient à la référence aux bonnes pratiques mettant l'accent sur les aspects suivants : (i) l'alignement de l'aide des bailleurs de fonds sur les priorités définies dans le CSLP ; (ii) la synchronisation du calendrier budgétaire et des décaissements des fonds d'aide au développement qui permettront de réduire les incertitudes budgétaires et aideront à une bonne planification financière et (iii) la simplification du suivi et des compte-rendus relatifs aux progrès réalisés. Concernant ce dernier aspect, les analyses conjointes peuvent servir de bases sur lesquelles les différentes parties vont fonder des approches harmonisées sur les réformes et priorités de développement, les modalités de l'aide et les indicateurs de progrès.

5.2.4.3.3 La lutte contre la corruption

Le Gouvernement a pris des mesures importantes pour lutter contre la corruption. Dans cette perspective, il a procédé en 2002 et en 2003 à la relecture des textes sur les achats publics. En outre, les différents corps de contrôles (Inspection générale d'Etat, Inspection générale des finances, Inspections techniques des départements ministériels) ont vu leurs objectifs et moyens de travail renforcés. La haute autorité de coordination de la lutte contre la corruption devra se doter d'un programme d'action de développement des initiatives de partenariat avec certaines organisations de la société civile et le secteur privé.

Le Gouvernement reconnaît que la société civile a un rôle de veille à jouer dans la lutte contre la corruption, la délinquance financière et l'évasion fiscale. C'est pourquoi il apprécie à leur juste valeur, les différentes initiatives développées par les organisations de la société civile dans ces domaines comme dans d'autres. Les pouvoirs publics continueront d'encourager et d'appuyer ces diverses initiatives.

5.2.4.4 La gouvernance locale

Le processus de décentralisation engagé au Burkina Faso depuis 1993 a connu un tournant décisif en 2002 avec la création de treize régions à la fois comme circonscriptions administratives et comme collectivités territoriales décentralisées.

L'expérience des communes urbaines a mis en lumière certaines insuffisances susceptibles de compromettre la viabilité et l'efficacité des collectivités territoriales décentralisées. Il s'agit en particulier :

- des capacités des autorités locales dans les domaines de la planification stratégique, de la construction du consensus, de la gestion stratégique et opérationnelle ou de l'aménagement du territoire souvent en déphasage avec les besoins de développement au niveau local ;
- des incertitudes relatives à la disponibilité des ressources ou à leur contrôle effectif par les autorités décentralisées, rendant difficile le développement d'agendas publics répondant aux besoins locaux. L'insuffisance des moyens générés au sein des collectivités territoriales décentralisées est accentuée par le faible pouvoir d'achat des populations dans un contexte de pauvreté généralisée ;
- des cadres législatifs et réglementaires ainsi que certaines pratiques centralisatrices encore en vigueur ne permettant pas aux pouvoirs locaux de devenir des partenaires à part entière dans le processus de développement national ;
- des capacités des structures déconcentrées demeurant relativement faibles pour accompagner efficacement le processus de décentralisation ;
- des organes et structures des collectivités territoriales décentralisées pas encore entièrement ouverts à une participation optimale de la société civile et du secteur privé.

La politique de transfert des compétences et des ressources ainsi que celle de renforcement de toutes les capacités locales contribueront certainement au desserrement de la plupart de ces contraintes. En effet, la codification, par les textes d'orientation de la décentralisation, de la répartition des compétences, des ressources et des moyens, s'ordonne autour d'un dispositif capable de répondre de façon satisfaisante à certaines de ces difficultés.

A cet égard, les dispositions ci-après sont envisagées : (i) le principe de subsidiarité, selon lequel l'Etat n'intervient que si la mission ne peut pas être remplie de façon satisfaisante à un échelon inférieur ; (ii) la répartition par blocs de compétences des responsabilités à transférer ; (iii) le caractère simultané des transferts des compétences et des ressources ; (iv) la possibilité de transfert temporaire ou définitif de services correspondant aux compétences transférées, voire des biens meubles et immeubles ; (v) l'intervention d'une commission d'arbitrage pour l'évaluation des compétences et des ressources à transférer et (vi) le respect par les collectivités locales des sujétions imposées par la défense nationale.

Le Gouvernement veillera à la viabilité des collectivités territoriales décentralisées, notamment, à travers des politiques judicieuses de renforcement des capacités et de respect de dimensions optimales pour chaque catégorie de collectivité (population, ressources et autres).

Pour réussir la conduite à terme du processus de décentralisation, le Gouvernement a élaboré en 2003 un cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation poursuivant les objectifs suivants : (i) accélérer le processus de décentralisation ; (ii) mobiliser des ressources adéquates ; (iii) renforcer les capacités des acteurs et (iv) assurer la coordination des acteurs de la décentralisation.

Pour la réalisation de ces objectifs, huit axes ont été privilégiés : (i) le parachèvement de l'architecture institutionnelle ; (ii) la réalisation de la déconcentration conformément au nouveau rôle de l'Etat ; (iii) le transfert des compétences et des ressources ; (iv) le financement de la décentralisation ; (v) le renforcement des capacités des acteurs ; (vi) la prospective de la décentralisation ; (vii) la concertation et coordination et (viii) l'Information - communication et mobilisation sociale.

VI. CHIFFRAGE ET FINANCEMENT DE LA STRATÉGIE

Cette section présente le budget prévisionnel et les estimations chiffrées du coût global des programmes de développement à moyen terme prévus dans les secteurs prioritaires, ainsi que le plan de financement des mesures spécialement prévues dans le CSLP. Le chiffrage des programmes par secteur provient notamment des budgets programmes préparés chaque année par certains ministères-clés, et du cadre des dépenses à moyen terme 2004-2006. Le chiffrage du CSLP prend en compte les mesures spécialement destinées à améliorer le sort des plus démunis. Les sources de financement déjà identifiées sont mises en exergue (y compris les ressources escomptées de l'initiative PPTE), de même que les financements extérieurs attendus et les gaps résiduels à financer.

6.1. PROGRAMMES A MOYEN TERME EN COURS DANS LES SECTEURS PRIORITAIRES

L'initiative PPTE ne remettra pas en cause les projets et programmes en cours d'exécution dans les différents ministères. Ainsi, des programmes importants comme ceux portant sur le plan de bonne gouvernance, le programme de renforcement du cadre juridique et judiciaire, le plan décennal de développement de l'éducation de base, le plan stratégique opérationnel des secteurs de l'agriculture et de l'élevage, etc. seront poursuivis et complétés par des actions prioritaires ciblées sur la réduction de la pauvreté. Les données relatives aux programmes d'investissement en cours d'exécution dans les différents secteurs sont fournies en annexe.

La pauvreté étant un phénomène essentiellement rural au Burkina Faso, l'essentiel des ressources issues de l'initiative sera affecté au profit des secteurs prioritaires (développement rural et sécurité alimentaire, éducation de base, santé de base y compris nutrition, protection sociale, eau potable, VIH/SIDA, environnement et cadre de vie, PMI/PME et petite mine, sécurité publique, renforcement des capacités y compris NTIC). Ceci permettra d'accélérer l'atteinte des objectifs au niveau de ces secteurs. Un appui spécifique sera accordé aux treize régions administratives et de planification.

Le coût global de financement de la stratégie au titre des investissements au cours de la période 2004-2006 est évalué à 1035,9 milliards FCFA, soit 345,3 milliards FCFA en moyenne annuelle. Le financement extérieur représente 559,8 milliards de FCFA, soit 54,0% du financement global et le financement sur ressources propres (Etat, appuis budgétaires et PPTE) s'élève à 472,8 milliards FCFA (45,6%). Les transferts en capital s'élèvent à 3,3 milliards FCFA (0,3%).

6.2 COUT DES ACTIONS COMPLEMENTAIRES A FINANCER SUR LES RESSOURCES PPTE

L'annexe I recense les actions prioritaires additionnelles nécessaires pour accélérer la lutte contre la pauvreté. Elles recouvrent les axes stratégiques définis par le gouvernement.

Pour l'axe 1 qui porte sur l'accélération de la croissance fondée sur l'équité, les coûts additionnels liés à la mise en œuvre des réformes nécessaires concernent la baisse de la fiscalité, le coût des restructurations des entreprises publiques (privatisations, liquidations) et le développement des PME/PMI et de la petite mine.

Au niveau de l'axe 2 relatif à l'offre de services publics, les besoins prioritaires concernent les secteurs de l'éducation de base, de la santé y compris la nutrition, du VIH/Sida, de la protection sociale, de l'eau potable, de l'environnement et du cadre de vie. En matière d'éducation, le gouvernement a adopté un plan décennal de développement de l'éducation de base. Cet outil a été complété par un programme quinquennal chiffré dont le coût global est estimé à 150 milliards 841 millions de francs CFA. La mise à disposition des ressources additionnelles issues de l'Initiative PPTE permettra d'accélérer l'atteinte des objectifs fixés grâce à l'élargissement des programmes en cours. En effet, certaines actions avaient été différées en raison des contraintes de financement. Comme cela apparaît dans la stratégie de réduction de la pauvreté, l'éducation de base constitue une priorité pour le gouvernement. C'est pourquoi une part substantielle des ressources PPTE sera affectée à ce secteur (environ 25% par an) et viendra comme un financement additionnel.

Pour le secteur de la santé, la disponibilité des ressources PPTE offre une opportunité au gouvernement de renforcer sa stratégie d'intervention dans ce secteur. Les actions inscrites en faveur de la santé dans le tableau portant sur le chiffrage des programmes prioritaires constituent des éléments additionnels non financés par ailleurs dont la prise en charge assurera une meilleure et rapide couverture des besoins sanitaires de la population.

En matière d'eau potable, des actions concrètes seront menées en vue d'améliorer l'accès des populations urbaines et rurales. Dans les villes, les extensions concerneront en priorité les quartiers défavorisés des zones périurbaines qui regroupent les populations les plus pauvres. Dans les zones rurales, l'accent sera mis sur la réduction des disparités régionales.

En matière de protection sociale, des efforts supplémentaires seront dirigés essentiellement vers les groupes marginalisés et à risques.

En ce qui concerne l'environnement et le cadre de vie, les financements additionnels accompagneront les actions en cours, notamment la protection de l'environnement, l'électrification rurale et l'assainissement surtout en milieu rural.

Pour ce qui concerne l'axe 3 relatif à l'élargissement des opportunités d'activités génératrices de revenus et d'auto-emploi, les actions prioritaires portent sur le renforcement des systèmes financiers décentralisés, des pistes rurales et des infrastructures économiques (ouvrages d'hydraulique agricole et pastorale).

Pour l'axe 4 relatif à la promotion de la bonne gouvernance, les financements additionnels seront orientés vers le renforcement de la sécurité publique et des capacités nationales avec un accent particulier sur la promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Le tableau 17 donne quelques indications sur la répartition sectorielles des ressources escomptées au titre de l'initiative PPTE en faveur des secteurs prioritaires.

Tableau 17 : Répartition sectorielles des ressources PPTE (en milliards de FCFA)

Secteurs prioritaires	2003	2004	2005	2006
Santé	11,64	5,34	8,02	6,47
Education de base	13,26	5,68	8,53	6,88
Eau potable	0,05	PM	PM	PM
Agriculture	2,6	2,27	3,41	2,75
Elevage	1,6	1,14	1,71	1,38
Pistes rurales	3	2,04	3,07	2,48
Protection sociale		1,14	1,71	1,38
Lutte contre le VIH et les IST		0,34	0,51	0,41
Assainissement / Désertification		0,34	0,51	0,41
Travail, emploi et jeunesse		0,68	1,02	0,83
Téléphonie rurale		0,34	0,51	0,41
Electrification rurale/Petite mine		0,45	0,68	0,55
Promotion de la femme		0,68	1,02	0,83
Information		0,23	0,34	0,28
Suivi de la pauvreté		0,79	1,19	0,96
Justice		0,34	0,51	0,41
Sécurité publique		0,34	0,51	0,41
Renforcement des capacités/NTIC		0,34	0,51	0,41
Promotion PMI/PME		0,23	0,34	0,28
TOTAL	25,9	22,7	34,1	27,5

Source : DGEP/MEDEV, janvier 2004

6.3 INSTRUMENTS DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

6.3.1 Cadrage macro-économique pour la période 2004-2006

L'état de la pauvreté en 2003 montre que les niveaux de croissance économique obtenus au cours de la période 1995-2002 n'ont pas eu un impact significatif sur les conditions de vie des populations, notamment les plus pauvres. Aussi, pour les années à venir, le gouvernement entend-t-il mettre tout en œuvre pour la recherche d'une croissance plus forte et centrée sur la réduction de la pauvreté. La réalisation des objectifs escomptés de croissance économique repose sur l'adoption d'une stratégie compétitive pour l'économie du Burkina Faso et une réorientation des politiques économiques qui devraient être mieux ciblées.

Les croissances en volume du PIB appliquées aux estimations des agrégats macro-économiques établies pour les années antérieures et de nouvelles hypothèses d'évolution des prix, montrent que le PIB poursuivrait son allure tendancielle, soit un taux moyen de 6,5% par an. Malgré le contexte sous-régional difficile, l'économie burkinabè est restée en 2003 sur le sentier de la croissance amorcée depuis le début de la décennie passée. En effet, après une progression en termes réels du Produit Intérieur Brut (PIB) de 5,9% en 2001 et 4,4% en 2002, la croissance économique en 2003 pourrait dépasser +6,5% avec un niveau de PIB qui serait de 1 548,2 milliards FCFA (au prix de 1985). Les parts relatives des différents secteurs dans le PIB au prix du marché seraient de 45,8% pour le tertiaire, 30,5% pour le primaire et 20,5% pour le secondaire.

Les perspectives de croissance de l'économie burkinabè se présentent sous de meilleurs auspices au regard de la conjoncture économique internationale et sous-régionale. La croissance économique sera tirée principalement par les secteurs tertiaire et secondaire. Toutefois, le secteur primaire demeurera une source majeure de croissance de l'économie sur la période 2004-2006

S'agissant du secteur primaire, l'hypothèse d'une hausse tendancielle de la production céréalière a été retenue dans la perspective d'une bonne pluviométrie, de la poursuite du projet "Saaga", et des effets attendus de la mise en œuvre de la petite irrigation villageoise. Ainsi, le rythme moyen de croissance de la production céréalière serait d'au moins 5% sur la période.

Pour ce qui est de la production de coton, le rythme de croissance se poursuivrait à un rythme tendanciel de 6,6% à partir de 2005. Les projections pour 2004 sont de 600.000 tonnes. Le prix aux producteurs se stabiliserait au cours de la période autour de 174,1 FCFA/kg avec le versement d'une ristourne de 25 francs par kilogramme en 2005 contre une ristourne de 10 francs le kilogramme en 2004. En outre, il est fait l'hypothèse d'une augmentation des superficies emblavées (de 6,6% sur toute la période) en raison de l'ouverture de nouvelles zones cotonnières.

Au niveau des autres produits vivriers, les hypothèses de croissance retenues sont : 4,5% pour le niébé et le voandzou, 2,2% pour l'igname, 4,9% pour la patate douce et 5,0% pour le manioc. Pour ce qui concerne la production du secteur de l'élevage, elle est projetée sur la base d'un taux de croît de 2,0% sur toute la période en attendant les résultats de la deuxième enquête nationale sur les effectifs du cheptel.

S'agissant du secteur secondaire, les projections indiquent une croissance de la valeur ajoutée de 7,8% en 2004. Cette performance serait imputable aux industries manufacturières et aux BTP modernes qui contribueraient à la croissance à hauteur de 1,0% et 0,3% en 2004 respectivement. L'essor prévu des BTP modernes serait imputable en partie aux travaux du "projet ZACA" et aux projets de bitumage des routes qui démarreront en début 2004 et se poursuivront en 2005 et 2006. Les taux de croissance projetés de la valeur ajoutée des BTP sont de 6,3% en 2004, 7,3% en 2005 et 11,3% en 2006.

Au niveau des industries extractives, la politique du gouvernement consisterait en la valorisation du potentiel minier par le biais des capitaux privés. C'est dans ce cadre que des activités incitatives ont été engagées par le Ministère chargé des mines en 2003 en vue d'une dynamisation effective du secteur. La période 2004-2006 verrait l'ouverture de mines industrielles avec les projets avancés tels que ceux de Youga, Taparko et Kalsaka. Les taux

de croissance projetés de la valeur ajoutée des industries extractives sont de 22,8% en 2004, 33,9% en 2005 et 27,9% en 2006.

L'activité du secteur tertiaire connaîtrait un taux de croissance moyen de 7% sur la période. Cette évolution serait soutenue par l'accroissement des services dans les domaines des télécommunications et du transport routier à travers l'opérationnalisation de la deuxième phase du Programme sectoriel transport (PST2) et la dynamisation du transport inter-urbain. Les actions promotionnelles menées par le Ministère en charge de la Culture, des arts et du tourisme pourraient aussi contribuer à relancer les services. Il s'agit notamment de la desserte du pays par des charters, l'aménagement des sites touristiques, l'ouverture des pistes d'accès aux sites touristiques, la réalisation d'unités d'hébergement, etc. Pour les années 2005 et 2006, les taux de croissance sectorielle projetés sont de 6,6% et 7,8% respectivement.

Le tableau 18 indique l'évolution prévisible du PIB et les croissances sectorielles pour la période 2000-2006.

Tableau 18: Evolution des croissances sectorielles sur la période 2001-2006

	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005	2 006
	Réal.	Réal.	Réal.	Est.	Proj.	Proj.
Secteur primaire	22,7%	1,5%	11,0%	5,1%	4,2%	5,6%
Agriculture	32,2%	1,0%	14,1%	5,7%	4,5%	6,4%
Elevage	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
Pêche- Chasse-Forêt	3,0%	3,0%	3,0%	4,5%	4,5%	4,5%
Secteur secondaire	8,5%	8,0%	5,4%	7,8%	8,8%	10,4%
Industries extractives	-48,2%	18,1%	21,1%	22,8%	33,9%	27,9%
Industries manufacturières	11,6%	8,5%	5,0%	8,0%	8,5%	9,7%
Energie	25,9%	3,4%	3,7%	7,3%	9,3%	7,4%
BTP	1,1%	8,2%	6,5%	6,3%	7,3%	11,6%
Secteur tertiaire	5,8%	11,1%	3,9%	6,2%	6,6%	7,8%
Transports et télécommunications	5,7%	5,1%	4,8%	10,5%	5,3%	6,2%
Commerce	6,5%	9,1%	11,2%	7,8%	7,9%	9,3%
Banques et assurances	7,0%	3,0%	15,8%	7,9%	2,8%	4,8%
Autres services	-6,9%	17,5%	7,0%	9,0%	7,2%	13,1%
Services non marchands	5,3%	0,6%	2,5%	6,8%	7,2%	3,9%
PISB	5,8%	11,1%	3,9%	6,2%	6,6%	7,8%
DTI et TVA intérieure	9,8%	-8,8%	17,3%	2,7%	8,5%	9,5%
PIB au prix du marché	5,9%	4,4%	6,5%	6,2%	6,5%	7,0%

Source : DGEP/MEDEV, IAP janvier 2004

Au total, la croissance économique se renforcera sur la période. Les taux de croissance du PIB s'établiraient à 6,2% en 2004, 6,5% en 2005 et 7% en 2006, soit une moyenne annuelle de 6,5% sur la période.

Les contributions sectorielles sont respectivement de 1,5% pour le secteur primaire, 1,9% pour le secteur secondaire, 1,7% pour le secteur tertiaire et 1,2% pour l'Administration publique.

Tableau 19: Contributions sectorielles à la croissance du PIB sur la période 2001-2006

Années	2001	2002	2003	2004	2005	2006
	Réal.	Réal.	Est.	Proj.	Proj.	Proj.
Secteur primaire	1,2%	0,5%	3,2%	1,6%	1,3%	1,7%
Agriculture	0,7%	0,3%	1,7%	0,9%	0,7%	0,9%
Elevage	0,4%	0,2%	1,1%	0,5%	0,4%	0,6%
Pêche- Chasse-Forêt	0,1%	0,1%	0,3%	0,2%	0,1%	0,2%
Secteur secondaire	1,7%	1,6%	1,1%	1,6%	1,8%	2,2%
Industries extractives	-0,3%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Industries manufacturières	1,4%	1,1%	0,7%	1,0%	1,1%	1,3%
Energie	0,4%	0,1%	0,1%	0,1%	0,2%	0,2%
BTP	0,1%	0,4%	0,3%	0,3%	0,4%	0,6%
Secteur tertiaire	1,4%	2,7%	1,0%	1,5%	1,6%	1,9%
Transports et télécommunications	0,2%	0,4%	0,1%	0,2%	0,2%	0,3%
Commerce	0,7%	1,3%	0,5%	0,8%	0,8%	1,0%
Banques et assurances	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Autres services	0,4%	0,8%	0,3%	0,5%	0,5%	0,6%
Services non marchands	1,2%	0,1%	0,5%	1,4%	1,5%	0,8%
PISB	0,0%	-0,1%	0,0%	-0,1%	-0,1%	-0,1%
DTI et TVA intérieure	0,4%	-0,4%	0,7%	0,1%	0,4%	0,4%
Taux de croissance réel						
Valeur IAP (en %)	5,7%	4,6%	7,2%	6,0%	6,2%	7,5%
Valeur PIB comparable UEMOA (en %)	5,9%	4,4%	6,5%	6,2%	6,5%	7,0%
Taux d'inflation (en %)	4,9%	2,3%	1,8%	-0,6%	2,1%	3%

Source : DGEP/MEDEV, IAP janvier 2004

La croissance serait accompagnée d'une bonne maîtrise du niveau général des prix (1,5% en moyenne annuelle) et soutenue par une demande intérieure en hausse (6,7% en moyenne annuelle) et par un taux d'investissement moyen de 23,6% sur la période 2004-2006. Le taux d'inflation devrait ainsi s'établir à -0,6% en 2004. Cette maîtrise supposée de l'inflation serait la conséquence de l'augmentation de la production céréalière en 2003 et celle attendue sur la période et surtout de la bonne gestion de la politique monétaire. Pour les années 2005 et 2006, les taux d'inflation projetés sont de 2,1% et 3% respectivement dans un environnement international marqué par une évolution tendancielle des cours des matières exportées, la stabilisation du prix du baril de pétrole à 25\$ et le cours du dollar à 610 FCFA.

Au niveau des comptes extérieurs, les effets d'une amélioration du rythme de croissance économique se traduiraient par une amélioration de la balance commerciale dont le déficit passerait de 232,8 milliards FCFA en 2003 à 201,8 milliards en 2004. L'amélioration du déficit en 2004 serait imputable à une augmentation des exportations, notamment celles de coton et de produits d'élevage qui verraient leur valeur ajoutée croître de 37,7% et 36,5% respectivement.

Ces résultats seraient obtenus grâce à une offre sans cesse croissante de la production et ce malgré l'accroissement des dépenses publiques indispensables au financement des infrastructures socio-économiques de base. Ces efforts pour impulser une croissance forte seront soutenus par un programme financier du gouvernement à même d'assurer la stabilité macro-économique et de dégager des ressources complémentaires pour faire face aux objectifs de réduction de la pauvreté à travers, entre autres, l'accroissement de l'offre de services sociaux de base.

6.3.2 Cadrage budgétaire

La stratégie de réduction de la pauvreté en liaison avec les objectifs de croissance économique s'inscrit dans la perspective d'une meilleure prévisibilité des financements. Le cadre des finances publiques qui accompagne ce cadrage macro-économique se présente de la façon suivante.

Les opérations financières de l'Etat projetées sur la période 2004-2006 s'inscrivent globalement dans le cadre des objectifs de convergence communautaire au sein de l'UEMOA et ceux contenus dans le programme avec les institutions de Bretton Woods. Les projections des recettes budgétaires sont basées sur les évolutions du PIB ci-dessus indiquées et prennent en compte les éléments tels que la demande intérieure, les importations globales de biens et services et de produits pétroliers notamment.

Les recettes et dons, sur la période 2004 à 2006, connaîtront une croissance moyenne de 7,6% qui devrait être réalisée grâce aux efforts internes de mobilisation des recettes fiscales et au soutien des partenaires extérieurs sous forme de dons.

Les recettes fiscales progresseront de 266,9 milliards FCFA en 2003 à 319,4 milliards en 2004 (soit une progression de 19,7% et des pressions fiscales de 11,5% et 12,5% respectivement). Les niveaux projetés pour 2005 (12,9% du PIB) et 2006 (13,3% du PIB) sont respectivement de 358,9 milliards FCFA et 407,6 milliards FCFA. Les ressources extérieures représenteront en moyenne 269,7 milliards FCFA par an. Toutefois, l'investissement sur ressources propres bénéficiera aussi de la réaffectation des ressources PPTE. Ces ressources sont estimées à environ 22,7 milliards FCFA en 2004, 34,1 milliards FCFA en 2005 et 27,5 milliards FCFA en 2006.

Les actions de développement à engager se traduiront par une augmentation du niveau global des dépenses et, surtout, des dépenses en capital. Des ressources supplémentaires seront affectées aux secteurs identifiés dans les axes prioritaires. Ces ressources proviendront d'un effort interne plus accru de mobilisation des recettes fiscales, des aménagements au niveau de la structure des dépenses, des ressources attendues dans le cadre de l'initiative de remise de la dette pour les PPTE et des appuis extérieurs dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale.

Les objectifs en matière de maîtrise des dépenses seront poursuivis et le ratio dépenses et prêts nets sur le PIB s'établirait à 23,7% en moyenne en dépit des dépenses supplémentaires à engager dans le cadre de la réduction de la pauvreté. L'effort de maîtrise des dépenses portera véritablement sur les dépenses courantes. Le ratio dépenses courantes en pourcentage du PIB serait de 11,6% sur la période de cadrage. Le déficit budgétaire hors dons ressortirait en moyenne à 9,7% du PIB courant sur la période.

Les projections des dépenses en capital reposent sur une augmentation des dépenses financées sur ressources propres de 16,4% en moyenne annuelle sur la période grâce à un accroissement des aides budgétaires, une stagnation des prêts-projets (90 milliards par an) entre 2004 et 2006, d'une part, et sur une politique de réorientation des dépenses d'investissements publics en direction des secteurs de production et de soutien à la production, d'autre part. Les dépenses en capital connaîtront une hausse de 9,7% en moyenne sur la période 2004-2006. Cette hausse sera, pour l'essentiel, imputable à une participation de plus en plus grande de l'Etat (recettes fiscales) au financement des investissements publics qui s'évaluent en pourcentage du PIB à 38,0%, 44,5% et 47,0%, respectivement en 2004, 2005 et 2006.

Partant de cette évolution des dépenses à la hausse, le déficit budgétaire (base engagement et hors dons) ressortirait serait à 9,7% du PIB courant sur la période contre 11,4% en 2003. Au regard des efforts importants à réaliser dans le cadre d'une véritable politique de croissance économique pro-pauvre, le besoin de financement projeté (y compris l'émission d'un emprunt obligataire de 40,6 milliards) se situerait à 5,9 milliards FCFA en 2004, 37,4 milliards FCFA en 2005 et 52,6 milliards FCFA en 2006.

Le tableau 20 indique l'évolution comparée des opérations financières de l'Etat pour la période 2001-2006.

Tableau 20: Evolution comparée des opérations financières de l'Etat

	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005	2 006
	Réal.	Réal.	Est.	Proj.	Proj.	Proj.
Recettes et dons	373,6	394,4	456,0	470,5	522,4	586,6
Recettes	228,0	259,4	296,5	346,0	387,4	436,6
Recettes courantes	228,0	259,4	296,4	346,0	385,9	435,1
Recettes fiscales	213,2	240,9	266,1	319,7	359,1	407,7
Recettes non fiscales	14,7	18,5	30,3	26,3	26,8	27,4
Dons	145,6	134,9	159,5	124,4	135,0	150,0
Trésor (aides budgétaires)	33,1	29,9	69,8	39,6	40,0	40,0
Dons-projets (PIP)	112,5	105,0	89,7	84,8	95,0	110,0
Dépenses et prêts nets	462,7	502,9	558,7	595,5	669,1	735,7
Dépenses courantes	225,6	253,7	270,1	301,1	325,3	345,0
Salaires	98,8	103,0	111,4	118,1	126,4	135,2
Biens et services	46,7	62,5	66,8	70,0	87,5	91,9
Intérêt dû	17,6	16,7	16,6	21,6	14,2	13,6
Transferts	62,5	71,6	75,3	91,4	97,3	104,3
Dépenses en capital	239,1	252,0	264,8	297,4	345,8	392,7
Financées sur ressources propres	75,3	90,0	100,7	121,5	159,7	191,6
Financées par l'extérieur	163,0	159,8	158,6	174,8	185,0	200,0
Transferts en capital pour restructuration	0,8	2,1	5,4	1,1	1,1	1,1
Prêts nets	-1,9	-2,7	23,8	-3,0	-2,0	-2,0
Excédent/déficit global (base engagement)	-89,2	-108,6	-102,7	-125,1	-146,7	-149,1
Hors dons	-234,8	-243,5	-262,2	-249,5	-281,7	-299,1
Excédent/déficit global(-)(caisse)	-89,2	-68,9	-102,7	-151,1	-146,7	-149,1
Hors dons	-234,8	-203,8	-262,2	-275,5	-281,7	-299,1
Financement	89,2	68,9	102,6	151,4	146,8	149,3
Extérieur	79,3	95,3	75,2	123,3	135,8	129,6
Intérieur y compris FMI	-22,4	-27,0	31,8	21,9	-26,5	-33,1
Besoin de financement (excédent -)	0,0	0,0	0,8	5,9	37,4	52,6

Source : DGEP/MEDEV, IAP janvier 2004

VII : ANALYSE DES RISQUES

7.1 RISQUES LIES AUX INSUFFISANCES DES CAPACITES

- La stratégie de réduction de la pauvreté du Burkina Faso est assez volontariste. Son succès dépendra en grande partie de la capacité du Gouvernement à piloter les politiques et programmes qui seront mis en œuvre. En effet, l'ampleur des réformes nécessaires exigera un partage réussi des responsabilités dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes.

Ceci nécessitera de nouvelles formes d'association des acteurs privés et des ONG dans l'exécution de certains programmes. La nouveauté de ces approches comporte un risque qu'il faudra minimiser par le renforcement de la capacité de l'Administration à encadrer et suivre la réalisation des actions sur le terrain. Par ailleurs, le schéma de mise en œuvre suppose que les ressources nécessaires pour le financement de la stratégie seront disponibles dans les délais.

- En outre, il importe de préciser que les ressources issues de l'initiative d'allègement de la dette en faveur des pays pauvres très endettés sont des ressources additionnelles et ne devraient pas se substituer à une partie de l'aide publique au développement. Ceci requiert de la part des partenaires au développement la mise en place de mécanismes visant à assurer la disponibilité des ressources conformément aux conventions signées et à la programmation des décaissements arrêtée. En contrepartie, le Gouvernement prendra des mesures spéciales pour accroître la capacité d'absorption au sein de l'Administration.

7.2 RISQUES DANS LE DOMAINE DE L'EDUCATION

Le risque majeur dans le domaine de l'éducation est le cloisonnement institutionnel des différents niveaux, préjudiciable à tous. Ce risque s'est concrétisé par le passé en ce qui concerne :

l'éducation rurale (formation des jeunes agriculteurs) dont l'intégration au primaire classique n'a pu se réaliser du fait qu'elle n'a pas reçu les appuis nécessaires et que, par ailleurs, les élèves et leurs parents la considéraient comme une éducation de seconde zone ne leur donnant aucun avantage social et ne permettant pas aux sortants de s'intégrer dans la communauté compte tenu de leur jeune âge dans un contexte gérontocratique et compte tenu du manque d'équipements en outils modernes ;

le non-formel (alphabétisation) dont le budget est essentiellement (98%) assuré par les bailleurs de fonds, la part du budget national étant trop symbolique pour en permettre le développement ;

le post-primaire (notamment le supérieur) dont la part dans le budget d'éducation devrait être réduite pour permettre un plus grand développement du primaire, ceci par la prise en charge des dépenses par les bénéficiaires, mais qui a poursuivi sa trajectoire sous la pression de ces bénéficiaires par ailleurs socialement influents ,

le préscolaire ballotté entre le ministère de l'éducation et celui de l'action sociale et jusque-là confiné aux couches favorisées des zones urbaines en raison de son coût largement supérieur à celui du primaire dont il pourrait hypothéquer le développement si ce coût venait à être à la charge du budget public.

Ce cloisonnement institutionnel empêche l'instauration d'une synergie, notamment entre le primaire et le secondaire, pour (i) la définition et l'évaluation des programmes et méthodes pédagogiques, le personnel du ministère de l'enseignement de base et de l'alphabétisation étant peu outillé à cet effet ; (ii) la formation/recyclage du personnel enseignant du primaire récemment initiée à l'Ecole normale supérieure pour le personnel d'encadrement – comme du secondaire – qui, par ailleurs, contribuerait à la professionnalisation des filières académiques, donc au développement de l'enseignement supérieur tout en maintenant l'équilibre budgétaire en faveur du primaire.

Un autre risque concerne la participation effective des adultes, au niveau souhaité, aux programmes d'alphabétisation. Cette faible participation fait suite au sentiment de manque à gagner et de non utilité immédiate de la formation en langue nationale surtout, en l'absence de programmes et de documents de post-alphabétisation appropriés.

Le rôle éminemment socio-politique de l'éducation scolaire, plus précisément son importance dans la mobilité sociale est un autre risque à prendre en considération dans la mise en œuvre des programmes éducatifs, formels comme non formels. L'école, en Afrique d'une manière générale et au Burkina Faso d'une manière particulière, n'est pas un simple instrument de connaissances mais, surtout, de pouvoir social, économique et politique.

Ceux qui ont acquis un pouvoir quelconque, particulièrement grâce à l'éducation, entendent le conserver et le transmettre, comme un héritage, à leur progéniture au détriment des autres, de la grande majorité de la population qui, à sa manière, sourde, lutte pour ne pas se laisser enfermer dans le ghetto culturel, social, économique et politique qu'ils ont le sentiment que les privilégiés leur réservent à travers les tentatives de réforme de l'éducation comme celle de 1978-1984.

Une coalition nationale pour réduire la pauvreté en matière d'éducation implique que tous les enfants aient des conditions similaires d'apprentissage et les mêmes chances de valoriser leurs acquis au niveau national comme international. Elle implique aussi que ceux qui sont favorisés consentent quelques sacrifices dont ils retireront les dividendes dans le cadre d'une nation globalement compétitive grâce à la quantité et à la qualité de ses ressources humaines. Cela vaut également pour les enseignants qui doivent avoir le sentiment d'accomplir une même noble mission de préparer les générations futures et d'être traités avec équité, les différences s'expliquant par les seuls mérites et ancienneté et non par les différences de fortune des localités d'affectation.

Un risque susceptible d'hypothéquer le succès de la lutte contre la pauvreté est l'anomie, l'absence d'une « mystique » éducative permettant à tous les acteurs sociaux de communier aux mêmes valeurs de construction d'une nation capable de participer à la mondialisation par l'excellence et la compétence.

La finalité sélectiviste du système éducatif actuel en cours est un risque important aussi bien pour l'expansion du primaire que pour l'amélioration du système d'évaluation envisagée dans le plan décennal de développement de l'éducation. Il est en effet très surprenant voire choquant d'enregistrer d'une part, des taux de passage d'une classe à une autre relativement importants (environ 82% au primaire et au secondaire) et, d'autre part, des taux de succès aux examens de sortie de cycle (Certificat d'études primaires, Brevet d'études du premier cycle du second degré, Baccalauréat) inverses. Le taux moyen de succès au Certificat d'étude primaire élémentaire depuis une trentaine d'années est de 45%, celui du Brevet d'études du premier cycle du second degré de

35% ; celui du Baccalauréat ces dix dernières années est de 25%. Un changement des finalités du système éducatif s'impose.

7.3 RISQUE DANS LE DOMAINE DE LA DECENTRALISATION

Au-delà du problème de transfert de ressources humaines, matérielles et financières pour le bon fonctionnement des collectivités décentralisées, le risque majeur est un éventuel renforcement de « féodalités locales ». Ce risque sera d'autant plus grand que le niveau d'alphabétisation aussi bien des populations que des élus locaux sera faible pour permettre une véritable participation aux prises de décisions.

7.4 RISQUE DANS LE DOMAINE DE LA SANTE

L'insuffisance de la collaboration intersectorielle représente un risque à minimiser pour assurer le succès des programmes de lutte contre la pauvreté. L'idéal serait une plus grande concertation et collaboration intersectorielles dont bénéficieraient tous les départements et secteurs ministériels (le ministère de la santé rendrait un grand service à celui de l'éducation par un dépistage systématique des handicaps empêchant les enfants d'entendre ou de voir et de suivre les cours ; le ministère de l'éducation rendrait service à celui de la santé par l'enseignement systématique de l'hygiène et de l'assainissement). Mais à défaut de cela et en attendant son effectivité, les responsables sectoriels du suivi du CSLP pourraient renforcer leur concertation pour plus d'efficacité dans la mise en œuvre des programmes prioritaires de lutte contre la pauvreté. La juxtaposition des programmes n'est assurément pas le bon moyen pour lutter contre un phénomène aussi complexe que la pauvreté.

Deux autres risques sont liés (i) au faible niveau d'instruction des populations qui diminue l'impact des activités de la promotion de la santé par l'inaccessibilité de la majorité de la population à l'information et à l'acquisition d'attitudes favorables à la santé et (ii) aux pesanteurs socioculturelles qui sont à la base d'un certain nombre de comportements néfastes à la santé de certains groupes de la population comme les femmes et les enfants. Cela se traduit, entre autres, par la persistance de certaines pratiques traditionnelles néfastes telles, l'existence de tabous alimentaires, la pratique de l'excision, les violences domestiques.

7.5 RISQUES DANS LE DOMAINE DU GENRE

- Une mauvaise compréhension et application du concept de genre pourraient porter préjudice à la lutte contre la pauvreté. Par rapport à la lutte contre la pauvreté, si la prise en compte de la dimension genre fait l'objet d'unanimité, il n'en est pas de même pour le contenu qu'on y met, toute chose rendant difficile l'appréhension du concept de genre et, surtout, son opérationnalisation à travers des actions concrètes.

Au regard des visions suffisamment diversifiées des différents acteurs, la problématique de la prise en compte de la dimension genre dans les politiques de développement reste posée.

La nécessité d'avoir une compréhension précise, harmonisée et consensuelle du concept de genre dans le cadre du CSLP devient une nécessité impérieuse pour la définition des groupes cibles et prioritaires.

- Le concept de genre est d'une dimension transversale et touche tous les secteurs/domaines de développement. Aussi, de par sa transversalité, la question du genre est gérée par tous les départements ministériels et les divers autres organismes de développement à travers sa prise en compte systématique dans toutes les actions de développement à entreprendre.

Au regard cependant de tous les enjeux qui entourent le concept de genre dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté, l'élaboration d'une stratégie nationale en la matière s'impose pour servir de cadre de référence, de concertation et d'harmonisation des points de vue et des actions.

7.6 RISQUE DANS LE DOMAINE DES DROITS HUMAINS

- Un risque dans le traitement des droits humains réside dans le fait que les différents acteurs n'aient pas la même compréhension et les mêmes comportements envers, ces droits. Pour minimiser ce risque il est nécessaire de développer une culture démocratique par la sensibilisation, la formation et la communication sociale.

VIII : STRATÉGIE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA PAUVRETÉ

La stratégie de suivi/évaluation du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté sera bâtie sur quatre domaines à savoir :

- la mise en place et l'opérationnalisation d'un dispositif de suivi de la mise en œuvre ;
- la mise à jour des indicateurs clés de suivi la pauvreté et ceux des domaines et secteurs prioritaires ;
- la consolidation des systèmes d'évaluation ;
- la conduite d'actions pour préparer la révision du CSLP.

Cette démarche vise à consolider les acquis des trois années de mise en œuvre (2000–2002), remédier aux insuffisances constatées. Elle vise également à concrétiser la vision prescrite par les directives pour la révision qui est celle d'une appropriation de la mise en œuvre et du suivi/évaluation du CSLP par l'ensemble des acteurs.

8.1 LES ACQUIS ET INSUFFISANCES DE LA STRATEGIE DE SUIVI/EVALUATION ADOPTÉE EN 2000

8.1.1 Les acquis à consolider

Les trois années de mise en œuvre du CSLP indiquent que les actions entreprises ont permis des avancées significatives dans le domaine de l'élaboration des indicateurs de suivi dans les secteurs prioritaires et des indicateurs clés de suivi de la pauvreté.

De même, dans le domaine de la consolidation des systèmes d'évaluation existants, une série d'enquêtes permettant de cerner davantage le phénomène de la pauvreté a été réalisée (Enquêtes participatives sur la pauvreté, enquête sur le secteur informel, études spécifiques sur la pauvreté, enquêtes sur les conditions de vie des ménages, etc.).

Enfin, plusieurs actions ont été entreprises dès le second semestre de l'année 2000 en vue de créer une dynamique d'amélioration progressive dans le sens du renforcement des capacités de proposition et de suivi des politiques, de l'élargissement de la concertation et de la coordination des différents acteurs et intervenants. Il s'agissait d'améliorer le processus d'élaboration du CSLP et de développer la production de l'information nécessaire à la détermination des choix stratégiques et au suivi des programmes. L'ensemble de ces actions a conduit à l'élaboration de directives pour la révision du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté en janvier 2003. Ces directives répondent au souci de définir une démarche permettant à tous les acteurs du processus CSLP de jouer pleinement leur rôle et de contribuer efficacement à l'élaboration du CSLP.

8.1.2 - Les insuffisances à remédier

Beaucoup de critiques ont été adressées au dispositif institutionnel de suivi du CSLP mis en place en 2001. Ces critiques relèvent que ce dispositif n'a véritablement pas fonctionné. Aussi, les assises nationales sur le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, tenues à Ouagadougou en juillet 2002 ont-elles établi que ce dispositif souffrait de dysfonctionnements pour sept principales raisons. Il s'agit :

- de la faible implication des premiers responsables des ministères sectoriels ;
- de l'absence d'un dispositif réglementaire formalisant l'existence de ces groupes et précisant leurs attributions, composition et mode de fonctionnement ;
- du cloisonnement des groupes de travail sectoriel dans les analyses des politiques publiques ;
- de l'absence de procédures et méthode avérées de travail (TDR, canevas des rapports) ;
- de la non prise en compte de la dimension régionale dans le dispositif de suivi de la pauvreté ;
- de la non clarification du rôle des partenaires au développement dans le processus ;

- de la faible appropriation/internalisation du document de base par les différents acteurs du processus.

Par conséquent, lesdites assises ont recommandé la relecture des textes portant création du dispositif institutionnel pour tenir compte de la dimension régionale et le rendre plus fonctionnel.

Au-delà des insuffisances du dispositif institutionnel, les trois années de mise en œuvre du CSLP ont mis en évidence la nécessité pour le Gouvernement et l'ensemble des acteurs de disposer d'une liste minimale d'indicateurs à annexer au document de base pour rendre plus efficace le suivi de la pauvreté.

Tirant leçons des trois années de mise en œuvre du CSLP et des amendements apportés au dispositif de suivi, le Gouvernement a entrepris dans le cadre de la révision du CSLP de conduire parallèlement la réflexion pour la relecture du dispositif et l'élaboration de la liste minimale des indicateurs de suivi de la pauvreté.

8.2 – Le nouveau dispositif institutionnel

8.2.1 - Eléments de principe et attributions

Le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté en tant que cadre d'orientation stratégique de développement à l'horizon 2015, est accepté par l'ensemble des acteurs comme le principal référentiel des interventions en matière de réduction de la pauvreté. Sur cette base, il est aussi perçu comme l'instrument de mise en cohérence des politiques sectorielles et de développement régional.

Le dispositif institutionnel de pilotage doit traduire le leadership effectif du Gouvernement et créer les conditions d'une plus grande synergie d'actions et d'un partenariat dynamique avec les bailleurs de fonds, le secteur privé et la société civile tout en tenant compte des données relatives à la décentralisation et de la déconcentration. Ce, d'autant plus que le CSLP fait l'objet de révision et que l'un des principaux critères d'appréciation de ce processus de révision sera le niveau de participation de l'ensemble des acteurs.

Le dispositif national de suivi du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté est un mécanisme à caractère décisionnel. Sa mise en place entre dans le cadre du pilotage, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la stratégie nationale en matière de lutte contre la pauvreté. A ce titre, il est particulièrement chargé :

- d'apprécier les directives et le calendrier de formulation et d'ajustement de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté ;
- d'examiner les résultats des travaux d'élaboration et de réajustement de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté ;
- d'examiner et valider les bilans périodiques de mise en œuvre ;
- de recommander des études à caractère général ou spécifiques nécessaires à l'approfondissement des éléments de politique ;
- d'examiner et valider le système de monitoring et d'évaluation de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté ;
- de proposer des contrats d'objectifs avec la société civile et le secteur privé en tant que partenaires privilégiés dans la recherche d'un meilleur impact des politiques publiques.

8.2.2 - Composition

Le dispositif comprend :

- un comité ministériel d'orientation et de suivi ;
- des commissions sectorielles et thématiques ;
- des structures décentralisées au niveau régional.

Le Comité ministériel d'orientation et de suivi a pour mission de contribuer d'une manière générale à la recherche des solutions idoines aux problèmes inhérents à la mise en œuvre,

d'assurer les arbitrages et de prendre les mesures appropriées pour lever les contraintes rencontrées dans la mise en œuvre de la stratégie.

Les Commissions sectorielles et thématiques sont chargées, d'une part, d'apprécier les politiques sectorielles et le système de monitoring et d'évaluation et, d'autre part, d'établir les bilans de mise en œuvre des différentes politiques, différents programmes et projets. Elles constituent le lieu d'approfondissement des mesures d'incitation et de promotion du secteur privé et veillent notamment à la cohérence des politiques sectorielles avec le CSLP.

L'instance régionale de lutte contre la pauvreté constitue le relais local du mécanisme national. La pauvreté au Burkina Faso étant à dominante rurale, la systématisation de son suivi à l'échelle territoriale s'avère très pertinente en ce sens qu'elle fournira l'information spécifique par région, permettant la réaction des décideurs politiques et des autres acteurs sur la base d'informations précises et suffisamment désagrégées.

L'instance régionale de lutte contre la pauvreté s'appuiera sur l'organisation institutionnelle prévue dans le cadre de la décentralisation (Conseil consultatif régional de développement). Cette vision procède du souci d'éviter les duplications des structures au niveau régional où il existe une réelle pénurie de capacités humaines, matérielles et financières.

Outre les sessions et réunions périodiques de ses organes, le dispositif envisage la possibilité de convoquer des Assises nationales et la mise en place d'un Cadre de concertation Gouvernement - Partenaires au développement.

Les Assises nationales pourront procéder à la validation des différents rapports nationaux et régionaux de mise en œuvre, apprécier la pertinence des propositions de réajustement et faire des recommandations pour améliorer l'efficacité de la mise en œuvre.

Quant au **Cadre de concertation Gouvernement - Partenaires au développement** (partenaires techniques et financiers, secteur privé et société civile), il constitue un cadre pour l'appréciation des résultats obtenus et la mobilisation des ressources. Il aura pour attributions l'évaluation et la proposition de mesures susceptibles d'améliorer la concertation et le dialogue entre le Gouvernement et ses partenaires. Dans ce sens, il devra faire au Gouvernement des suggestions tendant à l'amélioration des performances en matière de lutte contre la pauvreté.

Le Comité ministériel et les différentes structures du dispositif sont assistés dans la préparation et la convocation des réunions ainsi que la diffusion des résultats par un Secrétariat exécutif dont le rôle sera confié au Secrétariat technique pour la coordination des programmes de développement économique et social. Au niveau régional, les directions régionales chargées de l'économie constitueront les relais nécessaires.

8.3 L'élaboration et la prise en charge des indicateurs de suivi

Les indicateurs de suivi ayant servi à l'élaboration des rapports de mise en œuvre de 2000 et 2001 ainsi que le rapport consolidé 2000-2002 sont issus des recommandations du test sur la conditionnalité de l'aide au développement et couvrent l'essentiel des secteurs et domaines prioritaires retenus dans le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.

A la lumière des leçons tirées de la mise en œuvre du CSLP, il s'est avéré nécessaire de l'annexer d'une liste consensuelle d'indicateurs couvrant à la fois les préoccupations de l'administration, du secteur privé, de la société civile et des partenaires techniques et financiers.

8.3.1 Les éléments majeurs du processus d'élaboration des indicateurs

8.3.1.1 Les acquis du processus de consolidation des systèmes d'évaluation

En vue de consolider les systèmes d'évaluation existant au Burkina Faso et tirant leçon du processus, le Gouvernement a mis en place, au cours de l'année 2001, un Observatoire national de la pauvreté et du développement humain durable au sein de l'Institut national de la statistique et de la démographie. Dans ce cadre, plus d'une centaine d'indicateurs ont été élaborés de façon participative pour le suivi de la pauvreté et du développement humain durable couvrant les secteurs du développement rural, de la promotion du secteur privé et de la compétitivité, de l'emploi et de la formation professionnelle et de la bonne gouvernance.

Dans sa composante appui au processus CSLP, l'action de l'observatoire a servi d'élément catalyseur pour impulser le choix de la matrice d'indicateurs clés pour le suivi de la pauvreté. A cet effet, la démarche adoptée par le Gouvernement dans le processus s'est fondée sur une analyse sectorielle visant la prise en compte de l'ensemble des secteurs et départements ministériels. Le choix des indicateurs s'est basé sur onze critères de qualité pouvant constituer une grille de sélection d'indicateurs pertinents pour le suivi et l'évaluation des stratégies de réduction de la pauvreté. La démarche a abouti au choix de trente trois (33) indicateurs couvrant les domaines ci-après :

1. Education ;
2. Santé, nutrition et démographie ;
3. Emploi et formation professionnelle ;
4. Agriculture, élevage et pêche ;
5. Environnement, eau potable, assainissement et énergie ;
6. Secteur privé et compétitivité de l'économie ;
7. Macroéconomie, budget, conditions de vie des ménages et développement humain ;
8. Bonne gouvernance (économique, démocratique et locale).

Dans cette démarche, l'arbitrage ultime s'est souvent focalisé sur la capacité de l'indicateur à mesurer de façon directe les progrès accomplis à court terme (ce qui présume qu'il soit un indicateur de résultat) et la capacité du système national statistique à fournir les informations/données permettant de renseigner l'indicateur (capacité de prise en charge de l'indicateur par le système statistique).

8.3.1.2 La recherche d'une cohérence des indicateurs à annexer au CSLP

L'approfondissement de la réflexion sur le processus d'élaboration des indicateurs de suivi du CSLP a conduit le Gouvernement à engagé, en juin/juillet 2003, une mission d'étude sur les indicateurs du suivi du CSLP.

Cette mission est la concrétisation d'une des recommandations de la rencontre régionale de coordination sur le renforcement des capacités en suivi/évaluation des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté, rencontre tenue à Ouagadougou du 19 au 21 mars 2003. Sa réalisation s'inscrit dans la dynamique de la réflexion en tant qu'étape supplémentaire du processus entamé depuis 2001 et qui se veut itérative et participative. Elle apparaît comme une étape d'analyse sur la cohérence des indicateurs reposant sur un éclairage quelque peu extérieur d'experts permettant de juger avec recul la pertinence et la cohérence des indicateurs issus de l'approche sectorielle.

La méthodologie retenue par la mission s'est appuyée sur le cadre conceptuel général de la gestion axée sur les résultats avec pour outil central le cadre logique. A l'instar de l'option participative et sectorielle adoptée par le Gouvernement, cette mission a considéré parmi les composantes de sa démarche méthodologique un regroupement des indicateurs suivant les différentes dimensions de la pauvreté humaine. En raison du caractère multidimensionnel de la pauvreté, la méthodologie a consisté à faire émerger des politiques sectorielles, des éléments pouvant être considérés comme prioritaires en terme de contribution sectorielle à la réduction de la pauvreté humaine. Ces dimensions au nombre de dix concernent les domaines suivants :

- les revenus ;
- l'éducation ;
- la santé ;
- la nutrition ;
- l'eau et l'assainissement ;
- l'emploi et au travail ;
- l'habitat ;
- l'accès aux actifs productifs ;
- l'accès aux marchés ;
- la paix et à l'inclusion sociale (participation).

Toutefois, la mission a recommandé la prise en compte de quelques indicateurs de performance pour les secteurs qui ne seraient pas couverts par les différentes dimensions de la pauvreté humaine en raison de l'intérêt d'une représentation des différents secteurs d'activités comme facteur de synergie et d'efficacité.

Aux termes de ses investigations, la mission d'étude sur les indicateurs a suggéré une liste de quarante-sept indicateurs classés comme suit :

- une liste minimale de vingt-huit indicateurs dont vingt-trois couvrent les dix dimensions de la pauvreté humaine et, cinq se rapportent à des performances sectorielles pour tenir compte de la recommandation sur la représentation des différents secteurs d'activités comme facteur de synergie et d'efficacité ;
- une liste complémentaire de dix-neuf indicateurs, qui contient tous les autres indicateurs issus de la démarche sectorielle et ne couvrant pas les différentes dimensions de la pauvreté humaine.

Les annexes II, III et IV indiquent ces différentes listes d'indicateurs.

8.3.1.3 La mise à jour des indicateurs de suivi

Pour cette mise à jour, il est nécessaire de préciser l'importance de la contribution des différents acteurs, notamment, de l'Institut national de la statistique et de la démographie et des départements ministériels à travers leurs services statistiques dans la prise en charge des indicateurs clés et des indicateurs de performances sectorielles.

S'agissant des indicateurs de la liste minimale, bien qu'une bonne partie des indicateurs soit déjà prise en charge par la production courante dans les Directions des études et de la planification, il est suggéré une enquête légère annuelle du type « QUIBB » par l'Institut national de la statistique et de la démographie. Trois raisons fondamentales justifient ce choix :

- la production simultanée de la majorité des indicateurs par la même source, qui garantit d'une part, l'uniformité des concepts et celle de la méthodologie de mesure et d'autre part, le contrôle du calendrier de publication ;
- l'élimination des difficultés liées à la production des statistiques courantes et celles de l'estimation de certains dénominateurs démographiques, surtout lorsqu'il est envisagé un niveau de désagrégation poussé ;
- l'introduction des variables socioéconomiques qui ont un rôle important dans l'analyse des indicateurs et des déterminants de la pauvreté. Cet avantage serait considérable pour la rétroaction dans le suivi au niveau de l'ajustement de la stratégie de réduction de la pauvreté.

Il s'agit donc de privilégier une production centralisée des indicateurs de suivi avec une contribution sectorielle indispensable dans la méthodologie de mesure (confection des différentes sections du questionnaire) et une valorisation du rôle des Directions des études et de la planification sectorielles au niveau de l'analyse des données sectorielles qui seront

produites à partir d'une enquête régulière. Cela suppose des engagements fermes de la part du Gouvernement et des partenaires pour doter l'Institut national de la statistique et de la démographie de ressources suffisantes pour lui permettre de réaliser ladite enquête dès l'année 2004, celle-ci étant déjà envisagée par le programme national statistique 2004–2008 élaboré en juillet 2003.

S'agissant du suivi des indicateurs dans les domaines prioritaires du CSLP, il est évident que les dispositifs de collecte de l'information et de suivi des indicateurs qui existent déjà seront maintenus et renforcés. Les secteurs qui n'en disposent devront envisager la mise en place de ce type de dispositif. Il s'agit de poursuivre et de renforcer la production des statistiques courantes au niveau sectoriel afin d'alimenter les autres indicateurs sectoriels non retenus dans la liste minimale. Cela permettra non seulement de suivre de façon plus exhaustive les performances sectorielles mais aussi d'alimenter la base plus complète des indicateurs au niveau de l'observatoire.

8.4 LA CONSOLIDATION DES SYSTEMES D'EVALUATION

La consolidation des systèmes d'évaluation repose sur trois éléments fondamentaux :

- le souci de faire des politiques sectorielles des cadres de référence pour le suivi des performances réalisées ;
- la prise en compte de la dimension spatiale dans le suivi de la pauvreté ;
- l'identification et la réalisation d'enquêtes et d'études au cours des prochaines années.

8.4.1 Les politiques sectorielles des cadres de référence pour le suivi des performances réalisées

L'existence des plans d'action et des stratégies sectorielles confère aux indicateurs des repères précis de pertinence, de cohérence et dans une certaine mesure, des possibilités de prise en charge par le système de production de statistiques courantes. Il apparaît dès lors nécessaire de faire des politiques sectorielles des cadres de référence pour le suivi des performances à travers les indicateurs pertinents qui ont été élaborés, notamment dans les secteurs relevant des domaines prioritaires du CSLP. Pour ce faire, au-delà du suivi des indicateurs annexés au CSLP, il s'impose de renforcer pour chacun des secteurs, notamment ceux prioritaires, le dispositif de suivi de l'ensemble des indicateurs du secteur ne figurant pas sur la liste minimale. Ceci permettra d'alimenter la base de données des indicateurs sur la pauvreté et le développement humain durable.

8.4.2 La prise en compte de la dimension spatiale dans le suivi de la pauvreté

Dans la dynamique de la prise en compte de la dimension spatiale de la pauvreté, la consolidation des systèmes d'évaluation prendra également en charge les besoins exprimés dans les cadres stratégiques régionaux de lutte contre la pauvreté, notamment la liste des enquêtes et études à réaliser pour compléter le mécanisme de suivi/évaluation au niveau régional.

8.4.3 L'identification et la réalisation d'enquêtes et d'études au cours des prochaines années

Au-delà du cahier de charge pour l'alimentation des différents indicateurs, la stratégie de suivi/évaluation du CSLP doit repérer une série d'enquêtes et de travaux à réaliser.

Au titre de ces actions on peut retenir :

- la réalisation d'une enquête légère annuelle de type « QUIBB » ;
- la finalisation de l'analyse des résultats de l'enquête burkinabè sur les conditions de vie des ménages de 2003 ;
- la conduite des études d'impact des politiques publiques sur les conditions de vie des populations ;
- la poursuite des enquêtes spécifiques sur le secteur informel.

D'une manière générale, la mise en œuvre d'un Programme national statistique permettra de prendre en charge l'ensemble de ces préoccupations.

8.5 LES ACTIONS A MENER POUR LA PROCHAINE REVISION DU CSLP

En vue de la préparation de la prochaine révision du CSLP, il est nécessaire de compléter les actions entrant dans le cadre de la consolidation des systèmes d'évaluation et du renforcement des capacités par des mesures spécifiques qui permettront de disposer au moment venu de l'ensemble des informations utiles et indispensables à cette opération. Il s'agit (i) de mettre en place un dispositif permettant aux différentes commissions sectorielles et thématiques de fonctionner de manière optimale, (ii) d'engager l'élaboration et la mise à jour de politiques et stratégies sectorielles et (iii) d'assurer la cohérence de ces politiques et stratégies sectorielles avec le CSLP.

La mise en place du dispositif permettant aux différentes commissions sectorielles et thématiques de fonctionner de manière optimale vise à garantir la production des rapports de mise en œuvre du CSLP et des Cadres stratégiques régionaux de lutte contre la pauvreté complets et pertinents. De par le passé, la plupart des groupes sectoriels de travail ont souffert, d'une part, de l'absence d'éléments de base pour circonscrire les tâches qui leur étaient confiées (canevas d'élaboration des rapports, termes de référence, dispositif réglementaire pour la composition des groupes, ...) et, d'autre part, de l'insuffisance, voire l'absence de moyens de fonctionnement. Il s'agit donc d'élaborer au cours du premier semestre de l'année 2004 l'ensemble des documents de base pour les commissions et de préciser les sources et le niveau des ressources dont elles pourront disposer.

L'élaboration et la mise à jour des politiques et stratégies sectorielles visent à doter les départements ministériels qui n'en disposent pas encore et d'actualiser les documents pour ceux qui en ont déjà. La démarche vise à impulser la traduction des préoccupations des populations dans les différents secteurs en actions gouvernementales. Par ces politiques et stratégies sectorielles, le Gouvernement définira sa vision, ses ambitions (objectifs) dans chaque secteur, indiquera les moyens qu'il faudra mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs. Par la concertation avec l'ensemble des acteurs, il s'agira alors de définir la contribution de chacun à la mobilisation des moyens pour la réalisation des actions programmées.

La mise en cohérence des politiques et stratégies sectorielles vise à harmoniser ces politiques de manière à éviter les doublons/duplications au niveau de l'action gouvernementale et à renforcer leur contribution à la réalisation des objectifs du CSLP dans le sens d'une synergie d'actions.

8.6 LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DANS LE DOMAINE DU SUIVI/EVALUATION DU CSLP

Il s'agit d'entreprendre des actions de renforcement des capacités individuelles et institutionnelles du système national statistique (formation de statisticiens, revitalisation de la fonction statistique au sein des DEP des différents départements ministériels, équipements, mise en place de réseaux d'échange entre les structures, etc.). En plus des actions prévues dans ce sens par le programme national statistique, le Gouvernement mettra en œuvre un plan d'action prioritaire pour le renforcement des capacités en matière de suivi/évaluation du CSLP.

8.6.1 Le renforcement des capacités dans le cadre du programme national statistique 2004 – 2008

Le programme national statistique comprend trois composantes qui sont :

- la production statistique ;
- le renforcement du cadre organisationnel ;
- l'amélioration des ressources humaines.

Le renforcement du cadre organisationnel et l'amélioration des ressources humaines du système sont de nature à créer les conditions permettant de garantir, d'une manière

générale la disponibilité de l'information et de façon particulière, la prise en charge optimale des indicateurs de suivi de la pauvreté.

Dans le domaine du renforcement du cadre organisationnel, il s'agit de réussir la réorganisation des différents services statistiques des composantes du système pour les rendre opérationnels et d'assurer une meilleure coordination au niveau national. Ceci devrait alors permettre la disponibilité et la fonctionnalité des organes et instruments techniques de coordination ainsi que la production fiable et régulière des statistiques courantes au niveau aussi bien sectoriel que régional.

Dans le domaine de l'amélioration des ressources humaines, il s'agit de pourvoir le système statistique d'un personnel statisticien par une formation conséquente et la recherche de nouvelles formes de motivations du personnel. Les actions à engager viseront l'accroissement du nombre de statisticiens, l'élévation de leur capacité d'analyse et le développement de leurs compétences dans divers domaines connexes.

8.6.2 Le plan de renforcement des capacités en matière de suivi/évaluation du CSLP

Le plan d'actions prioritaire issu de la rencontre régionale de Ouagadougou sur le renforcement des capacités en suivi/évaluation des CSLP prévoit essentiellement la finalisation d'un plan de renforcement dont la mise en œuvre bénéficiera de l'appui des partenaires. Ce plan pourra intégrer les capacités de production statistique et d'analyse de la pauvreté. Cette dernière activité doit se faire par le biais du développement des méthodes et de la production des outils en matière de suivi évaluation et une documentation suffisante de la situation de la pauvreté.

Conformément au planning des activités arrêté en mars 2003, ce plan d'actions prioritaire issu de la rencontre régionale de coordination sur le renforcement des capacités en suivi/évaluation des CSLP, a fait l'objet d'une mission de planification dont les résultats permettront d'opérationnaliser à partir de 2004 ledit plan.

ANNEXES

ANNEXE I : Coûts additionnels des programmes prioritaires (en milliards de FCA)

	Programmes prioritaires	2003	2004	2005	2006	2007
Axe 1	Accélération de la croissance	PM				
	<i>Renforcement du cadre juridique et judiciaire</i>	<i>PM</i>				
	<i>Coût de la baisse de la fiscalité</i>	<i>PM</i>				
	<i>Coût des restructurations d'entreprises (privatisations, liquidations)</i>	0,40				
	<i>Promotion PMI/PME</i>		<u>0,23</u>	<u>0,34</u>	<u>0,28</u>	
	<i>Promotion de la Petite mine</i>		<i>PM</i>	<i>PM</i>	<i>PM</i>	
Axe 2	Amélioration de l'accès des pauvres aux services sociaux de base	24,95				
2.1	<u>Santé</u>	<u>11,64</u>	<u>5,34</u>	<u>8,02</u>	<u>6,47</u>	
	Normalisation des structures sanitaires	2,58				
	Recrutement personnel de santé*	1,34				
	Formation des médecins spécialistes	0,17				
	Stratégie avancée (Programme élargi de vaccination)	0,49				
	Equipements maternités et dispensaires	0,79				
	Médicaments pour dépôts	0,10				
	Médicaments pour maladies chroniques	0,27				
	Soins d'urgence dans les CMA	0,29				
	Lutte contre le noma	0,06				
	Surveillance épidémiologique	0,12				
	Lutte contre les carences en micronutriments	0,40				
	Promotion des services de santé communautaires	3,65				
	Renforcement du système national d'information sanitaire	0,11				
2.2	<u>Lutte contre le VIH et les IST</u>	1,27	0,34	0,51	0,41	
2.3	<u>Protection sociale</u>		<u>1,14</u>	<u>1,71</u>	<u>1,38</u>	
2.4	<u>Education de base</u>	<u>13,26</u>	<u>5,68</u>	<u>8,53</u>	<u>6,88</u>	
	a) Expansion de la scolarisation de base	10,15				
	Dont :					
	- Construction de logements de maîtres en donnant la priorité aux 20 provinces les moins scolarisées	2,75				
	- normalisation des écoles rurales (construction et équipements de salles de classes)	3,34				
	- Réalisation de forages en donnant la priorité aux écoles des 20 provinces les moins scolarisées	3,79				
	- Construction de latrines (pour 3 classes)	0,28				
	b) Amélioration de la qualité et de la pertinence	0,30				
	Dont :					
	- Dotation des 20 provinces les moins scolarisées de manuels scolaires à raison de 1 livre pour 2 dans les disciplines fondamentales	PM				

	- Subvention des fournitures scolaires pour les régions pauvres - Subvention des cotisations des parents d'élèves pour les filles dans les provinces les plus pauvres - Cantines scolaires (investissement - fonctionnement)	0,20				
	c) Alphabétisation	0,23				
	Dont :					
	- Construction et équipements de Centres d'alphabétisation - Subvention aux Associations des mères d'élèves pour les activités génératrices de revenus	0,13				
	d) Amélioration de la capacité de gestion et de planification du système	0,10				
	- Fonctionnement et suivi-évaluation	2,57				
		2,57				
2.5	<u>Eau potable</u>	<u>0,05</u>	<u>PM</u>	<u>PM</u>	<u>PM</u>	
	- Hydraulique urbaine et semi-urbaines (centres secondaires) - Réalisation de forages dans les zones péri-urbaines - Hydraulique rurale (forages)	0,05				
		PM				
Axe 3	Elargissement des opportunités pour les pauvres	4,20				
3.1	<u>Hydraulique agricole</u>	<u>0,00</u>				
	Irrigation à partir des grands barrages	PM				
	Utilisation des forages à grands débits	PM				
	Petits barrages sud ouest	PM				
	Petits barrages de l'est	PM				
3.2	<u>Agriculture</u>	<u>2,60</u>	<u>2,27</u>	<u>3,41</u>	<u>2,75</u>	
	Fertilité des sols	0,25				
	Appui à la production et vulgarisation du Burkina phosphate et de la matière organique	0,25				
	Sécurité alimentaire	0,70				
	Aménagement de 1500 ha de bas-fonds et sites anti-corrosifs sous maîtrise d'ouvrage des communautés villageoises	0,50				
	Appui à la production et diffusion des semences adaptées	0,20				
	Modernisation de l'agriculture	1,59				
	Subvention à l'équipement agricole notamment pour les groupes les plus pauvres (femmes, petits producteurs vivriers)	0,60				
	Fonds de garantie pour le financement des petites unités de fabrication d'équipements agricoles	0,05				
	Appui à l'expérimentation, adaptation et diffusion des équipements à faible coût pour les petits exploitants et les femmes	0,50				
	Extension géographique des interventions des SFD dans 09 provinces/an	0,09				

ANNEXE II : Liste des 23 indicateurs couvrant les dimensions de la pauvreté humaine

Dimension	Libellés des indicateurs	Résultats 2002	Niveau 2003	Objectif 2004	Objectif 2005	Objectif 2006	Niveau de désagrégation
Revenus	Incidence de l'autosuffisance céréalière des ménages agricoles						Région, Province
	Production céréalière / tête des ménages agricoles						Région, Province
Education	Taux brut de scolarisation au	47,5%	47,5%	52,2%	53%	56%	Région, Province, Sexe, Niveau de scolarisation
	<i>Dont filles</i>	36,20%	38%	42%	47%	50%	
	Taux brut d'admission au CP1	39%	45,7%	46%	49%	54%	"
	<i>Dont filles</i>	33%	37%	41%	46%	52%	
	Taux d'achèv. au primaire						"
	<i>Dont filles</i>						
	Taux d'alphab. des adultes	31,11%	32,25%				"
Santé	Taux de couverture vaccinale par antigène						Région, District sanitaire
	BCG	90,35%					
	DTCP3	69,10%					
	Rougeole	64,10%					
	Fièvre jaune	61,34%					
	Taux d'accouchements assistés						"
	Taux de mortalité infanto-juvénile						"
	Taux de séro-prévalence de l'infection à VIH/SIDA	4,2%					Site sentinelle
Nutrition	Taux de faible poids à la naissance des nouveau-nés						"
	Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans						"
Eau et assainissement	Taux de couverture en Eau potable						Région, Province
	Pourcentage des ménages ayant accès à des latrines fonctionnelles						Région, Province
Emploi / travail	Taux de chômage						
	Pourcentage d'occupés exerçant un travail à la journée ou à la tâche – emploi précaire						
Cadre de vie	Taux d'électrification	10%					Région, Province
	Pourcentage des ménages utilisant un foyer amélioré						Région, Province
	Pourcentage des ménages selon la nature des matériaux du toit et du plancher						Région, Province
Accès aux actifs productifs	Pourcentage de ménages pratiquant la culture attelée						Région, Province
	Taux d'équipement agricole des ménages						Région, Province
	Taux d'accès au crédit						Région, Province, Sexe
Accès aux marchés	Temps d'accès (en minutes) aux infrastructures de marché les plus proches (Production alimentaire, transport public)						Région, Province
Paix et inclusion sociale	Taux de participation selon le genre						Région, Province

ANNEXE III : Liste des 5 indicateurs de performances sectorielles

Secteur	Libellés des indicateurs	Résultats 2002	Niveau attendu 2003	Objectif 2004	Objectif 2005	Objectif 2006	Niveau de désagrégation
Macroéconomie et budget	Taux de croissance du PIB réel	4,6%	7,2%	6,0%	6,7%	6,8%	--
	Taux d'inflation annuel moyen	2,3%	1,5%	-1,9%	1,9%	2,7%	--
	Solde budgétaire de base en pourcentage du PIB	-4,2%	-2,5%				--
Secteur privé et compétitivité	Contribution des exportations au Produit Intérieur Brut						--
Bonne gouvernance	Part des dépenses des collectivités locales par rapport aux dépenses de l'Etat						--

ANNEXE IV : Liste des 19 indicateurs issus de la démarche sectorielle et ne couvrant pas les dix dimensions de la pauvreté humaine

Secteur	Libellés des indicateurs	Résultats 2002	Niveau attendu 2003	Objectif 2004	Objectif 2005	Objectif 2006	Niveau de désagrégation
Santé, nutrition et démographie	Pourcentage de CSPS conformes aux normes en matière de personnel						Région, District sanitaire
	Rupture en Médicaments essentiels et génériques						Région, District sanitaire
	Proportion de personnes atteintes du Sida sous ARV						Région, District sanitaire
Emploi et formation professionnelle	Nombre d'emplois créés à partir de projets financés par les fonds d'appui						Région, Province
	Nombres de bénéficiaires des formations professionnelles et de l'apprentissage y compris l'enseignement technique						Région, Province
Agriculture, élevage et pêche	Taux de couverture céréalier apparent						Région, Province
	Taux d'accroissement de la production agricole						"
	Taux de couverture vaccinale contre la maladie de Newcastle,						"
	Le taux de couverture contre la péripneumonie contagieuse bovine						"
Environnement, eau potable, assainissement et énergie	Taux de Desserte par point d'eau en milieu rural						"
	Stock disponible des ressources forestières						"
Secteur privé et compétitivité de l'économie	Taux Effectif marginal d'imposition (TEMI)						--
	Taux de ponction fiscale						--
	Indice de la production industrielle (IPI)						--
Macroéconomie, budget, condition de vie et DHD	Arriérés de paiements intérieurs et extérieurs						--
Bonne gouvernance (économique, démocratique et locale).	Ratio des dépenses auditées par le contrôle administratif a posteriori						--
	Taux d'exécution des budgets des ministères prioritaires						--
	Ratio de participation des femmes au parlement et dans les instances délibérantes						--
	Augmentation du nombre de décisions motivées						--